

La Tour d'Aigues

Archives notariales

Jean Sauvecane

1577 - 1606

* * *

Année 1606

(avec Louis Sauvecane)

3 E 69 / 134

par Thomas Spinosa

Ce registre présente plusieurs particularités qu'il nous faut noter avant son étude :

- Contrairement à ce qui est inscrit dans l'inventaire des Archives Départementales, ce registre n'est pas simplement celui de Jean Sauvecane. Son fils, Louis Sauvecane est reçu comme notaire au 1^{er} février et prend la suite dès le lendemain (f^o74). Il s'agit donc à la fois du dernier registre de Jean Sauvecane et du premier de Louis Sauvecane.
- Deux folios sont absents dans la numérotation : les folios 249 et 757. Rien ne manque dans le registre, il s'agit simplement d'une erreur de foliotage de la part du notaire Louis Sauvecane qui en sera coutumier dans ses registres suivants.
- Tout comme ces deux numéros de folios précédents sont oubliés, le notaire Louis Sauvecane passe du f^o704 au f^o708 sans qu'il ne manque de pages au registre.

Obligation pour Antoine Ange de La Tour-d'Aigues contre Philippe Estienne en principal et Pierre Thome – f°1

Le 02/01/1606 a comparu Philippe Esteve travailleur habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Ange de ce lieu, absent, la somme de 174 livres pour l'achat de deux mulets poil noir avec leur bât et cordage, qu'il promet de payer au 15 août. Fut présent Pierre Thome, tisseur de lieu, lequel s'est rendu pleige. Ledit Esteve hypothèque les deux mulets. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Bernard Ollivier et Thomas Filhat. [Signé : Olivier, Pierre Thome, Filhat]

Le 07/11/1606 quittance dudit Ange envers ledit Esteve, ayant été payé tant en argent, journées que vacations comprenant l'acte de 60 livres que Honoré Ginies lui doit pour prix des meubles. Fait et publié en ce lieu en présence de Michel Rodde et Gaspard Viguiet. [Signé : M Rodde, Ange]

Rétrocession pour Me François Roman, baile, contre Pierre Thome – f°2

Le 02/01/1606 a comparu Pierre Thome tisseur à toile de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a rétrocédé à Me François Roman bile de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présent, la somme de 27 livres à prendre sur la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque que ledit Roman avait cédé audit Thomé par acte devant Me Hupais notaire de ce lieu dont ledit Thomé en a rapporté adjudication contre ladite communauté par-devant les officiers dudit lieu avec dépens liquidés à 3 livres. Ledit Thome cède donc 30 livres tant pour le principal que les dépens ; cette rétrocession est faite pour la même somme de 30 livres que ledit Roman promet de payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Pierre Bertrand et Thomas Filhat, de ce lieu. [Signé : Roman, Pierre Thome, P Bertrand]

Ratification pour Pierre Roman contre Michel Bret – f°3

Le 02/01/1606 a comparu Michel Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) lequel étant au courant de l'acte de mègerie reçu chez ce notaire le 20 « du passé » [20/12/1605 ?] fait par Pierre Roman son frère en faveur de Paul Agnel fermier des droits seigneuriaux dudit lieu, a approuvé et ratifié l'acte, promettant de relever ledit Roman de la moitié du prix et des œuvres. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Balthazar Billard cordonnier de ce lieu et Guillaume Morel de ce lieu. [Signé : Billard]

Obligation pour Me Pascal Sicard contre Michel et Jean Felissian, frères – f°4

Le 02/01/1606 ont comparu Michel et Jean Felissian frères, laboureurs de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Me Pascal Sicard de ce lieu, absent, la somme de 9 écus à 3 livres pièces pour prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, et ils promettent de rembourser ces 27 livres le 15 août. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Bertrand Coussin et de Louis Ange, de ce lieu. [Signé : Coussin]

Quittance pour Sauvaire Mouret contre Pierre Bret – f°5

Le 02/01/1606 a comparu Pierre Bret ménager de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé avoir reçu de Sauvaire Mouret de Peypin-d'Aigues (84), présent, la somme de 5 écus et demi en déduction des 7 écus qu'il lui doit suivant acte reçu chez ce notaire le 15/01/1605, somme reçue au prix d'une ânesse poil noir d'où quittance. Fait et publié à Saint-Martin-de-la-Brasque, en présence de Jean Richard de Peypin-d'Aigues et de Valentin Clément de La Tour-d'Aigues. [Signé : J Richard]

Arrentement pour Me Jean Brun contre François Darbon et Michel Andrieu – f°5

Le 02/01/1606 a comparu Me Jean Brun de ce lieu de La Tour-d'Aigues, a arrenté à ferme à François Darbon et Michel Andrieu, ménagers de ce lieu, une métairie avec son affar de terres, prés et jardins en ce lieu quartier de Bédarrides et un autre pré à Cailloux avec une vigne à Saint-Vincent pour 4 années et 3 récoltes depuis la Toussaint dernière pour une rente de 8 charges moitié annone

moitié conségal à payer chaque année à la Sainte-Marie-Magdeleine avec la première paie à cette fête en un an. Les fermiers devront habiter la métairie avec leur famille et bétail à la charge que ledit Brun la rendra habitable dans les 6 mois. Ledit Brun devra fournir chaque année aux semences 6 charges moitié blé moitié conségal pour ensemençer et les récupérera après chaque récolte et il promet de prêter gratuitement une charge de conségal, déjà reçue, que les fermiers rendront à la Magdeleine prochaine. Ils laisseront en jachère un tiers des terres à la fin du bail ; ils devront chaque année donner audit Brun une émine d'amandes et une émine de noix grosse mesure. Ledit Brun « particcipera a la moitié du bois du pred de Calhoux tant seullement ». Les fermiers, suivant les indications dudit Brun, devront faire chaque année « dix cros pour planter d'arbres », arbres fournis par ledit Brun. Les fermiers hypothèquent leur récolte ainsi que deux veaux, une ânesse et un poulain. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe en présence de Jean Martin et Vincent May de ce lieu. [Signé : Brun, V May, J Martin]

Le 25/07/1606, l'acte a été barré bien qu'il ne soit pas arrivé à terme, ledit Brun présent qui fait quittance sauf de la moitié des amandes que ledit Darbon doit lui donner et ce dernier doit relever François Velixandre qui est son garant. Fait et publié en ce lieu en présence d'Isnard Lantelme. [Signé : Brun, I Lantelme]

Achat de vigne pour Dominique Delamp contre Georges Meissonnier – f°8

Le 02/01/1606 a comparu Georges Meissonnier cordier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Dominique Delamp travailleur dudit lieu, présent, un coin de vigne en ce lieu quartier de Passeronne d'environ un homme et demi confrontant vigne dotale dudit Delamp, vigne de Jean Sauvecane fils de François, vigne de Jaume Roux couturier et la draye. La vente est faite pour le prix de 16 livres 4 sols dont ledit Meissonnier a reçu à l'instant 24 sols d'où quittance. Pour les 15 livres restantes, ledit Delamp paiera la moitié au 15 août et l'autre moitié au 15 octobre. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Gavaudan et de Bremond Chenard de ce lieu. [Signé : Gavaudan, Chenard]
[à la fin de l'acte] Y a acte du 23/05/1615

Quittance pour Paul Agnel et consorts contre Lazare Fabry de Viens – f°10

Le 02/01/1606 a comparu Lazare Fabry du lieu de Viens (84), lequel a confessé avoir reçu de Paul Agnel, Jacques Gondon, marchands, fermiers des droits seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présents, la somme de 132 livres pour l'achat de deux pierres de moulin envoyées en ce lieu et au-devant de la porte des moulins seigneuriaux, bien reçues d'où quittance, et la somme due a été payée en plusieurs fois d'où, également, quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Thomas Filhat et Michel Falician, de ce lieu. [Signé : Fabre, P Agnel, J Gondon]

Quittance pour Jean Marcou contre Louis Roux – f°11

Le 02/01/1606 a comparu Louis Roux de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé avoir reçu de Jean Marcou dudit lieu, absent, la somme de 15 livres que ce dernier lui doit suivant acte d'accord reçu chez ce notaire le 13/12/1603, d'où quittance. Acte fait et publié à Cabrières-d'Aigues en présence de Mathieu Durand de Cabrières-d'Aigues et Thomas Filhat. [Signé : Filhat, M Durand]

Quittance pour Mathieu Durand contre les fermiers seigneuriaux – f°12

Le 02/01/1606 ont comparu Paul Agnel et Jacques Gondon deux des fermiers seigneuriaux du lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé avoir reçu de Mathieu Durand de Cabrières-d'Aigues (84), présent, la quantité de dix charges de blé annone pour la rente du four dudit Cabrières-d'Aigues et paie échue à la Saint-Laurent dernière suivant acte reçu chez Me Hupais. Ledit blé, « iceulx fermiers ont dict [l']avoir recu cest hesté dernier par les mains de leur negotiteurs scavoir de Jehan Anthoine Plunier et Jehan Garssin ». D'où quittance. Fait et publié en ce lieu de

La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Roux et Thomas Filhat. [Signé : P Agnel, J Gondon]

Mègerie pour Paul Agnel et consorts contre Philippe Gouirand – f°12

Le 03/01/1606 ont comparu Paul Agnel et Jacques Gondon, deux des fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont baillé en mègerie à Philippe Gouirand de Peypin-d'Aigues (84), présent, 45 brebis et 2 arets [béliers], reçus, pour 5 ans à partir du 15 décembre dernier et se finissant au même jour. Pour chaque bête à lait, ledit Gouirand devra fournir chaque année 1 livre et demi de bon fromage, ainsi « que les trois aborteie[?] pour deux », payable à chaque Saint-Jean. Chaque année le bétail et son croît sera tondu et la laine sera partagée à parts égales ; les fermiers paieront le tondeur et ledit Gouirand le nourrira. Tout bétail mâle de trois ans minimum pourra être ôté du trouvé et sera partagé, ledit Gouirand fera les parts et les fermiers choisiront. De même tout le bétail se partagera, dans les mêmes conditions de parts et de choix, à la fin du bail. Ledit Gouirand devra tenir un bon chien pour garder le bétail. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Henry Meyran et Thomas Filhat, de ce lieu. [Signé : P Agnel, J Gondon]

Le 21/09/1609 acte barré à la demande et présence des parties, avec quittance réciproque bien que le terme ne soit pas échu. Fait et publié en ce lieu. [Signé : P Agnel, J Gondon]

Achat de cazal pour Me Pons Verne contre Michel Jehan maçon – f°14

Le 04/01/1606 a comparu Michel Jehan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, maçon habitant Arles (13), lequel a vendu à Me Pons Verne de ce lieu, présent, un cazal sive haut de maison en ce lieu quartier de la rue du Tripot confrontant maison à côté et au-dessous dudit Verne acquise des hoirs d'Esprit Maurin, les barriers [murailles] de la ville ainsi que la porte de l'Etang visant la rue publique. La vente est faite pour le prix de 30 livres dont ledit Jehan a confessé en avoir reçu 6 livres d'où quittance. Pour les 24 livres restantes, ledit Verne promet de les payer à la Toussaint. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Pierre Bertrand et Honoré Thurin, de ce lieu. [Signé : P Verne, H Turin, P Bertrand]

Le 10/01/1607 ledit Michel Jehan maçon a confessé avoir reçu dudit Me Pons Verne, présent, la somme de 24 livres pour l'entier paiement de cet achat, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Me Claude Darbon et Gaspard Viguiet. [Signé : P Verne, Darbon]

Obligation pour Nicolas Olivier – f°16

Le 05/01/1606 a comparu Jean François Bouzon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Nicolas Ollivier, de ce lieu, la quantité de 7 coupes et demie de bon vin qu'il lui a vendu à raison de 18 sols la coupe, l'ensemble bien reçu d'où quittance, ledit vin étant logé dans un tonneau. Il promet de le rendre à la Sainte-Marie-Magdeleine soit en vin soit en argent. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe en présence de Me Pons May et Jean Garcin. [Signé : V May, N Olivier]

Le 19/08/1606 acte barré en présence dudit Olivier qui confessé avoir été payé d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Pierre Ange[?] et Gaspard Viguiet. [Signé : N Olivier]

Quittance pour Jean Roux et Pons Escariot contre Grégoire Queyrel – f°17

Le 05/01/1606 a comparu Grégoire Queyrel de La Bastidonne (84), lequel a déclaré que Jean Roux et Pons Escariot dudit lieu, présents, ont, ces jours passés, expédié à Antoine Pourret dudit lieu trois panaulx par ledit Roux et un panau à Honoré Rey consul par ledit Escariot, ainsi que pour ledit Pourret 4 panaulx et pour ledit Rey 4 panaulx une cosse de conségal. Ledit Pourret comme acheteur par adjudication desdits grains à l'encan public pris audit Rey pour la rente des terres que lesdits Queyrel, Roux et Escariot doivent pour l'année dernière 1605. D'où quittance dudit Queyrel. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Lazarin Cougourdan de Marseille (13) et François Meyssonnier de ce lieu. [Signé : L Cougourdan]

Obligation pour Me Balthazar Gueidan notaire contre Antoine Aubion – f°18

Le 05/01/1606 a comparu Antoine Aubion, laboureur habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Balthazar Gueidan notaire de ce lieu, absent, une charge de blé mesure courante, en prêt amiable pour s'acquitter d'un lodz que ledit Aubion doit au sieur baron des Arz, reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre fin février. Fait et publié en ce lieu en présence de Bertrand Coussin et Pierre Mairetet, de ce lieu. [Signé : Coussin]

Achat de vigne pour Pierre Vian contre François Brun marchand – f°18

Le 09/01/1606 a comparu François Brun marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, habitant à Pertuis (84), lequel a vendu à Pierre Vian fils de feu Louis de ce lieu, présent, une vigne en ce lieu quartier de Pillibous d'environ une carterade confrontant vigne de Catherine Meyran, de Georges Besson, d'Elzias Farlan et de feu Esprit Gasquet. La vente est faite pour le prix de 39 livres que ledit Vian promet de payer en deux paies égales, la première le 15 août et la seconde à la même date l'année suivante. Ledit Vian hypothèque la vigne. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Pourchier et Bernard Constans, de ce lieu. [Signé : F Brun, Pierre Vian, Constans]

Le 07/12/1607 ledit Brun a confessé avoir reçu dudit Vian la somme de 39 livres pour l'entier paiement de ladite vigne, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Me Claude Dabron et Chaffret Eyriès. [Signé : F Brun, Darbon]

Mègerie pour Joseph Emin contre Jean Felissian – f°21

Le 09/01/1606 a comparu demoiselle Suzanne de Bourdin femme de Joseph Emin, bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues laquelle a baillé en mègerie à Jean Felissian laboureur habitant de ce lieu, une truie poil blanc d'un an et ce, pour cinq années à partir de ce jour, truie reçue par ledit Felissian. Pour chaque portée de porcs, ledit Emin devra fournir deux panaulx d'orge, le croît se partagera également, ledit Felissian faisant les parts et ledit Emin choisissant. Les frais pour l'aglandage seront partagés également. A la fin du bail tout le bétail se partagera à parts égales. Acte fait et publié en ce lieu, en présence de Jaume Monier et Bernard Constans. [Signé : Suzane de Bourdin, J Monier, Constans]

Obligation pour demoiselle Jeanne de Lamfrin contre Jean Felissian – f°22

Le 09/01/1606 a comparu Jean Felissian ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à demoiselle Jeanne de Lamfrin, absente, demoiselle Suzanne de Bourdin sa fille présente pour elle, 7 écus 30 sols à 3 livres pièces du prix d'une vache que ledit Felissian a acheté à ladite Lamfrin laquelle la tient à droit de mègerie, suivant acte reçu par ce notaire. Il promet de payer à la Sainte-Marie-Magdeleine. Acte fait et publié en ce lieu, en présence de Jaume Monier et Bernard Constans. [Signé : Suzane de Bourdin, J Monier, Constans]

Arrentement pour Catherine Velixandre contre Pierre Callier – f°23

Le 09/01/1606 a comparu Catherine Velixandre veuve de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a arrenté à Pierre Callier de La Bastidonne (84), présent, une vigne en ce lieu quartier de Raphineau d'environ 7 hommes confrontant vigne de Pierre Queyrel et ce pour trois ans et trois récoltes. La rente annuelle est fixée à 8 livres 8 sols à payer à chaque Saint-Michel à partir de la prochaine. Acte fait et publié en ce lieu, en présence de Bernard Constans et Thomas Filhat. [Signé : Constans, Filhat]

Le 07/11/1606 acte barré bien que le terme ne soit pas échu avec quittance mutuelle des parties sans que ledit Callier ait perçu aucun fruit. Fait et publié en ce lieu en présence de Romain Queyrel et Michel Barthélémy. [Signé : R Queyrel, Barthelemy]

Quittance pour Pierre Phelip contre Georges Roux et Jean Richard – f°24

Le 09/01/1606 ont comparu Georges Roux et Jean Richard de Peypin-d'Aigues (84), lesquels ont confessé avoir reçu de Pierre Phelip de La Roque-d'Anthéron (13) absent, Pierre Bret stipulant pour lui, la somme de 24 écus à 3 livres pièces sur une plus grande somme qu'il leur doit suivant acte d'accord reçu par ce notaire le 25/07/1605. 10 écus ont été payés il y a deux mois d'où quittance privée dudit Richard et le reste à l'instant, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Bernard Ollivier de ce lieu et Pierre Bonnardel de La Motte-d'Aigues (84). [Signé : Olivier, J Richard]

Quittance pour Pierre Roman contre François Pourchier – f°25

Le 09/01/1606 a comparu François Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Pierre Roman, ménager de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présent, la somme de 60 livres sur une plus grande somme qu'il lui doit pour du bétail suivant acte d'obligation chez Me Hupais notaire, somme reçue en grains d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pierre Thome et Bernard Olivier de ce lieu. [Signé : Pierre Thome, Olivier]

Insolutondation pour Claude Bouzon et Marguerite Roux, mariés, contre autre Claude Bouzon leur père – f°26

Le 10/01/1606 comme Claude Bouzon ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues doit à Marguerite Roux femme de Claude Bouzon son fils, la somme de 44 écus et demi soit 133 livres et demi pour la dot qu'il a reçu d'elle et autres choses suivant acte d'accord passé chez Me Georges Bernard notaire de ce lieu le 25/02/1605 que ledit Bouzon père a reconnu sur ses biens et en particulier sur une terre en ce lieu quartier du Revest de 6 émines au dextre confrontant terre de Jacques Gueidan, pré de demoiselle Anne Sauvecane, terre de Françoise Icard et le chemin public, avec clause dans l'accord que les mariés pourront être colloqués dessus sauf si ledit père peut payer. Le père leur a demandé de se faire colloquer sur cette terre pour le paiement des 133 livres et demi pour le paiement ainsi que pour celui du droit de lodz et trézain et pour les dépenses des estimateurs, « d'autant qu'il n'a moien pouvoir regir et administrer lesdits biens attendu sa viellesse et grandes charges que journallement fault paier ». Ainsi ont comparu ledit Claude Bouzon père et ledit Claude Bouzon fils émancipé ce dernier au nom de sa dite femme, et ledit père a cédé par titre d'insolutondation aux époux ladite terre de 6 émines avec un petit bâtiment de terre au milieu, estimés par noble Jean Louis Roy, Me Jean Archimbaud et Michel Rodde, estimateurs modernes de ce lieu, à la somme de 120 livres. De même le père a cédé aux mariés une terre qu'il a en ce lieu quartier du Plan du Revest sous le chemin, de deux saumées deux émines au dextre confrontant terre de Valentin Clemens naguère acquise par collocation dudit Bouzon, ledit chemin public et la rivière de l'Eze, estimée à 38 livres 11 sols. Soit au total, en valeur pour ces terres, la somme de 158 livres 11 sols. Le père doit 133 livres et demi de principal, 2 livres 8 sols pour les dépens des estimateurs et 22 livres 13 sols pour les droits de lodz et trézain. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Bernard Olivier et Thomas Filhat, de ce lieu. [Signé : JL Roy, M Rodde, Olivier, Filhat]

Le 13/11/1610 Me Jean Candolle procureur des fermiers seigneuriaux a confessé avoir reçu dudit Bouzon fils 12 livres pour le droit de lodz, d'où quittance. [Signé : Candolle]

Cession réciproque pour François Chabert contre Barthélemie François veuve – f°29

Le 10/01/1606 qu'il soit notoire que comme le 20/02/1587 mariage a été passé par contrat entre feu Mathieu Chabert vivant de ce lieu de La Tour-d'Aigues et Barthélemie François veuve d'André Deverger du lieu de Venelles (13) reçu par feu Me Joseph Mellan notaire d'Aix-en-Provence, dans lequel ledit feu Chabert a donné à titre d'augment à ladite François la somme de 50 écus à 3 livres pièces pour en disposer après son décès et pour le paiement de laquelle en aurait informé verbalement François Chabert fils et hoir dudit feu Mathieu ; et voyant que ledit François ne peut à présent faire le paiement en espère, ladite François, sa belle-mère, a décidé de compenser cette somme sur cette de 54 écus que les hoirs de feu Esprit de Verger lui doivent, c'est-à-dire 25 écus

donnés audit François par feu Jeanne de Verger sa femme en augment de dot suivant contrat de mariage reçu par feu Me Mellan, et 29 écus dus audit François en vertu du codicille fait par son dit feu père, reçu chez Me Jean Gilly notaire de Pertuis (84) le 13/08/1587.

Ont donc comparu lesdits François Chabert et ladite Barthélemie François, lesquels ont fait compensation réciproque tant des 50 écus d'augment de ladite François que des deux sommes ci-dessus de 54 écus. Pour les 4 écus restants de ladite compensation, dus audit François Chabert, celui-ci confesse les avoir reçus de ladite François d'où quittance. Il cède à ladite François toutes les actions et raisons sur la somme de 54 livres sur l'héritage de feu Esprit Deverger. Acte fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison du notaire, en présence de messire Jean Brocard prêtre natif de Nice (06) et Jean des Gouttes dit de La Salle clerc en l'église de ce lieu. [Signé : François Chabert, Jehan Brocard, de La Salle]

Insolutondation pour Pierre Felissian de La Motte-d'Aigues contre Jean Gouirand – f°32

Le 11/06/1606 étant donné qu'en novembre 1605, Antoine Aumant trésorier moderne de La Motte-d'Aigues (84) a fait vendre à l'encan public tous les guérés appartenant à Jean Gouirand fils de feu Jean dudit lieu pour le paiement de ses tailles, ce que Pierre Falician, beau-frère dudit Gouirand, ayant appris, a requis ledit Aumant d'abandonner la vente et a offert de payer pour ledit Gouirand la somme de 30 livres pour reste des tailles dues. Ledit Auman a ainsi recouvré la somme et abandonné la vente.

Ont donc comparu ledit Gouirand lequel pour rembourser les 30 livres qu'il doit audit Falician, lui a cédé par titre d'insolutondation : une terre audit lieu quartier du Molas de deux éminades confrontant terre dudit Falician, terre de Barthélémy Gouirand, chemin allant à La Tour-d'Aigues et terre de Jacques Arnoulx ; une éminade de pré sur un pré plus grand quartier de La Piboulle ou Genestière à prendre du côté du levant confrontant ledit Falician, pré de Magdeleine Faliian, pré restant audit Gouirand et pré de Barthélémy Arnoulx. Acte fait et publié en ce lieu de La Motte-d'Aigues, dans la maison de Guillaume Nicolas, en présence de Balthazar Billard et Bernard Olivier, de La Tour-d'Aigues. [Signé : Olivier, Pierre Fellic, Billard]

Promesse pour la communauté de Cabrières-d'Aigues contre Esprit Grange – f°34

Le 11/01/1606 a comparu Esprit Grange du lieu de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a promis à la communauté dudit lieu, Louis Roux et Jean Roux fils de feu Etienne, consuls modernes de ladite communauté, présent, suivant le pouvoir qu'il leur a été donné par le conseil du 30/12/1605, de garder tous les porcs des particuliers et habitants de ce lieu pour un an à partir du 1^{er} janvier de cette année et se finissant au même jour. Tous les habitants devront lui remettre leurs porcs et payer pour chaque bête 5 cosses de conségal, la moitié à l'entrée et la moitié à la fin de l'année et lorsque les porcs iront à l'aglandage chacun devra payer avant le départ 3 sols en plus. Les consuls devront payer un liard par portée et ledit garde devra « tous les matins appeler les porceaux a la place publicque ». Ladite communauté « sera tenu forni la dite manière ung verre bon et suffisant lequel ledit pourchier reduira » [?]. Furent présents Jean et Marquet Granger, frères dudit Esprit, lesquels se sont portés pleige pour lui. Acte fait et publié à Cabrières-d'Aigues dans la maison de Pierre Reynaud en présence de Balthazar Billard et Bernard Olivier de La Tour-d'Aigues. [Signé : Olivier, Billard]

Accord pour Esprit Pourret contre Toussaint et Joseph Sauvecane frères – f°36

Le 12/01/1606 qu'il soit notoire que procès a été intenté devant le lieutenant général aux submissions d'Aix-en-Provence (13) entre Toussaint et Jean Sauvecane, frères, tant pour eux que pour leurs autres frères tous enfants et hoirs de feu demoiselle Catherine de Tres de ce lieu de La Tour-d'Aigues pour la récupération d'une partie de la dot de cette dernière, contre Esprit Pourret dudit lieu, héritier pour moitié de feu Jaume Roux dudit lieu, défenseur et tenancier de la moitié d'un chenevier dudit feu Roux quartier du Colombier d'environ la moitié de 4 éminades de grains

en semence confrontant chenevier de messire Laurent Vian prêtre, chenevier de Jean Pourret son frère et les deux drayes. Pour éviter le long, les parties ont trouvé un accord.

Ont donc comparu lesdits Toussaint et Joseph Sauvecane, frères, tant pour eux que pour leurs frères, et ledit Pourret, lequel pour toutes les prétentions desdits Sauvecane sur ledit chenevier, promet de leur payer 27 livres qui ont été compensées sur une somme semblable que lesdits Sauvecane doivent audit Pourret comme cessionnaire des hoirs de feu Pierre Queyrel son beau-père sur une plus grande somme suivant acte de cession reçu chez ce notaire le 24/02/1605, somme due par Jean Sauvecane père desdits Toussaint et Joseph qu'ils ont donc payée pour lui ; ledit Pourret leur donne tout droit et action de se retourner contre lui. D'où quittance et abandon des prétentions sur le chenevier et procès. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Darbon et Bertrand Coussin, de ce lieu. [Signé : Sauvecane, Sauvecane, Darbon, Coussin]

Obligation pour François Velixandre contre Pierre Barthélémy – f°38

Le 12/01/1606 a comparu Pierre Barthélémy du lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me François Velixandre de ce lieu La Tour-d'Aigues, présent, une charge de blé annone en prêt amiable, reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Gavaudan et de Bernard Olivier, de ce lieu. [Signé : Olivier, Gavaudan]

Le 10/12/1607 acte barré à la demande et présence dudit Velixandre qui confesse avoir été payé par ledit Barthélémy, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Jean Brigas et Mathieu Roman. [Signé : Brigas]

Mègerie d'une truie pour François Velixandre contre Pierre Barthélémy – f°39

Le 12/01/1606 a comparu Me François Velixandre de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à Pierre Barthélémy de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présent, une truie poil blanc pleine, âgée d'environ deux ans, que ledit Velixandre a acheté audit Barthélémy, ce dernier l'ayant « a son pouvoir », pour une durée de quatre années à partir de ce jour. Pour chaque portée ledit Velixandre devra fournir un panaul d'orge. En cas de vente de croît, le partage se fera à parts égales et à la fin du bail, tout se partagera de la même manière. Si du bétail meurt « chacun participera de la chair en estant icelluy Velixandre adverty dans trois jours et luy apporter les enseignes ». Les frais d'aglandage seront partagés. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Gavaudan et de Bernard Olivier, de ce lieu. [Signé : Olivier, Gavaudan]

Le 10/12/1607 acte barré bien que le terme ne soit pas échu, avec quittance réciproque. Fait et publié en ce lieu en présence de Jean Brigas et Michel Long de ce lieu. [Signé : Brigas]

Obligation pour Paul Agnel contre Jacques Nicolas – f°40

Le 13/01/1606 a comparu Jacques Nicolas de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, marchand, une charge et demi de conségal en prêt amiable, reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu en présence de Bernard Olivier et Jehannon Durand, de ce lieu. [Signé : P Agnel, J Nicolas]

Le 28/07/1606 acte barré à la demande et présence dudit Agnel qui confesse avoir été payé par ledit Nicolas, absent, d'où quittance. Fiat en ce lieu. [Signé : Agnel]

Quittance portant cession pour Me Claude Gavaudan contre Honoré Roux – f°41

Le 13/01/1606 a comparu Honoré Roux ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de la communauté de ce lieu, et des mains de Me Claude Gavaudan consul de l'année dernière, présent, la somme de 19 livres 13 sols pour reste et entier paiement d'une plus grande somme tant en principal, intérêts que dépens que la communauté a été condamnée à payer en date du 10/12/1602, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jehannon Durand et Thomas Filhat de ce lieu. [Signé : Gavaudan, Filhat, Honorat Roux]

Quittance pour Me François Velixandre contre Catherine Astier – f°42

Le 16/01/1606 ont comparu Jean Bertrand et Catherine Astier, mariés, ladite Astier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé avoir reçu de François Velixandre, présent, la somme de 22 livres et demi pour les intérêts de la somme de 48 écus de principal qu'il doit à ladite Astier pour reste d'une plus grande somme suivant acte d'achat reçu par Me Bernard le 31/03/1592. Cette somme de 48 écus a été remise entre les mains de la communauté de ce lieu « pour l'assurance de ladite Astiere », « pour la garde et honeste proffict » suivant acte reçu chez ce notaire le 19/12/1605. La somme de 22 livres et demi représente tous les intérêts du passé jusqu'au 19 décembre. D'où quittance et le mari approuve la quittance faite par sa femme audit Velixandre du 16/08/1603 chez Me Bernard. Egalement quittance pour « le prethendu » supplément de la somme de 12 écus reçue par ladite Astier le jour de la passation de l'acte de vente « et ce en recompance des prethantions que ledit Velissandre presuposoit, actions contre icelle Astiere pour avoir plus paier ladite maison qu'elle n'en valoit au temps dudit achept suivant extime ». Fait et publié en ce lieu chez le notaire, en présence de Toussaint Sauvecane et Bernard Constans. [Signé : Sauvecane, Constans]

Déclaration pour Catherine Astier contre Toussaint et Joseph Sauvecane, frères – f°43

Le 16/01/1606 ont comparu Toussaint et Joseph Sauvecane, frères, tant pour eux que pour leurs frères et héritiers de feu demoiselle Gabrielle Aymar leur aïeule, cessionnaire de monsieur maître Guillaume Aymar conseiller du roi en la cour et de Me Jean Aymar viguier pour le roi à Pertuis (84), lesquels Sauvecane ont déclaré à Catherine Astier de ce lieu de La Tour-d'Aigues qu'en vertu de leur clame et pour la somme à eux due par les hoirs de feu Anthonie Garoux de ce lieu ils avaient faire prendre en gagerie toute la somme que François Velixandre doit à ladite Astier, présupposant qu'elle était l'héritière de ladite Garoux. Ayant été informés qu'elle n'est pas son héritière ont abandonné toute saisie et poursuite contre elle et la quitte de tout ainsi que ledit Velixandre contre 4 livres qu'elle leur a versées. Fait et publié en ce lieu en présence de Bernard Constans et Thomas Filhat, de ce lieu. [Signé : T Sauvecane, J Sauvecane, Constans]

Mègerie pour Jean Brigas contre Barthélémy Fournier – f°45

Le 16/01/1606 ont comparu Jean Brigas et Barthélémy Fournier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont fait une mègerie ensemble. Ledit Brigas a fourni une terre quartier de Cailloux plantée de mûriers d'environ 10 émines confrontant vigne et terre restante audit Brigas et ce, pour dix ans à partir de ce jour. Ledit Fournier devra y planter cette année et par saison du plantin de safran jusqu'au prix de 15 livres, somme que ledit Brigas devra lui donner et plus si ledit Brigas lui donne l'argent pour. Le preneur entretiendra la terre et le safran, payera les factures et chaque année ils se partageront la récolte à parts égales. Si de la terre est vide ils aviseront entre eux pour la semer de grains dont chacun fournira la moitié et ledit Brigas dans ce cas paiera 12 sols par saumée de grains. Pour les feuilles des mûriers, elles seront entretenues par ledit Brigas qui devra faire des fossés autour de la terre que ledit Fournier entretiendra. Quand il y aura besoin de changer les plants, ledit Fournier devra l'employer à l'accroissement de la terre. A la fin du bail, tout se partagera à parts égales. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Bernard Ollivier et Thomas Filhat de ce lieu. [Signé : Brigas, Filhat, Olivier]

Appointement avec quittance pour Antoine Estienne contre Jean Favier de Lourmarin – f°47

Le 16/01/1606 qu'il soit notoire qu'un procès a été intenté par-devant les officiers de La Tour-d'Aigues entre Jean Favier laboureur de Lourmarin (84) pour des dommages et intérêts par lui soufferts pour raison de biens qu'il avait arrenté d'Antoine Estienne ménager de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), dont sentence condamnant ledit Estienne à payer audit Favier les dommages et intérêts suivant liquidation par deux experts. Il a fait appel devant le lieutenant général des

submissions au siège d'Aix-en-Provence (13) qui a confirmé la condamnation. Ledit Estienne prévoit d'aller devant la cour de parlement.

Pour cela ont comparu lesdits Antoine Estienne et Jean Favier, souhaitant couper court au procès. Ledit Etienne devra payer 30 livres, ce qui a été fait, d'où quittance. Les parties abandonnent les poursuites, se font quittance réciproque, ledit Estienne annulant la cession qu'il avait faite à Antoine Perrin de Lourmarin. Fait et publié à Saint-Martin-de-la-Brasque, dans la métairie de demoiselle Anne Sauvecane, en présence de Me Pons May chirurgien et de Thomas Filhat ainsi que de Louis Jourdan. [Signé : L Jourdan, P May]

Promesse pour Jean Lantelme contre Jean Pourchier – f°48

Le 18/01/1606 a comparu Jean Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Jean Lantelme dudit lieu, absent, deux « faix » de chenevé, trois panaulx d'avoine et trois panaulx de grains de chenevé « prins le tout audit Pourchier a la requete des thezoriens modernes que Jehan Grilhard exacteur de[s] cosses et l'en a quitté ». Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jacques Gondon de Saignon (84) et Jean Martin fils de Pierre de ce lieu. [Signé : J Gondon]

Accord passé entre Jean Orcel de Cabrières-d'Aigues contre Grégoire Meilleuret et Antoine Roux fils de Mary – f°49

Le 19/01/1606 un procès a été intenté devant le lieutenant général aux submissions d'Aix-en-Provence (13) entre Jean Orcel fils et hoirs de feu Antoine, vivant maréchal du lieu de Cabrières-d'Aigues (84) demandeur, contre Grégoire Meilleuret et Jean Roux fils de feu Mary dudit lieu en qualité de tiers possesseurs des biens de feu Antoine Combe dudit lieu, défendeurs. Et ce, afin d'avoir paiement de la somme de 9 livres que ledit Combe devait audit feu Antoine Orcel suivant deux actes reçus par Me Murel notaire royal de Cabrières-d'Aigues les 20/12/1584 et 04/11/1585 avec intérêts depuis le 05/03/1593 lors du transfert du siège à Pertuis suivant l'édit du Roi.

Ont donc comparu le Jean Orcel tant en son nom que pour Grégoire Meilleuret et Jean Roux, qui, pour couper court au procès, ont décidé que pour tous les droits dudit Orcel sur les biens acquis de l'héritage dudit feu Antoine Combe suivant actes reçus par Me Charles Augier notaire dudit Cabrières-d'Aigues, lesdits Meilleuret et Roux devront payer audit Orcel 9 livres de principal et les intérêts depuis ladite demande, soit 13 livres et demi. Ledit Grégoire paiera 9 livres et ledit Roux 4 livres et demi, au prorata des biens acquis et ce d'ici le 15 août. En échange ledit Orcel abandonne toute prétention sur lesdits biens. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Bertrand Coussin, de ce lieu. [Signé : Coussin, L Jourdan]

Le 13/12/1607 ledit Orcel a confessé avoir reçu desdits Meilleuret et Roux lesdites sommes, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Jean Roux [?]. [Signé : L Jourdan, J Orcel]

Achat pour Jean Orcel contre la communauté de Cabrières-d'Aigues – f°51

Le 19/01/1606 ont comparu Louis Roux et Jean Roux fils d'Etienne, consuls modernes du lieu de Cabrières-d'Aigues (84), ainsi que Mathieu Durand commis et député par délibération du conseil dudit lieu, lesquels ont vendu à Jean Orcel ménager dudit lieu, présent, les propriétés suivantes audit lieu, propriétés acquises par la communauté par collocation sur les hoirs de feu Me Jean Pellat notaire dudit lieu pour arrérages de taille en date du 29/01/1602 : une vigne disrute quartier du Pinchinat de 3 émines 6 cosses confrontant terre de Jaumet Ripert, vigne de Jean Pascal ; une terre quartier des Esgueirades d'une saumée confrontant terre de Valéry Solliers, terre de Jean Ripert, terre de la communauté ; une terre quartier de La Grand Combe de 5 émines 6 cosses confrontant terre de Louis Ripert, terre de Véran Pascal ; une terre audit quartier de 2 émines confrontant terre des hoirs de Michel Pellat, terre de Louis Roy, terre de Pierre Reymond ; une terre audit quartier confrontant terre et pré d'Antoinette Pellat, terre de Louis Roy, pré de Jean Pellat de la contenance d'une émine cinq cosses ; terre à Vaufrède de 3 émines 4 cosses confrontant terre des hoirs de Jean

Nicolas, terre de Catherine Jourdan, le chemin. La vente est faite pour le prix de 12 livres que ledit Orcel promet de payer le 15 août. Acte fait et publié à Cabrières-d'Aigues, dans la maison de Pierre Reymond en présence de Louis Jourdan et Bertrand Coussin de La Tour-d'Aigues. [Signé : Coussin, L Jourdan]

[Note en marge :] Il y a quittance le 07/09/1606

Achat pour Jean Martin fils de feu Jean contre Philippe Jaume – f°54

Le 21/01/1606 a comparu Philippe Jaume serrurier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Jean Martin fils de feu Jean dudit lieu, présent, une terre acquise par ledit Jaume par collocation sur les hoirs de Brancais David, quartier de Vaumalle de 6 émines au dextre confrontant terre dudit Martin, terre de Jean Sauvecane fils de feu François, terre de François Chabert, terre de Louis Pourchier. La vente est faite pour le prix de 15 livres dont ledit Jaume a reçu 6 livres 15 sols d'où quittance, dans le prix de laquelle est comprise le lods de la collocation que ledit Martin devra payer et pour la somme restante, soit 9 livres, ledit Martin promet d'en payer la moitié à Pâques et l'autre moitié au 15 août. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Michel Rodde et Bertrand Coussin de ce lieu. [Signé : Phelip Jaume, M Rodde, Coussin]

Quittance pour François Blanc contre Barthélémy Berard – f°55

Le 24/01/1606 a comparu Barthélémy Berard tuteur des hoirs de feu Elzias Franc de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de François Blanc de ce lieu, présent, la somme de 24 livres 18 sols pour l'arrentement sur les hoirs et pour la paie échue à Noël dernière, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Honoré Ginies et Bernard Olivier. [Signé : Honnort Ginies, Olivier]

Accord et ratification pour Jean Roux fils d'Etienne de Cabrières-d'Aigues contre Sibille Roman veuve de David Rey – f°56

Le 25/01/1606 étant donné que feu David Rey vivant du lieu de Cabrières-d'Aigues (84) avait vendu à Jean Roux fils de feu Etienne, ménager dudit lieu, une vigne commune et indivise entre ledit Rey et Sibille Roman sa femme, en ce lieu quartier de La Rougettière d'environ une carterade confrontant vigne de Pierre Franchesquin, vigne de Jean Pellat, et ce pour le prix de 16 écus 40 sols suivant acte passé devant Me Charles Augier notaire dudit lieu, laquelle somme a été payée et dont les deux tiers ont été « employés a la poursuite des proces d'icelle Romane que en achept d'habis d'icelle ».

Ont comparu ladite Roman et ledit Jean Roux fils d'Etienne, lesquels souhaitant « vivre en paix et amitié » ont transigé ainsi, ladite Roman pour toutes ses prétentions sur ladite vigne reçoit dudit Roux 6 livres d'où quittance. Elle abandonne toute poursuite et ratifie l'acte passé par son feu mari « pour avoir esté le prix d'icelluy employé a son proffit ». Acte fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez Pierre Reymond, en présence de Barthélémy Billard cordonnier de La Tour-d'Aigues et Mathieu Durand de Cabrières-d'Aigues. [Signé : Billard]

Accord avec insolutondation pour Pierre Constans et Claude Roux contre Françoise Richier – f°58

Le 25/01/1606 qu'il soit notoire qu'un procès a été intenté par-devant les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues entre Pierre Constans fils et hoirs de feu Marguerite Roux, et Claude Roux femme de Honoré Eyriès dudit lieu, les deux Roux filles et héritières universelle de feu Jeanne Simon, pour le paiement de la somme de 15 livres pour la moitié de 30 livres données en augment de dot à ladite feu Jeanne Simon par feu Jaume Simon son frère à son contrat de mariage avec Guillaume Roux de ce lieu, ainsi que la moitié du prix d'une robe toujours suivant le mariage reçu par feu Me Georges Vian notaire de ce lieu le 31/03/1549, d'une part ; et Françoise Richier, veuve et héritière testamentaire de feu Pierre Simon, ledit Pierre fils et hoirs dudit feu Jaume Simon. Le procès est en état d'être jugé.

Ont donc comparu lesdits Pierre Constans et Claude Roux assistée de Honoré Eyriès son mari, et ladite Françoise Richier assistée d'Antoine Vespier son beau-frère, lesquels pour transiger ainsi : ladite Richier devra payer aux parties tant pour ladite somme de 15 livres de principal, la moitié de ladite robe, intérêts et dépens, à savoir un total de 33 livres et demi comprenant le droit de lodz. Ladite Richier n'ayant pas l'argent pour payer a cédé en insolutondation les pièces suivantes : une terre quartier de Restantier de 4 émines 8 cosses au dextre confrontant terre dudit Vespier, terre d'Isnard Molinet, terre de François Pazier, estimée à 16 livres et demi ; et un chenevier de peu de valeur en ce lieu auprès de la Planche [Planque] Plus Basse de la rivière de l'Eze joignant le fossé de Bedarrides tombant dans ladite rivière de la contenance de 4 cosses confrontant chenevier de Sibille Richier sa sœur, la Granière, le chemin, estimée à 22 livres 14 sols, et ce par noble Jean Louis Roy, Michel Rodde et Jean Archimbaud, estimateurs modernes de ce lieu. Le prix total des pièces est donc de 39 livres 4 sols valant tant pour le principal, dépens que pour les deux tiers du droit de lodz que les nouveaux propriétaires devront payer aux fermiers seigneuriaux. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Bernard Olivier et Balthazar Billard, de ce lieu. [Signé : JL Roy, M Rodde, Pierre Constans]

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Claude Bouzon – f°61

Le 26/01/1606 a comparu Claude Bouzon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de la communauté de ce lieu, Vincent May consul présent, la somme de 29 livres 12 sols que la communauté par sentence du lieutenant de juge du 12/11/1605 a été condamnée à lui payer tant en principal que dépens provenant ladite somme de « certaine vente de bled prince audit Bouzon pour dette de la communauté contenue au certificat des auditeurs », d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, en présence de Michel Rodde et Bernard Olivier, de ce lieu. [Signé : V May, M Rodde]

Arrentement pour Claude Bouzon contre Antoine Perrin – f°62

Le 26/01/1606 a comparu Claude Bouzon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a arrenté à Antoine Perrin travailleur de ce lieu, présent, une vigne en ce lieu quartier de La Garrigue d'environ trois carterades confrontant vigne du capitaine Ferdinand Bon et d'Antoine Richier, pour trois ans et trois récoltes à partir de ce jour pour une rente annuelle de 11 livres 8 sols à payer à chaque Saint-André. Ledit Bouzon devra loger le vin provenant de ladite vigne dans sa thine et ses tonneaux tous les ans sans que ledit Perrin n'ait rien à payer. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Balthazar Billard et Bernard Olivier de ce lieu. [Signé : Olivier, Billard]

Le 18/02/1609 acte barré à la demande et présence des parties qui se sont faites quittance réciproque moyennant des versements de rente faits par ledit Perrin aux trésoriers dont les quittances ont été retirées par ledit Bouzon. Fait et publié en ce lieu, en présence de Jean Bressier et Claude Ferrier. [Signé : Claude Ferrier]

Déclaration et quittance pour Antoine Abel contre Claude Favier – f°63

Le 27/01/1606 a comparu Claude Favier couturier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, en qualité d'héritier de feu Pierre dudit lieu, lequel a déclaré à Antoine Abel maréchal à forge de ce lieu, absent, Benoît son fils présent pour lui, que quelques jours avant la mort dudit Pierre, son père, il reçut dudit Abel la somme de 6 écus à 60 sols pièce pour reste et entier paiement du prix d'une vigne que ledit Abel avait acquise dudit Pierre au quartier de Rafinel suivant acte reçu par Me Carle notaire de Beaumont-de-Pertuis (84) et, n'ayant fait alors aucune quittance, il la fait ce jour ici. D'où acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Bernard Ollivier et Valentin Clemens, de ce lieu. [Signé : Olivier]

Accord avec cession pour Pierre Constans contre Claude Roux femme de Honoré Eyriès – f°64

Le 28/01/1606 qu'il soit notoire que Pierre Constans fils et hoir de Marguerite Roux ; et Claude Roux femme de Honoré Eyriès travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesdites Roux héritières

de feu Jeanne Simon vivante veuve de Guillaume Roux dudit lieu, ont acquis en commun de Françoise Richier veuve, par acte d'insolutoindation reçu chez ce notaire le 25 de ce mois un chenevier près de la rivière de l'Eze de quatre cosses au dextre confrontant la granière de la rivière de l'Eze, chemin public, fossé de Pisanton, ainsi qu'une terre au quartier de Restantier de quatre émines huit cosses au dextre confrontant terre dotale d'Antoine Vespier, terre d'Isnard Molinet, terre de François Pazier, le tout pour 40 livres 5 sols 8 deniers.

A comparu Pierre Constans, lequel a cédé à ladite Claude Roux, absente, Honoré Eyriès son mari présent, sa moitié des terres ci-dessus. Cette cession est faite pour le prix de 16 livres 13 sols. Ledit Eyriès a cédé en échange la somme de 16 livres 13 sols à prendre d'André Fourquat pélassier de Pertuis (84) sur les 30 livres qu'il doit par acte d'accord reçu par me Jean Gilly notaire de pertuis. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Michel Rodde et d'Antoine Vassal cordonnier de ce lieu. [Signé : Pierre Constans, Anthoine Vassal, M Rodde]

Accord et obligation pour Antoine Vassal contre Barthélémy Volonne – f°67

Le 28/01/1606 comme Antoine Vassal cordonnier de ce lieu de La Tour-d'Aigues a prêté le 25/07/1592 à Barthélémy Volonne de ce lieu la somme de 17 écus 56 sols suivant acte reçu par Me Hupais notaire et que le 21/04/1593 ledit Volonne a payé ledit Vassal, l'acte a été barré. Ont comparu lesdits Vassal et Volonne lesquels se sont accordés ainsi, que le supplément de paiement que ledit Volonne devra payer audit Vassal est de 25 livres tant pour principal qu'intérêts d'ici le 15 août. Acte fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison du notaire, en présence de Pierre Mairetet et François Vielh de ce lieu. [Signé : Antoine Vassal, Mairetet]

Le 22/11/1606 ledit Vassal a confessé avoir reçu dudit Barthélémy Volonne, présent, la somme de 25 livres d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Gaspard Viguiet et Antoine Rambert. [Signé : Anthoine Vassal]

Quittance pour Claude Fournier contre Jean Brigas – f°68

Le 30/01/1606 a comparu Jean Brigas de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Claude Fournier de ce lieu, présent, la somme de 4 écus pour la paie de Pâques prochaine pour le jardin que ledit Fournier tient à rente dudit Brigas suivant acte reçu chez ce notaire, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Bernard Ollivier et Claude Rougier habitant de ce lieu. [Signé : Brigas, Ollivier]

Arrentement et mègerie pour demoiselle Anne Sauvecane contre Henri et Antoine Marron – f°69

Le 30/01/1606 a comparu demoiselle Anne Sauvecane de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a arrenté et a baillé à mègerie à Henry et Antoine Marron, père et fils, de ce lieu, présents, qui terre qui était un jardin quartier de Badareau de 10 émines pour la convertir en jardin et ce que pour 4 ans et 3 récoltes à partir de la Saint-Michel prochaine et se terminant au même jour pour une rente de 36 livres par ans en deux paies égales à la Saint-Michel et à Pâques à partir de la prochaine Saint-Michel en un an. Ladite terre étant actuellement semée de blé annone, ladite Sauvecane leur remet la récolte de plein droit moyennant 6 livres qu'ils devront payer fin août. De plus, ladite Sauvecane baille en mègerie la vigne limitrophe à ladite terre de cinq carterades à La Bouisse et un verger au Deveucet avec une terre quartier de La Bouisse qui sera comprise dans l'arrentement pour quatre ans et quatre récoltes. Le vin sera partagé entre les parties « a ray de thine » et ladite Sauvecane devra loger le vin desdits Marron dans ses tonneaux sans qu'ils n'aient à payer quoi que ce soit ainsi que pour le vin qui proviendra de quatre carterades de vignes que lesdits Marron tiennent à rente des hoirs d'Esprit Gasquet pendant quatre ans sans frais. Lesdits Marron devront planter des arbres dans le jardin que ladite Sauvecane fournira. Ladite Sauvecane prendra le tiers de l'ortollaille qui sera soustrait de la rente suivant l'estimation qui en sera faite. Le bois mort sur ces propriétés sera partagé à parts égales. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Constans et noble Jean Louis Roy de ce lieu. [Signé : Anne de Sauvecane, J.L Roy, Constans]

Le 19/09/1609 acte d'arrentement et de mègerie barré en présence de demoiselle Anne Sauvecane et Claude Armand mère et administratrice de ses enfants et hoirs dudit Antoine Marron, avec quittance. Fait en ce lieu en présence de Michel Rodde et Jean Louis Le Long. [Signé : M Rodde, Jehan Louis Le Long, Anne de Sauvecane]

Accord et appointement pour Jeanne Fillade veuve contre Jean Mayenc – f°71

Le 30/01/1606 qu'il soit notoire que feu Michel Mayenc, vivant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, avait vendu certaines propriétés à Roman Ricard habitant de Grambois (84) pour le prix de 20 écus à 3 livres pièces avec le consentement et en présence de Jeanne Fillade sa femme de Peypin-d'Aigues (84) suivant acte passé chez Me Gueidan notaire. Lesdites propriétés appartenaient à ladite Fillade et ledit feu Mayenc a reçu en plusieurs fois dudit Ricard 16 écus et demi, somme qui a été reconnu pour ladite Fillade. Ledit Mayenc est mort il y a un mois, ab intestat, laissant un fils Jean Mayenc, héritier contre lequel ladite Fillade prétend agir pour recouvrer ladite somme de 16 écus et demi d'une part et 10 écus pour son augment, une robe et un aubergeon que son mari lui devait suivant leur contrat de mariage reçu par Me Hupais notaire de La Tour-d'Aigues.

Ont donc comparu ledit Jean Mayenc et ladite Fillade, lesquels ont transigé ainsi : ledit Mayenc devra payer à ladite Fillade 60 livres en juillet et de plus il lui cède la moitié du semé dans une terre dudit Mayenc d'environ une saumée quartier du Plan qu'ils se partageront à parts égales après que Paul Agnel aura été payé pour la semence. D'où quittance de ladite Fillade et ratification de la vente faite audit Ricard avec réserve audit Mayenc de pouvoir recouvrer dudit Ricard 3 écus et demi qu'il doit encore pour l'achat somme qui lui appartiendra de plein droit. Acte fait et publié en ce lieu, dans la salle la maison du notaire, en présence de Pierre Constans et noble Jean Louis Roy de ce lieu. [Signé : JL Roy, Pierre Constans]

[« Reception de l'estat de notere royal pour moy Lois Sauvecane filz de mestre Jehan faicte par monsieur le lieutenant particullier du siege d'Aix suivant la donation dudit estat le premier febvrier mil six cens six et suivant laquelle j'ay receu les contractz cy apres suivantz »]

Achat de vigne pour Françoise Isnard contre Jérôme Ricard – f°74

Le 02/02/1606 a comparu Jérôme Ricard laboureur habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Françoise Isnard femme d'André Silvestre du lieu de Grambois (84), présente, une vigne que ledit Ricard possède à Grambois quartier de Passipan d'environ 3 hommes confrontant vigne de Jean Caire, terre de Jean Peruson, vigne de Claude Ricard et vigne de Jaumet dit Couderrin. La vente est faite pour le prix de 28 livres et demie que ladite Isnard promet de payer, 9 livres le 12 mai, et le reste à la fin du mois d'août. Fait et publié en ce lieu, chez le père du notaire, en présence de noble Jean Louis Roy et d'Antoine Ange, de ce lieu. [Signé : J Roy, Ange]

Le 07/06/1606, Sébastien Ricard fils de feu Georges, travailleur de Grambois (84), informé de l'acte d'achat de la vigne, ratifie l'acte, remettant à Jérôme Aubion [sic, Ricard] vendeur, présent, tous ses droits de ladite vigne. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues en présence d'Honoré Turin et François Pazier dudit lieu. [Signé : Turin, F Pazier]

Il y a quittance de toute la somme le 23/02/1606

Arrentement pour Antoine Astoin contre Jean Crespin – f°76

Le 03/02/1606 a comparu Antoine Astoin maître tailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a arrenté à Jean Crespin travailleur habitant de ce lieu, présent, trois carterades de vigne à La Garrigues confrontant vigne de Mathieu Hupais, pour trois ans et trois récoltes à partir de ce jour, contre une rente annuelle de 14 livres 8 sols à payer en deux parts égales, l'une à la Toussaint et l'autre à Pâques, à partir de la Toussaint. Ledit Astoin devra loger tout le raisin et le vin desdites vignes en sa cave et thine sans rien faire payer audit Crespin. Outre l'entretien classique, ledit Crespin devra la dernière année porter aux gros oliviers une charge de fumier par olivier. Fait et

publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pierre Constans et Bernard Olivier, de ce lieu. [Signé : Pierre Constans, Olivier]

Le 20/04/1609 acte barré avec la présence des parties qui se font quittance réciproque. Fait en ce lieu en présence de François Velixandre et Melchion Valette.

Quittance pour François Daumas contre Jean Roux – f°77

Le 04/02/1606 a comparu Me Pons May chirurgien de ce lieu suivant la charge qui lui a été donnée par Jean Roux, a confessé avoir reçu de François Daumas de ce lieu, présent, 3 livres 12 sols pour la rente d'une terre qu'il doit audit Roux pour la paie de la récolte passée données à Perrine Mombriion mère dudit Roux pour « le secours de sa maladie » d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, en présence de Jacques Monier et Thomas Fillat de ce lieu. [Signé : P May, J Monier]

Obligation pour Me Georges Vian bourgeois contre Balthazar et Guillaume Mallet – f°78

Le 04/02/1606 a comparu Guillaume Mallet au nom de Balthazar Mallet son père, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Georges Vian bourgeois de ce lieu, présent, cinq panaulx de conségal, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance qu'il promet de rendre aux fêtes de mai. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Bernard Olivier et Pierre Bret de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : Olivier]

Le 23/09/1606 acte barré en présence dudit Vian qui a confessé avoir été payé par ledit Mallet d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Gaspard Viguier et Jaume Monier.

Obligation pour Paul Agnel contre Esprit Pourret – f°79

Le 04/02/1606 a comparu Esprit Pourret de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, marchand de ce lieu, présent, une charge de conségal mesure courante, en prêt amiable, reçue d'où quittance, pour ensemercer lors des dernières semences passées une sienne terre à La Bouisse et qu'il promet de rendre aux fêtes de mai, hypothéquant sa récolte. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Barthélémy Berard et Bernard Olivier de ce lieu. [Signé : Olivier]

Le 01/01/1610 acte barré en présence dudit Agnel qui fait quittance audit Pourret. [Signé : P Agnel]

Achat pour Jean Roux dit Gay contre la communauté de Cabrières-d'Aigues – f°80

Le 06/02/1606 ont comparu Jean Roux fils d'Etienne, Mathieu Durand, Bernard Guérin et Jean Jourdan procureurs de la communauté du lieu de Cabrières-d'Aigues, lesquels ont vendu à Jean Roux dit Gay dudit lieu, présent, un cazal avec un peu de crotte limitrophe que la communauté a acquise en ce lieu quartier de La Font de La Gaye confrontant à deux parts le chemin public et cazal des hoirs de feu Esprit Nicolas. La vente est faite pour le prix de 9 livres que ledit Roux promet de payer à la Saint-Michel. Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, au-devant de la maison de François Magnan en présence de Louis Ange et Antoine Gassin de La Tour-d'Aigues. [Signé : Ange]

Le 27/08/1607 ledit Mathieu Durand consul de Cabrières-d'Aigues (84) a confessé avoir reçu dudit Jean Roux, absent, les 9 livres d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Honoré Thurin et Jean Bues. [Signé : M Durand]

Obligation pour Paul Agnel et consorts contre Jean Sambuc – f°81

Le 07/02/1606 a comparu Jean Sambuc laboureur de Cabrières-d'Aigues (84) lequel a confessé devoir à Paul Agnel et consorts [Jacques Gondon et Jean Meolhon] fermiers seigneuriaux de La Tour-d'Aigues, présent, la quantité de deux saumées et demi de blé annone, deux saumées de conségal, deux panaulx d'épeautre, trois panaulx d'orge et cinq panaulx d'avoine, le tout reçu d'où quittance, pour semer dans ses terres, et il promet de rendre le tout aux fêtes de mai, hypothéquant ses récoltes. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de David Marcou et Pierre Baridon fils de Bernard [Signé : P Agnel]

Le 28/09/1608 acte barré en présence dudit Agnel qui fait quittance. Fait en ce lieu. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Paul Agnel et consorts contre Pierre Baridon fils de Bernard – f°82

Le 07/02/1606 a comparu Pierre Baridon fils de Bernard laboureur de Cabrières-d'Aigues (84) lequel a confessé devoir à Paul Agnel et consorts [Jacques Gondon et Jean Meollon] fermiers seigneuriaux de La Tour-d'Aigues, ledit Agnel présent, une saumée de blé annone, une saumée de conségal, huit panaulx d'avoine et deux panaulx d'orge, le tout reçu pour les semer dans ses terres d'où quittance, et qu'il promet de rendre aux fêtes de mai, hypothéquant ses récoltes. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Bernard Olivier et François Sambuc. [Signé : P Agnel]

Le 09/02/1609 acte barré en présence dudit Agnel qui a confessé avoir été payé, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Me Claude Darbon et Jean Gouirand. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Paul Agnel et consorts contre David Marcou – f°83

Le 07/02/1606 a comparu David Marcou ménager de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel et consorts [Jacques Gondon et Jean Meollon] fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ledit Agnel présent, une saumée et demi de blé annone, une saumée et demi de conségal, cinq panaulx d'avoine, le tout mesure courante en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai. Il hypothèque ses récoltes. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Bernard Olivier et François Sambuc. [Signé : P Agnel]

Le 18/09/1610 acte barré en présence dudit Agnel qui fait quittance audit Marcou. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Barthélémy Icard contre Pierre Long – f°84

Le 07/02/1606 a comparu Pierre Long de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Barthélémy Icard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 24 livres pour l'achat d'un âne poil bureau avec son bât et cordage, reçu d'où quittance, qu'il promet de payer au 15 août avec hypothèque de l'âne et d'un autre âne qu'il a de poil noir. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pierre Mairtet et Jean Rouet. [Signé : B Icard, Mairtet]

Procuration pour Me Claude Darbon procureur au siège d'Aix – f°85

Le 08/02/1606 a comparu Me Claude Darbon, procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), lequel a nommé pour procureur le capitaine Jean Darbon, son père, présent, pour aller emprunter à l'amiable jusqu'à 6 charges de conségal et 2 charges de blé annone. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Bernard Ollivier et Honoré Thurin, de ce lieu. [Signé : Olivier, Turin, Darbon]

Quittance pour la communauté de la Tour-d'Aigues contre le capitaine Ferdinand Bon – f°86

Le 08/02/1606 a comparu le capitaine Ferdinand Bon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de la communauté de ce lieu représentés par Jacques Gueidan et Vincent May, consuls modernes dudit lieu, la somme de 63 livres 13 sols 6 deniers en déduction d'une plus grande somme que la communauté lui doit en qualité de cessionnaire de Jean Darbon de ce lieu, tant en principal, qu'intérêts et dépens et ce, des mains de Joseph Just écuyer de Marseille (13), présent, sur une plus grande somme que ledit Just doit à la communauté pour reliquat de compte rendu le 16/12/1605 suivant les délibérations de la communauté. D'où quittance de la communauté audit Just et dudit Bon à la communauté. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Meynier et Jean Richard de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : Bon, Jaques Gaydan, V May, Joseph Just]

Promesse pour la communauté de Peypin-d'Aigues contre Jean Meynier – f°87

Le 08/02/1606 étant donné que Jean Meynier trésorier du lieu de Peypin-d'Aigues (84) de l'année 1605 est débiteur de certaines sommes envers la communauté dudit lieu suivant le compte rendu aux auditeurs des comptes dudit lieu cette année, que Jean Richard et Jean Roman fils de Marc, procureurs de ladite communauté, doivent à Pierre Martelly de Pertuis (84) la somme de 45 livres à rendre au 15 août prochain ou à la Sainte-Magdeleine prochaine suivant acte reçu par Me Raymond Ollivier notaire de Pertuis cette année, cette somme devant être employée aux affaires de ladite communauté.

A comparu Jean Meynier, lequel a promis à la communauté de ce lieu, en présence dudit Jean Richard consul, de payer pour elle audit Martelly la somme de 37 livres et demi en déduction de 45 livres aux termes portés dans l'acte d'obligation et cette somme sera en déduction de ce que ledit Meynier doit pour reliquat à ladite communauté pour 30 livres et les 7 livres et demi restantes pour certains « interestz souffertz par icelle communauté a faulte dudit reliqua deub par icelluy Meynier ». Ledit Richard proroge ainsi audit Meynier, suivant le pouvoir qui lui a été donné par le conseil, le reste de sa dette jusqu'au 15 août. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Henry Darbon et Jean Brigas de ce lieu. [Signé : J Richard, J Brigas, Darbon]

Accord avec insolutondation pour Salomon Jourdan époux de Marie Chenard contre les hoirs de feu Pierre Sarret – f°88

Le 09/02/1606 comme les hoirs de feu Pierre Sarret de ce lieu de La Tour-d'Aigues, doivent à feu Pierre Chenard, maréchal de ce lieu de son vivant, la somme de 60 livres pour entier paiement de 90 livres suivant obligation passé chez Me François Illy notaire de Pertuis (84) le 27/10/1588, laquelle somme, Bremond Chenard fils et hoirs dudit feu Pierre avait cédé à Marie Chenard sa sœur en son contrat de mariage avec Salomon Jourdan de ce lieu, reçu chez Me Gaspard Hupais notaire de ce lieu. Ledit Jourdan a continué ses poursuites sur les biens dudit feu Sarret et sur ceux d'Alayette Lachatte veuve dudit Pierre Sarret avec un procès en cours. Ont donc comparu Louis Pourchier tuteur des hoirs dudit feu Pierre Sarret, ladite Alayette Lachatte et ledit Salomon Jourdan mari de ladite Marie Chenard. Ledit tuteur pour éviter de plus grands frais, pour liquider les dépenses et intérêts dus audit Jourdan de la somme de 20 livres 8 sols en plus des 60 livres en principal, soit au total 80 livres 8 sols auquel il faut ajouter 13 livres 8 sols pour le droit de lodz, ledit tuteur a cédé par titre d'insolutondation à ladite Marie Chenard, son mari acceptant pour elle, 7 hommes 40 souches de vigne sur plus grande vigne que les hoirs ont en ce lieu quartier de La Garrigues à prendre de long en long du côté de la terre de Guillaume Escoffier, confrontant vigne de François Pazier, chemin allant à La Bastidonne et vigne restante auxdits hoirs du couchant ; ladite vigne étant entourée d'une muraille de pierre du côté dudit Escoffier. Cette vigne a été estimée par noble Jean Louis Roy « extimateur moderne » et Jean Gueidan expert, présents, l'estimant à 93 livres 16 sols en comprenant le droit de lodz. D'où quittance et arrêt des procès et conflits. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Bernard Olivier et François Pourchier de ce lieu. [Signé : JL Roy, J Gaydan, Olivier]

Rétention lignagère pour Françoise Sarret femme d'Antoine Berard contre Salomon Jourdan mari de Marie Chenard – f°92

Le 09/02/1606 Salomon Jourdan, mari de Marie Chenard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ont tous deux acquis ce jour par titre d'insolutondation des hoirs de feu Pierre Sarret de ce lieu 7 hommes 40 souches de vigne sur une plus grande vigne entourée de muraille, assise en ce lieu quartier de La Garrigue confrontant de long en long terre de Guillaume Escoffier, vigne de François Pazier et chemin allant à la Bastidonne ainsi que vigne restante desdits hoirs du couchant pour le prix de 93 livres 16 sols suivant acte reçu chez ce notaire ce jourd'hui. Cette acquisition ayant été apprise par Françoise Sarret femme d'Antoine Berard, de ce lieu, fille dudit feu Pierre Sarret, laquelle en présence de son mari, déclare audit Salomon Jourdan vouloir retenir ladite vigne par droit lignager

et lui payer le prix de celle-ci. A donc comparu ledit Salomon Jourdan qui accepte de se désespérer au profit de ladite Françoise Sarret, absent, ledit Antoine Berard son mari présent, de ladite vigne contre la somme de 93 livres 16 sols que ledit Berard promet de payer, 16 livres 18 sols à la Sainte-Marie-Magdeleine prochaine en un an, semblable somme un an après et ainsi de suite pendant 6 ans durant ce temps, ledit Berard devra payer les intérêts de la somme de 60 livres à raison du denier seize à partir de ce jour en un an, chaque année, mais ledit Jourdan ne recevra pas une somme de 60 livres à la fin [il paie des intérêts sur une somme fixe au lieu de les payer sur les 93 livres]. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Martin fils de Pierre et de Bernard Ollivier de ce lieu. [Signé : Ollivier, J Martin]

Le 16/08/1607, ledit Jourdan confesse avoir reçu dudit Berard 33 livres 16 sols pour première paie et intérêts d'où quittance ; Fait et publié en ce lieu en présence de Valentin Clemens et Jean ...

Quittance de 30 livres le 31/08/1611

Quittance de 30 livres pour entier paiement le 09/08/1612

Quittance du 19/06/1619

Ratification pour Françoise Sarret femme d'Antoine Berard contre Alayette Lachatte – f°95

Le 09/02/1606 étant donné qu'au contrat de mariage passé entre Antoine Berard et Françoise Sarret de ce lieu de La Tour-d'Aigues, Alayette Lachatte mère de ladite Sarret a donné à sa fille en augment de dot la somme de 30 livres payable sur son bien après son décès, suivant le contrat de mariage reçu chez ce notaire ; puis le 25/02/1604 ladite Lachatte, en déduction des droits que sa fille peut toucher sur son héritage, lui a fait une donation de propriétés : un chenevier de deux éminades quartier de La Barrielle confrontant chenevier de Raymond Berard, chenevier restant de ladite Lachatte, le fossé en tête et la rivière de l'Eze ; une terre quartier du Plan d'environ neuf émines au dextre confrontant terre dudit Raymond Berard, terre d'Antoine Richier et chemin allant à Cucuron ; une carterade de vigne à la Garrigue sur une plus grande vigne, le tout suivant acte de donation chez Me Jean Robert Baudoin notaire d'Aix-en-Provence (13) ratifiée par Antoine Berard le 13/02/1606 par-devant le même notaire. Ces jours passés, ladite Lachatte s'est faite colloquer sur lesdits cheneviers, terre et sur une vigne quartier du Pré Neuf et non à celle de la Garrigue pour la récupération de sa dot le tout suivant collocation faite entre les parties.

A comparu ladite Lachatte, laquelle a approuvé et homologué ladite donation pour le chenevier et la terre du Plan pour ladite Françoise Sarret sa fille, absente, ledit Berard son mari présent. Et, en récompense de la carterade de vigne de la Garrigue, ladite Lachatte lui a donné une carterade de vigne au Pré Neuf à prendre du côté du levant confrontant vigne du capitaine Bernard Roy, vigne d'Antoine et Jean Volaire et vigne de Jean Louis Roy. Ladite Lachatte garde la jouissance de la vigne du Pré Neuf sa vie durant. Cette donation est faite sur les droits à l'héritage de ladite Sarret sur ladite Lachatte y comprenant les 10 écus donnés au mariage. Ledit Berard devra rembourser à ladite Lachatte le droit de lodz pour lesdits chenevier et terre dans les six mois. Ledit Berard s'engage à ne faire aucune recherche pour l'administration faite par ladite Lachatte des biens de feu Pierre Sarret d'où il y a une instance en cours devant les officiers de ce lieu et à laquelle ledit Berard renonce. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de François Brun marchand et Honoré Ginies de ce lieu. [Signé : F Brun, Honnorat Ginies]

Obligation pour Me Pascal Sicard contre Honoré Ginies – f°98

Le 09/02/1606 a comparu Honoré Ginies de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pascal Sicard de ce lieu, absent, la quantité de deux charges d'avoine mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, en présence de Sauvaire Bertet notaire de Grambois (84) et Michel Massel de ce lieu. [Signé : Honnorat Ginies, Bertet]

Procuration pour Jacques Natte de Cucuron – f°98

Le 10/02/1606 a comparu Jacques Natte du lieu de Cucuron (84) domicilié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a constitué pour procureur Marquet Natte son fils, présent, pour vendre une instance de maison qu'il a à Cucuron derrière sa maison d'habitation confrontant maison de Jean Boyer de deux côtés et maison restante dudit Natte ; exiger et recouvrer toute somme qui pourrait être due et arrenter des biens s'il y a lieu. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Bernard Olivier de ce lieu et Barthélémy Gouirand de La Motte-d'Aigues (84). [Signé : Marquet Natte, Olivier, B Goirand]

Obligation pour Me Pascal Sicard contre Laurent Vian fils de Jacques – f°99

Le 10/02/1606 a comparu Laurent Vian fils de feu Jacques, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pascal Sicard de ce lieu, absent, la quantité de trois charges d'avoine mesure courante en prêt amiable, reçues d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Bernard Ollivier et Pierre Constans, de ce lieu. [Signé : L Vian]

Le 04/02/1608 ledit acte a été barré au consentement dudit Sicard qui confesse avoir été payé par ledit Laurent Vian d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Nicolas Olivier et Salomon Jourdan, de ce lieu. [Signé : N Olivier, Sicard]

Procuration pour la communauté de La Tour-d'Aigues – f°101

Le 10/02/1606 le conseil de la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues a été convoqué dans la maison de ville par-devant Me Gaspard Hupais notaire royal et lieutenant de juge, à la requête et présence de Jacques Gueidan, Vincent May et Antoine Vassal consuls modernes dudit lieu et furent présents noble Jean Louis Roy, Me Claude Gavaudan, Honoré Thurin, Henry Darbon, Me Pascal Sicard, Barthélémy Volonne, Claude Ferrier, Jaumet Germain, Me Pons May, Michel Rodde, Antoine Richier, Jean Menard, Pierre Sauvan, Jacques Grillard, Louis Pourchier, Me Jean Coussin et Jaume Meyssonier, tous conseillers et particuliers représentant le conseil général. Lesquels ont nommé pour procureurs lesdits Gueidan, May et Vassal, consuls, ou deux d'entre eux pour aller à Pertuis (84) au nom de la communauté et emprunter jusqu'à 100 charges de blé annone et les vendre et, avec l'argent, payer les créanciers de la communauté. Acte fait et publié au lieu susdit, en présence de Jaume Monier de Grambois (84) et Pierre Vian de ce lieu. [Signé : Hupais, Sicard, Jaques Gaydan, Anthoine Vassal, V May, P May, Gavaudan, M Rodde, JL Roy, H Turin]

Procuration pour la communauté de La Tour-d'Aigues – f°102

Le 10/02/1606 dans la maison de ville de ce lieu de La Tour-d'Aigues, le conseil de la communauté dudit lieu a été assemblée par-devant Me Gaspard Hupais notaire royal et lieutenant de juge, à la requête et présence de Jacques Gueidan, Vincent May et Antoine Vassal consuls modernes où furent présents noble Jean Louis Roy, Me Claude Gavaudan, Honoré Thurin, Henry Darbon, Me Pascal Sicard, Barthélémy Volonne, Claude Ferrier, Jaumet Germain, Me Pons May, Michel Rodde, Antoine Richier, Jean Menard, Pierre Sauvan, Jacques Grillard, Louis Pourchier, Me Jean Coussin et Jaume Meissonier, tous conseillers et particuliers représentant le conseil, lesquels ont nommé pour procureurs lesdits Gueidan, May et Vassal consuls ainsi que ledit Jean Louis Roy ou deux d'entre eux pour en leur nom pour aller « cedder et allienier la partie deue a ladite communauté par celle de la ville de Tarascon ce montant » à environ 450 écus suivant lettres exécutoires d'arrêt. Acte fait et publié au lieu susdit en présence de Jaume Monier de Grambois (84) et Pierre Vian de ce lieu. [Signé : Hupais, Jaques Gaydan, Sicard, V May, JL Roy, Anthoine Vassal, P May, Gavaudan, M Rodde, H Turin]

Ratification pour la dame de Jansson et Michel Solliers d'Ansouis – f°104

Le 10/02/1606 dans la maison de ville de la communauté de ce lieu a été convoqué le conseil par-devant Me Gaspard Hupais notaire royal et lieutenant de juge, à la requête et présence de Jacques Gueidan, Vincent May et Antoine Vassal, consuls modernes et furent présents noble Jean Louis

Roy, Me Claude Gavaudan, Honoré Thurin, Henry Darbon, Me Pascal Sicard, Barthélémy Volonne, Claude Ferrier, Jaumet Germain, Me Pons May, Michel Rodde, Antoine Richier, Jean Menard, Pierre Sauvan, Jacques Grillard, Louis Pourchier, Me Jean Coussin et Jaume Meyssonier, tous conseillers et particuliers représentant le conseil, lesquels informés par deux actes de prêt passés par lesdits Gueidan et May consuls comme procureurs de ladite communauté en faveur de dame Marguerite de Pontevès dame de Jansson de la quantité de 30 charges de blé annone, et l'autre en faveur de Michel Solliers bourgeois d'Ansouis (84) de vingt charges de blé, actes reçus respectivement par Me Raymond Ollivier notaire de Pertuis (84) le 18/01/1606 et le 31/01/1606, le conseil a homologué et ratifié ces actes. Acte fait et publié au lieu susdit en présence de Jaume Monier de Grambois (84) et Pierre Vian de ce lieu. [Signé : Hupais, Jaques Gaydan, Sicard, V May, JL Roy, Anthoine Vassal, P May, Gavaudan, M Rodde, H Turin]

Ratification pour Balthazar de Veteris écuyer d'Aix-en-Provence contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°106

Le 10/02/1606 dans la maison de ville a été convoqué le conseil de la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues par-devant Me Gaspard Hupais notaire royal et lieutenant de juge à la requête et présence de Jacques Gueidan, Vincent May et Antoine Vassal consuls modernes, où furent présents noble Jean Louis Roy, Me Claude Gavaudan, Honoré Thurin, Henry Darbon, Me Pascal Sicard, Barthélémy Volonne, Claude Ferrier, Jaumet Germain, Me Pons May, Jean Menard, Pierre Sauvan, Me Jean Coussin, Jaume Meyssonier, Antoine Richier, Jacques Grillard, Louis Pourchier et Michel Rodde, tous conseillers et particuliers représentant le conseil lesquels informés de l'acte d'obligation de la somme de 3000 livres passé par lesdits Roy et Gavaudan procureurs de la communauté en faveur de Balthazar de Veteris écuyer d'Aix-en-Provence (13) reçu chez Me Rencurel notaire d'Aix-en-Provence le 17/02/1605, le conseil l'a approuvé, homologué et ratifié. Acte fait et publié au lieu susdit en présence de Jaume Monier de Grambois (84) et Pierre Vian de ce lieu. [Signé : Hupais, Jaques Gaydan, Sicard, V May, JL Roy, Anthoine Vassal, P May, Gavaudan, M Rodde]

Quittance de lodz pour Jean Orcel contre les fermiers seigneuriaux – f°108

Le 11/02/1606 a comparu Paul Agnel l'un des fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Jean Orcel de Cabrières-d'Aigues, présent, 7 livres pour un droit de lodz de 9 saumées de terre acquises par collocation de l'héritage de feu Georges Ripert suivant acte reçu par ce notaire le 12/01/1605, grâce faite du surplus, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Pons May et de Louis Ange, de ce lieu. [Signé : P Agnel, P May]

Quittance pour Jean Volaire contre Me Pons May – f°108

Le 11/02/1606 a comparu Me Pons May chirurgien de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Jean Volaire le prix d'une demie charge de conségal que ce dernier lui devait suivant acte reçu par Me Gueidan notaire de ce lieu en 1605, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, en présence de Laurent Vian fils de Jacques et de Michel Rodde. [Signé : P May, M Rodde]

Compromis pour Michel Bret contre Jean Serre – f°109

Le 11/02/1606 étant donné que Michel Bret ménager du lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) a arrenté tout le bien qu'il audit lieu à Jean Serre, y habitant, pour quatre ans et quatre récoltes, ledit Serre ayant semé aux semences dernières et n'ayant moyen de tenir l'accord a demandé audit Bret de reprendre son bien ce que ledit Bret a accepter en étant payé de ses dommages et intérêts.

Ont comparu lesdits Bret et Serre, lesquels ont passé le compromis suivant à l'arbitrage de Georges Roux et Jean Roman fils de François dudit lieu auxquels seront remises les déclarations dans trois jours et en feront un rapport cinq jours après par-devant ce notaire. Ils pourront prendre un tiers s'ils ne sont pas d'accord. Leur décision devra être respectée par les parties sous peine de 30 livres moitié pour le procureur juridictionnel, moitié pour l'autre partie. Acte fait et publié en ce lieu de

La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Ange et Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Ange]

Procuracion pour la communauté de Cabrières-d'Aigues – f°110

Le 12/02/1606 à Cabrières-d'Aigues (84) « dans le fourt » a été convoqué le conseil général de la communauté dudit lieu par-devant Me François Magnan baile à la requête et présence de Louis Roux et de Jean Roux fils d'Etienne consuls modernes où furent présents David Roux, François Bret, Jacques Bouchard, David Bertrand, Bernard Guérin, Me Mathieu Durand, Jean Roux dit Fabre, Pierre Baridon fils de Bernard, Jean Allaisse, Pierre Fabre, Jean Roux dit Goujard, Pierre Bret, Jacques Baridon fils de Facy, Jean Estienne, Jean Anthoard fils de Louis, Pierre Reymond, Jean Anthoard fils de Daniel, Pierre Franchesquin, Jacques Tallon, Jean Bouchard, Guillaume Morel, Mathieu Villard, Brunet Roux, Pierre Fellissian, Paul Bertrand, Jean Marcou, Jaumet Rippert, Jacques Baridon fils de Faure, Jean Pascal, Michel Panin, Daniel Ramasse, David Roux, Pierre Arnoulx fils d'Antoine, Jaumet Roux, Jean Grange et Louis Ripert, tous habitants de ce lieu, lesquels ont nommé pour procureurs lesdits consuls, Me Mathieu Durand et Jacques Baridon fils de Facy ou deux d'entre eux pour, au nom de la communauté, faire barrer tous les actes faits par les procureurs et administrateurs de la communauté aux créanciers et autres « ayantz par la force et violence de la guerre esté faitz et que par les proces verbaux du sieur commissere deputed a la reduction des contractz ont esté cassés », vendre ou arrenter ou bailler à mègerie tous les biens nécessaires ainsi qu'emprunter jusqu'à 300 livres et 25 charges soit de blé soit de conségal « plus ou moingz pour les vurgentz afferes d'icelle communauté et en secourir les particulliers necessiteurs d'illec ». Fait et publié au lieu ci-dessus en présence de Me Louis Ange praticien de La Tour-d'Aigues et Jacques Groullier de Viens (84). [Signé : Louis Ripert, Jaques Baridon, M Durand, Ange, Barin [mal signé, peut-être un Baridon]

Obligation pour Philippe Estienne contre Honoré Ginies – f°113

Le 13/02/1606 a comparu Honoré Ginies de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Philippe Estienne de ce lieu, présent, la somme de 60 livres pour reste de 66 livres du prix de l'achat d'une mule poil gris, reçue d'où quittance, qu'il promet de payer à Antoine Ange de ce lieu, présent, d'ici le 15 août sur une plus grande somme que ledit Estienne doit audit Ange suivant acte reçu chez ce notaire cette année. Ledit Ange a accepté la vente se séparant de l'hypothèque sur la mule qu'avait faite ledit Estienne, et c'est désormais ledit Ginies qui lui hypothèque la mule. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jaume Monier et Bernard Olivier de ce lieu. [Signé : Ange, Honnort Ginies, Olivier]

Le 09/10/1607 acte barré, ledit Ange confessant avoir été payé par ledit Ginies, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Me Pons May et de Me Claude Darbon. [Signé : Ange]

Quittance pour le capitaine Mathieu Seguin de Lambesc contre Alayette Lachatte – f°114

Le 13/02/1606 a comparu Alayette Lachatte de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé avoir reçu du capitaine Mathieu Seguin du lieu de Lambesc (13) son oncle, présent, la somme de 54 livres 12 sols en déduction de plus grande somme que ledit Seguin lui doit pour l'achat d'une terre acquise à ladite Lachatte par acte reçu chez Me Elzias Bosse notaire royal de Lambesc, que ledit Seguin a payé pour ladite Lachatte à Denis Arquier trésorier de l'année 1597 30 livres 16 sols, à Emeric de Saint-Chamas 18 livres 14 sols trésorier de l'année 1598 et les 5 livres 2 sols faisant entier paiement ont été retiré par ladite Lachatte sous la forme d'un demi quintal d'huile, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Antoine Ollivier notaire royal de Pertuis (84) et Guillaume Garnaud dudit lieu. [Signé : Olivier, Seguin, Garnaud]

Sentence arbitrale pour Michel Bret contre la communauté de Saint-Martin – f°115

Le 13/02/1606 ont comparu Jean Jourdan de Cabrières-d'Aigues (84) et Jacques Gras de Peypin-d'Aigues (84), arbitres suivant délibération du conseil du lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84)

pour procéder au réglage du différent entre Michel Bret dudit lieu et la communauté dudit lieu pour « raison de quelque supplement » de 32 écus reçus par ledit Bret de la communauté en 1592 provenant de la vente de deux vaches « prises pour contributions audit Bret et vandues a Maurasque [Manosque] ». Les arbitres ont déclaré que les vaches valaient 22 écus et que les 32 écus reçus par ledit Bret seraient réduits à 21 écus. La communauté devra payer audit Bret 3 livres dans les 8 jours pour toutes ses prétentions. Fait en présence de Jean Mallan consul dudit lieu, ledit Bret, Jean Gueidan et Bernard Olivier de La Tour-d'Aigues. Les experts reçoivent 20 sols chacun. [Signé : J Gaydan, Olivier]

Promesse pour Barthélémy Icard contre Laurent Vian et François Velixandre – f°116

Le 14/02/1606 étant donné que Joseph Emin et Barthélémy Icard trésoriers de ce lieu de La Tour-d'Aigues ont fait gager Laurent Vian fils de feu Jacques de ce lieu et ont fait députer comme séquestre de ses grains François Velixandre et « continué ses executions jusques a prinse de corps et fait icelluy emprisonner aux prisons royaulx de Pertuis »

A comparu Barthélémy Icard, tant pour lui que pour ledit Emin, lequel a consenti au « relaxement dudit Velixandre », présent, lequel promet audit Icard de le relever d'envers le roi du droit demandé pour les raisons dudit emprisonnement. Ledit Vian promet aussi de relever ledit Velixandre. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Barthélémy Volonne et Bernard Olivier de ce lieu. [Signé : B Icard, L Vian]

Cession pour François Velixandre contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°117

Le 14/02/1606 ont comparu Jacques Gueidan marchand, Me Vincent May et Antoine Vassal consuls modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ainsi que noble Jean Louis Roy de ce lieu procureurs au nom de la communauté suivant procuration reçue chez ce notaire le 10/02/1606, lesquels ont cédé à Me François Velixandre de ce lieu, présent, la somme de 450 écus soit 1350 livres à recouvrer de la communauté de Tarascon (13) sur une plus grande somme que ladite communauté de Tarascon doit à celle-ci suivant arrêt de la cour des comptes de ce pays. Cette cession a été faite pour la somme de 1200 livres que les procureurs de la communauté ont reçu dudit Velixandre hier en espèces d'où quittance. Pour les 150 livres de dépassement, les procureurs les offrent audit Velixandre « et ce en contemplation de l'atante de ladite some ceddée et paies advenir attendu le sursoy donné par edict du Roy en faveur des comu[n]aultés sans aulcunz interestz ainsy declairé par arrest de ladite cour en l'année six cens cinq et donné en faveur de ladit communauté de Tarascon contre celle de cedit lieu ». Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Garcin domicilié en ce lieu et Bernard Ollivier de ce lieu. [Signé : Anthoine Vassal, Jaques Gaydan, V May, JL Roy, A Garcin, Olivier]

Déclaration pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre François Velixandre – f°119

Le 14/02/1606 a comparu François Velixandre de ce lieu de La Tour-d'Aigues lequel a déclaré à la communauté de ce lieu, en présence de Jacques Gueidan, Vincent May et Antoine Vassal consuls modernes ainsi que noble Jean Louis Roy procureurs de la communauté, que par l'acte de cession reçu ce jour chez ce notaire, ces derniers ont confessé avoir reçu dudit Velixandre 1200 livres alors que la vérité est qu'ils n'ont rien reçu de lui et que « ladite confession n'a été faite que pour bons respectz », ledit Velixandre promettant de payer 1050 livres en argent liquide fin février et pour les 150 livres manquant, les procureurs lui ont fait quittance de ladite somme sans pouvoir lui en faire aucune recherche. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Garcin domicilié en ce lieu et Bernard Ollivier de ce lieu. [Signé : Anthoine Vassal, Jaques Gaydan, V May, JL Roy, A Garcin, Olivier]

Accord avec obligation pour Pierre Falician contre Pierre Arbaud en principal et Jacques Bouchard en pleige – f°121

Le 14/02/1606 étant donné qu'un procès a été intenté devant les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues entre Pierre Falician de La Motte-d'Aigues (84) demandeur pour la déséparation d'un chenevier qu'il a acquis de Pierre Arbaud de Cabrières-d'Aigues (84) d'environ 6 cosses audit lieu de Cabrières-d'Aigues quartier de La Burlière suivant acte reçu par ce notaire en 1605, et Jacques Bouchard défendeur en garantie contre ledit Arbaud « d'autant que premier il a acquis ledit chenevier par autre acte reçu par moy l'an six cens ung et vingtiesme octobre ».

Ont comparu lesdits Falician, Arbaud et Bouchard, lesquels se sont accordés ainsi, savoir que ledit Arbaud promet de payer audit Falician 9 livres 10 sols dans un mois et en échange ledit Falician se sépare du chenevier et le remet définitivement audit Bouchard. Ledit Bouchard se porte pleige pour ledit Arbaud. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Richard de Peypin-d'Aigues (84) et Bernard Olivier de ce lieu. [Signé : J Richard, Olivier]

Obligation pour Jean Richard contre François Moret – f°122

Le 14/02/1606 a comparu François Mouret de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jean Richard dudit lieu, présent, la somme de 20 livres 5 sols pour le reste de l'achat d'un bœuf poil bureau, reçu d'où quittance, qu'il promet de payer à la Toussaint. Il hypothèque le bœuf. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Bernard Olivier de ce lieu et de Pierre Bret de Peypin-d'Aigues. [Signé : J Richard, Olivier]

Promesse pour la communauté de Peypin-d'Aigues contre Guillaume Andrieu – f°123

Le 15/02/1606 ont comparu François Moret et Jean Richard, consuls de ce lieu de Peypin-d'Aigues (84), lesquels ont loué Guillaume Andrieu travailleur du lieu de La Tour-d'Aigues, présent, pour garder le terroir dudit lieu pour un an à partir du 01/01/1606. Ledit Andrieu devra « bailher talladourer » [?] aux habitants de ce lieu et à défaut paiera des dommages suivant estimations faites par les estimateurs modernes. Le tiers de dénonciations lui appartiendra. Ledit Andrieu devra vivre à Peypin-d'Aigues « et convoquer le conseil d'illec l'hors qu'il en sera requis par les consuls, et les defailhans paieront audit Andrieu la troiziesme partie suivant l'ordonnance de ville. Il sera payé 42 livres pour son travail dont 6 livres ont déjà été payées et le reste sera payé à la fin du terme. Il ne « se pourra tenir durant ledit temps amis s'employer a la garde dudit terroir sur la peine de douze souls pour chesque fois que contraviendra ». Fait et publié audit lieu, dans la maison de Daniel Furet en présence de Me Jacques Silvestre baile et Balthazar Billard de La Tour-d'Aigues. [Signé : J Ricard, Jacqu Silvestr, Billard]

Obligation pour les rentiers Paul Agnel et consorts contre Jean Anthoard fils de Louis – f°125

Le 15/02/1606 a comparu Jean Anthoard fils de Louis du lieu de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jean Meollan, Paul Agnel et Jacques Gondon, fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ledit Gondon présent, trois charges de blé annone et cinq panaulx d'avoine, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance pour ensemercer ses terres, et promet de rendre les grains aux fêtes de mai. Il hypothèque sa récolte. Fait en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Bernard Olivier et Barthélémy Gouirand. [Signé : Olivier, J Gondon]

Le 08/09/1608 acte barré en présence dudit Agnel confessant avoir été payé, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence d'Antoine Laugier et Sandin Verd. [Signé : P Agnel]

Mègerie pour Guillaume Nicolas contre Jean Falician – f°126

Le 16/02/1606 ont comparu Guillaume Nicolas et Jean Falician laboureurs résidant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé qu'aux semences dernières ledit Nicolas avait fourni et semé à droit de mègerie avec ledit Falician 9 émines de blé annone et 8 émines de conségal, mesure vieille, et ce aux terres de la métairie dudit Falician quartier de Vaumalle et aux terres qu'il tient en arrentement de Toussaint Sauvecane. Ledit Nicolas paiera la moitié des factures audit Falician et la

récolte nette se partagera entre eux à parts égales, les pailles étant de plein droit audit Falician. Ce dernier confesse devoir audit Nicolas 4 panaulx et 5 cosses et demi de blé annone en prêt amiable qu'il promet de rendre aux fêtes de mai. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Pons May et de Honoré Thurin, de ce lieu. [Signé : P May, H Turin]

Quittance pour Bertrand Jourdan contre le capitaine Bernard Roy – f°127

Le 16/02/1606 a comparu noble Jean Louis Roy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, au nom du capitaine Bernard Roy son frère, à qui il promet de faire ratifier cet acte, confesse avoir reçu de Bertrand Jourdan de ce lieu, absent, Jean Bouchet son beau-fils présent, la somme de 29 livres 17 sols tant pour dépens auxquels ledit Jourdan a été condamné par le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) en faveur de Honoré Thurin « duquel ledit capitaine Roy a droit et cause en l'année » 1603, se montant à 21 livres 14 sols suivant le contenu « aux compulsoires sur ce levées » le 15/01/1604 et 8 livres 3 sols restantes pour les dépens exécutoires tant contre ledit Jourdan que contre Jaumet Germain son séquestre. La somme totale, de 29 livres 17 sols a été reçue à l'instant d'où quittance. Ledit Thurin, présent au nom de Jean Boyer praticien d'Aix-en-Provence a consenti à supprimer le séquestre « attendu la priorité de la cession dudit capitaine Roy sans prejudice audit Boyer de poursuivre son paiement suivant son arrestement fait entre les mains dudit Jourdan dont en a protesté ». D'où quittance dudit Roy. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe en présence d'Antoine Ange et Bernard Ollivier de ce lieu. [Signé : Turin, JL Roy, Ange]

Le 06/03/1606, le capitaine Roy a ratifié cet acte et a bien reçu la somme. D'où quittance de sa part. [Signé : B Roy]

Sous-arrentement pour Balthazar Ferrier contre Antoine Ange – f°129

Le 16/02/1606 a comparu Balthazar Ferrier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a sous-arrenté à Antoine Ange de ce lieu, présent, une vigne que ledit Ferrier tient à rente des enfants de Jean Queyrel de La Bastidonne (84) par eux acquise par collocation de Michel Barthélémy en ce lieu quartier de Sur L'Aultin [Au-dessus de Lantin, quartier déjà référencé ailleurs] de 3 carterades confrontant vigne de Jacques Gueidan et ce pour 3 ans et 3 récoltes. La rente annuelle est de 15 livres à payer à chaque Carême à partir de 1607. Fut présent Antoine Villamus tant pour lui que pour Laurent son frère, auquel « ladite vigne a été remise durant ledit temps » suivant acte d'arrentement passé entre eux reçu chez ce notaire, lequel devra faire les factures, et « ledit Ferrier promet luy fere avoir et jouir durant ledit temps sauf que sy ladite vigne luy estoit evincée durant ledit temps comme est porté par son acte principal recu par mestre Hupais auquel cas ne lui sera tenue d'aucungt domaiges ny interestz ». Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Bernard Olivier et Barthélémy Berard de ce lieu. [Signé : Ange, Olivier]

Quittance pour les hoirs de feu le capitaine Claude Sicard contre Louis Dorgon – f°130

Le 18/02/1606 a comparu Louis Dorgon fils et hoir de feu Claude et ledit Claude héritier pour la moitié d'Antoine Dorgon écuyer vivant du lieu de Pertuis (84), lequel a confessé avoir reçu des hoirs du feu capitaine Claude Sicard vivant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent Me Pascal Sicard fils et hoir pour un quart et de son propre argent, la somme de 16 livres 16 sols pour la part et moitié de la somme de 14 écus de 4 florins pièce que ledit feu Sicard devait à feu Antoine Dorgon suivant acte passé devant Me Antoine Danjou notaire dudit Pertuis, d'où quittance de cette moitié. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Bernard Olivier et Melchion Valette de ce lieu. [Signé : Lois Dorgon, Sicard, Olivier]

Ratification pour François Velixandre contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°132

Le 19/02/1606 a été convoqué dans la maison de ville l'honorable conseil de la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues, par-devant Me Gaspard Hupais notaire royal et lieutenant de juge de ce lieu, à la requête et présence de Jacques Gueidan, Vincent May et Antoine Vassal consuls de ce

lieu, où furent présents noble Jean Louis Roy, Pierre Mairetet, Honoré Thurin, Me Pons May, Jean Martin fils de Pierre, Me Pascal Sicard, Henry Darbon, Michel Rodde, Claude Ferrier, capitaine Ferdinand Bon, Pierre Sauvan et Jean Pourchier, tous conseillers de ce lieu représentant le conseil, lesquels informés des actes de cession et déclaration passés par lesdits consuls et ledit Jean Louis Roy comme procureurs de la communauté en faveur de Me François Velixandre de ce lieu pour la somme de 1350 livres à prendre sur la communauté de la ville de Tarascon (13), actes reçus chez ce notaire le 14 de ce mois, ils les ont approuvé, homologué et ratifié. Acte fait et publié au lieu ci-dessus en présence de Sébastien Filhat de Grambois (84) et Antoine Aguilhon d'Ansouis (84). [Signé : Hupais, Jaques Gaydan, Sicard, V May, Mairetet, JL Roy, Darbon, M Rodde]

Achat de vigne pour Antoine Silve contre Isnard Lantelme – f°133

Le 20/02/1606 a comparu Isnard Lantelme ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Antoine Silve charpentier de ce lieu, présent, une vigne qu'il a en ce lieu quartier du Plan de 2 hommes 200 souches confrontant vigne à deux parts d'Henry Meyran, vigne de Sibille Ferrade et le chemin public allant à Ansouis. La vente est faite au prix de 24 livres, payé à l'instant d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Melchion Valette cordonnier et Me Vincent May de ce lieu. [Signé : I Lantelme, V May]

Déclaration pour Claude Girard de Pertuis contre Gaspard et Claude Rougon – f°135

Le 20/02/1606 ont comparu Gaspard et Claude Rougon, frères, laboureurs de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont déclaré à Claude Girard de la ville de Pertuis (84), présent, que feu Michel Rougon leur frère, de son vivant de ce lieu, avait épousé feu Antoinette Bosse de Pertuis, et qu'ils ont eu une fille nommée Marguerite Rougon, laquelle a survécu à ses parents et est morte il y a 15 ans en pupillarité en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez ledit Claude Rougon. Lesdits Claude et Michel ont hérité entièrement des biens de ladite Marguerite leur nièce, chacun par moitié. Ils disent et déclarent audit Girard que telle est la vérité. D'où acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe en présence de Bernard Olivier et Jacques Perben, de ce lieu. [Signé : Olivier]

Obligation pour Jean Monier de Grambois contre demoiselle Anne Sauvecane – f°136

Le 20/02/1606 a comparu demoiselle Anne Sauvecane de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé devoir à Jean Monier de Grambois (84), absent, une charge d'orge prin mesure courante en prêt amiable, reçue d'où quittance, qu'elle promet de rendre aux fêtes de mai. D'où acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe en présence de Bernard Olivier et Jacques Perben, de ce lieu. [Signé : Anne de Sauvecane]

Promesse pour la dame de Jansson contre Michel Rodde et Guillaume Germain – f°136

Le 20/02/1606 étant donné que Marguerite de Pontevès dame de Jansson, l'été dernier, a fait gager le capitaine Bernard et Jean Louis Roy, frères, ainsi que Laurent Vian fils de feu Jacques de ce lieu de La Tour-d'Aigues pour la quantité de 22 charges 5 panaulx 3 cosses de blé annone pour reste de plus de quantité qu'ils lui doivent par actes reçus par Me Raymond Ollivier notaire de Pertuis (84) du 13/10/1601 et 30/08/1603, et qu'elle a fait députer séquestre aux grains desdits Roy Michel Rodde et aux grains dudit Vian Guillaume Germain, de ce lieu et a « continué ses executions jusques a adjournement personnel, lequelz secquestres auroient pris ladite dame voulloir sursoir la poursuite que leur fait d'autant que pour le presant n'ont pas commodité randre iceulx grains », ont comparu lesdits Rodde et Germain, lesquels ont promis à ladite dame, absente, Me Jean Barnier notaire royal de Mane (04), procureur général de ladite dame, présent pour elle, de lui expédier tous les grains et fruits séquestrés désignés aux exploits de saisie jusqu'au parfait paiement de ladite quantité de grains et des dépens dus à ladite dame par lesdits Roy et Vian d'ici le 15 août. Ils ont donné pouvoir à Mes Darbon et Rivol leurs procureurs de « passer expediant de condamnation en faveur de ladite dame de l'expédition desdites gaigeries audit jour de notre dame d'aust prochaine » et d'ici-là, Me Barnier leur a prorogé l'expédition.

Furent présents ledits Roy et Vian, lesquels déclarent que « iceulx Rodde et Germain n'ont aucunement receu les grains et fruitz a eulx prins en gaigerie a la requeste de ladite dame » et ils promettent de les leur remettre pour l'entier paiement de ce qu'ils doivent d'ici le 15 août. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Melchion Vallete cordonnier et Claude Jourdan, de ce lieu. [Signé : JL Roy, B Roy, L Vian, Barnier, M Rodde]

Achat de faculté pour Georges Roux contre Pierre Thome – f°139

Le 20/02/1606 a comparu Pierre Thome habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Marie Baridon femme de Georges Roux de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), ledit Roux présent, deux oliviers que ledit Thome a dans une terre de ladite Baridon quartier de Castellas avec la faculté qu'à l'avenir il ne pourra plus s'y servir et ce pour le prix de 36 sols, payés à l'instant d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Vincent May et Jaume Monier de ce lieu. [Signé : Pierre Thome, V May]

Cession pour Jean Miollan contre Jérôme Ricard – f°139

Le 20/02/1606 a comparu Jérôme Ricard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel pour payer la somme de 21 livres sur plus grande somme qu'il doit à Jean Miollan marchand de Pertuis (84), présent, suivant acte reçu par Me Raymond Olivier notaire royal de Pertuis, ledit Ricard a cédé semblable somme de 21 livres à prendre et recouvrer de Françoise Isnard du lieu de Grambois (84) laquelle lui doit cette somme pour l'achat d'une vigne suivant acte reçu chez ce notaire, d'où quittance ; Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe en présence de Bernard Olivier de ce lieu et noble François de Beaumont du lieu de Beaumont-de-Pertuis (84). [Signé : Olivier]

Le 05/10/1606, ledit Miollan a confessé avoir reçu de ladite Isnard, absente, ladite somme de 21 livres d'où quittance et confesse avoir reçu dudit Ricard le reste de la somme suivant l'acte d'achat, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Pierre Jourdan et Me Claude Gavaudan [Signé : Gavaudan, Jourdan]

Obligation pour Barthélémy Preyre de Beaumont-de-Pertuis contre Louis Roux fils de feu Joachim dudit lieu – f°141

Le 27/02/1606 ont comparu Louis Roux fils de feu Joachin du lieu de Beaumont-de-Pertuis (84) et Marguerite Delphine sa femme du lieu du Marquisat de Garretz au Piémont [Marquisat de Grane appartenant aux Carretto] autorisée par son mari, lesquels ont confessé devoir à Barthélémy Preyre leur beau-frère résidant audit Beaumont-de-Pertuis, présent, la somme de 27 livres pour prêt amiable, tant pour avoir acheté à ladite Marguerite une robe et un aubergeon de dueil que pour argent fourni aux mariés pour faire leur voyage audit marquisat avec ledit Preyre. Les mariés devront fournir pour ledit voyage « les fraicz et despans dudit Preyre ensemble luy paier pour sondit voyage » 9 livres, soit au total 36 livres qu'ils s'engagent à lui donner dans les 15 jours qui suivront leur arrivée audit marquisat. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon et Bertrand Coussin de ce lieu. [Signé : Coussin, Darbon]

Compromis passé entre Balthazar Ferrier et François Meissonnier – f°142

Le 28/02/1606 étant donné qu'un procès est pendant devant la cour de parlement de ce pays entre Balthazar Ferrier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, faisant appel d'une sentence donnée par le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) et juge ordinaire de ce lieu, contre François Meyssonnier de ce lieu, « son jadis tuteur », où le procès est « indecis », ledit Ferrier réclamant le paiement du droit de légitime, des fruits et supplément qui lui sont dus sur l'héritage de feu Jean Meyssonnier père dudit François.

Ont comparu lesdits Ferrier et Meyssonnier « au traicté d'aulcungz leurs parentz et amis comungz et attendu la procimité qu'est entre eulx » ont remis leur différent à l'arbitrage de Me Gaspard Hupais notaire royal et de Jacques Monier de ce lieu, pour en juger. Les parties devront leur remettre tous les documents dans les quinze jours et les arbitres donneront leur sentence un mois

après. Leur décision devra être respecté sous peine d'une amende de 65 livres, moitié pour le roi, moitié pour l'autre partie. Les arbitres pourront prendre une tierce personne s'ils ne sont pas d'accord. Les parties renoncent au procès. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Bernard Olivier et Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Morel, Olivier]

Compromis pour Honoré Chansaud contre Jean Sauvecane fils de François – f°144

Le 28/02/1606 étant donné qu'un procès a lieu devant la cour des comptes de ce pays entre Honoré Chansaud de ce lieu de La Tour-d'Aigues, demandeur, et Jean Sauvecane fils de feu François de ce lieu, défenseur, le procès étant pendant, les parties ont comparu pour couper court au procès en ayant fait appel à l'arbitre de Me Darbes et Me Honoré Pascallis, procureurs respectifs desdites parties, et se sont accordés pour cet arbitrage et devront remettre les pièces et documents dans les huit jours et la sentence des arbitres aura lieu un mois après et les parties s'engagent à la respecter sous peine d'une amende de 30 livres moitié au Roi et moitié à l'autre partie. Si les arbitres ne peuvent pas se mettre d'accord, ils feront appel à une tierce personne. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Bernard Olivier de ce lieu et Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Sauvecane, Olivier]

Quittance pour Philippe Silvestre et ses frères contre Toussaint et Joseph Sauvecane – f°145

Le 28/02/1606 ont comparu Toussaint et Joseph Sauvecane frères de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ayant droit et cause de Jean Sauvecane leur père dont ils sont émancipés, ont confessé avoir reçu de Philippe Silvestre et ses frères, ménagers du lieu de Peypin-d'Aigues, ledit Philippe présent, la quantité de six charges de blé annone et huit charges de conségal, mesure courante, pour la rente que lesdits Silvestre leur doivent et paie échue à la Magdeleine dernière suivant acte reçu chez ce notaire. Sont compris aussi les huit charges de conségal expédiées par ledit Silvestre à Pierre Martelly de Pertuis (84). Ledit Silvestre, lui, confesse avoir reçu desdits Sauvecane la somme de 19 livres en déduction de l'huile provenant du verger dudit arrentement dont lesdits Sauvecane ont été condamnés à garantir ledit Silvestre suivant le rapport de liquidation fait par Me Sauvaire Bertet et Honoré Thurin. D'où quittance réciproque. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Bernard Olivier de ce lieu et Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Sauvecane, J Sauvecane, Olivier]

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre noble Robert de Meyran sieur de Vachères – f°147

Le 01/03/1606 a comparu noble Robert de Meyran coseigneur de Vachères (04) comme mari de demoiselle Françoise de Saphalin, cessionnaire de dame Marguerite de Feraporte, lequel a confessé avoir reçu de la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présents Jacques Gueidan et Vincent May consuls, la somme de 300 livres sur une plus grande somme que ladite communauté lui doit suivant acte de cession reçu par Me Vallensen notaire de Forcalquier (04) en 1605, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pierre Sicard de Vachères (04) et Dominique Martin de Forcalquier (04). [Signé : Vachieres, V May, Jaques Gaydan, P Sicard, Domange Martin]

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Brouquier – f°148

Le 01/03/1606 a comparu Jean Brouquier de Grambois (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 75 livres pour l'achat d'une jument poil rouge, reçue d'où quittance, et qu'il promet de payer, 54 livres d'ici le 15 août, et le reste à la Sainte-Marie-Magdeleine en un an. Il hypothèque la jument. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Bernard Olivier et Jean Pascal de ce lieu. [Signé : P Agnel, Olivier]

Le 14/09/1609 ledit acte a été barré à la demande et présence dudit Agnel qui a confessé avoir été payé par ledit Broquier de ladite somme en plusieurs fois, d'où quittance. Fait en ce lieu. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Me Pascal Sicard contre Michel Long – f°149

Le 01/03/1606 a comparu Michel Long de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pascal Sicard, de ce lieu, absent, une charge d'avoine mesure courante en prêt amiable, reçue d'où quittance, promettant de la rendre aux fêtes de mai prochaines. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Bernard Olivier et Jaume Monier, de ce lieu. [Signé : Olivier]

Accord avec quittance pour Pierre Sallenc de Cabrières-d'Aigues contre Suzanne Jourdan veuve – f°151

Le 01/03/1606 étant donné que Pierre Sallenc ménager habitant à Cabrières-d'Aigues (84) a acquis par achat de Suzanne Jourdan veuve de Brancais Jacques dudit lieu une vigne au quartier du Serre ou Saint-Laurent d'environ trois hommes confrontant vigne de Jean Orcel et vigne de Jacques Baridon fils de Facy, pour le prix de 11 écus payés à ladite Jourdan le jour du contrat devant Me Charles Augier notaire dudit lieu, lequel acte a été ratifié et ladite somme a été « convetye en son proffit au moingz la plus part d'icelle d'où estoit en chemin d'entrer en proces avec ledit Sallenc ». Ont donc comparu ladite Suzanne Jourdan et ledit Sallenc, lesquels se sont accordés ainsi : ledit Sallenc devra payer à ladite Jourdan 5 livres 14 sols, reçues à l'instant d'où quittance. Toute poursuite est arrêtée. Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, dans la maison de Pierre Reymond en présence de Me Mathieu Durand et Guillaume Morel dudit lieu. [Signé : M Durand, Pierre Sallenc, Morel]

Obligation pour Jean Brun contre François Darbon – f°152

Le 04/03/1606 a comparu François Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Jean Brun de ce lieu, présent, la somme de 14 livres 8 sols pour le prix d'une charge d'orge prin et d'une demie charge de conségal, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de payer pour ledit Brun à messire Thomassin prieur habitant Pertuis (84) suivant une promesse, d'ici le 15 août. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Bernard Olivier et Michel Long de ce lieu. [Signé : Olivier, Brun]

Le 20/08/1606 acte barré à la demande dudit Brun qui a confessé avoir été payé par ledit Darbon d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Claude Paret et François Vaumeil. [Signé : Brun]

Obligation pour Paul Agnel et Jacques Gondon contre Bertrand Jourdan – f°153

Le 06/03/1606 a comparu Bertrand Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel et Jacques Gondon marchands domiciliés en ce lieu, présents, trois charges et demi de blé annone mesure courante, en prêt amiable, reçues d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Georges Constans et Bernard Olivier de ce lieu. [Signé : P Agnel, J Gondon, G Constans]

Le 01/09/1607 acte barré les créanciers faisant quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Louis Jourdan et Guillaume Morel. [Signé : J Gondon, P Agnel]

Obligation pour Paul Agnel contre Bertrand Arnaud et Guillaume Nallin – f°154

Le 06/03/1606 ont comparu Bertrand Arnaud et Guillaume Nallin travailleurs habitants à Vitrolles-en-Luberon (84), lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une charge d'avoine et une charge d'orge, mesure courante, en prêt amiable, reçues d'où quittance, qu'ils promettent de rendre aux fêtes de mai. Ils hypothèquent lesdits grains qu'ils sèmeront au terroir dudit Vitrolles-en-Luberon. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Georges Constans et Bernard Olivier de ce lieu. [Signé : P Agnel, G Constans]

Le 10/02/1607 acte barré à la demande et présence dudit Agnel qui confesse avoir été payé, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Balthazar Gueidan notaire. [Signé : P Agnel]

Accord pour Claude Pourret contre Pierre Le Long – f°155

Le 06/03/1606 étant donné que Grégoire Richaud de ce lieu de La Tour-d'Aigues s'est fait colloquer, ces mois passés, sur une émine neuf cosses de jardin appartenant à Pierre Le Long, tenu à ferme par Claude Pourret de ce lieu, lequel était sur le point d'indemniser ledit Long pour ses dommages et intérêts pour la non-jouissance dudit jardin pour un an et demi qu'il a encore à tenir [en location/arrentement] suivant acte reçu chez ce notaire en 1602.

Ont comparu lesdits Pourret et Le Long, lesquels se sont accordés ainsi : ledit Lelong devra défalquer audit Pourret pour la non-jouissance dudit jardin pour un an et demi la somme de 12 livres 12 sols sur le prix de l'arrentement dont on déduira 3 livres 3 sols pour chaque paie des quatre paies restantes aux termes dudit acte. Ledit Pourret devra payer audit Richaud les 40 sols qui lui ont été adjugés pour sa collocation, d'où quittance réciproque. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Bernard Olivier et Antoine Icard, de ce lieu. [Signé : Olivier, Pierre Le Long]

Obligation pour François Pourchier contre Pons Verne – f°157

Le 06/03/1606 a comparu Pons Verne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Pourchier de ce lieu, absent, la somme de 24 livres pour le prix d'une ânesse poil bureau qu'il a acheté avec son bât, reçue d'où quittance, qu'il promet de payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Bernard Olivier et Melchion Valette cordonnier, de ce lieu. [Signé : P Verne, Olivier]

Le 06/03/1607 acte barré en présence dudit Pourchier qui confesse avoir été payé par ledit Verne, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Michel Rodde et Jean Brun.

Obligation pour Georges Vian bourgeois contre Jean François Bouzon – f°157

Le 06/03/1606 a comparu Jean François Bouzon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Georges Vian bourgeois de ce lieu, présent, 35 quintaux de bon foin mayenc, reçus ces jours passés d'où quittance, et qu'il promet de payer leur valeur suivant le marché d'ici le 15 août. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Bernard Olivier et Valentin Clemens, de ce lieu. [Signé : Viany, Olivier]

Arrentement pour Toussaint Meit contre Antoine Berard – f°158

Le 06/03/1606 a comparu Toussaint Meit de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a arrenté à Antoine Berard de ce lieu, présent, une vigne de 2 carterades à Bon Ruby confrontant vigne de Claude Jourdan, pour une durée de 5 ans et 5 récoltes à partir de ce jour pour une rente annuelle de 6 livres à payer à Pâques à partir de 1607, comprenant la location de la moitié d'un tonneau d'environ 60 coupes. Fait et publié en ce lieu en présence de Salomon Jourdan et Nicolas Olivier, de ce lieu. [Signé : Thoussans Mey, Olivier]

Le 06/04/1611 acte barré par les parties qui s'entrequittent. Fait en ce lieu en présence de messire Honoré Vian prêtre et de Jean Reynaud. [Signé : Vian pbre]

Quittance et compensation pour Antoine Ange contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°159

Le 07/03/1606 ont comparu Jacques Gueidan et Antoine Vassal, consuls de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé avoir reçu de demoiselle Anne Sauvecane et d'Antoine Ange, mère et fils, de ce lieu, le fils présent, 157 écus 53 sols 9 deniers, les écus à 3 livres pièce, que lesdits Sauvecane et Ange doivent à la communauté, d'une part 121 écus 20 sols 11 deniers que ledit Ange a été condamné à payer par sentence rendue par Me Folconis commissaire député à la révision des comptes de ce lieu le 14 et le 20/03/1600 ; ainsi que 21 écus 41 sols 9 deniers pour reste des affranchissements que ladite Sauvecane a été condamnée à payer à la communauté le 10/09/1602 ; ainsi que 14 écus 16 sols 3 deniers par autre sentence du 22/10/1602 ; et encore 35 sols 3 deniers

de reste des affranchissement par ordonnance du 22/04/1603. Soit au total 157 écus 53 sols 9 deniers que les consuls ont compensé auxdits Sauvecane et Ange pour semblable somme que ladite communauté leur doit comme cessionnaires tant de feu Jeanne Maimbert pour 60 écus, acte reçu par Me Bernard notaire le 20/12/1602 ; que de Jean Lantelme pour 49 écus 14 sols acte reçu chez Me Bernard le 25/11/1602 ; que de Me Claude Darbon pour 3 écus 36 sols suivant les mandats faits par les consuls en 1598 et 1600 que autre mandat de 4 écus 36 sols payés à Me Fulconis et Allezardi suivant lettres du 20/04/1600 ; 24 écus et demi tant pour principal que dépens cédés par Jean Thorame par acte reçu chez ce notaire le 29/12/1604 ; 9 écus 40 sols 1 liard cédés par le capitaine Ferdinand Bon au pied d'un certificat qui lui a été fait par les auditeurs des comptes modernes du 27/01/1606 ; 2 écus contenus dans un certificat fait audit Ange par les consuls de l'année 1599 ; et finalement 4 écus 13 sols suivant un certificat en faveur de Jean Coussin du 27/11/1603 dont ledit Ange est cessionnaire. Soit au total 157 écus 49 sols 3 deniers, d'où quittance mutuelle et décharge envers Vincent May en qualité d'exacteur des « exhigatz » de la communauté. Les intérêts dus à la communauté ont été compensés avec ceux dus auxdits Sauvecane et Ange suivant lesdites cessions. D'où quittance réciproque. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Bernard Olivier et François Brun, de ce lieu. [Signé : Ange, Anthoine Vassal, Jaques Gaydan, Olivier, F Brun]

Rétrocession pour Me Pons May contre Jean Brigas – f°162

Le 07/03/1606 a comparu Jean Brigas de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a rétrocédé à Me Pons May, chirurgien de ce lieu, présent, la somme de 51 livres que ledit May lui avait cédé par acte reçu chez ce notaire le 29/12/1604 à prendre sur la communauté de ce lieu. En échange, ledit May devra payer pour ledit Brigas à ladite communauté 14 écus 24 sols sur une plus grande somme qu'il lui doit suivant sentence de Me Thomas Estienne commissaire député à la révision des comptes de ce lieu. Pour les 7 livres 16 sols restantes de la cession, ledit Brigas a confessé avoir reçu la somme d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Bernard Olivier et François Brun marchand, de ce lieu. [Signé : F Brun, P May, J Brigas]

Le 22/03/1608 ledit Brigas a déclaré que ledit May a payé les 14 écus 24 livres dudit acte. Fait et publié en ce lieu. [Signé : J Brigas]

Promesse pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Claude Bouret boucher – f°163

Le 07/03/1606 ont comparu Jacques Gueidan, Vincent May et Antoine Vassal, consuls de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ont baillé à Claude Bouret maître boucher natif de Château-Queyras (05), présent, la boucherie de ce lieu pour une année complète à partir de Pâques et se finissant au même moment l'année suivante. Ledit Bouret devra habiter en ce lieu avec sa famille durant l'année, avoir suffisamment de « bonne chair de mouton et en debiter a tous les manans et habitans audit lieu ». La chair de mouton se débitera à raison de 2 sols la livre, celle de bœuf et autre grosse chair à 6 liards la livre jusqu'au 31 juillet, puis de cette date à Pâques à 7 liards la livre de mouton et 5 liards la grosse chair. Il débitera les têtes et pieds à 2 sols, les levards au même prix de 2 sols, les tassis et sang à 2 sols, le tout la livre ; la graisse à 3 sols la livre, les chandelles à 3 sols et demi, à charge qu'il aura suffisamment tout au long de l'année.

Les habitants auront le droit de tuer de pourceaux et de les débiter à qui ils voudront tant que la chair aura été trois jours « à la scel ». Ledit boucher débitera toute chair à lait au prix du mouton. Si le bétail d'un ménage meurt, ledit ménage pourra débiter lui-même la chair et vendre au prix qu'il voudra. Le boucher devra tuer les bêtes « au veu et sceu d'ung chascun et pesera aux ballances et non a la vergette ». Pendant le carême il pourra vendre le mouton à 2 sols la livre. Le boucher devra donner une caution suffisante devant ce notaire d'ici quinze jours. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Paul Agnel marchand de ce lieu et François Moret de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : Anthoine Vassal, Jaques Gaydan, V May, P Agnel]

Sommation pour Jean Pierre et Daniel Jourdan, frères, contre Daniel Magnan – f°165

Le 08/03/1606 ont comparu Jean Pierre et Daniel Jourdan, frères, ménagers de ce lieu de Cabrières-d'Aigues (84), enfants et hoirs des feus Guillaume et Françoise Rouière dudit lieu, lesquels ont sommé Daniel Magnan, comme mari de Marie Jourdan leur sœur, présent, de faire procéder au droit de légitime dû à ladite Marie sur les biens de leurs parents à raison du douzain suivant le nombre des enfants, déduction faite de ce que ledit Daniel a reçu suivant les quittances concédées à la liquidation par les experts nommant, pour les frères Jourdan, Louis Roux de Cabrières-d'Aigues afin que suite à la liquidation ledit Daniel obtienne ce qui lui est dû. Ledit Daniel nomme Jacques Baridon fils de Facy. Les experts feront leur rapport dans quinze jours. Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, dans la maison de Pierre Reymond en présence de Mathieu Durand et Jean Orcel dudit lieu. [Signé : M Durand, J Orcel]

Procuracion pour Vinson Michellan de La Motte-d'Aigues – f°166

Le 08/03/1606 a comparu Vinson Michellan natif de La Motte-d'Aigues (84), lequel a nommé pour procureur Louis Roux, son beau-fils, ménager de Cabrières-d'Aigues (84), présent, pour recouvrer toutes les sommes et grains qui lui sont dus. Acte fait et publié à Cabrières-d'Aigues, dans la maison dudit Roux, en présence de Mathieu Durand et Grégoire Meilleuret dudit lieu. [Signé : M Durand, Vincon Michelan]

Achat pour Jean Jourdan et ses frères contre la communauté de Cabrières-d'Aigues – f°167

Le 08/03/1606 ont comparu Louis Roux consul et Me Mathieu Durand ménager de ce lieu de Cabrières-d'Aigues (84), procureurs de la communauté suivant acte chez ce notaire en février 1606, ont en ladite qualité vendu à Jean, Pierre et Daniel Jourdan, frères de ce lieu, ledit Jean présent, les propriétés suivantes : une terre quartier de Rougnas de l'Estang de 4 émines 2 cosses confrontant terre de Françoise Panis, terre de Me François Magnan et le chemin public ; une terre quartier de l'Esqueiras d'une émine onze cosses confrontant terre des hoirs de Jeanne Anthoard, terre de Vallery Solliers et terre de ladite Panis ; et un pré quartier d'Antraigues de deux émines deux cosses confrontant pré des hoirs de Louisson Roux et terre de Daniel et Pierre Nicolas. Ces propriétés ont été acquises en collocation de feu David Rey le 20/09/1604. La vente a été faite pour le prix de 23 livres 2 sols, somme reçue d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu de Cabrières-d'Aigues, dans la maison de Pierre Reymond en présence de Grégoire Meilleuret et Guillaume Morel dudit lieu. [Signé : M Durand, Morel]

Reconnaissance de dot pour Anne Roux contre Grégoire Meilleuret – f°169

Le 08/03/1606 a comparu Grégoire Meilleuret en qualité de mari d'Anne Roux du lieu de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé avoir reçu de sa dite femme la somme de 114 livres, somme reçue des droits de sa femme suite à la mort de feu Jeanne Perin sa mère, somme reçue tant en grains, meubles, ustensiles de maison que « menues debtes », d'où quittance et reconnaissance. Acte fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez Pierre Reymond en présence de Me François Magnan baile et Guillaume Morel dudit lieu. [Signé : Morel]

Obligation pour Me Vincent May contre Bertrand Jourdan – f°170

Le 14/03/1606 a comparu Bertrand Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Vincent May de ce lieu, présent, 3 charges moitié annone moitié conségal en prêt amiable, reçues d'où quittance, qu'il promet de rendre aux « festes de may prochaines ». Fut présent Jean Bouchet de ce lieu, lequel s'est porté pleige. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Bernard Olivier et noble Jean Louis Roy, de ce lieu. [Signé : V May, JL Roy, J Bouchet]

Le 21/08/1606 acte barré à la demande et en présence dudit May confessant avoir été payé par ledit Jourdan, présent, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Louis Jourdanet Gaspard Viguiet. [Signé : V May]

Quittance pour Antoine Estienne de Saint-Martin-de-la-Brasque contre Antoine Perin de Lourmarin – f°171

Le 14/03/1606 ont comparu Antoine Perin ménager de Lourmarin (84), cessionnaire de Jean Favier dudit lieu suivant acte passé chez feu Me Jean Monestier notaire dudit lieu le 25/02/1605, lequel a confessé avoir reçu d'Antoine Estienne de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) présent, la somme de 26 livres suivant ladite cession ainsi que 8 sols de dépens soit au total 6 livres 12 sols. De plus ledit Estienne en avait fait promesse en faveur d'Antoine Pellanchon de Lourmarin en date du 16/01/1606 et « laquelle ledit Perin lui a remize presentement audit Estienne pour sa future cautelle », d'où quittance. Ledit Estienne a promis de payer lesdites 6 livres 12 sols pour l'entier paiement du contenu de ladite cédula à Georges de Bolliers fermiers des droits seigneuriaux de Vaugines (84) soi-disant cessionnaire dudit Pellanchon. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Gavaudan et Me Claude Darbon, de ce lieu. [Signé : Gavaudan, Darbon]

Quittance et reconnaissance de dot pour Jean Pierre, Daniel et Marie Jourdan frères et sœur contre Daniel Magnan – f°172

Le 15/03/1606 ont comparu Daniel Magnan et Marie Jourdan, mariés du lieu de Cabrières-d'Aigues (84), lesquels ont reçu de Jean Pierre et Daniel Jourdan frères, ménagers de Cabrières-d'Aigues, hoirs des feus Guillaume Jourdan et Françoise Royere leurs père et mère, la somme de 236 livres 15 sols pour droit de légitime de ladite Marie leur sœur sur les biens de leurs parents, adjudgée d'après un rapport fait ce jour. L'époux a reçu 180 livres en espèce, 36 livres 15 sols au prix de huit brebis et sept moutons et le reste avait été reçu avant, d'où quittance et reconnaissance. Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez ledit Magnan, en présence de Louis Ripert de Cabrières-d'Aigues et de Louis Jourdan de La Tour-d'Aigues. [Signé : Lois Ripert, L Jourdan]

Compromis pour Guillaume Giraud contre la communauté de La Motte-d'Aigues – f°174

Le 18/03/1606 étant donné qu'un procès a été intenté depuis le lieutenant général aux submissions au siège, entre Guillaume Giraud marchand de Pertuis (84) en raison d'une pièce acquise par collocation de feu Pierre Jourdan vivant de La Motte-d'Aigues (84) avec restitution de fruits pour une occupation induue, et Vinson Motton de La Motte-d'Aigues, défendeur, en tant que garant de la communauté.

Ont comparu ledit Giraud et ledit Motton en qualité de consul de La Motte-d'Aigues et suivant le pouvoir qui lui a été donné par le conseil de ladite communauté le 13 de ce mois. Lesquels, pour couper court au procès ont fait appel à l'arbitra de Me Guillaume Sauvecane et Me Claude Gavaudan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues auxquels les parties remettront les papiers et documents dans trois jours et lesdits arbitres prendront leur décision 8 jours après. Si une partie refuse le résultat de l'arbitre, elle aura une amende de 45 livres, moitié au Roi, moitié à l'autre partie. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Vincent May et Bernard Olivier de ce lieu. [Signé : G Giraud, Olivier, V May]

Procuration pour Jacques Gondon marchand – f°176

Le 20/03/1606 a comparu Jacques Gondon bourgeois de Saignon (84) résidant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé comme procureur Me Jean Rix [nom incertain] praticien d'Aix-en-Provence (13), absent, pour se rendre pleige et caution pour lui de Pierre Mille écuyer dudit Saignon envers Me Isaac Chaix audencier en la cour des comptes dudit Aix-en-Provence pour la somme de 300 livres en déduction de plus grand somme que ledit Mille doit audit Me Chaix suivant arrêt de la cour de parlement de ce pays. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Bernard Olivier et Barthélémy Billard de ce lieu. [Signé : J Gondon, Ollivier, Billard]

Arrentement pour Pierre Barthélémy de Saint-Martin-de-la-Brasque contre Jean Sedallian dudit lieu – f°177

Le 21/03/1606 a comparu Pierre Barthélémy ménager de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) lequel a arrenté à Jean Sedallian ménager dudit lieu, présent, toutes les propriétés qu'il a au lieu de Peypin-d'Aigues (84) dans divers quartiers, en terres, vignes et un coin de pré, ainsi qu'une maison et un verger audit lieu, une terre à Saint-Martin-de-la-Brasque au quartier de l'Estaignon. Le tout pour cinq ans et quatre récoltes à partir de la Toussaint dernière jusqu'au même jour. Le premier paiement aura lieu à la Sainte-Marie-Magdeleine en 1607 sans comprendre la rente de la Magdeleine prochaine pour certaines propriétés que ledit Sedallian a tenu précédemment à fermer se montant à 12 panaulx moitié annone moitié conségal. La rente pour les quatre paies sera de 16 panaulx de blé moitié annone moitié conségal par an à chaque Sainte-Marie-Magdeleine. Ledit Sedallian devra habiter avec sa famille et bétail dans la maison, étable et fenièrre de cet arrentement. L'aglande sur les propriétés sera en mègerie avec partage de la récolte et des dépenses liées à la cueillette. Pour la réparation du « planchier rompu » de la maison, ledit Sedallian pourra « la reparer des branches qu'il pourra prandre ausdictz chaines aux despans des parties ». Ledit Sedallian devra faire charrier le fumier dans les propriétés ci-dessus ; les pâtures appartiendront audit Sedallian. La dernière année ledit Sedallian devra laisser le tiers des terres en jachère. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Valentin Clemens et Bernard Olivier. [Signé : Olivier]

Insolutondation pour Alayette Lachatte femme de François Chabert contre ledit Chabert – f°180

Le 23/03/1606 étant donné que François Chabert de ce lieu de La Tour-d'Aigues, comme mari d'Alayette Lachatte dudit lieu suivant contrat de mariage chez Me Jean Sauvecane le 24/04/1601 dans lequel ledit Chabert a reçu de son épouse la somme de 13 écus 10 sols, que le 01/01/1602 il a reçu d'elle 20 écus et demi à trois livres pièces suivant quittance chez Me Elziasse Bosse notaire de Lambesc (13), et que ledit Chabert a reconnu ces sommes, il a comparu ce jour pour payer la somme de 20 écus à trois livres pièces, pour laquelle somme il a baillé sous forme d'insolutondation à ladite Lachatte sa femme, présente, un jardin qu'il a aux faubourgs de ce lieu quartier de l'Hospital de 2 cosses de terre au dextre confrontant jardin de Catherine Chabert, maison au-dessus de Laurent Lantelme et pasquier au-dessous de feu sieur le conseiller Guiran. Le jardin a une muraille tout autour estimé à la somme de 60 livres. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Gassin [Garcin] habitant de ce lieu et Bernard Olivier de ce lieu. [Signé : Francois Chabert, J Garcin, Olivier]

Obligation pour Jean Chabert de Pertuis contre Pierre Tempiere – f°183

Le 23/03/1606 a comparu Piere Tempier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé devoir à Jean Chabert écuyer de Pertuis (84), absent, une charge de blé annone en prêt amiable, reçue d'où quittance, qu'elle promet de rendre aux fêtes de mai. Fut présent Pierre Mairetet de ce lieu, qui se porte pleige. Ladite Tempier hypothèque la rente que Bertrand Jourdan, Jean Darbon et Honoré Baille lui doivent pour des terres à la récolte prochaine. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Brémond Chenard de ce lieu. [Signé : Mairetet, L Jourdan]

Quittance pour François Pourchier contre Me Claude Gavaudan – f°184

Le 28/03/1606 a comparu Me Claude Gavaudan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de François Pourchier, de ce lieu, présent, la somme de 27 livres pour la rente des biens que ledit Pourchier tient à ferme dudit Gavaudan suivant acte chez Me Jean Sauvecane, paie échue à la Pâques dernière, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Claude Fournier et Bernard Olivier de ce lieu. [Signé : Gavaudan, Claude Ferrier, Olivier]

Cession pour Claude Ferrier et obligation pour François Pourchier – f°185

Le 28/03/1606 a comparu François Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues lequel a cédé à Claude Ferrier, de ce lieu, présent, la somme de 36 livres à recouvrir de la communauté de ce lieu

sur une somme plus grande qu'elle doit audit Pourchier suivant procès-verbal de Me Thomas Estienne commissaire député à la révision des comptes de ce lieu du 26/04/1603. Cette cession est faite comme la somme de 36 livres que ledit Ferrier promet de payer moitié à la Saint-Michel prochaine et moitié au même jour l'année suivante. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Bernard Olivier et Me Claude Gavaudan. [Signé : Olivier, Claude Ferrier, Gavaudan]

Le 31/01 [1608] ledit François Pourchier, cessionnaire, confesse avoir reçu dudit Claude Ferrier la somme de 18 livres en déduction de la somme ci-dessus, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Valentin Clemens et de Pierre Mairetet. [Signé : Claude Ferrier, Mairetet]

Le 12/01/1609 acte barré en présence dudit Pourchier. Fait en ce lieu en présence de Nicolas Olivier et Valentin Clemens. [Signé : N Olivier]

[Note : les années des deux quittances sont incertaines]

Quittance pour Jacques Bouchard contre Pierre Fellissian – f°186

Le 29/03/1606 a comparu Pierre Falician fils de feu Jacques du lieu de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé avoir reçu la somme de 9 livres 11 sols de Jacques Bouchard du lieu de Cabrières-d'Aigues (84), présent, que ce dernier lui devait suivant acte d'accord reçu chez ce notaire cette année, d'où quittance. Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, en présence de Jean Orcière et Louis Ang de La Tour-d'Aigues. [Signé : Ange]

Quittance pour François Blanc contre Barthélémy Berard – f°187

Le 30/03/1606 a comparu Barthélémy Berard jardinier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme tuteur et administrateur des filles et hoirs de feu Elzias Franc vivant menuisier de ce lieu, a confessé avoir reçu de François Blanc cardeur à laine de ce lieu présent, la somme de 24 livres 18 sols pour rente des biens que ledit Blanc tient à ferme desdits hoirs et pour la paie échue à la Pâques dernière, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Honoré Thurin et Jacques Monier, de ce lieu. [Signé : H Turin, J Monier]

Achat de terre pour Pierre Fabry contre Mathieu Bret – f°188

Le 01/04/1606 a comparu Mathieu Bret fils de feu Guillaume, laboureur du lieu de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a vendu à Pierre Fabry ménager dudit lieu, présent, une terre au dit lieu quartier des Mollières d'environ trois émines au dextre confrontant terre des hoirs de feu Me Jean Monestier de Loumarin, terre des hoirs de Jaume Anthoard, pré des hoirs d'Isnard Jourdan et terre de Jean Roux fils de Mary. La vente a été faite pour le prix de 26 livres, somme payée en grains ainsi que 6 livres 12 sols en espèces, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la salle de la maison du notaire, en présence de Bernard Olivier et Jacques Monier de ce lieu. [Signé : Olivier, J Monier]

Obligation pour Pierre Fabry contre Mathieu Bret – f°190

Le 01/04/1606 a comparu Mathieu Bret de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Pierre Fabry dudit lieu, présent, la somme de 9 livres 12 sols en prêt amiable, somme reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre à la Sainte-Marie-Magdeleine prochaine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la salle de la maison du notaire, en présence de Bernard Olivier et Jacques Monier de ce lieu. [Signé : Olivier, J Monier]

Procuracion pour Joseph et Louis Sauvecane, frères – f°191

Le 01/04/1606 ont comparu Joseph et Louis Sauvecane, frères de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont nommé pour procureur Toussaint Sauvecane, leur frère, présent, pour recouvrer tout ce qui leur est dû, grains ou argent, tant par actes d'arrentement, obligation qu'autres, et d'emprunter jusqu'à 100 livres, en blé ou argent. Le procureur pourra aussi arrenter tout bien, gérer

tout différent, passer tout acte d'accord et compromis, substituer des procureurs à sa place. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Henry Darbon et Bernard Olivier de ce lieu. [Signé : T Sauvecane, J Sauvecane, Darbon]

Accord pour Guillaume Morel contre Me François Magnan – f°192

Le 01/04/1606 étant donné qu'un procès a été intenté devant les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues entre Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84) demandeur de la déséparation de deux vergers à Cabrières-d'Aigues, un quartier du Gresc de 2 éminades confrontant vigne et verger de Me François Magnan, terre de Brunet Jourdan à deux côtés, et l'autre au quartier du Puichinat d'environ onze cosses et demi confrontant le fossé, verger de François Sambuc et verger des hoirs de Marquet Bret, d'une part, et d'autre part Me François Magnan, défendeur, qui a acquis le verger du Gresc en achat dudit Morel par acte reçu chez Me Georges Bernard notaire de La Tour-d'Aigues le 03/03/1593 et qui a acquis l'autre verger dudit Morel par collocation en octobre 1597 dépendant d'un acte d'obligation d'une charge de conségal, acte reçu par Me Charles Augier notaire de Cabrières-d'Aigues le 18/03/1595 ; ledit Morel veut réduire le prix desdites acquisitions.

Ont comparu lesdits Morel et Me Magnan, lesquels ont trouvé l'accord suivant. Ledit Me Magnan quitte le verger du quartier du Gresc et le redonne audit Morel, et garde le verger du Puichinat. Ledit Me Magnan fournira audit Morel, à la récolte prochaine, deux panaulx de blé annone. Les parties abandonnent tout procès. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Gavaudan praticien et Bernard Olivier, de ce lieu. [Signé : Morel, Olivier, Gavaudan]

Quittance pour Antoine Bonafoy contre les hoirs de Martin Arnaud – f°195

Le 01/04/1606 ont comparu Joseph Queyrel de La Bastidonne (84), tuteur des hoirs de feu Martin Arnaud et Esprit Seman de Pertuis (84), lesquels ont confessé avoir reçu d'Antoine Bonafé de La Bastidonne, présent, quinze panaulx de conségal pour la rente que ce dernier doit auxdits hoirs, paie de la récolte passée. Le tuteur a reçu 13 panaulx et demi et ledit Seman un panau et demi qui lui a été adjugé par Charles Girard et Roman Queyrel commis, du consentement des parties, pour « raison de quelques pièces dudit arrantement sur lesquelles ledit Seman s'est fait colloquer », d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Bernard Olivier de La Tour-d'Aigues et Jean Roman fils de François de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : Olivier, J Roman]

Quittance pour Claude Ferrier contres la communauté de La Tour-d'Aigues – f°196

Le 03/04/1606 ont comparu Jacques Gueidan et Vincent May, consuls de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé avoir reçu de Claude Ferrier, présent, la somme de 48 florins 6 sols qu'il a été condamné à payer par sentence rendue par Me Fulconis commissaire député à la révision des comptes de ce lieu en faveur de la communauté le 12/04/1600 et de 18 florins pour les intérêts de six années au denier seize suivant l'édit, soit au total 39 livres 4 sols que lesdits consuls ont compensé, 36 livres dues audit Ferrier comme cessionnaire de François Pourchier créancier de la communauté par acte reçu chez ce notaire le 28/03/1606 et 28 sols suivant deux certificats reçus chez ce notaire et le reste a été reçu en argent, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de François Pazier et Jean Pourchier de ce lieu. [Signé : Jacques Gaydan, V May, Claude Ferrier]

Arrentement pour Me Pons Verne contre Raymond Aillaud – f°197

Le 03/04/1606 a comparu Me Pons Verne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a arrenté à Raymond Aillaud ménager du lieu de Mirabeau (84), présent, le prieuré de Notre-Dame-de-l'Estang à Mirabeau, pour trois ans et trois prises de fruits à partir de ce jour pour une rente annuelle de 16 charges de conségal et du grain qui se récoltera chaque année, mesure dudit lieu, dont la première paie aura lieu le 15 août et les deux suivantes au même jour. Ces charges doivent être portées au

grenier dudit Verne en ce lieu et ledit Aillaud devra faire faire « le divin office a ladite chappelle despuis la croix de may jusques a celle de septembre a ses propres coustz et despans sans aulcung manquemant ». Ledit Verne paiera les décimes. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Pons May et de Jean Brigas, de ce lieu. [Signé : P Verne, Reimon Alhaiud, P May]

Le 02/01/1610 acte barré avec quittance réciproque entre les parties. Fait et publié en ce lieu en présence de messire Laurent Vian prêtre et Me Jean Baffier. [Signé : P Verne, L Vian]

Arrentement pour Barthélémy Eyriès contre Antoine Laurens – f°199

Le 03/04/1606 a comparu Barthélémy Eyriès de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a arrenté à Antoine Laurens boulanger habitant de ce lieu, présent, une vigne que ledit Eyriès possède en ce lieu quartier de Puilibous d'une carterade confrontant vigne de Pierre Vian, pour cinq ans et cinq récoltes, avec une rente annuelle de 3 livres à payer tous les Noël dès cette année. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Barthélémy Imbert de ce lieu et Gaspard Viguiier de La Bastide-des-Jourdans (84). [Signé : Eyrieys, G Viguiier]

Arrentement pour Toussaint Mermet bourgeois d'Apt contre Jean Martin – f°200

Le 04/04/1606 a comparu Antoine Mermet bourgeois d'Apt (84), fils et procureur de Toussaint aussi bourgeois, lequel a arrenté audit nom à Jean Martin fils de Pierre ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, un jardin acquis par ledit Mermet par collocation sur les hoirs de feu Me Jean de Saint-Martin, de Pertuis, au quartier du Jas de Martron, pour huit mois à partir de ce jour et pour une rente de 18 livres à payer à la fin du terme. En déduction de la rente, ledit Martin promet de payer la taille dudit jardin d'ici le 15 août. En plus, ledit Martin devra expédier un quintal de « bonne prune pardigonne » si c'est la saison. Après le terme, ledit Martin pourra jouir de l'ortolaïlle qui se trouvera dans le jardin jusqu'à un mois après ledit terme. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Pons May et Jean Canard de ce lieu. [Signé : J Martin, Mermet, P May]

Obligation pour Catherine Chabert contre François Blanc – f°202

Le 04/04/1606 a comparu François Blanc cardeur à laine de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Catherine Chabert veuve d'Elzias Franc, de ce lieu, présente, la somme de 28 livres 10 sols en prêt amiable, somme reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Honoré Thurin et Jacques Monier de ce lieu. [Signé : J Monier, H Turin]

Le 20/09/1606 acte barré en présence de ladite Chabert qui a confessé avoir été payée par ledit Blanc, présent, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Claude Gavaudan et Gaspard Viguiier. [Signé : Gavaudan]

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Jean Louis Roy – f°202

Le 06/04/1606 a comparu Jean Louis Roy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de la communauté de ce lieu, présents Jacques Gueidan et Vincent May consuls, la somme de 47 livres 4 sols en déduction d'une plus grande somme que la communauté lui doit suivant la clôture de son compte rendu par-devant les auditeurs des comptes modernes cette année, somme reçue des mains desdits consuls, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pierre Bret et Jean Richard de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : JL Roy, Jaques Gaydan, V May]

Procuration pour Jean Sauvecane – f°203

Le 06/04/1606 a comparu Jean Sauvecane fils de feu François de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé pour procureur Me André de Tiers avocat en la cour, absent, pour recouvrer de Me Antoine Darbès procureur en la cour des comptes le sac et pièces dudit constituant en exécution

d'un arrêt contre la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) et lui passer quittance de la réception desdites pièces. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pierre Bret et Jean Richard de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : Sauvecane]

Obligation pour Jean Richard contre Sauvaire Mouret – f°204

Le 06/04/1606 a comparu Sauvaire Mouret de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jean Richard dudit lieu, présent, d'une part la somme de 11 livres 8 sols et d'autre part 6 panaulx et demi de blé annone en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre à la Sainte-Marie-Magdeleine prochaine. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Viguier de La Bastide-des-Jourdans (84) et Pierre Bret de Peypin-d'Aigues. [Signé : J Richard, G Viguier]

Le 16/10/1606 acte barré en présence dudit Jean Richard qui a confessé avoir été payé des 11 livres 8 sols et des grains par ledit Sauvaire Mouret, présent, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Gavaudan et Brémond Chenard, de ce lieu. [Signé : Gavaudan, J Richard]

Quittance pour Balthazar Mallet contre Michel Thurin – f°205

Le 08/04/1606 a comparu Michel Thurin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel tant pour lui que pour Honoré Thurin son frère, enfants et hoirs de feu Lucie Buisse fille et héritière de Jean Buis, ledit Jean héritier de feu Jean Audibert dudit lieu, a confessé avoir reçu de Balthazar Mallet de ce lieu, fils et hoirs de feu Barthélémy, absent, Guillaume Mallet son fils présent, la quantité de trois charges de conségal que ledit feu Barthélémy devait audit feu Audibert suivant acte reçu par feu Me Antoine Derrivo de ce lieu en 1553, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jacques Perben de ce lieu et Gaspard Viguier de La Bastide-des-Jourdans (84). [Signé : Thuriny, G Viguier]

Mariage entre Gabriel Michel de Cadenet et Auphante Archimbaud – f°206

Le 09/04/1606 contrat de mariage entre Gabriel Michel de Cadenet (84) fils de feu Suffren et d'Anthonne Blanc dudit lieu, et Auphante Archimbaud de ce lieu de La Tour-d'Aigues, veuve d'Esprit Deverger d'Aix-en-Provence (13), fille de Me Jean et de Jeanne Sauvecane, de ce lieu. L'épouse est assistée de ses parents. L'épouse s'est constituée en dot la somme de 900 livres ainsi que l'ensemble de ses autres droits, que l'époux promet de reconnaître. L'époux fera faire à l'épouse une robe « haulte » de burette fine, un cotillon de sarge de Nîmes, un collier « de patres d'or et granard [grenat ?] » le tout d'ici le jour du mariage, l'épouse ayant déjà reçu la robe ; ces vêtements et bijoux nuptiaux appartiendront au dernier survivant. L'époux fait donation à l'épouse de 200 livres à prendre à sa mort, et s'engage à nourrir et entretenir Sauvaire de Verger fils de ladite Auphante et dudit feu Esprit de Verger son premier mari, à l'égal de sa famille jusqu'à ses 15 ans ; l'époux jouira des fruits des biens dudit Sauvaire jusqu'à ce moment-là et devra le mettre en apprentissage à ses propres dépens. Si ledit Sauvaire meurt en bas âge, l'époux devra prendre à sa place Claude Deverger son frère, autre fils de ladite Auphante et dudit feu Esprit Deverger suivant les mêmes conditions. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 150 livres ; d'elle à lui 75 livres. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison où habite ledit Jean Archimbaud, ne présence de messire Jean Court prêtre et curé, et de Henry Darbon de ce lieu. [Signé : Estienne Court, Darbon, G Michel]

Reconnaissance de dot pour Auphante Archimbaud contre Gabriel Michel son mari – f°210

Le 10/04/1606 a comparu Gabriel Michel du lieu de Cadenet (84), mari d'Auphante Archimabud, lequel a confessé avoir reçu de sa dite femme la somme de 78 livres 18 sols en déduction de sa dot suivant leur contrat de mariage passé chez ce notaire la veille, somme reçue en meubles et ustensiles de maison suivant estimation, d'où quittance et reconnaissance. Fait et publié en ce lieu, dans

l'auditoire du greffe, en présence de Pons May maître chirurgien et sire Honoré Audiffret de Cadenet. [Signé : G Michel H Audiffre, P May]

Promesse pour Paul Agnel et consorts contre Mathieu Gouirand – f°211

Le 11/04/1606 ont comparu Paul Agnel et Jacques Gondon deux des fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, tant pour eux que pour Jean Meollon écuyer d'Aix-en-Provence (13) autre fermier, lesquels ont promis à Mathieu Gouirand de Marseille (13), présent, de pouvoir faire paître à la montagne des Lebron, dépendant dudit arrentement, jusqu'à 20 trentaines de bêtes caprines durant trois mois à partir du 30 juin moyennant la somme de 60 livres à raison de 20 sols par trentaines par mois. Ledit Gouirand devra payer moitié à l'entrée et moitié à la fin du terme. Les fermiers ne pourront donner à personne l'autorisation de faire paître audit lieu. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Antoine Ange de ce lieu. [Signé : L Jourdan, P Agnel, J Gondon]

Le 20/09/1606 ledit acte a été barré en présence dudit sieur Meollon et dudit Agnel qui a confessé avoir été payé par ledit Gouirand d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Balthazar Billard et Gaspard Viguier. [Signé : Meoillon, P Agnel]

Sommation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Me Joseph Emin – f°212

[Le 11/04/1606] Etant donné que les consuls de la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues avaient sommé le 17 mars dernier Joseph Emin trésorier de la communauté de ce lieu, de rendre compte et prêter le reliquat de la taille de 36 livres par livre qu'il a exigé l'an passé et ce, par-devant les auditeurs des comptes ordinaires de ce lieu en présence des consuls et donner les cautions suffisantes pour l'indemnité de ladite communauté et étant donné que ledit Emin doit faire la prochaine exaction suivant l'acte de convention passé entre lui et la communauté chez Me Bernard en 1605 ; ledit 8 de ce mois ledit Emin a répondu disant qu'il n'a pas à donner d'autre caution que celles déjà suffisantes et solvables données précédemment et offre de faire la réduction de ses comptes mais pas devant les auditeurs de ce lieu « veu que tous les particulliers dudit lieu luy sont suspectz, laquelle responce comme incosiderable ne cherchant ledit Emin » qu'à « traquasser ladite communauté en proces comme ja a commancé par une infinitté d'incidentz estant donc raisonnable que ledit Emin doibt randre sondit compte pardevant les auditeurs ordineres suivant la coustume ». Les consuls somment ledit Emin de rendre compte devant lesdits auditeurs afin que les consuls puissent ajuster l'imposition pour payer les dettes de la communauté et de donner une caution suffisante pour l'acte de convention avec ledit Emin. D'où acte le 11/04/1606. Ladite sommation a été lue audit Emin, présent, lequel a répondu « qu'il perciste a sa precedante responce faicte du huictiesme de ce mois d'avril, estant tant prezt comme il a ja offert de bailher ses comptes pour estre veus et examinés par autres que par les particulliers et auditeurs ordineres de ladite communauté, n'estant soubz correption[?] raisonnable que ceulx que sont ses parties suspecttes et irritée soient juges en ce fait veu mesme que ledit Emin n'est trezorier depepeuté de ladite communauté a... conventionnere d'icelle par autorité de la cour des comptes mais que c'est l'artiffice de ladite comunaulté qu'elle veut tacher par surprinse d'obtenir des decretz et arrestz ainsy qu'elle a voulu fere cy devant par de precedantes requestes et de mesme pour differer l'expedition du cazarnet et imposition de la presante année que luy doibvent avoir ja bailhé afin de le priver de l'assurance desdits paiement sur les debtes de la tailhe nonobstant ce ledit Emin pour monstrier qu'il desire fructer ny longe... pour couper pretexte a ladite comunaulté il a exhibé et exhibé presantement plusieurs extraicts de quittance vallables des paiements qu'il a fait de sa recepte ce montans a beaucoup plus de some qu'il n'est tenu a presant randre compte pour estre veues par lesdits consuls sy bon leur samble ». Il demande aux consuls de ne pas différer l'expédition du cazarnet qu'ils doivent lui bailler suivant son contrat. D'où acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Viguier de La Bastide-des-Jourdans (84) et Louis Roux de Beaumont-de-Pertuis (84). Acte remis aux consuls.

Prorogation pour la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque et Jean Sauvecane – f°215

Le 13/04/1606 ont comparu Jean Mallan syndic, Pierre Roman baile et Jean Roman fils de François, du lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), commis et députés par le conseil de la communauté, d'une part, et Jean Sauvecane fils de feu François de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont prorogé le compromis passé entre eux devant Me Charles Augier notaire de Cabrières-d'Aigues (84) le 15/03/1606 suite à la liquidation des choses désignées dans l'arrêt mentionné dans ledit compromis, portant pouvoir de déterminer ladite liquidation à Antoine Danjou et Claude Barbier de Pertuis (84), prorogation de dix jours après le terme porté dans ledit compromis. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Nicolas Olivier et Gaspard Viguiet. [Signé : Sauvecane, N Olivier]

Obligation pour Jean Mevollon contre André Durand et Pierre Durand frères – f°216

Le 14/04/1606 ont comparu André et Pierre Durand, frères, ménagers de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Jean Mevouillon écuyer d'Aix-en-Provence (13), absent, la somme de 22 livres 10 sols pour l'achat de deux saumées de conségal, reçues d'où quittance, qu'ils promettent de payer à la Sainte-Marie-Magdeleine. Ils hypothèquent toute leur récolte dans les terres qu'ils tiennent en mègerie de Me Gaspard Hupais notaire de ce lieu, quartier du Revest et ailleurs. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Raymond [sic, Brémond] Chenard et Gaspard Viguiet de La Bastide-des-Jourdans (84). [Signé : G Viguiet, Chenar]

Déclaration pour Jean Brigas contre les hoirs de Pierre Jaulne – f°217

Le 17/04/1606 étant donné que feu Pierre Jaulne, vivant travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, a acquis sous forme d'achat de Jean Brigas de ce lieu une vigne d'environ cinq hommes en ce lieu quartier de Raphineau confrontant terre de Claude Ginies, vigne dotale de Louis Jausseran et vigne de Grégoire Queyrel, pour le prix de 18 écus à trois livres pièces que ledit Jaulne garderait en payant une pension annuelle de 3 livres suivant acte passé chez ce notaire le 05/11/1602. Depuis ledit Jaulne est mort, laissant trois petites filles sans moyens qui sont entre les mains de Catherine Berneude leur mère, veuve dudit Jaume [sic], laquelle a requis ledit Brigas de reprendre sa vigne. Ont comparu ladite Berneude, en tant que mère et administratrice de ses enfants, et ledit Brigas, ce dernier acceptant de récupérer la vigne et offre gratuitement les arrérages de pension de 18 écus. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Pons May chirurgien de ce lieu et Gaspard Viguiet de La Bastide-des-Jourdans (84). [Signé : J Brigas, P May]

Achat pour Claude Ginies contre Jean Brigas – f°219

Le 17/04/1606 a comparu Jean Brigas de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Claude Ginies ménager de La Bastidonne (84), présent, une vigne que ledit Brigas possède en ce lieu quartier de Raphineau d'environ 5 hommes confrontant vigne dudit acheteur, vigne dotale de Louis Jausseran et vigne de Grégoire Queirel. Cette vente est faite pour le prix de 54 livres que ledit Brigas a reçu au prix d'une jument poil rouge avec son bât, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Pons May chirurgien de ce lieu et Gaspard Viguiet de La Bastide-des-Jourdans (84). [Signé : P May, Brigas, G Viguiet]

Quittance pour Jacques Gueidan contre Sauvaire Perroux – f°221

Le 17/04/1606 a comparu Sauvaire Perroux marchand du lieu de Meyrargues (13), lequel a confessé avoir reçu de la communauté de ce lieu et des mains de Jacques Gueidan, consul dudit lieu, présent, la somme de 300 livres sur une plus grande somme tant en principal qu'intérêts que la communauté lui doit suivant sentence rendue par Me Thomas Estienne commissaire député à la réduction des contrats de ladite communauté, paie reçue en grains en août dernier, payant pour sa taille de 36 livres par livre de l'an passé et en décharge Joseph Emin trésorier de ce lieu. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Gassin de Pertuis (84) et Gaspard Viguiet de La Bastide-des-Jourdans (84). [Signé : Jaques Gaydan, J Gassin]

Obligation pour Paul Agnel contre Isnard et Guillaume Lantelme – f°222

Le 18/04/1606 a comparu Me Isnard Lantelme de ce lieu de La Tour-d'Aigues, tant pour lui que pour Guillaume Lantelme son frère, a confessé devoir à Paul Agnel marchand de ce lieu, absent, une charge de conségal en prêt amiable, reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre fin juillet. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Laurent Plantard et Denis Daumas de ce lieu. [Signé : I Lantelme]

Le 01/05/1607 acte barré ledit Agnel confessant avoir été payé par lesdits Lantelme d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Louis Jourdan et Jacques Monier. [Signé : P Agnel]

Compromis passé entre Jaumet Gouirand et Isnard Lantelme – f°223

Le 20/04/1606 étant donné qu'un procès a été intenté devant les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues entre Jaumet Gouirand de ce lieu, demandeur en paiement des sommes désignées en sa parcelle, et Isnard Lantelme de ce lieu, associé, défendeur, le différent a été remis à des experts. Les parties ont donc comparu pour nommer comme arbitres Me Claude Gavaudan et Laurent Vian fils de Jacques à qui devront être remises les parcelles dans cinq jours et les arbitres en feront les lots dans les cinq jours qui suivront. Les parties devront s'y conformer sous peine de 30 livres moitié au Roi, moitié à l'autre partie. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Jaume Monier, de ce lieu. [Signé : I Lantelme, J Goiran, L Jourdan]

Obligation pour André Daumas contre François Blanc – f°224

Le 20/04/1606 a comparu Me François Blanc cardeur à laine de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Andrieu Daumas berger de ce lieu, absent, la somme de 21 livres pour l'achat de laine, reçue d'où quittance, et qu'il promet de payer à la Saint-Michel. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Viguier de La Bastide-des-Jourdans (84) et Pierre Thome de ce lieu. [Signé : Francy Blanc, Pierre Thome]

Le 04/11/1606 acte barré, ledit Daumas faisant quittance audit Blanc. Fait en ce lieu en présence d'Antoine Rambert et Daniel Furet. [Signé : D Furet]

Accord avec quittance pour Bernard Cezan et Vincent Mounard contre Georges Thurin et Jean Brigas – f°225

Le 21/04/1606 étant donné qu'un procès a été intenté devant les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues entre Georges Thurin de ce lieu, demandeur du paiement de certaines rentes désignées dans sa requête, et Bernard Cezan marchand d'Aix-en-Provence (13) en tant que garant de Vincent Mounard son rentier. Ledit Cezan a fait appel devant le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) par sentence duquel, le 20/12/1605, « les parties seroient esté renvoyées ».

Ont comparu lesdits Cezan, Mounard et Thurin, lesquels se sont accordés ainsi : ledit Cezan devra expédier audit Thurin trois charges de blé annone, lesquelles Jean Brigas créancier dudit Thurin, présent, confesse avoir reçu ce jour d'où quittance et département de l'arrestement. Fut présent Honoré Thurin de ce lieu, lequel s'est départi de l'arrestement qu'il avait fait contre ledit Georges Thurin et ledit Mounard rentier. Les parties stoppent le procès. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Claude Gavaudan et Jean Garcin de ce lieu. [Signé : Thurin, H Turin, J Brigas, J Garcin, Bernart Sesan, Gavaudan]

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Claudette Jacquet – f°226

Le 22/04/1606 a comparu Claudette Jacquet femme de Raymond Plantard, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé avoir reçu de la communauté de ce lieu et des mains de Jacques Gueidan consul, absent, 10 livres et demie pour la pension de 56 écus en principal que la communauté lui doit, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Viguier de La Bastide-des-Jourdans (84) et de David Mure de ce lieu. [Signé : G Viguier]

Compromis passé entre Antoinette Melly femme de Barthélémy de Fauris et Constance Meynier et Brancais Marguerit – f°227

Le 22/04/1606 étant donné qu'un procès a été intenté devant les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues entre Antoinette Melly désormais femme de Barthélémy de Fauris, du lieu de Velaux (13) demandeur pour la désamputation de pièces désignées dans sa requête avec restitution de fruits et dépens, et Constance Meynier veuve de Marc Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) défenseur et demandeur d'une autre requête de garantie contre Brancais Marguerit héritier de feu Pierre Marguerit de la ville d'Aix-en-Provence (13), et que ce procès est encore indécié, ont comparu Pierre Bertin du lieu de Lourmarin (84) neveu et procureur général de ladite Antoinette Melly suivant acte reçu par Me Jean Monestier de Lourmarin, Jean Roman fils de ladite Constance Meynier, et ledit Brancais Marguerit lesquels ont trouvé un compromis pour couper court au procès. Ils ont fait appel à l'arbitrage de Me Audibert, de Fauris et Decormis avocats en la cour qui pourront prendre un tiers s'ils ne sont pas d'accord. Les parties fourniront les documents et titres et les arbitres donneront leur sentence dans un mois. Les parties devront respecter leur sentence sous peine de 50 livres moitié au Roi moitié aux autres parties. Lesdites Melly et Meynier devront ratifier cet acte dans 15 jours. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Laurent Vian fils de feu Nicolas et d'Henry Darbon de ce lieu. [Signé : P Bertin, Marguarit, Darbon, J Roman]

Compte-final avec cession pour le sieur contrôleur Vian contre Claude Jourdan – f°229

Le 22/04/1606 étant donné que le 22/11/1603 monsieur maître Jacques Vian conseiller du roi et visiteur général des gabelles à sel pour Sa Majesté en ce pays a arrenté à Claude et à Salomon Jourdan, père et fils, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, plusieurs propriétés désignées dans l'acte reçu chez ce notaire pour quatre ans et pour une rente annuelle de 360 livres et une charge d'huile, lesdits Jourdan ont joui de l'arrentement durant deux ans. Suite à ceci, ont comparu ledit Me Vian et lesdits Jourdans, lesquels ont décidé que lesdits Jourdan quitteraient les propriétés dudit Me Vian à l'instant bien que le terme ne soit pas arrivé et les parties ont procédé au compte-final de tous les restes à payer dudit arrentement comprenant la rente qui devait tomber au mois de mai prochain, avec déduction et compensation de certains dommages et intérêts que lesdits Jourdan réclament pour la non-jouissance dudit arrentement jusqu'à son terme. Il s'est trouvé que lesdits Jourdan doivent encore la somme de 405 livres pour laquelle ils ont cédé d'une part, 120 livres à prendre sur Antoine Pourchier qu'il leur doit pour l'achat de 80 coupes de vin qui sont dans deux tonneaux de la maison dudit arrentement tenant l'un 55 coupes et l'autre 25, ledit Pourchier présent promet de payer audit Me Vian la moitié à la fin du mois de mai et l'autre à la fin du mois de juin. Lesdits Jourdan ont cédé 232 livres à prendre de plusieurs particuliers de ce lieu, de La Bastidonne (84) et autres, pour l'achat de foin à raison de 20 sols le quintal suivant un rôle que ledit Vian a récupéré à l'instant. Pour les 53 livres restantes, il en a été déduit 29 livres pour les dommages demandés par lesdits Jourdans, et 24 livres qu'ils promettent de payer d'ici la Saint-Michel. L'acte d'arrentement est barré sauf pour le chenevier qui restera en arrentement pour cette année seulement en payant la rente prévue et rendant la charge de grains comme inscrit dans l'acte du 10/05/1604. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Brun et Gaspard Viguier. [Signé : Vian, G Viguier, Brun]

Insolutondation pour Louis Jourdan contre Claude son père – f°232

Le 24/04/1606 étant donné que Claude Jourdan, hôte de ce lieu de La Tour-d'Aigues, en qualité de procureur d'Honoré Ginies son beau-frère cardeur à laine de ce lieu, a reçu et exigé des hoirs de feu Etienne Glaise du lieu de Mane (04) la somme de 60 livres que ledit feu Glaise avait donné audit Ginies dans son testament reçu par feu Me Antoine Martini notaire de ce lieu et suivant la quittance concédée par ledit Jourdan auxdits hoirs reçue chez Me Artendi notaire de Mane, ledit Jourdan n'a pas remboursé audit Ginies et que ce dernier a saisi les officiers de ce lieu, sans qu'il y

ait eu pour l'instant de jugement. Ont comparu Louis Jourdan fils « habilité » dudit Claude Jourdan et cessionnaire dudit Ginies par acte passé par-devant Me Raymond Ollivier notaire de Pertuis (84) le 25/02/1605 et ledit Claude Jourdan, lesquels ont liquidé entre eux la somme de 60 livres pour tout le passé jusqu'à ce jour avec des intérêts de 30 livres, soit au total 90 livres et ledit Claude ne pouvant les déboursier, il a donné sous forme d'insolutoindation à son fils deux carterades de vigne sur une plus grande qu'il a en ce lieu quartier de Bon Ruby à prendre du côté du midi, de long en long, confrontant vigne de Salomon Jourdan frère dudit Louis, terre de Jean Estienne et vigne de feu Me Antoine Derivo. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Jean Brun et de Barthélémy Eyriès de ce lieu. [Signé : L Jourdan, Brun, Eyrieys]

Mègerie pour Me Elzias Philip contre Me Honoré Ginies – f°234

Le 24/04/1606 a comparu Magdeleine Martin femme et procuratrice de Me Elzias Phelip, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a arrenté à Me Honoré Ginies, de ce lieu, présent, onze chèvres à lait, reçues, âgées de trois à quatre ans, pour trois années complètes à partir de Noël venant et se terminant à la même date pour une rente de trois livres douze sols par an avec une première paie à Notre-Dame de septembre 1607. A la fin du terme, ledit Ginies devra rendre onze chèvres avec le même âge de trois à quatre ans. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Pons May chirurgien et de Barthélémy Eyriès de ce lieu. [Signé : Honnort Ginies, Eyrieys, P May]

Le 03/03/1611 acte barré, les parties se faisant quittance réciproque et ce moyennant 11 écus que ledit Phelip a prix sur Esprit Pourret suivant acte du 21/01/1611. Fait en ce lieu en présence de Jean Reynaud et Jean Daulmas. [Signé : Honnort Ginies]

Prorogation de compromis pour la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque contre Jean Sauvecane – f°236

Le 25/04/1606 ont comparu Jean Mallan syndic de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) et Jean Sauvecane fils de feu François de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont prorogé l'acte de compromis passé entre eux devant Me Charles Augier notaire de Cabrières-d'Aigues (84) le 15/03/1606 et ce pour une quinzaine sous les clauses qui y sont décrites de faire les lots et la sentence et les parties s'accordant sur le lodz désigné à la collocation dont il est question pour 90 livres. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la salle de la maison du notaire, en présence de Jean [Jacques] Gueidan et André Chabert. [Signé : Sauvecane, J Gaydan]

Accord avec cession pour Jean Jourdan de Cabrières-d'Aigues contre Hugues Pellat – f°237

Le 26/04/1606 étant donné que feu Guilhen Jourdan, vivant ménager de Cabrières-d'Aigues (84), avait acquis par titre d'échange d'Hugues Pellat de Cucuron (84) une terre à Cabrières-d'Aigues quartier de Roubiane de trois émines une cosse au dextre confrontant terre de Valéry Solliers fils d'Antoine et le chemin allant à Cucuron, et que peu après ladite terre a été évincée par Jean Roux de Pertuis (84) créancier dudit Pellat que ledit Jourdan a acquise ensuite dudit Roux par acte passé devant Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues, Jean Jourdan l'un des enfants dudit feu Guillaume a exigé dudit Pellat le paiement de ladite terre. Ont comparu ledit Pellat et Jean Jourdan, lesquels pour couper court à tout procès ont convenu que ledit Pellat paiera 15 livres, ce qu'il fait en cédant cette somme à prendre des hoirs de feu Vincent Bonnet de Cabrières-d'Aigues tant en principal qu'en intérêts et dépens exécutoires que les hoirs lui doivent suivant sentence du baile de ce lieu de La Tour-d'Aigues rendue le 14/01/1603. Fut présent Pierre Franchesquin curateur desdits hoirs, qui a promis de payer dans les quinze jours. D'où quittance réciproque incluant « certaines tailles païés par icelluy Pellat des pieces baillées en eschange audit Jourdan » suivant acte reçu par Me Magnan notaire de Cucuron le 17/01/1602. Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, dans la maison de Pierre Reymond en présence de Jean Orcel dudit lieu et de Louis Jourdan et Me Louis Ange de La Tour-d'Aigues. [Signé : Ange, L Jourdan]

Procuration pour Jean Rouet – f°238

Le 26/04/1606 a comparu Jean Rouet ménager de La Motte-d'Aigues (84), lequel a constitué comme procureur Jaumet Barthélémy ménager de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présent, pour recouvrer des hoirs de feu Guillaume Nicolas de La Motte-d'Aigues le droit de légitime et supplément dû audit Rouet comme fils et héritier de feu Angeline Nicolas de La Motte-d'Aigues à raison « du neufmain [neuvain, pour dire 1/9^e peut-être] suivant le nombre de trois [trois enfants] » et ce sur tous les biens délaissés par ledit feu Guillaume au temps de son décès. Acte fait et publié à La Motte-d'Aigues, dans la maison de Guillaume Nicolas, en présence de Louis Jourdan et Me Louis Ange de La Tour-d'Aigues. [Signé : Ange, L Jourdan]

Convention pour Jaumet Barthélémy contre Jean Rouet – f°240

Le 26/04/1606 a comparu Jean Rouet de La Motte-d'Aigues (84), lequel a promis à Jaumet Barthélémy, présent, de le payer « pour ses peines, travaux et vacations » en tant que procureur dudit Rouet suivant acte reçu ce jour chez ce notaire, la somme de 36 livres et ce sur les biens de feu Guillaume Nicolas dès la liquidation du droit de légitime qui lui est dû sur ces biens en plus des dépenses que fera ledit Barthélémy durant la liquidation. Acte fait et publié à La Motte-d'Aigues, dans la maison de Guillaume Nicolas, en présence de Louis Jourdan et Me Louis Ange de La Tour-d'Aigues. [Signé : Ange, L Jourdan]

Achat pour Louis Jourdan contre Pierre Le Long – f°241

Le 28/04/1606 a comparu Pierre Le Long de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Louis Jourdan « fils habilité » de Claude, de ce lieu, présent, une terre de six émines au dextre en ce lieu que ledit Le Long a acquise par collocation de Brémond Chenard de ce lieu le 13/12/1605 quartier de La Théolière confrontant terre de Jean Sauvecane fils de François de deux côtés, terre de Roman David et terre restante audit Chenard. La vente est faite pour le prix de 41 livres 14 sols que ledit Jourdan, en tant qu'exacteurs des censes seigneuriales de ce lieu a compensé pour ledit Le Long à hauteur de 10 livres pour reste de censes dues aux dernières fêtes de Noël et qu'il compensera aux prochaines fêtes de Noël à hauteur de 16 livres, d'où quittance. Pour le reste de 15 livres 15 sols, ledit Le Long en a reçu à l'instant 3 livres d'où quittance et pour les 12 livres 15 sols et demi [pourquoi et demi ici ?] ledit Jourdan s'engage à les payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Viguiet de La Bastide-des-Jourdans (84) et Daniel Magnan laboureur de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Pierre Long, L Jourdan, G Viguiet]

Le 02/09/1619 ledit Le Long fait quittance ainsi que des dépens audit Jourdan. Fait en ce lieu en présence de Jean Reynaud et François Daumas. [Signé : Pierre Le Long]

Cession pour Antoine Jurami marchand contre Honoré Ginies – f°242

Le 29/04/1606 a comparu Honoré Ginies cardeur à laine de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel pour payer 120 livres qu'il doit à Antoine Jurami marchand de Pertuis (84), absent, pour un prêt et des marchandises, il lui cède semblable somme de 120 livres à prendre de la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues qu'elle doit audit Ginies sur une plus grande somme suivant la sentence arbitrale faite par Jacques Gueidan, Me Guillaume Sauvecane et Me Claude Darbon commis et députés en date du 29/12/1605. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Nicolas Olivier de ce lieu et Gaspard Viguiet de La Bastide-des-Jourdans (84). [Signé : Honnort Ginies, N Olivier, G Viguiet]

Le 29/04/1606, la cession a été lue à Jacques Gueidan, consul, qui l'a acceptée.

Mariage entre Melchion Candelier et Marguerite Constans – f°244

Le 30/04/1606, contrat de mariage entre Melchion Candelier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils des feus François et Jeanne Barthélémy de ce lieu, et Marguerite Constans de ce lieu, fille des feus Jacques et Marguerite Roux de ce lieu. L'épouse est assistée et autorisée par Pierre Constans son frère. L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits. L'époux donne à l'épouse 90 livres en

donation pure, simple et irrévocable entre vifs. Il sera fait à l'épouse deux robes et un aubergeon de drap de maison teintes de la couleur choisie par l'épouse pour le jour du mariage aux dépens de l'époux ; ces vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de luit à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres. Fut présent Pierre Maretet au nom de sa femme Marguerite Pascal laquelle donne à l'épouse, sa filleule, un chenevier quartier de Cailloux d'une émine et demie confrontant pré dotal du capitaine Ferdinand Bon, chenevier de Jean Verne, le fossé du quartier et chenevier restant de ladite Pascal du levant. Il sera fait à l'épouse une chaîne d'argent jusqu'à une valeur de 18 livres d'ici un an à dépens communs entre l'époux et le frère de l'épouse. Fait et publié en ce lieu, dans la maison d'Elzias Phelip en présence de Claude Gavaudan et Me Pons May chirurgien, de ce lieu. [Signé : Pierre Constans, Maireret, Gavaudan, P May]

Achat pour Guillaume Andrieu contre Pierre Thomé – f°247

Le 03/05/1606 a comparu Pierre Thome cardeur à laine habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Guillaume Andrieu de ce lieu, présent, un cazal à Saint-Martin-de-la-Brasque (84) confrontant maison de Jean et Pierre Roman à deux côtés et la rue publique. La vente est faite pour le prix de 15 livres que ledit Andrieu paiera pour moitié à la Sainte-Marie-Magdeleine et pour moitié le même jour l'année d'après. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Brun et Claude Jourdan, de ce lieu. [Signé : Pierre Thome, Brun]

Obligation pour Etienne Cocullat marchand d'Aix-en-Provence contre Jean et Antoine Garcin frères en principal et Paul Agnel en pleige – f°250

Le 05/05/1606 ont comparu Jean et Antoine Garcin, frères, marchands originaires de Saint-Paul en Terre-Neuve habitants de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Etienne Cocullat marchand d'Aix-en-Provence (13), absent, la somme de 625 livres pour marchandises, reçues tant en cuirs et laines. Le compte a été arrêté ainsi entre les parties, avec quittance des marchandises et promesse de payer les 625 livres savoir, 325 livres à la Saint-Michel prochaine 1607 et les 300 livres restantes à la Saint-Michel de l'année suivante. Fut présent Paul Agnel, marchand de Manosque (04) habitant aussi en ce lieu, lequel s'est porté pleige desdits Garcin, ses neveux. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jacques Gondon bourgeois de Saignon (84) et Gaspard Viguier de La Bastide-des-Jourdans (84). [Sgné : A Garcin, P Agnel, J Garcin, J Gondon]

Le 28/01/1609 obligation barrée par le notaire, ledit Coculat ayant fait quittance auxdits Garcin chez Me Boule notaire d'Aix-en-Provence le 07/09/1608.

Achat de bastide pour Jean, Antoine et André Garcin frères contre Christophe et Bernard Cezan – f°252

Le 05/05/1606 comme par promesse privée, Christophe et Bernard Cezan, frères, marchands habitants de la ville d'Aix-en-Provence (13) avaient vendu à Jean et Antoine Garcin frères, marchands, habitants de ce lieu de La Tour-d'Aigues, une bastide avec son affar de terres, vignes, prés et jardin le tout en ce lieu, à savoir :

Une terre quartier du Plan de trois saumées et demi confrontant terre du sieur avocat Debecariis, chemin allant de la vallée à Pertuis et chemin allant à Cucuron. Une terre audit quartier de quatre saumées deux émines cinq cosses confrontant terre de Françoise Darbon, de Me Jacques Vian et le chemin d'Ansois. Une terre audit quartier acquise de Jaume Pardigon de huit saumées deux émines confrontant terre de Pascal Sicard, des hoirs de François Vian, de Claude Reynaud et des hoirs de feu Barthélémy Chateminois. Un jonquier de deux émines huit cosses audit quartier confrontant pré de Pascal Sicard, de Claude Reynaud, de Charles Franc. Une bastide, affar de terre, pré et vigne audit quartier du Plan, les terres de quarante-huit saumées deux émines six cosses, le pré de deux soucheirades quatre émines, la vigne d'une carterade trois hommes, confrontant terres et pré des hoirs de feu Barthélémy Chateminois, draye entre deux, terres dudit Me Jacques Vian,

chemin allant à Cucuron. Une terre au quartier de Saint-Médier acquise du feu sieur conseiller Guiran de quatre saumées confrontant terre restante audit sieur conseiller, terre du capitaine Bernard et de Jean Louis Roy, le chemin allant à Cucuron. Et finalement une vigne quartier du Plan de deux carterades trois hommes et demi confrontant vignes de Philippe Astoin, de François Charpin, d'Isnard Molinet, le chemin dudit quartier. Et généralement toutes les propriétés que lesdits Cezan ont en ce lieu quartier du Plan. Lesdits Cezan, par la même promesse, ont vendu aussi toutes les semences en cours en ladite bastide à savoir trente charges de blé annone, onze charges et demi de conségal, quatre charges d'avoine mesure courante, ainsi qu'une mule poil gris, la moitié de quatre bœufs et la moitié de la mègerie de bétail à laine qu'ils ont dans ladite bastide, ainsi que deux thines à bouillir le vin en chêne, deux tonneaux, une boutte, meubles, ustensiles, volailles que lesdits Cezan y ont. Le tout pour le prix, pour le fonds, de 1500 livres et pour le capital de fruits, bétail et autres ci-dessus de 900 livres, soit au total 2400 livres.

Ont comparu Christophe et Bernard Cezan, frères, tant pour eux que pour leur père Jacques, dont ils sont le procureur suivant acte reçu par Me Raynaudi notaire d'Aix-en-Provence (13) du 25/06/1604, qui devra ratifier cet acte dans les six mois, lesquels vendent à Jean, Antoine et André Garcin, frères, lesdits Jean et Antoine présents, toutes les propriétés ci-dessus et les fruits, meubles et bétails cités. La vente est faite au prix de 1500 livres pour le fonds et 900 livres pour le reste, soit 2400 livres dont ils confessent avoir reçu à l'instant 900 livres en espèces d'où quittance. Pour les 1500 livres restantes, lesdits Garcin ont promis de les payer à Esprit Sezan marchand d'Aix-en-Provence (13), présent, d'ici la Saint-Michel prochaine pour la donner à François Daulmas bourgeois d'Aix-en-Provence ou Me Blanc procureur au siège d'Aix-en-Provence créancier desdits Christophe et Giraud [?] Cezan et ledit Esprit, pour semblable somme qu'ils doivent suivant acte passé chez Me Gilles notaire d'Aix-en-Provence. A défaut de paiement auprès d'Esprit Cezan, ce dernier « a promis ne fere aucune poursuite contre d'iceulx Garssins pour raison de retraite linagier de ladite bastide et renoncer a tous proces ». Lesdits Garcin devront laisser jouir Vincent Monnard mégier desdits biens durant le bail suivant acte reçu par Me Hupais notaire de ce lieu. Lesdits Garcin devront payer les rentes de certaines terres que ledit Cezan ont arrenté de Honoré Thurin et Claude Reynaud avec réserve auxdits Cezan de six charges de grain et 45 livres et demi que ledit Monnard leur doit pour fournitures. Fut présent Paul Agnel marchand de Manosque (04), habitant de ce lieu, lequel s'est porté pleige. Lesdits Garcin et Agnel ont hypothéqué les propriétés, fruits et bétail ci-dessus. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jacques Gondon bourgeois de Saignon (84) et Gaspard Viguiier de La Bastide-des-Jourdans (84). [Signé : Sperit Cezan, P Agnel, Christol Sezan, Bernart Sesan, J Garcin, A Garcin, J Gondon]

Quittance pour Jacques, Christophe et Bernard Cezan contre Etienne Garcin – f°258

Le 05/05/1606 a comparu Etienne Garcin marchand de Saint-Paul en Terre Neuve, lequel a confessé avoir été entièrement payé de Jacques, Christophe, Giraud, Bernard et Esprit Cezan, marchands de la ville d'Aix-en-Provence (13), Esprit, Christophe et Bernard présents, de toutes les sommes dues jusqu'à ce jour sous quelque forme que ce soit, d'où quittance générale tant pour lui que pour Claude, Esprit et Jean Garcin de Saint-Paul « touchant leur sossieté et negotiations qu'ils ont fait ensablement ». Ledit Christophe Cezan fait quittance audit Garcin de 152 ducats qu'il doit à Antoine Calladre d'Aceil en Piémont de 100 ducats [100 ou 152 ?]. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jacques Gondon bourgeois de Saignon (84) et Gaspard Viguiier de La Bastide-des-Jourdans (84). [Signé : Sperit Cezan, Stiene Garcin, J Gondon, Christol Sezan]

Obligation pour Paul Agnel et consorts contre Georges Meissonier – f°260

Le 05/05/1606 a comparu Georges Meyssonier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel et Jacques Gondon, présents, 6 livres en prêt amiable qu'il promet de rendre à la Saint-Michel. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et de Michel Rodde. [Signé : P Agnel, J Gondon]

Confession avec obligation pour Me Balthazar Gueidan contre Roman Guion – f°260

Le 05/05/1606 a comparu Roman Guion laboureur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Me Balthazar Gueidan notaire de ce lieu, présent, la quantité de deux charges et demi de conségal, deux charges et demi d'orge prin, quatre charges d'avoine grosse mesure et une autre charge et demi d'orge prin, lesquels grains ont été reçus en plusieurs fois et ont été semés aux terres de la métairie dudit Me Gueidan au lieu de Rians (83) suivant acte d'arrentement reçu chez ce notaire en 1605. Ledit Guion s'engage à rendre les grains suivant le terme porté dans ledit acte. De plus, ledit Guion a reçu une reilhe, un arraire, quatre bœufs poil rouge et blanc, une ânesse poil gris, deux truies, huit gelines et un coq, le tout suivant l'acte, ainsi que la somme de 26 livres 16 sols en prêt amiable reçue en plusieurs fois. Il promet de le rembourser au 15 août. Il hypothèque ses semences, grains et bétail qu'il a et ce qui se trouvera dans la métairie pour sa part. Acte fait et publié en ce lieu, en présence de Claude Gavaudan et Jaume Monier. [Signé : Gueidan]

Obligation pour Michel Solliers d'Ansouis contre noble Jean Louis Roy – f°261

Le 08/05/1606 ont comparu noble Jean Louis Roy en principal et Jean Darbon en pleige, lesquels ont confessé devoir à Michel Solliers bourgeois d'Ansouis (84), absent, une charge de blé annone mesure courante en prêt amiable, reçue, qu'ils promettent de rendre dans quinze jours. Fait et publié en ce lieu en présence de Gaspard Viguiet et Me Claude Gavaudan de ce lieu. [Signé : JL Roy, Darbon]

Le 09/09/1608 acte barré suite à une quittance reçue par Me Antoine Olivier notaire de Pertuis (84) en date du 29/08/1608.

Achat pour Louis Garcin contre Nicolas Olivier – f°262

Le 09/05/1606 a comparu Nicolas Olivier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Louis Garcin, travailleur de ce lieu, présent, une terre que ledit Olivier a quartier de Cailloux de 5 saumées 7 émines au dextre confrontant terres de Jean Sauvecane, de demoiselle Jeanne de Bourdon, des hoirs de Jacques Queisson[?] et des hoirs de Françoise Darbon. Cette vente est faite pour le prix de 83 livres 7 sols, ledit Garcin fait cession de semblable somme à prendre sur la communauté de ce lieu en qualité de cessionnaire de Pierre Silve et Antoinette Garcin mariés de ce lieu. Ledit Silve, présent, en son nom et en celui de sa femme lui ont cédé sur la communauté suivant la sentence rendue par Me Thomas Estienne commissaire député à la révision des comptes de ce lieu en date du 19 et 26/09/1602, avec les intérêts. D'où quittance. Ledit Olivier devra faire ratifier l'acte à son frère Me Elzias Olivier dans les 8 jours. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Pons May chirurgien et Jean Honoré Constans de ce lieu. [Signé : N Olivier, JH Constans, P May]

Du 07/03/1615 y a quittance de la somme cédée chez ce notaire

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Me Michel Manenc de Manosque – f°265

Le 11/05/1606 a comparu Jean Sicard marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a nom de Michel Manenc marchand de Manosque (04), a confessé avoir reçu de la communauté de ce lieu, présent Jacques Gueidan consul, la somme de 90 livres en déduction d'une plus grande somme que la communauté lui doit comme cessionnaire dudit Sicard tant en principal qu'intérêts et dépens, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Honoré Thurin et Jaume Monier [Signé : Jehan Sicard, H Turin, Jaques Gaydan]

Obligation pour Jean Orciere contre Georges Honorat – f°265

Le 11/05/1606 a comparu Georges Honorat ménager de La Bastide-des-Jourdans (84), lequel a confessé devoir à Jean Orcière ménager de Cabrières-d'Aigues (84), absent, la somme de 36 livres pour l'achat d'un bœuf poil noir, reçu d'où quittance, qu'il promet de payer à la Saint-André avec

hypothèque dudit bœuf. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pierre Mairetet et Louis Ange de ce lieu. [Signé : Ange, Mairetet]

Quittance pour Honoré Daumas contre Louis Pourchier – f°266

Le 19/05/1606 a comparu Louis Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'Honoré Daumas de ce lieu, absent, 4 livres 4 sols et 6 cosses blé annone pour le remboursement de la taille et cosses payées par ledit Pourchier pour ledit Daumas d'une terre qu'il a acquise de lui par acte passé chez Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu le 22/09/1605, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Louis Jourdan et Louis Allard de ce lieu. [Signé : Loys Allard, L Jourdan]

Obligation pour Jean Miollan contre Michel Long – f°267

Le 19/05/1606 a comparu Michel Long de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Miollan marchand habitant Pertuis (84), présent, la somme de 39 écus à 3 livres pièces pour l'achat d'un mulet poil noir avec son bât, reçu ce jour d'où quittance, qu'il promet de payer, 15 écus au 15 août et 10 écus à la Pâques suivante. Il paiera le reste, soit 14 écus, au 15 août suivant. Il hypothèque le mulet. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Henry Darbon et Gaspard Viguier. [Signé : H Darbon, G Viguier]

Obligation pour Jean Miollan contre François Roux – f°268

Le 20/05/1606 a comparu François Roux de la ville de Pertuis (84), lequel a confessé devoir à Jean Miollan marchand habitant Pertuis, présent, la somme de 69 livres pour l'achat d'un cheval poil « bay », reçu d'où quittance, qu'il promet de payer moitié au 15 août et moitié à la même date l'année suivante. Il hypothèque le cheval. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Henry Darbon de ce lieu. [Signé : H Darbon, L Jourdan]

Obligation pour Jean Miollan contre Henry Darbon – f°269

Le 20/05/1606 a comparu Henry Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Miollan marchand habitant Pertuis (84), présent, la somme de 48 livres « pour retour d'eschange d'ung mullet » qu'il promet de lui payer, 30 livres au 15 août et 18 livres au 15 août suivant. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Benoît Abel et Guillaume Morel, de ce lieu. [Signé : Darbon, Morel]

Le 03/09/1607 acte barré en présence dudit Miollan qui confesse avoir été payé par ledit Darbon, présent, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence d'Auban Rebouillon et Jean Bues [ou Brun]

Obligation pour Jean Miollan contre noble Jean Louis Roy – f°270

Le 20/05/1606 a comparu Jean Louis Roy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Miollan marchand habitant Pertuis (84), présent, la somme de 75 livres pour l'achat d'un mulet poil noir avec son bât et cordage, reçu d'où quittance, qu'il promet de payer 30 livres au 15 août, 22 livres et demi au même jour l'année suivante et 22 livres et demi à Noël 1607. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Benoît Abel et Guillaume Morel, de ce lieu. [Signé : JL Roy, Morel]

Le 25/11/1606 ledit Miollan a confessé avoir reçu dudit Roy, présent, 21 livres d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Guillaume Morel et Joseph Emin, de ce lieu.

Le 13/10/1609 acte barré en présence dudit Miollan qui a confessé avoir été payé par ledit Roy d'où quittance. Fait et publié en ce lieu.

Arrentement pour les hoirs de feu Me Barthélémy Vassal contre Jehannon et Pierre Durand, frères – f°271

Le 20/05/1606 a comparu Antoine Jurami marchand de Pertuis (84), tuteur et administrateur des personnes et biens des enfants et hoirs des feus Barthélémy Vassal et demoiselle Alleyne Ollivier

vivants de ladite ville de Pertuis, lequel a arrenté à Jehanon et Pierre Durand, frères, ménagers de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présents, sept saumées une émine de terre au dextre au quartier des Mollières en deux endroits, confrontant terres de Louise Darbon et Jaume Pardigon, ainsi qu'un petit bâtiment aux Aires qui était à Elzias Farlan. Le tout pour quatre ans et trois récoltes pour les terres, et pour l'étable pour trois ans à partir du 1^{er} de ce mois et se finissant au même jour et pour les terres se finissant à la Toussaint. E tout pour le prix de trois charges de conségal et trois livres quatorze sols par ans, le conségal à payer au 15 août à partir du 15 août prochain en un an, et l'argent dès ce 15 août. L'arrentement a été remporté à l'encan public par-devant les officiers de ce lieu le 07/05/1606 avec les clauses suivantes : les amandes actuellement pendantes aux arbres et les noix appartiendront auxdits Durand et la dernière année appartiendront auxdits hoirs ; la dernière année ils laisseront un tiers des terres vide. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Jean Brun et Gaspard Viguier de ce lieu. [Signé : Brun, Juramy, G Viguier]

Le 10/10/1609 acte barré en présence desdits Juramy et Durand avec quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Guillaume Garnaud et Jean Darbon. [Signé : Juramy, Garnaud]

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Javet et Claude Comte – f°273

Le 22/05/1606 ont comparu Pierre Javet et Claude Comte marchands de Bonnieux (84), lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 127 livres 15 sols 3 deniers pour reste du prix d'achat de laine, reçue d'où quittance, qu'ils promettent de payer à la Toussaint. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Gaspard Viguier. [Signé : P Agnel, L Jourdan]

Le 04/11/1606 acte barré, ledit Agnel confessant avoir été payé desdits Javet et Comte, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Nicolas Olivier et Brémond Chenard. [Signé : P Agnel, N Olivier]

Obligation pour Jean Meollan et Jacques Gondon contre Claude Comte et Pierre Javet – f°274

Le 22/05/1606 ont comparu Claude Comte et Pierre Javet marchands de Bonnieux (84), lesquels ont confessé devoir à Jean Meollan écuyer d'Aix-en-Provence (13) et Jacques Gondon bourgeois de Saignon (84), ledit Gondon présent, la somme de 66 livres 14 sols 3 deniers pour l'achat de laine, reçue d'où quittance, qu'il promette de payer à la Toussaint. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Gaspard Viguier. [Signé : J Gondon, L Jourdan]

Le 14/11/1606 acte barré à la demande desdits Meollan et Gondon confessant avoir été payé desdits Javet et Comte, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Nicolas Olivier et Brémond Chenard. [Signé : Meoillion, J Gondon, N Olivier]

Convention pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre les fermiers seigneuriaux – f°275

Le 22/05/1606 ont comparu Jacques Gueidan et Vincent May, consuls de ce lieu de La Tour-d'Aigues, commis et députés par délibération du conseil de la communauté de ce lieu du 08/01/1606, lesquels en cette qualité ont convenu avec Jean Meollan écuyer, Paul Agnel et Jacques Gondon bourgeois, fermiers des droits seigneuriaux de ce lieu, présents, que les consuls ont promis de payer pour tous droits de lodz et trézains pour raison de collocation, vente, transport et aliénation que la communauté pourra faire sur les propriétés des débiteurs de la communauté, tant pour reste de taille, imposition sur les terres qu'autres, la somme de 300 livres qu'ils promettent de payer d'ici fin février pour toutes les collocations faites jusqu'à fin février prochain. Pour toutes les ventes qui seront faites par la communauté seront libres de lodz et trézain pour cette fois. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Viguier de La Bastide-des-Jourdans (84) et Raymond Meilleuret charpentier de Pertuis (84). [Signé : Jaques Gaydan, V May, P Agnel, Meoillon, J Gondon, G Viguier]

Obligation pour Jaume Monier contre Jean Darbon fils d'Etienne – f°277

Le 24/05/1606 a comparu Jean Darbon fils d'Etienne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jaume Monier sergent ordinaire de ce lieu, présent, une charge de conségal mesure courante, reçue d'où quittance, qu'il promet de lui rendre à la Sainte-Marie-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Melchion Vallete et Gaspard Viguiet. [Signé : G Viguiet]

Le 07/10/1606 acte barré en présence dudit Monier qui a confessé avoir été payé par ledit Darbon d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Barthélémy Gourand et Jean Estienne. [Signé : B Gourand]

Obligation pour Dominique Savornin bourgeois de Cadenet contre la communauté de Peypin-d'Aigues – f°278

Le 27/05/1606 ont comparu François Mouret et Jean Richard ménagers du lieu de Peypin-d'Aigues (84), comme consuls et procureurs de la communauté dudit lieu, suivant procuration devant Me Gaspard Hupais notaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues du 07/01/1606, lesquels en ce nom ont confessé devoir à Dominique Savornin bourgeois de Cadenet (84), absent, la somme de 120 livres pour l'achat de 8 charges de blé annone mesure courante, le tout reçu d'où quittance, qu'ils promettent de payer à la Sainte-Marie-Magdeleine. Ils devront faire ratifier cet acte par le conseil de la communauté. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Antoine Garcin de ce lieu. [Signé : J Richard, A Garcin, L Jourdan]

Quittance, cession et reconnaissance de dot pour Marguerite Constans femme de Melchion Candelier contre André, Jean Honoré Constans et [leurs] frères – f°278

Le 29/05/1606 a comparu Jean Honoré Constans tant pour lui que pour André, Joseph et Richard Constans tous quatre frères et héritiers pour la moitié de feu François Constans vivant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels sont tenus de payer 60 livres pour la moitié du légat fait par ledit feu François Constans à Marguerite Constans sa nièce femme de Melchion Candelier de ce lieu suivant son dernier testament reçu par Me Gabriel Coquillat notaire de Rians (83) le 12/05/1592. Ledit Jean Honoré remet l'épouse, absente, et au dit mari la représentant, présent, 56 livres 17 sols 6 deniers à prendre et recouvrer de la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues qui leur doit cet argent car les frères Constans ont payé pour la communauté à dame Lucrèce de Peres de la ville d'Avignon (84) créancière de la communauté, sur une plus grande somme, suivant cession reçue par Me Fabry notaire de Reillanne (04) le 06/09/1604. Il cède aussi, en son nom et en celui de ses frères, les intérêts qui lui sont dus, soit 6 livres 3 sols et demi, intérêts jusqu'à ce jour au denier seize. Comme le total est de 3 livres supérieur aux 60 livres, ledit Candelier devra les payer auxdits Constans de ce jour en un an. La communauté ne remboursera le capital que si le mari trouve un fonds pour assurer cette somme pour sa femme. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Viguiet de La Bastide-des-Jourdans (84) et Nicolas Olivier de ce lieu. [Signé : JH Constans, N Olivier, G Viguiet]

Le 29/05/1606, cession a été lue en présence dudit Candelier à Vincent May, l'un des consuls modernes de ce lieu, lequel a dit « que sy la partie est deue aultant la communauté [aimera] paier ledit Candellier que ses cessionnaires et a requis coppie pour advertir le conseil ». Fait et publié en ce lieu en présence de Bremond Chenard et Gaspard Viguiet. [Signé : V May, Chenar]

Quittance pour François et Jean Darbon, frères contre Etienne Darbon leur père – f°282

Le 30/05/1606 a comparu Etienne Darbon ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir été satisfait de François et Jean Darbon, frères, ses enfants émancipés, présents, de toute la rente d'une métairie qu'ils tiennent à ferme de leur père de tout le passé jusqu'à ce jour suivant acte d'arrentement reçu par Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu y comprenant le paiement fait par lesdits frères aux exacteurs de la communauté de ce lieu, suivant le compte arrêté entre eux,

d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jacques Gondon bourgeois de Saignon (84) et Gaspard Viguier de La Bastide-des-Jourdans (84). [Signé : J Gondon, G Viguier]

Cession pour François Vielh contre le capitaine Jean Grillard – f°283

Le 31/05/1606 a comparu le capitaine Jean Grillard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel pour payer la somme de 7 livres et demi sur 8 livres 8 sols qu'il doit à François Vielh suivant un indicat des officiers de ce lieu, a cédé audit Vielh, absent, Catherine Julien sa femme procuratrice présente, la même somme de 7 livres et demi à prendre de Jacques Silve de ce lieu qu'il doit pour l'achat d'une vigne suivant acte reçu par Me Bernard notaire. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Nicolas Olivier et Gaspard Viguier. [Signé : J Grillard, N Olivier]
[en marge : le 25/03/1608 il y a quittance chez ce notaire]

Reconnaissance de dot portant hypothèque pour Françoise Thorame femme d'Antoine Abrat contre Martin Thorame son père – f°284

Le 02/06/1606, suivant le contrat de mariage passé entre Françoise Thorame fille de Martin Thorame cardeur à laine de ce lieu de La Tour-d'Aigues, avec Antoine Abras résidant en ce lieu, reçu par Me Georges Bernard notaire royal de ce lieu, ledit Martin Thorame a constitué en dot à sa fille 120 florins soit 72 livres que l'épouse n'a toujours pas reçues. A comparu ledit Martin Thorame lequel reconnaît qu'il doit des dépens et intérêts à sa fille, absente, et hypothèque à sa fille un haut de maison en deux instances aux Faubourgs de ce lieu en la rue Neuve confrontant le bas de maison de Jean Thorame, bas de maison de Catherine Thorame et sur les côtés, maison d'Antoine Vespier et les deux rues publiques sur deux côtés. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Pons May et Claude Gavaudan, de ce lieu. [Signé : Gavaudan, P May]

Obligation pour Antoine Perrot contre Etienne Ricard – f°285

Le 05/06/1606 a comparu Etienne Ricard travailleur de Grambois (84), lequel a confessé devoir à Antoine Perrot [ou Pourret] de ce lieu, présent, la somme de 28 livres et demi pour l'achat d'un âne poil roux avec son bât et son cordage, reçu d'où quittance, qu'il promet de payer, 15 livres au 15 août et le reste à la même date l'année d'après. Il hypothèque l'âne. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison du greffe, en présence de Louis Jourdan et Brancais Vian de ce lieu. [Signé : L Jourdan]

Obligation et convention pour Salomon Jourdan contre Peyron Barthélémy – f°286

Le 06/06/1606 comme aux semences dernières Salomon Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues a fourni et semé à droits de miège avec Peyron Barthélémy de ce lieu, 14 panaulx de conségal dans une terre dudit Barthélémy au Collet de La Mulle qu'ils devaient partager également et que la récolte est arrivée, ont comparu lesdits Jourdan et Barthélémy, lesquels ont convenu que moyennant deux charges et demi de conségal mesure courante et du grain qui se cueillera durant cette semence, ledit Barthélémy devra expédier audit Jourdan à la récolte prochaine, ledit Jourdan lui ayant cédé sa part pour la récolte présente, avec hypothèque de la part dudit Barthélémy jusqu'à satisfaire au remboursement. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Gavaudan et Henry Darbon de ce lieu. [Signé : Gavaudan, H Darbon]

Le 18/12/1607 acte barré, ledit Jourdan confessant avoir été payé, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Pierre Rambert et Jaume Villamus.

Compromis passé entre Antoine Richier et Louise Michel – f°287

Le 06/06/1606 étant donné qu'un procès a été intenté devant le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) entre Antoine Richier ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, demandeur pour les sommes contenues dans divers actes contre Louise Michel dudit lieu, défenseur, avec appel

interjeté devant la cour de parlement où le procès est « pendent et nidecis » et pour éviter de plus grands frais, les parties se sont résolues à passer par l'arbitrage.

Ont comparu Antoine Richier et Louise Michel, lesquels ont remis l'arbitrage à Me Esprit Angles et Me Vincent Mille, de la ville de Pertuis (84) à qui ils devront remettre les documents dans huit jours et les arbitres feront leur rapport huit jours après devant notaire. Les parties devront respecter l'arbitrage sous peine de 30 livres moitié au roi, moitié à l'autre partie. Les arbitres pourront prendre un tiers s'ils ne sont pas d'accord. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Gaspard Viguier. [Signé : G Viguier, L Jourdan]

Appointement pour noble Jean Meollon, Paul Agnel et Jacques Gondon contre Me Claude Gavaudan et Antoine Estienne – f°289

Le 07/06/1606 étant qu'un procès fut intenté devant le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) entre demoiselle Anne Sauvecane, Me Claude Gavaudan et Antoine Estienne en qualité de sous-fermiers des moulins seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée en requête et paiement des dommages et intérêts suivant le contenu de leur requête, d'une part, et noble Jean Meollon écuyer d'Aix-en-Provence, Paul Agnel et Jacques Gondon bourgeois, tous trois fermiers seigneuriaux desdits lieux. Le procès est pendant est indécis et les fermiers veulent aussi aller en procès contre lesdits sous-fermiers pour raison « du delloyement et expedition des grain qu'iceulx soubz fermiers leur doibvent de rante desdits molins ».

Ont comparu lesdits Meollon, Agnel, Gondon, Sauvecane, Gavaudan et Estienne lesquels se sont accordés comme suit. Pour tout dommage et intérêts envers les sous-fermiers, les fermiers ont promis de leur expédier 10 charges de conségal, mesure courante dont ils ont déjà « aloué et mis en compte » aux sous-fermiers six charges de conségal sur plus de quantité que les sous-fermiers leur doivent pour la rente des moulins, d'où quittance. Pour les quatre charges restantes, les fermiers devront les soustraire des paies à venir dudit arrentement. Il a été convenu qu'à la fin de l'arrentement, les fermiers devront « recevoir les fossés des armittans et mirail conduiseans les eaus jusques dans l'estang de la Motte de la quallité qu'ilz les treuveront audit terme et sans qu'ilz soient tenus iceulx soubz fermiers les recurer a ladite derniere année ». Egalement les sous-fermiers font quittance aux fermiers de la somme de 51 livres 3 sols pour certaines dépenses et fournitures faites par lesdits sous-fermiers auxdits moulins somme contenu dans une parcelle que les fermiers ont retirée. Les sous-fermiers promettent de payer 9 livres à la fin du terme en considération « des choses susdites ». Finalement « pour regard des restes des grains qu'iceulx soubz fermiers leur doibvent » pour ladite rente pour la présente année, ils promettent de la payer au terme. Pour les trois années restantes dudit arrentement les « soubz fermiers ne pourront fere de reste de ladite rante anuellement a plus de quarante charges consegal et cinq charges bled annone lesquelles seront tenus les expedier et ramplasser a chascun jour de la saint Michel et la fin dudict terme lesdits soubz fermiers seront tenus paier et satisfere entierement ausdits fermiers tout le prix de la susdite rante ». Les parties renoncent au procès. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Vincent May de ce lieu. [Signé : Meoilhon, J Gondon, P Agnel, Gavaudan, Anne de Sauvecane, V May, L Jourdan]

Arrentement de four du lieu de La Motte-d'Aigues pour Jean Meollon, Paul Agnel et Jacques Gondon fermiers des droits seigneuriaux de La Tour-d'Aigues et sa vallée contre Magdeleine Bouchard veuve d'Antoine Roux dudit lieu et Jean Bouchard de Cabrières-d'Aigues son pleige – f°292

Le 12/06/1606 ont comparu Paul Agnel et Jacques Gondon deux des fermiers des droits seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, tant pour eux que pour Jean Meollon écuyer d'Aix-en-Provence (13) autre fermier absent, lesquels ont arrenté à Magdeleine Bouchard veuve de feu Antoine Croux du lieu de La Motte-d'Aigues (84), présente, le four de La Motte-d'Aigues, ses dépendances et « sirconstances » pour y cuire le pain par tous les particuliers dudit lieu et ce, pour trois ans et six mois, à partir du 1^{er} juillet et jusqu'au 01/01/1610 et ce, pour une

rente annuelle de deux charges de blé annone et deux charges de conségal, mesure courante, à payer, au 15 août une charge d'annone et une charge de conségal et dudit jour en un an 2 charges de conségal et 2 charges d'annone puis de même à la même date aux années suivantes.

Ladite Bouchard administrera le four, et fut présent Jean Bouchard ménager de Cabrières-d'Aigues (84), lequel informé de l'acte se porte pleige. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Gavaudan et d'Antoine Ange de ce lieu. [Signé : J Gondon, P Agnel, Gavaudan, Ange]

Le 20/11/1612 acte barré suivant une quittance reçue par Me Charles Augier notaire de Cabrières-d'Aigues le 23/08/1611

Achat pour Paul Agnel contre Honoré Thurin – f°294

Le 12/06/1606 a comparu Honoré Thurin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Paul Agnel, marchand de ce lieu, présent, la moitié d'un jas et fenièrre qu'il a en commun et indivis avec Georges Thurin son frère, aux faubourgs de ce lieu confrontant, tout ledit jas, étable d'Antoine Vassal, cazal de feus Michel et Hugues Darbon et le chemin public. La vente est faite pour le prix de 198 livres, sur laquelle ledit Thurin a reçu 30 livres à l'instant d'où quittance ainsi que 120 livres tant pour 105 livres de principal dues audit Agnel comme cessionnaire de Jean Dourgon de Manosque (04) suivant acte de cession chez Me Hupais notaire de ce lieu le 08/04/1603 dépendant d'un acte d'accord entre ledit Thurin et ledit Dourgon reçu chez Me Bernard notaire de ce lieu le 25/09/1602 et les 15 livres pour les intérêts et dépens accordés. Pour les 48 livres restantes, ledit Agnel les a payées à l'instant à Me Claude Darbon praticien de ce lieu, créancier dudit Thurin pour reste et entier paiement du prix du blé suivant acte d'obligation chez ce notaire le 24/12/1596 d'où quittance envers ledit Thurin et envers ledit Agnel. Ledit Agnel devra payer la taille déjà imposée dudit jas au trésorier de ce lieu pour la présente année. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Pons May et François Velixandre. [Signé : H Turin, P Agnel, P May, Darbon]

Insolutondation pour Françoise Thorame femme d'Antoine Abrat contre Martin Thorame – f°296

Le 14/06/1606 a comparu Martin Thorame cardeur à laine de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel pour payer la somme de 72 livres qu'il doit pour la dot qu'il a constitué à Françoise Thorame sa fille dans son contrat de mariage avec Antoine Abrat laboureur du lieu d'Upaix (05) reçu chez Me Georges Bernard notaire de ce lieu, il a cédé par titre d'insolutondation n'ayant « argent comptant pour icelle paier comme il a dict », une instance basse de boutique qu'il a aux faubourgs de ce lieu confrontant maison au-dessus de Jean Thorame, de Catherine Thorame, maison à côté d'Antoine Vespier, la rue publique et maison à côté d'Andriève Thorame sa fille. De même il lui cède trois métiers servant pour un tisserand qu'il a dans ladite boutique. Ledit Martin Thorame pourra jouir des trois métiers sa vie durant en payant annuellement à sa dite fille 3 livres et demi en rente à partir de Noël et ainsi de suite chaque année. Il hypothèque pour cela lesdits métiers. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Vincent May et Michel Rodde, de ce lieu. [Signé : M Rodde, V May]

Hypothèque pour Jacques, François, Georges et Françoise Thorame frères et sœur contre Jean leur père – f°299

Le 14/06/1606 étant donné que Jean Thorame, cardeur à laine de ce lieu de La Tour-d'Aigues, a reçu de Jacques, François, Georges et Françoise Thorame ses enfants et héritiers de feu Honorade Monier femme dudit Jean, la somme de 110 écus soit 330 livres tant pour la dot constituée à ladite Honorade dans son contrat de mariage avec ledit Thorame reçu par Me Georges Vian notaire de ce lieu le 19/04/1588 que pour le droit de légitime et supplément obtenu pour la dite feu Honorade sur les biens des feus Antoine Monier et Françoise Martin ses père et mère, de leur vivant de ce lieu, droits liquidés par actes d'accord et quittance respectivement reçus par Me Hupais

notaire de ce lieu, et encore la somme de 20 écus de même valeur [60 livres] pour l'augment de dot donné à sa dite feu femme par donation réciproque pour la conserver pour les enfants dudit lit, y comprenant 15 livres que ledit Thorame a reçu de feu messire Jean Monier prêtre et sacristain de l'église de ce lieu, outre ce, ledit Thorame a reçu de Jacques Monier fils et hoirs desdits feus Antoine et Françoise Martin 15 livres pour la part touchant les robes nuptiales promises à ladite feu Honorade, encore 6 livres reçues par ledit Thorame d'Antoine Martini qu'il avait promis à ladite Honorade à son mariage suivant quittance reçue par Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu, soit au total 411 livres.

A comparu ledit Jean Thorame, lequel a reconnu et assuré Jacques, François, Georges et Françoise Thorame ses enfants, hoirs de ladite feu Honorade, absents, le susdit Jacques Monier leur oncle maternel présent, la somme de 336 livres pour la dot ainsi que 75 livres tant pour le prix des robes que pour l'augment, soit au total 411 livres que ledit Thorame a affecté et hypothéqué sur un petit bâtiment avec son affar de terre, pré, vignes et jardins qu'il a en ce lieu quartier du Real confrontant terres de Me Geroges Bernard notaire, terres de Pierre Ferrat et terres de Joseph Just, ainsi que sur un petit jardin aux faubourgs de ce lieu confrontant jardin dotal de Jacques Blanc, jardin de Jaumet Germain et le chemin allant à Pertuis. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Martin Bandolli sergent royal de Forcalquier (04) et Gaspard Viguier de La Bastide-des-Jourdans (84). [Signé : J Monier, Bandolly, G Viguier]

Quittance pour le capitaine Bernard Roy contre Antoine Clerici et demoiselle Anne de La Tour – f°302

Le 17/06/1606 a comparu Jean Philippe Clerici de la ville de Moustiers (04) procureur d'Antoine Clerici et de demoiselle Anne de La Tour, mariés, de Moustiers, suivant procuration reçue par Me Barthélémy Morel notaire d'Aix-en-Provence (13) le 30/01/1606 lequel a confessé avoir reçu du capitaine Bernard Roy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 45 livres 10 sols que ledit Roy devait à ladite de La Tour pour reste et entier paiement du prix d'un pré qu'il a acquis de ladite demoiselle par acte reçu chez ledit Me Morel le 17/03/1606 avec 3 livres et demi pour les dépens et procédures faites entre eux, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Gavaudan et Me Pierre Bertrand, de ce lieu. [Signé : B Roy, P Bertrandi, Gavaudan]

Compromis passé entre Claude Boyer, d'une part et Guillaume et André Silvestre – f°303

Le 17/06/1606 comme un procès a été intenté par-devant le lieutenant général aux submissions au siège d'Aix-en-Provence (13) entre Claude Boyer de Grambois (84) fils et hoir de feu Antoine demandeur en paiement de la somme de 28 écus en principal, intérêts et dépens, et Guillaume et André Silvestre frères, ménagers de Grambois, défendeurs « et presuppozans avoir fait plusieurs paiemantz de ladite somme ainsi qu'il a ja avancé pardevant ledit sieur lieutenant ».

Ont comparu Jean Thorame curateur et administrateur de la personne et biens dudit Claude Boyer, et Guillaume Silvestre tant pour lui que pour André son frère, lesquels désirant mettre fin au procès ont remis leur différend à l'arbitrage de Me Claude Gavaudan pour ledit Thorame et Me Guillaume Sauvecane pour ledit Silvestre. Les partis devront remettre les pièces dans les trois jours et les arbitres donneront leur sentence trois jours après. Les parties devront respecter l'arbitrage sous peine de 30 livres d'amende, moitié au Roi, moitié à l'autre partie. Si les arbitres ne sont pas d'accord, ils pourront prendre une tierce personne. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Pons May chirurgien et Honoré Chansaud de ce lieu. [Signé : P May]

Insolutondation pour Jeanne Fillade veuve contre Jean Mayenc – f°304

Le 19/06/1606 a comparu Jean Mayenc fils et hoir de feu Michel travailleur originaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel pour payer la somme de 60 livres qu'il doit à Jeanne Filhade du lieu de Peypin-d'Aigues (84) veuve dudit feu Michel, suivant acte d'accord reçu chez ce notaire le

30/01/1606, a cédé par titre d'insolutondation une terre qu'il a de l'héritage de son père quartier des Mollières de deux saumées cinq émines sept cosses au dextre plantée d'amandiers confrontant terres des hoirs de feu sieur le conseiller Guiran, terre de Jaume Pardigon et terre des hoirs de feu Barthélémy Vassal de Pertuis. Ledit Mayenc possède la moitié de la semence actuellement sur la terre et la cède aussi à ladite Filhade à charge qu'elle paie Paul Agnel de ce lieu pour la semence qu'il a fourni pour cette terre. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Pons May chirurgien et Pierre Thome de ce lieu. [Signé : P May, Thome]

Obligation et confession pour François Pourchier contre Claude Aubion – f°307

Le 19/06/1606 a comparu Claude Aubion laboureur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de François Pourchier, marchand de ce lieu, présent, la somme de 54 livres pour faire les factures, moissons et cueillettes des grains que ledit Pourchier, Valentin Clemens et ledit Aubion ont semé aux semences dernières aux terres de Me Jacques Vian suivant acte de convention reçu chez ce notaire en 1605 et ce, en plus des 15 sols par saumée prévus dans ledit acte, d'où quittance de la somme. Ledit Aubion promet de rembourser cette somme à la récolte desdits grains avec la même hypothèque que dans ledit acte cité plus haut. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Georges Thurin et Laurent Rougon de ce lieu. [Signé : Thurin]

Quittance pour Pascal Guion de Saint-Michel contre François Borret – f°308

Le 19/06/1606 a comparu François Borret de Pertuis (84), lequel a confessé avoir reçu de Pascal Guion de Saint-Michel (04), présent, la somme de 60 livres en déduction de 120 livres que ledit Guion lui doit suivant acte reçu par Me Bodone notaire dudit Saint-Michel cette année, somme reçue au prix de deux bœufs provenant de Vincent Bremond de Reillanne (04), d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et de Laurent Rougon. [Signé : L Jourdan]

Achat pour Jean François Bouzon contre la communauté et Vincent May – f°309

Le 20/06/1606 a comparu Vincent May de ce lieu de La Tour-d'Aigues, en tant que consul et député de la communauté de ce lieu suivant le pouvoir qui lui a été donné par délibération du conseil au mois de janvier dernier, lequel a vendu à Jean François Bouzon un coin de terre que la communauté a acquis par colloquation sur les hoirs de feu Elzias Volaire le jour d'hier, en ce lieu quartier du Revest de 3 émines au dextre, confrontant terre dudit Bouzon, chemin allant à Grambois et la rivière de l'Eze ainsi que terre restante aux hoirs dudit Volaire du côté de Grambois. La vente est faite pour le prix de 9 livres 5 sols, même prix que la colloquation. Ledit Bouzon a payé 3 livres, d'où quittance, et le reste, soit 6 livres 5 sols il promet de le payer à la Toussaint. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Martin fils de Pierre et de François Velixandre, de ce lieu. [Signé : V May, J Martin]

Sous-arrentement pour Jacques Gondon contre Antoine Ange – f°311

Le 20/06/1606 a comparu Jacques Gondon bourgeois de Saignon (84), fermier du prieuré de ce lieu de La Tour-d'Aigues et de La Bastidonne (84), lequel a sous-arrenté à Antoine Ange de ce lieu, présent, toute la dîme des graines et légumes que le prieur du prieuré de La Bastidonne a coutume de prendre sur tous les habitants dudit lieu et ce y possédant des biens, de tous les grains qui se réduiront aux aires de La Bastidonne ainsi que ceux qui ont coutume de semer à La Tour-d'Aigues, ainsi que le droit de dîme que Georges Besson récoltait dudit Gondon audit La Bastidonne. Cela inclut aussi la dîme des métairies et affar des terres du sieur baron des Arcs, de Me Georges Bernard notaire, Pierre Ferrat, Jean Thorame et autres qui sèment au quartier du Réal terroir de La Tour-d'Aigues, sauf les Pardigon. Ceci pour trois ans et trois prises à partir d'aujourd'hui. Ce sous-arrentement est fait contre une rente annuelle de 20 charges de blé annone, 20 charges de conségal, 4 charges d'orge et 1 charge d'avoine, mesure courante, à payer chaque 10 août à partir du prochain,

que ledit Gondon recevra à La Bastidonne. Ceci ne comprend pas la dîme du vin, chenevé et nadonne que ledit Gondon se réserve. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Antoine Olivier notaire royal de Pertuis (84) et Guillaume Garnaud y habitant. [Signé : J Gondon, Ange, Olivier, Garnaud]

Le 24/09/1608 acte barré en présence dudit Gondon qui a confessé avoir été payé par ledit Antoine Ange d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, en présence d'Isnard Queyrel de La Bastidonne (84) et Sandin Verd. [Signé : J Gondon]

Transaction avec division et partage entre Me François Magnan baile de Cabrières-d'Aigues et Daniel Magnan son fils – f°314

Le 21/06/1606 feu Antoine Anthoard ménager de Cabrières-d'Aigues (84) a fait son testament reçu par feu Me Jean Pellat notaire royal dudit lieu le 04/03/1571 dans lequel, avec plusieurs legs, il a institué pour héritier universel Daniel Magnan fils de François dudit lieu, son petit-fils et par le même testament a déclaré avoir fait société avec ledit François Magnan « pour raison des acquetz et conquestz qu'ils pourroient avoir fait ensamblement des le jour des espoussailles » dudit Magnan avec Antoinette Anthoard fille dudit François, jusqu'au jour du testament. Depuis, ledit Daniel Magnan s'est marié avec Marie Jourdan de laquelle il a eu cinq enfants. Cela fait 11 à 12 ans que ledit Daniel s'est séparé de son dit père avec la permission de celui-ci et jouit de la plupart de l'héritage dudit feu François Anthoard à l'exception des biens « comungz et indivis acquis par ledit François Anthoard avec ledit François Magnan » jusqu'à ce jour où il a demandé à son père de faire la division et le partage et de le laisser jouir de sa propre part pour pouvoir entretenir sa famille. Ledit François Magnan a accepté. Ont donc comparu lesdits Magnan père et fils, assistés de Mathieu Arnaud et Jacques Baridon ménagers dudit lieu commis et députés par les parties pour procéder à la division et au partage, faisant deux parts égales. La première part, obtenue par François Magnan, concerne les pièces suivantes : une terre audit lieu quartier de Valsede de 5 émines au dextre à prendre du côté de la tramontane de long en long confrontant le fossé du quartier, terre dudit Daniel Magnan, le chemin public et la terre de Pierre Jourdan ; un pré audit quartier de 2 émines 8 cosses du côté de la tramontane confrontant ledit fossé, terre dudit Daniel, le chemin public et la terre des hoirs de Marie Bertrand ; un autre pré quartier du Lebrun de 2 émines 4 cosses confrontant terre dessus dudit Daniel, terre des hoirs de Jean Baridon, des hoirs de feu Me Jean Monnestier et de Paul Bertrand ; une terre et pré limitrophes quartier de La Grande Courbe d'une émine confrontant terre de Louis Ripert, dudit Daniel Magnan côté tramontane, pré des hoirs d'André Bertrand et pré de Mary Roux ; une terre au Clot de 6 cosses un quart confrontant le chemin, terre dessous de François Magnan, terre de Jean Roux dit Gay et terre dudit Daniel Magnan ; une autre terre au-devant des maisons desdits Magnan de 2 cosses et demie confrontant le chemin, la terre de Jean Aillaud, de Marie Jourdan et dudit Daniel Magnan ; une terre quartier de l'Hiere de 3 émines 9 cosses, la part plus haute, confrontant terre des hoirs de Me Jean Monnestier, dudit Daniel Magnan et le chemin de deux côtés ; une vigne au quartier du Grées de 230 souches confrontant vigne de Vinson Michellon à la part plus haute, vigne dudit Daniel Magnan, terre de Brunet Jourdan et vigne de Paul Bertrand ; et finalement une terre à la Rouguetière de 5 cosses du côté du levant confrontant terre de Daniel Bertrand à deux parts, terre de Pierre Franchesquin et dudit Daniel.

La seconde part est pour Daniel Magnan : une terre quartier de Valsede pour la part la plus basse de 5 émines confrontant le fossé, terre dudit Daniel Magnan, le chemin, terre dudit François Magnan ; une autre terre audit quartier de 2 émines 8 cosses confrontant le fossé, terre dudit Daniel, le chemin et terre dudit François Magnan ; une terre au Lebrun de 2 émines 4 cosses confrontant terre des hoirs de Jean Baridon à deux parts, terre dudit François Magnan et terre de Paul Bertrand ; une terre et pré limitrophes à la Grande Combe d'une émine confrontant terre de Louis Ripert, terre et pré de Daniel Bertrand à deux part, et l'autre part dudit François Magnan ; une terre au quartier du Clot de 6 cosses un quart confrontant le chemin, terre dudit François Magnan dessous, terre des hoirs de Marie Bertrand et terre dudit Daniel Magnan ; une terre au-devant des maisons

de 2 cosses et demie confrontant le chemin, terre dudit François Magnan par-dessous et terre dudit Daniel ; une terre à l'Hière de 3 émines 9 cosses confrontant terre des hoirs dudit Me Monnestier, terre dudit Daniel Magnan, le chemin et terre de François Magnan ; une vigne au Gresc de 230 souches confrontant vigne de Vinson Michellon, terre de David Roux, terre des hoirs de Guillem Jourdan et vigne dudit François Magnan ; et finalement une terre au quartier de La Rougettière de 6 cosses confrontant terre de Daniel Bertrand, terre dudit François Magnan et terre dudit Daniel Magnan.

Pour les bâtiments, étant donné que ledit François a beaucoup dépensé pour les entretenir et réparer, les députés commis ont déclaré qu'ils appartiendront de plein droit audit François ainsi qu'une chambre que ledit Daniel a limitrophe de la maison qu'il a obtenu de l'héritage de feu Antoinette Anthoard confrontant dessous ledit François Magnan et aux deux côtés maison de feu Antoinette Aillaud par derrière. En récompense de ces surplus acceptés par Daniel pour son père, ce dernier lui a remis une maison neuve qu'il a, tout près desdites maison consistant en une crotte et le dessus de celle-ci confrontant ladite chambre, maison sive sellier dudit François et la rue publique en trois endroits. Ledit François pourra encore jouir de cette maison pendant un an et demi. Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, dans la maison dudit François Magnan en présence de Jean Flechon natif d'Ongles (04) résidant audit Cabrières-d'Aigues maître d'école, Pierre Felissian de feu François, et André Eyries maréchal à forge dudit lieu. [Signé : Mourard, Jaques Baridon, Fechon]

Obligation avec cession pour Jean Gassin contre Pierre Thome – f°321

Le 22/06/1606 a comparu Pierre Thome habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel pour payer 10 livres 4 sols qu'il doit à Jean Gassin [Garcin] marchand de ce lieu, présent, pour le prix de la laine qu'il a acheté, il lui a cédé 10 livres 4 sols à prendre de Michel Beymond de La Motte-d'Aigues (84) sur une plus grande somme qu'il lui doit comme cessionnaire du capitaine André Madon suivant acte reçu par Me Jean Deluo notaire de Viens (84). Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Archimbaud et Brémont Chenard, de ce lieu. [Signé : Pierre Thome, J Garcin, Chenar]

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues et cession pour Nicolas Olivier dudit lieu – f°322

Le 27/06/1606 ont comparu Vincent May et Antoine Vassal, deux des consuls modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, autorisés pour « éviter a plus grandz fraiz et despans que ce peulvent faire sur la constrainte obtenue par Claude Imbert prethandu cessionere de Nicollas Olivier et en son nom de la souveraine cour de parlement de ce pays ont lesdits consuls ceddé, quitté et remis audict Olivier » présent, la somme de 35 écus et 41 sols à lui dus tant en principal qu'en intérêts comme cessionnaire d'Antoinette Garcin femme de Pierre Silvy, et Louis Garcin, de ce lieu, cession chez ce notaire du 09/05/1606 lue le 29 à Jacques Gueidan consul de ce lieu et suivant la liquidation du certificat fait par les auditeurs des comptes et procès-verbal de Me Thomas Estienne conseiller au siège général d'Aix-en-Provence du 19 et 26/09/1602 et ledit certificat daté de ce jour. Ils ont également payé 14 livres 10 sols pour les dépenses faites pour ladite contrainte liquidés à l'amiable par les parties soit au total une somme de 124 livres 3 sols à prendre et recouvrer de Jeannon Durand de ce lieu, savoir 5 livres 10 sols sur la paye qu'il doit à la communauté pour le 15 août suivant acte reçu chez ce notaire le 06/12/1605, de Jean Bouchet 80 livres payables moitié le 15 août et moitié un an après qu'il doit à la communauté suivant acte reçu chez ce notaire le 24/12/1606, sur Sébastien Bar 7 livres 10 sols qu'il doit pour le 15 août suivant acte reçu chez ce notaire le 29/12/1605, sur Marquet Martin 4 livres 13 sols pour le 15 août suivant acte reçu chez ce notaire le 30/12/1605 et finalement sur Guillaume Garnaud ou Honoré Chansaud fermiers sur le droit de tasque du septain dû à ladite communauté sur ce qu'ils doivent de ladite ferme qu'ils ont obtenu à l'encan public le 25/06/1606 à payer le 15 août une somme de 25 livres 10 sols. Soit, au totale, 124 livres 3 sols. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pons

May maître chirurgien de ce lieu et Gaspard Viguier de La Bastide-des-Jourdans (84). [Signé : N Olivier, V May, P May, Anthoine Vassal, Viguier]

Obligation pour Vincent Mille boulanger contre Pierre Roman – f°324

Le 01/07/1606 a comparu Pierre Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Vincent Mille, boulanger de Pertuis (84), absent, la somme de 120 livres en prêt amiable, reçue ces jours passés d'où quittance, et qu'il promet de rembourser au 15 août. Fut présent noble Jean Meolhon écuyer d'Aix-en-Provence (13), Paul Agnel et Jacques Gondon, tous trois se portant pleige pour ledit Roman. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pierre Maireret et Jean Archimbaud de ce lieu. [Signé : Meoilhon, J Gondon, P Agnel, Maireret]

Le 14/12/1606 acte barré à la demande et présence dudit Mille qui confesse avoir été payé par ledit Pierre Roman, présent, au prix des pourceaux que ledit Roman avait en mègerie avec Paul Agnel, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, en présence de Brémond Chenard et Gaspard Viguier. [Signé : Vincens Mille]

Mariage entre Claude Borrel et Magdeleine Monier – f°325

Le 02/07/1606 contrat de mariage entre Claude Borrel maître boucher natif du lieu de Château-Queyras (05) fils des feus Pierre et Chaffrie [pas de nom indiqué] dudit lieu de leur vivant, et Magdeleine Monier du lieu de Mirabeau (84) fille des feus Jean et Catherine Monier, vivants dudit lieu. L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits. Il sera fait à l'épouse une robe et un aubergeon de drap de cordeilhac de boutique de la couleur qu'elle voudra pour le jour du mariage aux dépens de l'époux ; ces vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 60 livres ; d'elle à lui 30 livres.

L'époux s'engage à entretenir à l'égal des siens, Anne Simian fille de ladite Magdeleine et de feu Louis Simian son second mari, pour 6 années complètes. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez Me Jacques Vian à la Bourgade loué par Georges Rougier travailleur, en présence de Michel Thurin et Barthélémy Gueidan. [Signé : Thurini, Barthemi Gedan]

Obligation pour François Velixandre contre Jean Richard – f°328

Le 05/07/1606 a comparu Jean Richard de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à François Velixandre de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 21 livres en prêt amiable, qu'il promet de rendre dans un mois. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Pierre Bertrand et de Jean Rey. [Signé : J Richard, P Bertrand]

Le 13/03/1607 acte barré à la demande et présence dudit Velixandre qui a confessé avoir été payé par ledit Richard, présent, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Pierre Bret et Antoine Rambert.

Obligation pour François Velixandre contre Me Pierre Bertrand et Jean Rey – f°329

Le 05/07/1606 ont comparu Me Pierre Bertrand et Jean Rey de La Tour-d'Aigues (84) et de La Bastidonne (84), lesquels ont confessé devoir à Me François Velixandre de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 12 livres en prêt amiable, qu'ils promettent de rendre dans un mois. Fait et publié en ce lieu en présence de Jean Richard et Melchion Valette. [Signé : P Bertrand]

Obligation pour François Velixandre contre François Darbon – f°329

Le 06/07/1606 a comparu François Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me François Velixandre de ce lieu, présent, la somme de 16 livres et demi, en prêt amiable, reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre dans un mois. Fut présent Me Jean Brun de ce lieu, qui s'est porté pleige. Acte fait et publié en ce lieu, en présence de Balthazar Billard et Melchion Vallete de ce lieu. [Signé : Brun, Billard]

Procuration pour Paul Agnel, Jean Meollon et Jacques Gondon, fermiers – f°330

Le 07/07/1606 ont comparu noble Jean Meolhon écuyer d'Aix-en-Provence (13), Paul Agnel et Jacques Gondon bourgeois, tous trois fermiers des droits seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, lesquels ont constitué comme procureur Louis Jourdan de ce lieu, présent, pour recouvrer toutes les sommes tant en argent qu'en grains qui leur sont dues tant pour droits de lodz, censines, fornaiges, amendes, confiscations et autres suivant le rôle qui lui a été expédié en deux cahiers. Pour toutes les sommes récupérées, ledit Jourdan percevra 5% en plus des dépenses qu'il devra faire pour recouvrer lesdites sommes. Il devra rendre des comptes tous les mois. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Archimbaud et Melchion Valette, de ce lieu. [Signé : Meoilhon, J Gondon, P Agnel, L Jourdan]

Mariage entre Jacques Garcin et Suzanne Audibert – f°332

Le 09/07/1606 contrat de mariage entre Jacques Garcin originaire du lieu du Revest-des-Brousses (04) fils d'Antoine et de feu Marie Bremond, dudit lieu, et Suzanne Audibert du lieu de Saint-Vincent-sur-Jabron (04) fille de feu Honoré et d'Antoinette Vial. L'épouse est assistée et autorisée par sa mère. L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits. La mère de l'épouse a donné à sa fille 12 livres à prendre d'ici la Toussaint ainsi qu'une bassaque, deux linceuls, deux assiettes, deux plats d'étain et deux serviettes pour le jour du mariage. Fut présente demoiselle Claire de Mille laquelle a donné à l'épouse qui est sa servante, trois panaulx de blé annone pour le jour du mariage. Il sera fait à l'épouse une robe et un aubergeon de drap de boutique dans un an, de la couleur choisie par l'épouse aux dépens de l'époux. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues dans la maison du sieur baron des Arcz où ladite demoiselle Claire de Mille habite, en présence de Paul Agnel bourgeois et de Louis Jourdan, de ce lieu. [Signé : P Agnel, Jourdan]
Y a reconnaissance chez ce notaire le 25/08/1609

Testament de Valentin Clemens habitant de La Tour-d'Aigues – f°335

Le 11/07/1606 testament de Valentin Clemens originaire du lieu de Montayer au diocèse de Gap, fils des feus Jean et Alayette Coissin dudit lieu, habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues. Il souhaite être inhumé dans l'église ou dans le cimetière de ce lieu, accompagné de la croix et des prêtres de ce lieu. Il lègue aux pauvres de ce lieu deux charges de conségal à convertir en pain pour les distribuer par ses gadiateurs à la Pentecôte qui suivra son décès.
Il lègue à François Blanc dit Besson et Marguerite Blanc, frère et sœur, enfants de Jacques Blanc de ce lieu, ses cousins par alliance deux écus chacun à payer dans l'an de son décès.
Il lègue à chacun des enfants, tant garçons que filles, « qu'il n'a sceu nommer » de feu François Clemens son frère deux écus chacun à payer comme dessus.
Il lègue à Valentin Vallete son filleul, fils de Melchion, un écu.
Il nomme pour héritière universelle Jaumette Blanc sa « bien aymée femme en contemplation des bons et agreables services qu'il a heu et receu d'elle puis le jour de son mariage et espere recevoir a l'advenir, s'eztant aidée de tout son pouvoir a acquerir ce peu de bien qu'il a de presant ». Il nomme pour gadiateurs François Pourchier et François Velixandre, de ce lieu, « ses bons amys ». Acte fait et publié en ce lieu, dans la maison de Jean Verne où ledit testateur habite, en présence de Pierre Mairetet, Henri Darbon, Benoît Abel, Claude Jourdan, Bernardin Berard, Bremond Chenard et Antoine Pourchier, de ce lieu. [Signé : Mairetet, Darbon, Glaude Jourdan, Chenar]

Obligation pour François Velixandre contre Martin et Jean Thorame – f°339

Le 12/07/1606 ont comparu Martin et Jean Thorame, frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Me François Velixandre de ce lieu, présent, une charge de blé touzelle, reçue d'où quittance, qu'ils promettent de rendre dans quinze jours. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan de ce lieu et de Jean Restou « de Canonne ». [Signé : L Jourdan]

Le 29/10/1607 acte barré à la demande dudit Velixandre qui a confessé avoir reçu dudit Martin Thorame le prix de ladite charge de blé touzelle et lui cédant tout droit contre ledit Jean Thorame son frère ainsi que la moitié des dépenses désignées au procès. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence d'Antoine Garcin et Me Claude Darbon. [Signé : Darbon]

Quittance pour Vincent Mounard et Raymond Meilleuret – f°339

Le 14/07/1606 a comparu Me Hubert de Briansson praticien d'Aix-en-Provence (13) commis par le sieur de Sigonier conseiller du Roi en la cour suivant son exhigat, lequel a confessé avoir reçu de Vincent Mounard et Raymond Meilleuret de Pertuis (84), présent ledit Mounard, 25 livres tant pour la moitié de 10 écus pour les dépens de l'arrêt donné contre eux chez Me Claude Martin notaire et autres au rapport dudit sieur de Sigonier cette année que pour la moitié de 4 livres et demi pour les vacations faites par ledit huissier, la moitié de d... [dation ?] de l'arrêt que 6 livres pour le voyage dudit Me de Briansson soit au total 25 livres, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Antoine Garcin et Jaume Monier. [Signé : Garcin, Briansson]

Testament pour Catherine Mollinet de La Tour-d'Aigues – f°340

Le 15/07/1606 testament de Catherine Mollinet de ce lieu de La Tour-d'Aigues fille des feus Légier et Honorade Trompet de leur vivant de ce lieu, « laquelle estant dans le lict de la maison de Vincens May son curateur et parastre, mallade de malladie corporelle ». Elle souhaite être inhumée dans l'église de ce lieu dans la tombe de ses prédécesseurs, accompagnée de la croix et des prêtres le plus religieusement que possible « tant par novaines de messes que chantes le tout a la discreption de sondict parastre ».

Elle lègue à Isnard Mollinet son oncle paternel la somme de 30 livres à payer dans l'an de son décès avec une étable qu'elle a en ce lieu aux Faubourg, d'haut en haut, confrontant maison des hoirs de feu François Vian.

« Se resouvenant ladite testatrice des bons et agreables services qu'elle a receues puis le deces de sa feuere mere » de Louise Phelip, sa tante, femme de Me Pons May chirurgien, elle lui lègue 45 livres. Elle nomme pour héritière universelle Marie May sa sœur utérine fille dudit Vincent May. Elle nomme pour gadiateurs ledit Me Pons May et Pierre Mairtet, de ce lieu. Fait et publié en ce lieu, chez ledit Vincent May, en présence de Me Claude Gavaudan, Me Antoine Vassal cordonnier, Jean Archimbaud, Balthazar Billard, Claude Jourdan, Melchion Vallette et Barthélémy Imbert, de ce lieu. [Signé : Anthoine Vassal, Gavaudan, Billard, Glaude Jourdan]

Cession avec déclaration pour Catherine Velixandre contre Martin et Jean Thorame – f°344

Le 17/07/1606 étant donné que le 27/07/1601 Catherine Velixandre veuve de Claude Thorame, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, pour les sommes qui lui ont été adjudgées par sentence, rendue par le juge de ce lieu le 22/06/1600, s'est faite colloquer sur quelques biens de l'héritage dudit feu Thorame et suivant le rapport de collocation les estimations ont déclaré qu'il lui était dû comme reste des sommes adjudgées 58 écus 20 sols. Par ordonnance du sieur lieutenant de juge de ce lieu du 22/05/1601 elle est détentrice des sommes dues audit héritage par la communauté de ce lieu et par sentence rendue par Me Thomas Estienne commissaire député à la réduction des contrats de la communauté le 20/09/1602 ces sommes ont été réduites à 51 écus 56 sols. Sur ce total, ladite Velixandre en a reçu 30 écus en une cession qui lui a été faite par les consuls de ce lieu sur une maison de Jean Sauvecane fils de François suivant acte reçu par Me Hupais notaire de ce lieu le 10/10/1603 et ainsi la communauté lui doit encore 21 écus 56 sols. Martin et Jean Thorame, frères, comme cessionnaires de Jean Restou du lieu de Canone pour dette due par ledit feu Jean Thorame, ont fait séquestrer entre les mains des consuls modernes de ce lieu ladite somme. Ladite Catherine Velixandre ayant appris cela, elle s'y est opposée car la somme lui appartient.

Ont comparu lesdits Martin et Jean Thorame, frères, lesquels désirant couper court à tout procès, ont cédé à ladite Velixandre, présent, ladite somme de 21 écus 56 sols restantes due sur l'héritage

dudit feu Claude Thorame et sur la communauté de ce lieu conformément à ladite sentence. Ils se départent de la saisie. Ils se réservent le droit de poursuivre leurs actions sur l'héritage dudit feu Claude Thorame suivant les lettres compulsoires tant par autorité de la cour que du lieutenant de Forcalquier (04) sans préjudice envers ladite Velixandre des sommes qui lui sont dues. Ladite Velixandre jouira cette année et fruits ou rente de la vigne de Raphineau qui fait partie dudit héritage en payant la taille courante. Les parties renoncent à tout procès. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Louis Jourdan et Pierre Thome de ce lieu. [Signé : L Jourdan, Thome]

Promesse pour Jean François Rougon contre Antoine Richier – f°347

Le 18/07/1606 comme le 17/06/1606 Brémond Chenard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, en vertu d'une clame, a fait gager Balthazar Lantelme fils de feu Antoine de ce lieu et fait députer séquestre Jean François Rougon maréchal de ce lieu sur le chenevé d'un chenevier de trois émines au Collombier et la semence d'une demie charge de terre quartier du Revest, laquelle gagerie Barthélémy Icard trésorier de ce lieu a fait séquestrer entre les mains d'Antoine Richier de ce lieu, lequel est sur le point de se saisir de ladite gagerie.

A comparu ledit Rougon qui pour obvier à toute dépense a remis ledit séquestre audit Richier pour le conserver et ledit Richier promet de le quitter de toute obligation envers ledit Chenard. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pierre Mairetet et Henry Darbon de ce lieu. [Signé : Mairetet, Darbon]

Mariage entre François Bertet et Pasquette Darbon – f°348

Le 23/07/1606 contrat de mariage entre François Bertet maître maçon natif de Vitrolles-en-Luberon (84), fils des feus Jacques et Claude Laugier dudit lieu de leur vivant, et Pasquette Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fille de Jean et de Magdeleine Augier de ce lieu. L'épouse est autorisée et assistée par ses parents. Le père de l'épouse lui assigne en dot une carterade de vigne qu'il a en ce lieu quartier de Bigaignaud confrontant vigne de Honorade Darbon de long en long, vigne de l'héritage de feu Françoise Darbon, verger de feu Poncet Meiran et vigne de Jean Lantelme. Il donne aussi à sa fille les fruits et usufruits d'une saumée de terre qu'il a en ce lieu quartier du Plan confrontant terres du prieuré, terre de Honoré Thurin et vigne de Martin Thorame ainsi que les fruits et usufruits d'un chenevier qu'il a quartier du Collombier d'environ 2 éminades confrontant cheneviers de François Pazier et de Georges Constans et ce, tant que ledit Jean Darbon vivra. Si ces biens n'appartiennent plus à Jean Darbon par voie de justice « pour prethensions de l'héritage de feu Françoise Darbon tant seulement et non autrement » et qu'il n'a pas d'autre bien de ladite feu Françoise, les mariés ne pourront pas avoir de compensation. Fut présent Etienne Darbon frère dudit Jean, lequel a consenti à la donation des fruits et usufruits ci-dessus pour la terre et chenevier, ces pièces étant à eux deux indivises avec accord qu'en cas de partage entre eux, ladite Pasquette obtiendra de son père de remplacer ces propriétés à l'équivalent. Lesdits Etienne et Jean Darbon ont donné à ladite Pasquette les fruits et usufruits d'une instance de maison qu'ils ont dans ce lieu, indivise en eux, à partir de la Saint-Michel pour deux ans se finissant au même jour. Il sera fait à l'épouse deux robes et un aubergeon de drap de boutique de la couleur qu'elle voudra aux dépens communs des parties, le tout déjà reçu d'où quittance ; ces vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres. Fait et publié en ce lieu, dans la maison dudit Jean Darbon, en présence de Me Vincent May de ce lieu et Arnaud Ducros de Pertuis (84). [Signé : V May]

Obligation pour Elzias Philip, Guillaume Le Gleise et Antoine Beraud contre Jean Martin fils de Pierre – f°352

Le 24/07/1606 a comparu Jean Martin fils de Pierre, ménager de La Tour-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Elzias Philip de ce lieu, Guillaume Gleise et Antoine Beraud maçons d'Aix-en-Provence (13), présents, la somme de 67 livres 10 sols et ce pour l'achat et prix de 28 bêtes à laine,

des brebis, reçues d'où quittance, qu'il promet de payer, savoir auxdits Gleise et Beraud 45 livres le 15 août en un an et audit Philip 22 livres 10 sols en deux paies égales, l'une le 15 août prochain en un an et l'autre ledit jour de l'année suivante. Acte fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Me Claude Darbon de ce lieu et Simon Lantelme praticien d'Aix-en-Provence. [Signé : Lantelme, Darbon, J Martin]

Le 14/08/1607 ledit Gleise a confessé avoir reçu dudit Martin les 22 livres d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Me Claude Darbon et Elzias Philip. [Signé : Darbon]

Cession pour Marquet Martin contre Jean Mayenc – f°353

Le 24/07/1606 a comparu Jean Mayenc fils et hoir de feu Michel de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel pour payer 10 livres et demi sur 16 livres 4 sols que ledit feu Mayenc devait à Marquet Martin de ce lieu en date du 18/11/1605, ledit Jean a cédé semblable somme de 10 livres et demi à recouvrer de Roman Ricard de Vitrolles-en-Luberon (84) qu'il lui doit suivant acte reçu par Me Gueidan notaire de ce lieu. Pour les 5 livres 4 sols restantes, il promet de les payer d'ici la Saint-Michel. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe en présence d'Antone Auman et Jean Louis Le Long. [Signé : Jehan Louis Le Long]

Le 08/01/1607, quittance dudit Martin audit Mayenc des 5 livres 4 sols restantes. Fait en ce lieu en présence de Guillaume Morel et Pierre Reymond de ce lieu.

Achat pour Jean Blanchard contre Jacques Blanc bourgeois de Pertuis – f°354

Le 25/07/1606 a comparu Jacques Blanc bourgeois de Pertuis (84), lequel a vendu à Jean Blanchard, maçon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, un jardin qu'il a aux faubourgs de ce lieu dit Carrière Neuve de deux cosses un tiers confrontant jardin de Jean Thorame, jardin du capitaine Ferdinand Bon, pasquier de Delphine Poruret et le chemin allant à Pertuis. La vente est faite pour le prix de 37 livres 15 sols que ledit Blanchard promet de payer dans quatre ans à partir de ce jour, durant lequel temps il devra payer pour l'attente les intérêts au denier seize soit 39 sols par an, la première paie se fera de ce jour en un an et ainsi de suite durant les quatre années. Il hypothèque le jardin. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Alalrd et dudit Jean Thorame de ce lieu. [Signé : J Blanc, Loys Alard]

[en marge : il y a un acte de rétention chez ce notaire le 19/11/1609]

Mègerie pour les rentiers Paul Agnel et consorts contre Isnard et Pierre Brun – f°356

Le 26/07/1606 ont comparu sieur Jean Meollon écuyer, Paul Agnel et Jacques Gondon bourgeois, tous trois fermiers des droits seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont baillé en mègerie à Isnard et Pierre Brun, frères, ménagers de ce lieu, présents, à savoir les ferrages seigneuriales, terres du Torret et 5 charges de terre au Claux de celui-ci et ce pour 3 ans et 2 récoltes de fruits à partir de la Toussaint prochaine. Les fermiers seigneuriaux devront fournir d'ici la Saint-Martin 4 bêtes bovines pour leur part et moitié, les mégères amenant aussi 4 bœufs, le tout pour le labourage des terres. Le bétail sera estimé et le tout se partagera à parts égales. Il faudra annuellement faire 4 raies sans comprendre le moment des semences. Les fermiers devront fournir à la Toussaint 60 quintaux de foin pour 1607 et toute la semence nécessaire chaque année. Ils récupéreront toutes les semences après. Ils devront fournir 15 sols par an à sarclage et fournir toutes les pailles déjà recueillies aux ferrages pour l'année prochaine et lesdits Brun laisseront l'équivalent la dernière année. Pour cette année et la suivante, les fermiers fourniront 12 charges de conségal par an qui seront à rendre à la récolte suivante et ils ont baillé auxdits Brun la grange du bout de l'étang sans que lesdits Brun n'ait rien à payer. Lesdits Brun devront employer la moitié du fumier dans la mègerie. Les fermiers devront fournir durant les deux années 20 coupes de vin par an au moment de la moisson et 20 coupes « de trampe » par an. Lesdits Brun pourront faire pâître le bétail aux bois du Claux et Tourret. Un homme devra être engagé aux semences et moissons, nourri par lesdits Brun et payé par lesdits fermiers. La dernière année, lesdits Brun devront laisser le tiers des labourages vide. Tous se partagera à moitié après les déductions ci-dessus. Acte fait et

publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et François Velixandre, de ce lieu. [Signé : Meoilhon, L Jourdan, P Agnel, J Gondon]

Le 03/11/1610, acte barré avec le consentement desdits Meillon, Agnel et Gondon ainsi que lesdits Brun, tous contents les uns des autres d'où quittance mutuelle. Fait et publié en ce lieu, en présence d'Antoine Ange et Jean Reynaud. [Signé : Gondon, Ange]

Quittance pour Balthazar Lantelme contre Etienne Ferrat – f°360

Le 27/07/1606 a comparu Etienne Ferrat ménager de La Bastidonne (84), lequel comme mari d'Anne Arnaud a confessé avoir reçu de Balthazar Lantelme fils de feu Pierre de La Tour-d'Aigues, présent, une collocation faite à la requête de ladite Anne, de Françoise et Louise Arnaud, sœurs, filles et héritières de feu Hugonne Theric vivante femme de feu Louis Arnaud sur les biens dudit Arnaud pour leurs dots suivant autorité du juge de ce lieu en date du 13/02/1596 ainsi que l'extrait du mariage, cinq reconnaissances exécutoires de sentence et autres. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Pons May chirurgien et Balthazar Billard de ce lieu. [Signé : P May, Billard]

Arrentement pour Balthazar Billard contre Michel Grimaut de La Tour-d'Aigues – f°361

Le 31/07/1606 a comparu Balthazar Billard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel tant pour lui que pour Jean Louis son fils, a arrenté à Michel Grimaut jardinier de ce lieu, présent, un jardin et vigne que ledit Billard a en ce lieu quartier de Badareau, limitrophes, confrontant jardin de Pierre Le Long, et ce pour quatre années et quatre prises de fruits à partir de la Saint-Michel prochaine pour une rente annuelle de 36 livres à payer en deux paies égales, moitié à Pâques et moitié à la Saint-Michel. Pour ladite vigne, ledit Grimaut devra « regrandir du cousté de la riviere de l'Eze quatre malhollieres tout de long en long durant ledit temps ». Si des arbres meurent, ledit Grimaut devra les remplacer et gardera le bois. La dernière année, ledit Billard devra prendre le tiers de l'ortolaille qui se trouvera dans la terre en paiement de la dernière paie et le reste appartiendra audit Grimaut qui pourra les vendre jusqu'à Noël. Ledit Grimaut laisser le tiers du jardin vide « depuis ladite vigne tirant au grand chemin de Pertuis ». Durant l'arrentement, ledit Billard participera « a la moitié du plantin des arbres fructiers et l'autre moitié appartiendra audit Grimaut ». Ledit Grimaut devra faire les trous pour planter des mûriers qui seront fournis par ledit Billard sur la place. Ledit Billard se réserve en plus 15 livres de prunes en plus de la rente. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Roman Lourd et Me Pierre Le Long, de ce lieu. [Signé : Billard, Pierre Le Long]

Le 13/09/1610 acte barré à la demande des parties qui se font quittance réciproque, ledit Billard ayant reçu 12 livres pour le reste du prix. Il a été dit que ledit Grimaut jouira des raisins pendant en la vigne ainsi que du jardin jusqu'à la Saint-Michel prochaine ainsi que « d'une table de porreaux que y est » jusqu'au 15^e jour du Carême prochain, « lesquels pourreaux appartiendront audit Grimaut et du mesme ledit Grimaut luy a cédé et remis toutes les repparations et cabanes thuilisses qu'il a faictes audit jardin » d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Jacques Carbonel, Jaumet Gouirand et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : Billard, J Goiran, Charles Jourdan]

Prorogation de compromis entre Antoine Richier et Louise Michel – f°363

Le 31/07/1606 ont comparu Antoine Richier et Louise Michel femme de Georges Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont prorogé l'acte de compromis passé par eux le 06/06/1606 chez ce notaire et à ces fins donnent pouvoir à Me Esprit Angles et Vincent Mille, arbitres, de régler différent dans les trois jours prochains. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Darbon de ce lieu et Antoine Juramy marchand de Pertuis (84). [Signé : Darbon, A Jurami]

Cession pour Louis Jourdan contre Salomon Jourdan – f°364

Le 01/08/1606 a comparu Salomon Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, en qualité de cessionnaire de Brémond Chenard suivant acte reçu chez Me Hupais notaire de ce lieu, lequel en paiement de 12 livres qu'il doit à Louis Jourdan son frère, présent, pour un prêt amiable, lui a rétrocédé la même somme de 12 livres à prendre de Laurent Solliers débiteur pour reste de 30 livres suivant acte reçu chez ledit Me Hupais. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Archimbaud et Jacques Gondon bourgeois de Saignon (84). [Signé : L Jourdan, J Gondon]

Obligation pour sire Paul Agnel contre Esprit Ricou boulanger d'Aix-en-Provence – f°365

Le 02/08/1606 a comparu Esprit Ricou boulanger d'Aix-en-Provence (13) lequel a confessé devoir à Paul Agnel marchand résidant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 50 charges de blé annone mesure courante en prêt amiable, à porter à Aix-en-Provence dans la maison dudit Ricou aux risques et dépens dudit Agnel dans quinze jours. Ledit Ricou promet de rendre le tout à Pâques. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pons May chirurgien de ce lieu et Antoine Queyrel baile de La Bastidonne (84). [Signé : P Agnel, P May, Queyrel]

Procuration pour Jacques Gondon – f°366

Le 05/08/1606 a comparu Jacques Gondon bourgeois de Saignon (84) en qualité de beau-frère, tuteur et curateur des enfants et hoirs de feu Jacques Mille, écuyer et viguier dudit lieu a nommé comme procureur Esprit Berneaud de la ville de Pertuis (84), absent, pour aller où il sera nécessaire récupérer les sommes dues à feu Jacques Mille par les consuls, communautés et trésoriers en ce pays de Provence. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Melchion Vallette de ce lieu. [Signé : J Gondon, L Jourdan]

Echange de propriété pour Louis Pourchier et Isabeau Mallet – f°367

Le 07/08/1606 ont comparu Louis Pourchier, ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, d'une part et Jean Cublier de l'Isle (84) comme mari d'Isabeau Mallet de ce lieu, lesquels ont fait l'échange des propriétés suivantes en ce lieu.

Ledit Pourchier cède une terre qu'il a quartier de Rourabeau de deux saumées confrontant terre de Me Jean Sauvecane notaire, terre de Jacques Gueidan et le chemin public ; une terre quartier de Saint-Vincent de deux saumées une émine confrontant terre de Honoré Daumas acquise dudit Pourchier, terre dudit Gueidan, terre de Laurent Vian et le chemin allant à La Motte-d'Aigues ; une terre quartier de Bigaignaud d'une saumée deux émines trois cosses confrontant terre de François Lantelme, terre de Jacques Gueisson, terre de Jaume Meyssonier et le chemin ; et finalement une carterade de vigne sur une plus grande quartier de Cailloux, à prendre du côté du couchant, de travers, confrontant le grand chemin allant à Beaumont-de-Pertuis, vigne de Roman David, vigne de Jacques Gueidan et vigne restante audit Pourchier.

En échange, ledit Cublier cède audit nom : un pré de ladite Mallet quartier des Eisallètes d'une soucheirade quatre émines huit cosses confrontant pré de Roman David, dudit Pourchier et terre d'Elzias Philip.

Ces propriétés sont estimées à 120 livres pour chacune des parties. Chacun devra payer la moitié des lods et sur la part de lods due par ledit Pourchier, ledit Cublier devra payer 6 florins. Ledit Cublier laissera jouir Jean Pourchier cette année et la récolte prochaine desdites terres en prenant la rente qui est de 12 panaulx de conségal. Ledit Pourchier jouira de la terre de Bigaignaud pour la prochaine récolte contre une rente d'une demie charge par saumée de grains récoltés sauf pour l'avoine et l'orge. Les parties hypothèquent lesdites terres pour cet échange. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Michel Rodde et Vincent May, de ce lieu. [Signé : M Rodde, V May]

Le 24/09/1607 lesdits Cublier et Jean Pourchier tuteur des hoirs de Louis, se sont fait quittance, ledit Cublier confesse avoir reçu dudit tueur 6 panaulx 2 cosses et demi de conségal. Fait en ce lieu en présence de Balthazar Billard et Benoît Abel. [Signé : Billard]

Echange pour Vincent May et Louis Pourchier – f°371

Le 07/08/1606 ont comparu Vincent May et Louis Pourchier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont fait un échange de propriétés. Ledit May a baillé audit Pourchier un pré qu'il a quartier du Vallon de Val Petite de 3 émines 1 cosse confrontant pré des hoirs d'Esprit Mallet acquis par ledit Pourchier, terre de Jean Blanchard et pré dudit Louis. Ledit Pourchier a baillé une carterade de vigne mesure de ce lieu sur une vigne plus grande que ledit Pourchier a quartier de Cailloux à prendre de travers confrontant le chemin de Beaumont, vigne acquise par ledit Pourchier d'Isabeau Mallet, vigne restante au-dessus dudit Pourchier, vignes de Jacques Gueidan et de François Brun. Chaque propriété a été estimée à 30 livres, chaque partie paiera la moitié du droit de lodz aux fermiers seigneuriaux. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pierre Thome et Antoine Richier, de ce lieu. [Signé : V May, Pierre Thome]

Echange pour Honoré Chansaud contre Me Pierre Le Long – f°372

Le 07/08/1606 ont comparu Me Pierre Le Long, d'une part et Honoré et Antoine Chansaud, frères, ménagers de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont procédé à l'échange suivant.

Ledit Le Long cède deux saumées de terre acquises par collocation de Michel Thurin de ce lieu, en ce lieu quartier de Vaumalle confrontant terre de Paul Agnel du levant, terre desdits Chansaud de la tramontane, terre de Michel et Jean Felissian frères et terre restante audit Michel Thurin.

Lesdits Chansaud cèdent une vigne qu'ils ont quartier du Pré Neuf d'environ deux hommes confrontant vigne dudit Le Long, vigne de Vincent May, vigne de Jaumet Gouirand et vigne de Bertrand Jourdan.

D'autant que la terre vaut plus que la vigne avec un excédent de 16 livres et demi, lesdits Chansaud ont payé la somme audit Le Long d'où quittance. Le lods sera payé par chacun pour sa part de l'échange. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Pons May chirurgien et Antoine Laurens boulanger de ce lieu. [Signé : Pierre Le Long, P May]

Le 20/01/1611 Me Candolle, procureur des fermiers seigneuriaux, confesse avoir reçu desdits Chansaud 4 livres 6 sols pour le lods dudit échange d'où quittance. [Signé : Candolle]

Procuration pour Grégoire Richaud de La Tour-d'Aigues – f°374

Le 07/08/1606 a comparu Grégoire Richaud, travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel ratifiant tout ce que par Me Etienne Sauvecane procureur au siège d'Aix-en-Provence (13) a fait pour lui dans sa clame contre Georges Thurin de ce lieu, a de nouveau constitué comme procureur ledit Sauvecane, absent, pour se présenter devant le lieutenant général des submissions pour poursuivre ledit Thurin pour le paiement de quatre charges de conségal suivant acte d'obligation reçu chez feu Me Georges Vian. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Ange et François Velixandre, de ce lieu. [Signé : Ange]

Quittance pour Jacques Gondon contre les rentiers de l'hôpital – f°375

Le 09/08/1606 ont comparu le capitaine Ferdinand Bon et François Velixandre, recteurs de l'hôpital de ce lieu de La Tour-d'Aigues pour l'année 1604, lesquels ont confessé que Jacques Gondon bourgeois de Saignon (84) et fermier du prieuré de ce lieu, présent, « destribua en ladite année aux pouvres d'illec la quantité de huit charges bled annone que ledit prieuré a de coutume annuellement fere et ce en diverses personnes suivant les mandements faitcz par lesdits recteurs, adressantz audit Gondon compte de ce arrêté presentement et d'icelles huit charges bled iceulx recteurs en ont quitté ledit Gondon ». Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Vincent May et Louis Roux de ce lieu. [Signé : Bon, J Gondon, V May]

Achat pour Balthazar Ferrier contre Me François Pazier – f°376

Le 11/08/1606 a comparu Me François Pazier cordonnier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Balthazar Ferrier, de ce lieu, présent, une terre que ledit Pazier possède en ce lieu quartier

du Revest d'environ 9 émines de terre au dextre confrontant terre d'Isnard Mollinet, de Pierre Simeon, de Jean Sauvecane et le chemin allant à Grambois. Cette vente est faite pour le prix de 36 livres, somme reçue en espèces d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans la maison dudit Pazier « causant [à cause de] sa maladie » en présence de Laurent Vian de feu Nicolas et Antoine Astoin couturier, de ce lieu. [Signé : F Pazier, L Vianny]

Achat pour Pascal Lantelme contre Pascal Guion – f°378

Le 14/08/1606 a comparu Pascal Guion du lieu de Saint-Michel (04) lequel a vendu à Pascal Lantelme de ce lieu de La Tour-d'Aigues, domicilié audit Saint-Michel, présent, un coin de vigne audit Saint-Michel quartier dit Au Bois d'Arnaud d'environ un sestier en semence confrontant vigne dudit Lantelme, terre de Martin Ginou, vigne de Jean dit de La Biatte, pour le prix de 7 livres et demi. Ledit Lantelme promet de le payer à la Saint-Barthélemy prochaine en un an. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Isnard Lantelme maître potier et de Me Pascal Sicard de ce lieu. [Signé : Sicard, I Lantelme]

Achat de deux bœufs pour Jacques Monier contre François Darbon – f°380

Le 14/08/1606 a comparu François Darbon ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Jacques Monier, de ce lieu, deux bœufs âgés d'un an, poil rouge, reçus d'où quittance, pour le prix de 36 livres qu'il déclare avoir reçu dudit Monier ces jours passés, d'où quittance. Ledit Darbon promet de les garder pour ledit Monier jusqu'à la Saint-Michel sans rien payer. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pascal Sicard et Pierre Mairtet. [Signé : J Monier, Sicard]

Quittance et prorogation pour Elzias Vian contre Philippe Roy de La Bastide-des-Jourdans – f°381

Le 14/08/1606 a comparu Philippe Roy de La Bastide-des-Jourdans (84), lequel a confessé avoir reçu d'Elzias Vian de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, et des mains de Pierre Mairtet payant avec l'argent dudit Vian, la somme de 15 livres sur les 30 que ledit Vian a été condamné à lui verser suivant sentence du 22/11/1605 et en a déchargé ledit Mairtet, séquestre, pour le blé pris en gagerie audit Vian. Pour les 15 livres restantes, ledit Roy a prorogé le paiement jusqu'à la Sainte-Marie-Magdeleine prochaine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Gavaudan et Me Pons May de ce lieu. [Signé : Mairtet, P May, Gavaudan]

Obligation pour Paul Agnel contre Jaume Meissonnier – f°382

Le 14/08/1606 a comparu Jaume Meissonnier tisserand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel marchand de ce lieu, présent, une charge de blé annone mesure courante, en prêt amiable, qu'il a déclaré avoir reçu des mains de Mathieu Rochel. Il promet de rendre le blé à Pâques. Acte fait et publié en ce lieu, en présence d'Henry Darbon et Melchion Vallete cordonnier de ce lieu. [Signé : H Darbon, P Agnel]

Le 10/12/1607 acte barré en présence dudit Agnel, lequel a confessé avoir été payé dudit Meissonnier, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Barthélémy Gueidan et Antoine Voulaire. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Jean Peyron du lieu de Beaumont-de-Pertuis contre Michel Ollivier de Sainte-Croix-à-Lauze – f°382

Le 15/08/1606 ont comparu Jean Peyron ménager de Beaumont-de-Pertuis (84) et Michel Ollivier ménager de Sainte-Croix-à-Lauze (04), lesquels ont fait l'échange suivant. Ledit Peyron cède audit Ollivier un mulet de poil rouge avec son bât et cordage ; et ledit Ollivier cède audit Peyron une ânesse poil nerron[?] avec son bât. Les bêtes ont été reçues par les parties, et le mulet valant plus, ledit Ollivier promet de payer 6 livres audit Peyron de ce jour en un an avec hypothèque du mulet.

Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la salle de la maison du notaire, en présence de Me Claude Gavaudan praticien et de Valentin Clemens de ce lieu. [Signé : Ollivier, Gavaudan]

Quittance et reconnaissance de dot pour Barthélémy Voullonne contre Louise Roux femme de Jean Guillermin de Cadenet – f°383

Le 15/08/1606 a comparu Jean Guillermin ménager de Cadenet (84) comme mari de Louise Roux fille de feu Claude de Cadenet de son vivant, lequel au nom de sa femme suivant procuration reçue par Me Guillaume Rossignol notaire de Cadenet du 30/08/1598, a confessé avoir reçu de Barthélémy Voullonne de ce lieu de La Tour-d'Aigues la somme de 6 livres pour reste et entier paiement de la restitution de la dot de feu Marguerite Roux femme en premier lit dudit Voullon, somme reçue d'où quittance et reconnaissance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Gavaudan et de Me Antoine Martin de ce lieu. [Signé : Gavaudan, A Martini]

Quittance pour Magdeleine Anthoard et Bertrand Roux contre Me Pierre Roux avocat – f°385

Le 16/08/1606 a comparu Me Claude Darbon procureur de Pierre Roux avocat en la cour, héritier de feu noble Balthazar Roux écuyer d'Aix-en-Provence (13), lequel a confessé avoir reçu de Magdeleine Anthoard fille et héritière pour moitié de feu Brunet Anthoard de Cabrières-d'Aigues (84), présente, et encore de Bertrand Roux tant pour lui que pour ses frères, enfants et hoirs de feu Claude Anthoard fille et héritière pour l'autre moitié dudit Brunet, la somme de 7 écus et demi pour chaque moitié, que ledit feu Brunet devait audit feu Balthazar Roux par acte reçu chez ce notaire en 1588 d'où quittance ainsi que de 12 sols payés par ledit Bertrand Roux au séquestre député de la gagerie. Acte fait et publié à Pertuis, dans la maison de Jean Gaudy [incertain] en présence de Pierre Rippert et Jean Anthoard dudit Cabrières-d'Aigues. [Signé : Darbon]

Procurator pour Laurent Vian fils de Jacques – f°386

Le 16/08/1606 a comparu Laurent Vian fils de feu Jacques de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme curateur et administrateur de la personne et des biens de Maurice Roustan du lieu de Reillanne (04), fils et héritier de feu Pierre, a constitué comme procureur Jacques Roustan dudit Reillanne, présent, pour recouvrer la rente qu'Antoine Bourdin dudit Reillanne doit audit Maurice pour les paies échues suivant acte reçu chez Me Blejard notaire dudit lieu, ainsi que certains dommages et intérêts dudit bien suivant liquidation par les estimateurs dudit lieu d'après leur rapport. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Bernardin Breugne de Pertuis (84) et Gaspard Viguier de La Bastide-des-Jourdans (84). [Signé : L Vian, Jacques Roustaing]

Quittance pour Me Jacques Silvestre contre noble Jean Meollon et Pierre Roux – f°387

Le 16/08/1606 ont comparu noble Jean Meollon écuyer d'Aix-en-Provence (13) et Me Pierre Roux avocat en la cour de ladite ville, lesquels ont confessé avoir reçu de Me Jacques Silvestre de Peypin-d'Aigues (84), présent, la quantité de cent charges de blé annone et cinq charges de conségal pour la rente des biens desdits Meollon et Roux, paie échue à la Sainte-Magdeleine passée suivant acte reçu chez Me Hupais notaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Bernardin Breugne de Pertuis (84) et Gaspard Viguier de La Bastide-des-Jourdans (84). [Signé : Roux, Meoilhon]

Quittance pour Mathieu Durand contre les fermiers seigneuriaux – f°388

Le 16/08/1606 ont comparu noble Jean Meollon, Paul Agnel et Jacques Gondon, fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, lesquels confessent avoir reçu de Mathieu Durand de Cabrières-d'Aigues (84), présent, la quantité de 10 charges de blé annone pour la rente du four dudit Cabrières-d'Aigues et paie échue à la Saint-Laurent passée, suivant acte reçu chez Me Hupais, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Bernardin

Breugne de Pertuis (84) et Gaspard Viguiier de La Bastide-des-Jourdans (84). [Signé : Meoilhon, P Agnel, J Gondon]

Quittance pour Louis Pourchier contre Claude Charlot – f°388

Le 16/08/1606 a comparu Claude Charlot, mari d'Anne Sarret de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Louis Pourchier de ce lieu, présent, la somme de 12 écus pour la pension de 80 écus en principal due par ledit Pourchier à ladite Sarret et ce pour trois paies échues au 15 août 1605 suivant acte reçu par Me Marc Abel notaire de Lambesc (13) en 1602, comprenant ladite somme 8 livres 10 sols pris à Honoré Chansaud par acte reçu chez ce notaire le 03/11/1603 et 9 florins pris à Honoré Ginies jadis trésorier, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Gaspard Viguiier de La Bastide-des-Jourdans (84) et Jacques Roustan de Reillanne (04). [Signé : Jacques Roustaing]

Quittance pour Georges Auman et André Besson contre la dame de Bourdon – f°389

Le 16/08/1606 a comparu Antoine Bourdon procureur de dame Jeanne de Bourdon de la ville d'Aix-en-Provence (13), lequel a confessé avoir reçu de Georges Auman et André Besson, de la ville de Pertuis (84), présents, la quantité de deux charges de blé et deux charges de conségal, mesure courante, pour la rente des terres de ladite dame et paie échue le jour d'hier suivant acte reçu chez ce notaire, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jacques Gondon et Gaspard Viguiier. [Signé : A Bourdon, J Gondon]

Quittance pour Philippe Arnoux contre Me Pons May – f°390

Le 16/08/1606 a comparu Me Pons May chirurgien de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Philippe Arnoulx dudit lieu, présent, une charge de conségal que ledit Arnoulx lui devait par acte reçu chez Me Bernard notaire en 1605, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Viguiier de La Bastide-des-Jourdans (84) et Mathieu Rochel de Grambois (84). [Signé : P May]

Quittance pour Henry Darbon contre Vincent May – f°390

Le 17/08/1606 a comparu Me Vincent May consul et exacteur pour la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a reçu d'Henry Darbon de ce lieu, présent, la somme de 22 livres 15 sols payant celle-ci comme séquestre de Me Georges Bernard notaire de ce lieu, débiteur envers ledit May sur plus grande somme pour reste de la taille de l'année 1602 que ledit Darbon a dû payer ce jour par ordonnance des officiers de ce lieu du 18/03/1606. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Allemand et Isnard Molinet, de ce lieu. [Signé : V May, Darbon]

Quittance pour Jean Bouchet contre Nicolas Olivier cessionnaire de la communauté – f°391

Le 17/08/1606 a comparu Nicolas Olivier, cessionnaire de la communauté de La Tour-d'Aigues par acte reçu chez ce notaire le 27/06/1606, lequel a confessé avoir reçu de Jean Bouchet, de ce lieu, présent, la somme de 38 livres 4 sols pour la première paie que ledit Bouchet lui doit suivant cession reçue par Me Jean Sauvecane, père du notaire, le 24/08/1605, d'où quittance. Ledit Olivier ne fait pas quittance de 36 sols, prix de cet acte. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de messire Jean de La Salle clerc et de Gaspard Viguiier de La Bastide-des-Jourdans (84). [Signé : N Olivier, J Bouchet]

Quittance pour Henry et Antoine Marron contre demoiselle Anne Sauvecane – f°392

Le 18/08/1606 a comparu demoiselle Anne Sauvecane de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé avoir reçu d'Henry et Antoine Marron, père et fils, dudit lieu, présents, 36 livres pour l'achat des grains désignés dans l'acte d'arrentement reçu chez ce notaire cette année, d'où

quittance. Fait et publié en ce lieu, en présence de Gaspard Viguiet, et de Jean Thorame de ce lieu. [Signé : Anne de Sauvecane]

Quittance pour Jean François Bouzon contre Nicolas Olivier – f°393

Le 19/08/1606 a comparu Nicolas Olivier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel en qualité de procureur de Toussaint Sicard a confessé avoir reçu de Jean François Bouzon, de ce lieu, présent, la somme de 90 livres que ledit Bouzon doit audit Sicard suivant acte reçu par Me Antoine Olivier notaire de Pertuis (84), d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Pons May et de Bertrand Jourdan, de ce lieu. [Signé : N Olivier, P May]

Quittance de lods pour Jean Bouchet contre les fermiers seigneuriaux – f°394

Le 19/08/1606 a comparu Me Louis Jourdan procureur au nom des fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, suivant procuration chez ce notaire cette année, lequel audit nom a confessé avoir reçu de Jean Bouchet de ce lieu, présent, la somme de 14 livres 16 sols pour un droit de lods et trézain qu'il doit pour une collocation qu'il a faite sur le bien de Françoise Fabre comme cessionnaire de la communauté de ce lieu en décembre 1605, avec grâce du surplus, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pierre Thome et Gaspard Viguiet. [Signé : L Jourdan, Pierre Thome]

Quittance pour Michel Massel contre Antoine Astoin – f°394

Le 19/08/1606 a comparu Antoine Astoin, lequel a confessé avoir reçu 6 livres de Michel Massel en déduction d'une plus grande somme pour l'achat d'une terre que ce dernier lui doit suivant acte reçu chez ce notaire en 1606 [ou 1600, le « six » est peut-être barré, l'acte n'est pas chez ce notaire en 1606], restant encore 3 écus à payer pour l'entier paiement de la terre, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Balthazar Billard et Gaspard Viguiet. [Signé : Billard]

Quittance pour Vincent May contre Louis Allard – f°395

Le 21/08/1606 a comparu Louis Allard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Me Vincent May de ce lieu, présent, la somme de 30 livres pour le prix échu à la Saint-Michel dernière suivant acte de transaction reçu par Me Claude Martin notaire de Pertuis (84), d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe en présence de Gaspard Viguiet et de Dominique Guende de ce lieu. [Signé : V May, Loys Allard]

Quittance pour Vincon Michellon du lieu de La Motte-d'Aigues contre Mathieu et Marguerite Furet et les hoirs de Marie Furet – f°396

Le 22/08/1606 ont comparu Mathieu Furet de Peypin-d'Aigues (84) tant pour lui que pour Marguerite sa sœur, et Mathieu Olivier en tant que père et légitime administrateur de ses enfants héritiers de Marie Furet dudit lieu, tous trois héritiers de feu Marguerite Roux leur aïeule, lesquels ont confessé avoir reçu de Vincon Michellan du lieu de La Motte-d'Aigues (84), héritier testamentaire de feu Catherine Roux sa femme, vivante dudit Peypin-d'Aigues, la somme de 24 livres, soit à chacun 8 livres, somme à eux léguée par ladite Catherine dans son testament reçu par feu Me Marc Juge notaire de Cucuron (84) le 10/11/1587, d'où quittance. Ledit Ollivier fait reconnaissance de la somme pour ses enfants. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Jean Richard de Peypin-d'Aigues. [Signé : Vincon Michellan, L Jourdan]

Déclaration avec quittance pour Barthélémy Berard contre le capitaine François Bertrand – f°397

Le 22/08/1606 a comparu Barthélémy Berard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a déclaré au capitaine François Bertrand de la ville d'Aix-en-Provence (13), présent, avoir réduit le séquestre du blé qui était semé dans une terre que ledit Bertrand avait baillé à Catherine, sa fille, quartier de

Badareau, et qu'il y a eu en tout la quantité de deux charges neuf panaulx de blé dont ledit Berard en a payé trois panaulx pour le droit des caucaduras, un panau neuf cosses pour le droit de dîme et il reste encore deux charges quatre panaulx une cosse dont il s'en réserve cinq panaulx pour les impôts et taxes qu'il doit ce jour pour 6 livres, et les 19 panaulx restant, ledit capitaine Bertrand confesse les avoir reçus d'où quittance. Ledit Berard promet de payer au trésorier 9 livres 5 sols pour la taille courante de cette année « pour raison du fruitage de ladite piece et pris de la paille provenue dudit bled ». Acte fait et publié en ce lieu, en présence de Pierre Maireret et Barthélémy Jourdan. [Signé : F B, Maireret]

Obligation pour Michel Roubaud de La Bastide-des-Jourdans contre Jérôme Ricard – f°398

Le 25/08/1606 a comparu Jérôme Ricard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Michel Roubaud du lieu de La Bastide-des-Jourdans (84), présent, la somme de 25 livres 10 sols pour l'achat d'un âne poil roux que ledit Ricard a bien reçu avec son bât et cordage d'où quittance, et qu'il promet de payer, 9 livres à Noël et le reste à la mi-août suivante avec hypothèque de l'âne vendu et d'un autre âne que ledit Ricard a, poil gris. Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison d'habitation du notaire en présence de Me Claude Gavaudan praticien de ce lieu et de Thomas Clappier de La Bastide-des-Jourdans. [Signé : Gavaudan]

Le 17/11/1609 acte barré à demande et présence dudit Roubaud qui a été payé dudit Ricard, présent, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de messire Laurent Vian prêtre et de Claude Mouret. [Signé : L Vian]

Mariage entre Barthélémy Eyries et Barthélemie Franc – f°399

Le 27/08/1606 contrat de mariage entre Barthélémy Eyriès de ce lieu de La Tour-d'Aigues fils des feus Thézar et Jeanne Rochel de leur vivant de ce lieu, et Barthélemie Franc de ce lieu, fille des feus Guidon Franc et Isnarde [pas de nom]. L'épouse se constitue en dot tous ses biens et droits. Il sera fait à l'épouse une robe et un aubergeon de drap de maison aux dépens de l'époux pour le jour du mariage ; ces vêtements appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 12 écus ; d'elle à lui 6 écus, à 3 livres l'écu. Fut présent Chaffret Eyriès, frère de l'époux qui promet de lui donner 30 écus dans deux mois. Fait et publié en ce lieu dans la maison où Georges Meyssonier habite en présence de Me Claude Gavaudan et Reymond B erard, de ce lieu. [Signé : Eyrieys, Gavaudan]

Procuration pour le capitaine Jean Darbon – f°402

Le 28/08/1606 a comparu le capitaine Jean Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé pour procureur Me Claude Darbon procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), son fils, absent, pour aller à Avignon (84) et ailleurs si besoin « couvenir [incertain] et appointer » avec Jean François Brun cordonnier de ce lieu résidant à Avignon « pour le meultré commis par ledit Brun a feu Jehan Darbon fils dudit constituant pour raisons de quoy s'en estoit ensuivi jugement par deffaultz et contumaxe par autorité des officiers dudit La Tour ayant esté ledit Brun condamné en grosses amandes et autres peines portées par ladite santance » et passer tous actes d'accord et autres avec ledit Brun. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire en présence de Barthélémy Eyriès et Gaspard Viguiet, de ce lieu. [Signé : Eyries, Darbon, Viguiet]

Quittance pour Bastien Bar contre Nicolas Olivier – f°404

Le 28/08/1606 a comparu Nicolas Olivier, cessionnaire de la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues par acte reçu chez ce notaire le 27/06/1606, lequel a confessé avoir reçu de Bastien Bar de ce lieu, présent, la somme de 7 livres d'où quittance. Fait et publié en ce lieu « en presences que dessus » [mais les témoins du précédent acte qui savent signer ne signent pas, donc on n'est certain de qui est désigné ici]. [Signé : N Olivier]

Quittance d'épices pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Me Jean Rissy – f°404

Le 29/08/1606 a comparu Me Jean Rissy commis à la récepte des épices, lequel a confessé avoir reçu de la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent Jacques Gueidan premier consul, la somme de 29 écus à raison de 65 sols pièce et ce pour les épices et extrait de l'arrêt obtenu par ladite communauté contre les réfugiés dans le château lors de la prise de ce lieu, en date du 21/04/1606, somme reçue du propre argent dudit Gueidan, d'où quittance, ainsi que 7 livres pour les dépens tant pour le commis à hauteur de 4 livres que pour ... et témoins pour 3 livres, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le sieur contrôleur de Viany dont la maison est tenue à rente par François Pourchier, en présence de ce dernier et de Jacques Gondon de Saignon (84). [Signé : Res [Rissy], Jaques Gaydan, J Gondon]

Accord pour Martin et Jean Thorame et Jean Auquier contre Jean Durand – f°405

Le 29/08/1606 étant donné que Martin et Jean Thorame, frères, tisseurs de toiles de La Tour-d'Aigues, et Jean Auquier parandier de Pertuis (84), se sont obligés envers le capitaine Pierre Archimbaud de Pertuis pour la somme de 44 livres 2 sols suivant acte reçu chez Me Bernard notaire de Pertuis cette année, et laquelle somme Jean Durand cardeur à laine de Pertuis aurait reçu lors du contrat des mains desdits Thorame et Auquier avec promesse de les en relever à l'encontre dudit Archimbaud avec acte chez Me Jean Gilly notaire de Pertuis cette année, ont donc comparu ledit Durand, lequel a affecté auxdits Thorame et Auquier, présents, pour l'assurance de ladite somme de 44 livres 2 sols de principal et 6 livres de dépens soit au total 50 livres 2 sols, un dessous de maison qu'il a à Pertuis quartier de Vineri confrontant dessus dudit Durand, maison de Pierre Besson fils de Michel, et d'Esprit Cornarel, et la rue publique. Il a été convenu que si ledit Durand ne peut pas payer, lesdits Thorame et Auquier pourront se faire colloquer dessus pour rembourser la somme ainsi que les dépens et intérêts après estimation par les estimateurs modernes de Pertuis qui feront alors un rapport. Acte fait et publié à Pertuis, dans la maison de Michel Pezet en présence de Jean Richard de Peypin-d'Aigues (84) et Jaumet Boyer de Pertuis. [Signé : J Richard]

Quittance pour Me Joseph Emin et Barthélémy Icard contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°407

Le 30/08/1606 ont comparu Jacques Gueidan, Vincent May et Antoine Vassal, consuls modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels tant pour eux que pour la communauté, qui devra ratifier l'acte dans quinze jours, ont confessé avoir reçu de Me Joseph Emin trésorier moderne et Barthélémy Icard son associé, présents, la somme de 660 livres en déduction d'une plus grande somme que ladite communauté avait baillé aux associés suivant le rolle et l'état pour cette année des impositions pour payer les hoirs de feu Me Melchion de Beccaris de la ville d'Aix-en-Provence (13), créanciers de la communauté. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Paul Agnel de ce lieu et Gaspard Viguier de La Bastide-des-Jourdans (84). [Signé : Jaques Gaydan, V May, Emin, B Icard, Anthoine Vassal, P Agnel]

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Michel Solliers bourgeois – f°408

Le 30/08/1606 a comparu Michel Solliers bourgeois d'Ansouis (84), lequel a confessé avoir reçu de la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présents Jacques Gueidan, Vincent May et Antoine Vassal consuls modernes, la somme de 600 livres sur une plus grande somme que la communauté lui doit pour le prix de 120 charges de grains suivant acte reçu chez Me Raymond Ollivier notaire royal de Pertuis (84) le 13/10/1605, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Paul Agnel de ce lieu et Gaspard Viguier de La Bastide-des-Jourdans (84). [Signé : M Sollier, Anthoine Vassal, Jaques Gaydan, V May, P Agnel]

Mariage entre Antoine Astoin maître tailleur et Honorade Mille – f°409

Le 30/08/1606 contrat de mariage entre Antoine Astoin maître tailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils des feus Pierre et Anthoronne Hermitte vivants de ce lieu, et Honorade Mille du lieu

de Saignon (84) fille des feus Jean et Catherine Gaudin, veuve de Jacques Bodouard habitant de ce lieu. L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits dont l'époux a reçu à l'instant entant en argent qu'en meuble, grains et en une cession de 15 livres et 12 livres pour le prix d'une charge de blé due à ladite Mille par Honoré Roux dudit lieu par acte reçu par Me Bernard notaire de ce lieu le 12/02/1604, soit au total donc 172 livres 10 sols, que ledit Astoin reconnaît en biens dotaux. Ledit Astoin a reçu de l'épouse plusieurs robes de couleur, une chaîne d'argent avec ses attaches, deux anneaux le tout estimé à 43 livres, somme reconnue par l'époux. L'époux donne à l'épouse 90 livres à prendre après son décès. L'époux devra nourrir et entretenir Claude Bodouard fils dudit feu Jacques et de ladite épouse à l'égal de sa famille jusqu'à ce qu'il ait 15 ans en prenant toutefois les fruits et rentes des biens qu'il pourrait avoir ; avec interdiction de demander audit fils le remboursement pour la nourriture. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 45 livres ; d'elle à lui 22 livres et demi. Fait et publié en ce lieu, dans la maison seigneuriale, en présence de noble Jean Meollon écuyer d'Aix-en-Provence (13) et de Me Pierre Roux avocat en la cour. [Signé : Roux, Meoilhon]

Obligation pour Georges Vian contre Pierre Roman – f°413

Le 30/08/1606 a comparu Pierre Roman fils de feu Pierre, ménager de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Georges Vian bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, huit charges de conségal mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu en reste d'une plus grande quantité suivant acte chez ce notaire du 21/10/1604 le reste déjà payé, d'où quittance, et il promet de rendre ces huit charges de conségal aux fêtes de mai prochaines. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pierre Filholi sergent royal de Pertuis (84) et Gaspard Viguiier de La Bastide-des-Jourdans (84). [Signé : P Fliloly, G Viguiier]

Le 02/09/1606 a comparu ledit Vian qui a approuvé ledit acte selon sa forme et teneur. [Signé : Viany]

Quittance pour Barthélémy Icard contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°414

Le 30/08/1606 a comparu Jacques Gueidan consul de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Barthélémy Icard associé avec Me Joseph Emin trésorier de ce lieu, absent, la somme de 102 livres 8 sols, employé à l'acquittement des épices de l'arrêt pour la communauté contre les réfugiés au château de ce lieu lors de la prise du lieu, ainsi que pour les dépens, le tout suivant l'acte de quittance reçu chez ce notaire hier. D'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de François Velixandre et Toussaint Chateminois. [Signé : Jaques Gaydan]

Obligation pour Toussaint Chateminois contre Antoine Marron – f°415

Le 30/08/1606 a comparu Antoine Marron de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Toussaint Chateminois, de ce lieu, présent, la somme de 15 livres pour l'achat d'une ânesse poil gris avec son bât, reçue d'où quittance, qu'il promet de payer, 4 livres et demi à l'instant, 6 livres à la Saint-Michel prochaine et les 4 livres et demi restante au 15 août suivant. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Gavaudan et François Velixandre de ce lieu. [Signé : Gavaudan]

Le 30/08/1607 acte barré à la demande dudit Chateminois qui a confessé avoir été payé par ledit Marron, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Louis Jourdan et Jean Daumas.

Quittance pour Hugues Combe contre Magdeleine Cortine – f°416

Le 02/09/1606 a comparu Magdeleine Cortin femme de Pierre Ferrat de La Bastidonne (84), laquelle a confessé avoir reçu d'Hugues Combe dudit lieu, présent, une charge et demi de blé touzelle, deux charges de seigle et de conségal et quatre petites charges d'avoine, que Me Pierre Bertrand avait fait séquestrer entre les mains dudit Hugues Combe par autorité du juge dudit lieu et par sentence du lieutenant de juge du 22/08/1606 et qui « a esté relaxé a ladite Cortine », d'où

quittance et décharges des amendes, noix et autres fruits à lui séquestrés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Antoine Ange et Guillaume Morel. [Signé : Ange, Morel]

Quittance pour Antoine Ange et son frère contre Me Claude Gavaudan – f°417

Le 02/09/1606 a comparu Me Claude Gavaudan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Me Antoine et Jean Ange, ses beaux-frères de ce lieu, et de demoiselle Anne Sauvecane sa belle-mère, ledit Antoine présent, la somme de 60 livres pour la pension de 400 écus de principal qu'ils lui doivent suivant acte reçu chez ce notaire et paie échue au 15 août dernier, du propre argent dudit Antoine, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu. [Signé : Ange, Gavaudan]

Achat pour Ambroise Abelli contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°417

Le 04/09/1606 ont comparu Jacques Gueidan et Vincent May consuls de ce lieu de La Tour-d'Aigues suivant le pouvoir qui leur a été donné par délibération du conseil en janvier, ont vendu à Amboirse Abelli, travailleur habitant de ce lieu, présent, une vigne disrute que la communauté a acquise par collocation cette année de Laurence Chave de ce lieu en ce lieu quartier de La Garrigue d'environ une carterade confrontant vigne de Michel Rodde, Jean Pourret et vigne de Jeanne Richier. La vente est faite pour le prix de 24 livres sur laquelle les consuls ont compensé 3 livres pour le travail que l'acheteur a fait au chemin de la Fontaine, d'où quittance. Pour les 18 livres restantes, ledit Abelli promet de les payer en deux paies égales, la première le 15 août et l'autre à la même date l'année suivante. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Henry Darbon et Jaume Monier, de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, V May]

Achat pour Jacques Gueidan contre Pierre Gruot de Peypin-d'Aigues – f°420

Le 04/09/1606 a comparu Pierre Gruot de Peypin-d'Aigues (84), lequel comme mari de Marie Pardigon a vendu à Jacques Gueidan marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une terre que ladite Pardigon possède en ce lieu quartier de Saint-Vincent d'environ trois saumées au dextre confrontant terre de l'acheteur, terre de Jean Pourchier, terre de Claire Reynaud, terre de Me Pascal Sicard. La vente est faite pour le prix de 15 livres, somme reçue d'où quittance et reconnaissance envers sa femme absente. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Pascal Sicard et de Vincent May de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, Sicard, V May]

Quittance pour Toussaint Chateminois contre Valentin Clemens – f°421

Le 04/09/1606 a comparu Valentin Clemens cessionnaire de Jean Pourret fils de Marquet, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, suivant cession reçue chez Me Jean Sauvecane, lequel a confessé avoir reçu de Toussaint Chateminois de ce lieu, présent, la somme de 18 livres pour l'entier paiement de la somme de 33 livres de ladite cession, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Garcin et Christophe Escoffier de ce lieu. [Signé : J Garcin]

Quittance pour Pierre Felissian de La Motte-d'Aigues contre Jean Meollon, Paul Agnel et Jacques Gondon fermiers seigneuriaux – f°422

Le 04/09/1606 a comparu Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme procureur de Paul Agnel, Jean Meolhon écuyer et Jacques Gondon, fermiers des droits seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée suivant procuration chez ce notaire, lequel en ladite qualité a confessé avoir reçu de Pierre Falician ménager de La Motte-d'Aigues (84), absent, présente Jeanne Gouirand sa femme, la somme de 10 livres 8 sols et demi pour entier paiement des droits de lods qu'il doit auxdits fermiers suivant les actes reçus l'un par ce notaire le 11/01/1606 pour 30 livres de l'insolutondation faite par ledit Falician, et l'autre chez Me Charles Augier notaire de Cabrières-d'Aigues le 10/03/1606 pour 15 livres de l'achat d'une terre acquise de Jean Gouirand ; ainsi que 8 livres 6 deniers pour sa moitié d'une collocation faite par ladite Falician et Guillaume Nicolas sur les biens de Jean Pallan de La Motte-d'Aigues. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-

d'Aigues, dans la salle de la maison du notaire, en présence de Me Claude Gavaudan praticien de ce lieu et Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues. [Signé : L Jouran, Morel, Gavaudan]

Prix-fait de muraille pour Paul Agnel et Georges Thurin contre Clément Bues maçon de Pertuis – f°423

Le 06/09/1606 ont comparu Paul Agnel marchand domicilié en ce lieu de La Tour-d'Aigues et Georges Thurin de ce lieu, lesquels ont baillé à Clément Bues maçon de Pertuis (84), présent, de « construire et fere unemuraille a chaux et sable divizionnelle dans le jas et au millieu d'icelle faisant ladite muraille division et partaige d'entre lesdits Agnel et Thurin a leur jas assiz aux Hieres de cedit lieu, laquelle muraille ledit Bues sera tenu fere bien et debusement de bonne mathiere a chaux et sable comme dit est d'ung pan et demi d'espaisseur et leur [?] porter le couvert dudit jas a convention que lesdits Agnel et Thurin seront tenus luy rendre a leurs despans toute la piarre, chaux et sable necessaire pour ladite muraille dans ledit jas et randre le fondement d'icelle fait et net comme s'appartien, a esté dict que ledit Clemens Bues sera tenu a ses despans abatre et desmolir jusque a terre le pillier de piarre qu'est dans icellui jas ensemble le sommier portant le couvert et icellui remectre sur la constitution de ladite muraille le tout ce que dessus pour le prix et somme de seze soulz pour chacune canne de muraille carrée payables presentement quatre sezains » reçus par ledit Bues et le reste en travaillant ; ledit Bues devra finir d'ici la Toussaint prochaine. « A esté de paiche que l'atraict de ladite muraille se fornira par comung despans entre lesdits Agnel et Thurin suivant le rapport ». Acte fait et publié en ce lieu, dans la maison du notaire, en présence de Me Claude Gavaudan praticien de ce lieu et Me Gaspard Viguier de La Bastide-des-Jourdans (84). [Signé : G Thurin, P Agnel, Gavaudan, Viguier]

Le 02/11/1606 ledit Bues a confessé avoir reçu dudit Agnel la somme de 15 livres 8 sols pour le prix-fait de 19 cannes 2 pans de muraille d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Jean Vlaire et Jean Grillard de ce lieu. [Signé : P Agnel, J Grillard]

Quittance pour Jean Orcel de Cabrières-d'Aigues contre la communauté et Mathieu Durand – f°425

Le 06/09/1606 a comparu Me Mathieu Durand procureur de la communauté de Cabrières-d'Aigues (84) suivant procuration chez ce notaire en février 1606, lequel a confessé avoir reçu de Jean Orcel dudit lieu, présent, la somme de 12 livres qu'il devait à la communauté suivant acte reçu chez ce notaire pour l'achat de propriétés cette année, d'où quittance. Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, dans la maison de Pierre Reymond hôte, en présence de celui-ci et de Louis Jourdan de La Tour-d'Aigues.

Quittance pour Louis Pourchier contre Catherine Chauvet – f°425

Le 07/09/1606 a comparu Pierre Mairetet procureur de Catherine Chauvet, suivant procuration reçue chez Me Jean Grougnard notaire d'Aix-en-Provence (13) le 01/08/1606, lequel audit nom a confessé avoir reçu de Louis Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, Lucrece Sarret sa femme présente, la somme de 18 livres sur ce que ledit Pourchier lui doit suivant sentence de liquidation rendue par le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence du 08/04/1606, d'où quittance et décharge envers Louis Garcin de ce lieu, séquestre député à la gagerie prise audit Pourchier qui lui a donc été rendue et dont ladite Sarret fait quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Martin Thorame tisserand et Jean Daumas de ce lieu. [Signé : Mairetet]

Sous-arrentement pour Paul Agnel et consorts contre Georges Meissonnier et Guillaume Germain – f°426

Le 07/09/1606 ont comparu Paul Agnel et Jacques Gondon fermiers principaux des droits seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, Me Claude Gavaudan et Antoine Estienne sous-fermiers des moulins seigneuriaux, lesquels ont sous-arrenté à Jaumet Germain et Georges

Meyssonnier de ce lieu, présents, le moulin à huile seigneurial de ce lieu, ses « circonstances » et dépendances pour un an complet à partir de la Toussaint prochaine et se finissant au Carême pour une rente de 8 quintaux d'huile de celui qui se trouvera au moulin à payer moitié à Noël et moitié à la fin du terme. En plus les sous-rentiers devront « mouldre sive deffaire toutes les ollives que lesdits principaulx fermiers et soubz fermeirs reculhiront audit arrantement et de leur creu sans paier aulcung droict de molture fors qu'ilz les norriront et ceux qui travalheront audit molin. »

Les fermiers devront remettre auxdits Germain et Meyssonnier le moulin « en bon estat et leur fournir de ceffrins[?] sive espertins pour travalher audit molin comme aussy a esté dict que les meurllons [?] des ollives desdits fermiers et soubz fermiers seront et appartiendront ausdits German et Meissonnier ». Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Viguiet et Honoré Thurin de ce lieu. [Signé : Gavaudan, P Agnel, J Gondon, H Turin]

Obligation pour Jean Jourdan et ses frères contre Claude Borret – f°429

Le 07/09/1606 a comparu Claude Borret boucher habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Jourdan et ses frères de Cabrières-d'Aigues (84), présent, la somme de de 304 livres 4 sols pour l'achat de 78 moutons, reçus d'où quittance, qu'il promet de payer dans 20 jours. Fut présent Paul Agnel bourgeois habitant de ce lieu lequel s'est porté pleige. Ledit Borret a hypothéqué les moutons audit Agnel ainsi que tout le bétail qu'il a et qu'il pourrait avoir. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Charles Augier notaire de Cabrières-d'Aigues et Gaspard Viguiet. [Signé : P Agnel, Augier]

Le 06/04/1609 acte barré à la demande duit Jourdan qui confesse avoir été payé dudit Agnel, pleige, de ladite somme, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence d'Antoine Courenc et Pons Aubion. [Signé : P Agnel, Courenc]

Procuration pour Catherine Astier – f°430

Le 09/09/1606 a comparu Catherine Astier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, femme de Jean Bertrand cordier d'Avignon (84), laquelle a nommé pour procureur Me Jean Brun de ce lieu, présent, pour recouvrer des hoirs de feu Jean Billard de ce lieu la somme de 10 écus qu'ils lui doivent par acte reçu par Me Antoine Derrivo notaire de ce lieu le 22/04/1588 ainsi que la pension que la communauté de ce lieu lui doit de 48 écus et paie due en décembre prochain. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Michel Rodde et Jean Arnoulx de ce lieu. [Signé : Brun, M Rodde]

Accord pour noble Jean Meolhon, Paul Agnel et Jacques Gondon contre Me Louis Ricard notaire et Benoît Roland – f°431

Le 09/09/1606 étant donné que noble Jean Meolhon, Paul Agnel et Jacques Gondon fermiers des droits seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée ont, en 1604, sous-arrenté à Me Louis Ricard notaire royal de Grambois (84) et Benoît Roland dudit lieu, les lieux de Peypin-d'Aigues (84) et Saint-Martin-de-la-Brasque (84) pour cinq ans et cinq prises de fruits pour une rente annuelle de 260 charges de grain comme indiqué dans l'acte de sous-arrentement reçu chez Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu, « et advenant ung peu auparadvant la premiere recolte dudit arrantement » lesdits Ricard et Roland ont obtenu des lettres de rescision dudit arrentement car ils présupposaient être lésés à cause du prix « trop xcesifz », les principaux fermiers ont réduit le prix jusqu'à 100 charges de blé annone, 100 charges de conségal et 13 charges d'orge prin à payer par année suivant ledit acte de réduction portant accord reçu par Me Gaspard Hupais notaire de ce lieu. Arrivé la récolte de la présente année 1606, lesdits Ricard et Roland « se seroient treuvé beaucoup en arriere dudit pris et paye de ladite presante année attendu la petite recolte qu'a esté en ses cartiers et notamment ausditz lieulx de Peipin et Saint Martin qu'a esté cause que iceulx mestre Ricard et Roland ont requis lesdits principaulx fermiers leur vouloir encores reduire ledict pris ». Les fermiers le leur ont « amiablemant accordé ».

Ont donc comparu lesdits Meolhon, Gondon et Agnel d'une part, et lesdits Me Ricard et Roland d'autre part, lesquels ont trouvé l'accord suivant. Les principaux fermiers ont réduit le prix du sous-arrentement pour cette année passée seulement jusqu'à la quantité de 90 charges de blé annone, 80 charges de conségal et 13 charges d'orge et ont confessé avoir reçu des sous-fermiers les 90 charges de blé annone, 56 charges de conségal et les 13 charges d'orge, d'où quittance. Le sous-fermiers doivent encore 26 charges de conségal pour cette année qu'ils promettent de donner dans quinze jours. Pour les trois années à venir, les fermiers ont aussi décidé de réduire le prix à 100 charges de blé annone, 100 charges de conségal, 3 charges et demi d'orge et 3 charges et demi d'avoine, mesure courante, suivant les paies de l'acte d'arrentement. Les fermiers font quittance pour la paie de 1605, les sous-fermiers confessent avoir reçu alors 50 charges de blé annone, 50 charges de conségal qu'ils fournirent aux habitants desdits lieux pour les semences, et confessent les devoir encore aux fermiers principaux qu'ils promettent de rendre d'ici les fêtes de mai prochaines. Les sous-fermiers ne pourront faire quitter de grains desdits lieux sans l'accord des fermiers. Ils pourront engager un homme qui fera la garde, nourri et payé par lesdits sous-fermiers. Les sous-fermiers hypothèquent 20 bêtes juments. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison du sieur des Arcs tenue en arrentement par ledit Gondon en présence de Pierre de Bonfils écuyer d'Aix-en-Provence (13) et Georges Besson de ce lieu. [Signé : Meoilhon, J Gondon, P Agnel, Ricard, Roulland, Bonfils, Georgi Besson]

Procuration pour Louise Granier veuve de Guillaume Fillat du lieu de Grambois – f°436

Le 09/09/1606 a comparu Louise Granier veuve de Guillaume Fillat du lieu de Grambois (84), laquelle a nommé pour procureur Me Claude Gavaudan praticien de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, pour recouvrer toutes les sommes qui lui sont dues par les hoirs dudit feu Guillaume Fillat pour la restitution de sa dot et de ses droits. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Viguier de La Bastide-des-Jourdans (84) et Bertrand Jourdan de ce lieu. [Signé : Gavaudan, Viguier]

Quittance de lods pour Pierre Estalliat contre les fermiers seigneuriaux – f°438

Le 11/09/1606 a comparu Me Louis Jourdan procureur des fermiers modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, suivant acte reçu chez ce notaire cette année, lequel a confessé avoir reçu de Pierre Estalliat de Peypin-d'Aigues (84), absent, la somme de 6 livres pour un droit de lods d'une terre acquise de la communauté de La Motte-d'Aigues (84) par acte reçu chez Me Charles Augier notaire le 16/03/1605, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Viguier et Jaume Monier de ce lieu. [Signé : L Jourdan]

Obligation pour Antoine Abel contre Isnard Daulmas – f°438

Le 11/09/1606 a comparu Isnard Daulmas travailleur de ce lieu de La Tour d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Abel maréchal de ce lieu, présent, la somme de 28 livres et demie pour l'achat d'un âne poil noir avec son bât, bien reçu d'où quittance, et de le payer à la Saint-Michel prochaine en un an avec hypothèque de l'âne. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Louis Ange, de ce lieu. [Signé : Jourdan]

Le 09/11/1609, acte barré, ledit Abel ayant été payé par ledit Daumas fait quittance. Fait en ce lieu en présence de Charles Jourdan et Jean Bressier. [Signé : C Jourdan]

Achat pour Jean Marcou de Cabrières-d'Aigues contre Magdeleine Ramasse – f°439

Le 13/09/1606 a comparu Magdeleine Ramasse de Cabrières-d'Aigues (84), laquelle a vendu à Jean Marcou dudit lieu, présent, deux coins de terre, le premier audit lieu quartier de Collombe de deux cosses et demi confrontant terre de Louis Ripert, terre de Jean Bouchard ; et l'autre quartier de La Rougettière de sept cosses confrontant terre de Jean Ramasse, terre de Pierre Franchesquin et la draie. La vente est faite pour le prix de 4 livres 4 sols, somme reçue à l'instant d'où quittance. La vendeuse, ainsi que sa mère Catherine Pascal, présente, promet de protéger l'acheteur de toute

éviction. Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez ladite Ramasse, en présence de Me Claude Gavaudan et de Me Louis Jourdan. [Signé : L Jourdan, Gavaudan]

Achat pour Jean Roux fils de feu Etienne de Cabrières-d'Aigues contre Jean Esteve fils de feu Pierre – f°441

Le 13/09/1606 a comparu Jean Esteve fils de feu Pierre travailleur du lieu de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a vendu à Jean Roux fils de feu Etienne ménager dudit lieu, présent, un coin de terre en ce lieu quartier de l'Esqueiras de six cosses au dextre confrontant terre dudit acheteur, terre de Pierre Arnoulx fils d'Antoine, terre de Magdeleine Bret et le chemin. La vente est faite pour le prix de 6 livres, somme reçue d'où quittance. Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez Pierre Reynaud, en présence de Me Claude Gavaudan et de Louis Jourdan de La Tour-d'Aigues. [Signé : L Jourdan, Gavaudan]

Achat pour Antoine Icard contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°443

Le 14/09/1606 ont comparu Jacques Gueidan et Me Vincent May, deux des consuls modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels en ladite qualité ont vendu à Antoine Icard travailleur de ce lieu, présent, une terre que la communauté a acquise par collocation de l'héritage de feu le sieur conseiller Guiran en ce lieu quartier dit La Theolière ou les Eisallettes de cinq saumées deux émines de terre au dextre confrontant terre et vigne de Jean Sauvecane, la rivière de l'Eze et le chemin public. Cette terre est franche de lods et trézain suivant la convention entre la communauté et les fermiers seigneuriaux par acte reçu chez ce notaire cette année. La vente est faite pour le prix de 90 livres que ledit Icard promet de payer, savoir à la Toussaint 24 livres, et les 66 livres restantes en deux paies égales de 33 livres, la première au 15 août et la seconde à la même date l'année suivante. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Me Pascal Sicard de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, V May, Sicard, L Jourdan]

En marge : il y a quittance de l'entier paiement le 09/09/1608 chez ce notaire

Achat pour Louis Jourdan contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°445

Le 14/09/1606 ont comparu Jacques Gueidan et Vincent May, consuls modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels en ladite qualité ont vendu à Louis Jourdan de ce lieu, présent, deux émines de terre, mesure du dextre, en ce lieu quartier de Cailloux, acquises par collocation de Brémond Chénar de ce lieu cette année confrontant terre dudit Jourdan acquise de Pierre Le Long, terre restante audit Chénar, le chemin public et terre de Roman David ; franche de lods et trézain. La vente est faite pour le prix de 12 livres 19 sols sur laquelle ledit May a reçu 3 livres à l'instant et l'acheteur promet de payer le reste au 15 août prochain. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Pascal Sicard et Honoré Thurin de ce lieu. [Signé : L Jourdan, Jaques Gaydan, V May, Sicard, H Turin]

Procuracion avec relèvement pour Bertrand Jourdan faite par Antoine Astoin et Antoine Vespier – f°448

Le 14/09/1606 ont comparu Antoine Astoin maître tailleur et Antoine Vespier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont constitué pour procureur Me Etienne Sauvecane procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), absent pour, ledit Astoin en son propre et ledit Vespier en tant que père et légitime administrateur de Jacques et Jean Vespier enfants et hoirs de feu Marguerite Simernne [Simon] sa feuë femme, « en ce que chacun conserne prevanans[?] la garentie et deffance de Bertrand Jourdan dudit lieu presant adjourné en contre regres a la requeste de Elzias Phelip mestre fontanier dudit lieu adjourné aussy en regres a la requeste de Catherine Jauvente suivant la coppie dudit Jourdan retirée par lesditz Astoin et Vespier pour en fere les deffances telles que de droit pardevant monsieur le lieutenant general aux submissions du siege dudit Aix et bailler toutes demandes que besoing sera et poursuivre jusques a fin de plaict ». Fait et publié en ce lieu, dans

l'auditoire du greffe, en présence de Barthélémy Gouirand de La Motte-d'Aigues (84) et noble Jean Louis Roy de ce lieu. [Signé : JL Roy, B Goirand]

Quittance pour Michel Solliers bourgeois d'Ansouis contre Jean Voulaire et messieurs les rentiers – f°449

Le 14/09/1606 ont comparu noble Jean Meolhon écuyer d'Aix-en-Provence (13) et Paul Agnel bourgeois tant pour eux que pour Jacques Gondon, tous trois fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé avoir reçu de Jean Voulaire fils de feu Elzias, travailleur de ce lieu, présent, 28 livres et demi des mains et propre argent de Michel Solliers bourgeois d'Ansouis (84), présent, payant ladite somme pour ledit Voulaire qu'il lui doit comme mari de Catherine Reboul suivant acte chez Me Raymond Ollivier notaire de Pertuis (84) du 06/05/1606. Cette somme a été reçue par les fermiers en déduction d'une plus grande somme que ledit Voulaire leur doit pour la rente du jardin qu'il tient à ferme, d'où quittance. De plus lesdits fermiers confessent avoir reçu à l'instant 7 livres 10 sols pour la moitié d'un droit de lods que ledit Solliers leur doit pour les propriétés baillées par Honoré Thurin audit Voulaire suivant ledit acte chez ledit Me Ollivier, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pierre Maireret et Jacques Monier de ce lieu. [Signé : Meoilhon, P Agnel, M Sollier, Maireret]

Achat pour Joseph Emin contre le capitaine Jean Darbon et Jean Louis Roy – f°451

Le 14/09/1606 a comparu capitaine Jean Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Joseph Emin bourgeois de ce lieu, présent, une terre que ledit Darbon a acquise de noble Jean Louis Roy de ce lieu et que ledit Roy avait acquise de l'héritage d'Antoine Darbon de ce lieu par colloquation du 23/11/1594 en qualité de cessionnaire de la communauté de ce lieu suivant acte reçu par Me Hupais notaire de ce lieu le 23 novembre, en ce lieu quartier du Revest, de 7 émines 9 cosses au dextre confrontant chemin allant à Sainte-Catherine, pré et jardin de Laurent Vian, le rif du quartier, et aire et terre dudit Emin. Fut présent ledit Roy qui déclare avoir vendu cette terre audit Darbon il y a peu de temps après la colloquation, consentant à la vente. La vente est faite pour le prix de 96 livres que ledit Emin promet de payer pour ledit Darbon aux hoirs de feu le capitaine Jean Sarrazin « vivant du grenier du Roy » [probablement visiteur des greniers] ou à demoiselle Jeanne de Lanfrin, mère et tutrice [desdits hoirs] la somme de 58 livres 18 sols pour le pension de la somme de 314 écus 10 sols en principal suivant arrêt du 27/04/1600 que ledit Darbon a été condamné à payer et dont la paie sera pour la Saint-Michel prochaine, et les 37 livres 2 sols restantes, ledit Emin les paiera à Jacques Brulle, sellier de Pertuis (84), sur une plus grande somme que ledit Darbon lui doit suivant acte reçu par Me Jean Gilly notaire de Pertuis. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de François Chabert et Jean Martin dit Guichon de ce lieu. [Signé : Darbon, Emin, JL Roy, Francois Chabert]

Y a quittance de 37 livres 2 sols pour Brulle reçue chez ce notaire le 23/12/1606

Cession pour Joseph Bonfils sieur de Perrier, écuyer d'Aix contre demoiselle Diane de Bompar – f°453

Le 15/09/1606 a comparu demoiselle Diane de Bompar veuve de feu sieur conseiller Guiran, d'Aix-en-Provence (13), laquelle a cédé à Joseph Bonfils écuyer d'Aix-en-Provence, sieur de Peires, absent, d'une part trois charges de blé annone à prendre des hoirs de feu Elzias Francou de ce lieu qu'ils lui doivent suivant rapport de la clôture de compte rendu par Barthélémy Berard tuteur desdits hoirs par-devant les auditeurs ordinaires de ce lieu, et d'autre part 24 livres et 1 petite charge d'avoine, 6 émines 3 cosses de blé annone, mesure vieille, à prendre de la communauté de ce lieu, qu'elle lui doit par un résultat de compte du 08/09/1606. Cette cession est faite pour s'acquitter de semblable somme sur une somme plus grande qu'elle doit pour fournitures et argent prêté. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Gavaudan et de Gaspard Viguier. [Signé : Diane de Bompar, Gavaudan]

Obligation pour Me Pons May contre Jean Pourret en principal et Joseph Emin en pleige – f°455

Le 15/09/1606 a comparu Jean Pourret fils de feu Isnard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pons May chirurgien de ce lieu, présent, la quantité de trois charges de conségal, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu pour ensemercer aux prochaines semences les terres qu'il tient de Me Joseph Emin, d'où quittance, et qu'il promet de rendre aux fêtes de mai. Fut présent ledit Joseph Emin, lequel s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84) et Jean Solliers de ce lieu. [Signé : Emin]

Le 02/10/1607 acte barré à la demande dudit May qui a confessé avoir été payé par ledit Pourret, présent, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de messire Jean Brcouhard prêtre et Jean Reynaud. [Signé : P May]

Insolutondation de droit de légitime pour Magdeleine Roux contre Michel et Daniel Roux, oncle et neveu – f°456

Le 15/09/1606 ont comparu Michel Roux du lieu de La Motte-d'Aigues (84) tant pour lui que comme tuteur et administrateur de Daniel Roux son neveu héritier de feu Pierre dudit lieu, et Noël Meynier de Peypin-d'Aigues oncle et curateur dudit Daniel, en paiement du droit de légitime dû à Magdeleine Roux sœur et tante respectivement desdits Michel et Daniel, sur les biens de feu Daniel leu père et aïeul « a raison du neufvain suivant le nombre de trois », ont cédé à ladite Magdeleine, présente, une vigne audit lieu quartier de La Genestière de 2 hommes 400 souches confrontant terre des hoirs de Guillerin Roux, terre des hoirs de Jean Bonnet et vigne de Magdeleine Falissian, liquidée par Pascal Estienne et Antoine Mallon crieurs et députés par le baile dudit lieu qui sont présents. Ladite Magdeleine n'aura aucun fruit puisqu'elle a habité avec ses dits frères depuis la mort de leur père jusqu'à ce jour et fut entretenue. Fait et publié à La Motte-d'Aigues, chez Vinson Michellon en présence de Me Claude Gavaudan et Louis Jourdan dudit lieu. [Signé : Gavaudan]

Division et partage pour Michel et Daniel Roux, oncle et neveu, de La Motte-d'Aigues – f°457

Le 15/09/1606 étant donné que l'héritage de Michel et Daniel Roux, oncle et neveu de ce lieu de La Motte-d'Aigues (84), est en commune, ledit Daniel étant en pupillarité, il a été ordonné à Pascal Estienne et Antoine Mallan de faire le partage et la division.

La première part contient une moitié d'une terre assise en ce lieu quartier de Cantebonne d'une émine onze cosses de terre au dextre confrontant le fossé, terre de Magdeleine Falissian, terre de Mathieu Rambaud et l'autre moitié de la terre ; une autre moitié d'une terre au quartier de La Grand [abrége : Grandière ?] de 2 émines 8 cosses confrontant le fossé, terre de Jacques Morel, terre de Pierre Panin et la moitié restante ; une autre moitié de terre audit quartier de 5 émines 8 cosses confrontant le fossé, terre de Daniel Roux dit Tibaud et le collet ; une moitié d'une terre au Pas de Loulle d'une émine six cosses confrontant le fossé, terre des hoirs d'Elzias Motton, terre gaste et terre de l'autre moitié ; une moitié d'une terre au Plan de Belle Estoile de 3 émines 1 cosse un quart, confrontant terre des hoirs de Guillemain Roux, terre de Perrin Falissian, terre de Jaumet Pellegrin et l'autre moitié ; la moitié d'une vigne quartier de La Genestière de 250 souches confrontant vigne des hoirs de Guillermin Roux, vigne de Guillaume Nicollas, le chemin public et l'autre moitié ; plus la moitié d'un chenevier au quartier de Toussargues de 4 cosses un quart, confrontant pré d'Antoine Estienne, pré de Suzanne Pellegrin, chenevier des hoirs de Guillemain Roux et l'autre part ; plus une terre quartier de Lebaux [nom incertain] de 7 émines confrontant terre d'Estienne Roux, terre de Jean et Barthélémy Jourdan, terre gaste et autre part ci-dessous ; un pasquier à la Terrasse d'une émine cinq cosses confrontant chemin public, pasquier de Marguerite Vivian, terre de Jean Auphant à charge que celui qui recevra cette part donnera 36 sols et demi à l'autre part ; la moitié d'une terre au quartier de Bernarde de 3 cosses un quart confrontant le chemin, terre des hoirs d'Antoine Maure, terre de Jean Pellegrin et l'autre part ; la moitié d'un pré quartier de Bernarde de 2 cosses

un quart confrontant pré dudit Guillerin Roux, pré de Jacques ..., le chemin et autre moitié ; la moitié d'une terre et pré à Fougasse de 6 cosses un quart confrontant le chemin, pré des hoirs dudit Guillerin Roux, pré des hoirs d'Antoinette Ribiere et autre moitié ; la moitié d'une vigne à la draie contenant 240 souches confrontant vigne des hoirs dudit Guillerin Roux, vigne de Suzanne Goirand, pré de Marguerite Simien et autre part ; la moitié d'un pré à la Granière de 10 cosses un quart confrontant pré des hoirs dudit Guillerin Roux, le chemin, pré de Magdeleine Felissian et autre part ; la moitié d'une terre audit quartier de 6 cosses confrontant pré et terre dudit Guillemain Roux, ladite granière et autre part ; la moitié d'un pasquier au quartier des Espières de 2 cosses un quart confrontant l'autre part, pasquier des hoirs dudit Guillemain Roux et le chemin : et finalement la moitié d'une vigne à Combe Dau Pouce [nom incertain] de 250 souches confrontant l'autre part, vigne de Michel Beymond et terre de Jean Jourdan.

La seconde part contient la moitié d'une terre à Cantabonne d'une émine onze cosses confrontant l'autre part, terre de Pierre Felissian et terre de Mathieu Rambaud ; la moitié d'une terre audit quartier de 2 émines 8 cosses confrontant le fossé, terre de Jaume Goirand, terre de Pierre Panin et l'autre part ; une terre audit quartier de 5 émines 8 cosses confrontant le fossé, terre de Jacques Murel, terre de Barthélémy Goirand et l'autre part ; la moitié d'une terre au Pas de Loulle d'une émine six cosses confrontant l'autre part, terre des hoirs de Guillemain Roux et terre gaste ; la moitié d'une terre au Plan de Belle Estoile de 3 émines 1 cosse un quart confrontant l'autre part, terre des hoirs dudit Guillemain Roux, terre des hoirs de Jean Bonnet et de Jean Pellegrin ; la moitié d'une vigne à la Genestière de 250 souches confrontant l'autre part, vigne des hoirs dudit Guillemain Roux et vigne de Pierre Roman ; la moitié d'un chenevier à Toussargues de 4 cosses un quart confrontant l'autre part, pré d'Antoine Estienne, chenevier dudit Guillemain Roux à deux parts ; la moitié d'une terre au Lebrin [nom incertain] de 7 émines confrontant terre de Jean et Barthélémy Jourdan, terre gaste et l'autre part ; plus la moitié d'une terre à Bernarde de 3 cosses un quart confrontant l'autre part, terre de Guillemain Roux, le chemin et terre de Jean Pellegrin ; la moitié d'un pré à Bernarde de 2 cosses un quart confrontant l'autre part, pré de Guillemain Roux, le chemin à deux parts ; la moitié d'un pré et terre à Fougasse de 6 cosses un quart confrontant l'autre part, terre des hoirs de Jehannon Nicollas, pré ds hoirs d'Antoinette Ribiers et la draie ; la moitié d'une vigne à la Draye de 240 souches confrontant l'autre part, vigne de Guillemain Roux à deux parts, pré de Marguerite S... ; la moitié d'un pré à la Granière de 10 cosses un quart confrontant l'autre part, pré de Guillemain Roux, pré de Marguerite Vivian et le chemin ; la moitié d'une terre à la Granière de 6 cosses confrontant l'autre part, terre dudit Guillemain Roux à deux parts ; la moitié d'un pasquier aux Espières de 2 cosses un quart confrontant l'autre part, le chemin, pasquier de Jean Rouet ; la moitié d'une vigne à La Combe d'Ampouce de 250 souches confrontant le chemin, vigne de Michel Beymond à deux parts et l'autre part ; et finalement une maison en ce lieu « de peu de contenance » bâtie de terre confrontant maison de Jean Rouet et passage de Jean Auphant.

Il a été fait « deux petits lodz » qui ont été mis dans un chapeau, l'un représentant l'oncle et l'autre le neveu, et le chapeau a été donné à Pierre Roux, jeune garçon de 4 à 5 ns pour tirer au sort. La première part va au neveu et la seconde à l'oncle. Fait et publié en ce lieu de La Motte-d'Aigues, chez le sieur Baille [soit son nom de famille, soit qu'il est baile de la communauté] en présence de Me Claude Gavaudan et de Louis Jourdan dudit lieu. [Signé : L Jourdan, Gavaudan]

Quittance pour Henry Darbon contre Jean Miollan – f°462

Le 15/09/1606 a comparu Jean Miollan marchand de Pertuis (84), lequel a confessé avoir reçu d'Henry Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 30 livres en déduction d'une plus grande somme que ce dernier lui doit, paie échue au 15 août, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Gavaudan et de Me Pascal Sicard de ce lieu. [Signé : Sicard, Gavaudan]

Quittance pour Jean Gassin contre Honoré Thurin – f°462

Le 16/09/1606 a comparu Honoré Thurin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Jean Gassin [signe Garcin] et ses frères dudit lieu, présent, la quantité de trois charges de blé annone mesure courante, pour la rente des terres dudit Thurin et paie échue à la récolte dernière suivant acte chez Me Hupais notaire de ce lieu. Ils doivent lui payer la rente comme acheteur de Jacques Cezan suivant acte reçu chez ce notaire cette année. Les trois charges de blé ont été expédiées, 2 charges 7 panaulx 2 cosses $\frac{1}{4}$ à Antoine Ange pour les cosses courantes et arrérages dus par ledit Thurin suivant la quittance, et le reste retiré par Louis Jourdan pour censes et ledit Thurin. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu, en présence d'Antoine Astoin et Gaspard Viguiier. [Signé : H Turin, J Garcin, G Viguiier]

Quittance de compensation pour Jean Roux fils d'Antoine contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°463

Le 16/09/1606 ont comparu Jacques Gueidan, Vincent May et Antoine Vassal, consuls modernes du lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé avoir été payés au nom de la communauté de ce lieu par Jean Roux fils de feu Antoine de ce lieu, présent, de la somme de 39 livres 3 sols qu'il doit à ladite communauté par ordonnance du commissaire député à la révision des comptes de ce lieu du 18 et 26/04/1603, ainsi que 14 livres 8 sols pour la côte de la taille dudit Roux pour l'année 1604 exigée par Me Guillaume Sauvecane, trésorier, « laquelle les auditeurs ordineres avoient admise audit thezorier pour argent comptant et non receu » ainsi que 3 livres 8 sols pour les intérêts desdites sommes et finalement 1 livre 16 sols pour les dépens « de certain proces literatoire fait contre ledit Roux », soit au total 56 livres 19 sols, somme payée en compensation à ladite communauté pour 30 livres pour la rente de la maison dudit Roux des années 1604 et 1605 « servant pour escolle », 18 livres 4 sols payées audit May par quittance chez ce notaire, 4 livres 4 sols en argent « clair » reçu par ledit May, 4 livres 11 sols « prescomptée sur le tant moings de dix huit livres a luy ceddés par Georges Constans » suivant acte chez Me Gueidan notaire de ce lieu le 09/02/1605, d'où quittance réciproque sauf pour les 13 livres 9 sols restantes de ladite cession. Fait et publié en ce lieu dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Jean Brun et Gaspard Viguiier. [Signé : Jaques Gaydan, V May, Brun]

Procuration pour Me Pons Verne et Isabeau Peirolle – f°465

Le 16/09/1606 a comparu Pons Verne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, comme mari d'Isabeau Peirolle du lieu de Lambesc (13), lequel a nommé pour procureur Michel Grange dudit Lambesc, présent, pour recouvrer de la communauté dudit Lambesc tout « le droict de forain appartenant audit Verne en la quallité susdite [de mari d'Isabeau Peirolle] que se treuvera luy estre deub par ladite communauté au prorata et a cotité du bien qu'icelle Peirolle y a possédé et possede encores suivant et conformement les delliberations des conseil de ladite communauté ». Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Christophe Escoffier de ce lieu. [Signé : P Verne, M Grange, L Jourdan]

Sous-arrentement avec convention pour noble Jean Meollon, Jacques Gondon et Paul Agnel – f°466

Le 16/09/1606, étant donné qu'en janvier 1604 Jean Meollon écuyer d'Aix-en-Provence (13), Paul Agnel et Jacques Gondon bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues et de Saignon (84), ont arrenté de la comtesse de Sault les places, terres et seigneuries de La Tour-d'Aigues, Cabrières-d'Aigues (84), La Motte-d'Aigues (84), Saint-Martin-de-la-Brasque (84), Peypin-d'Aigues (84) et La Bastidonne (84), pour cinq ans et cinq prises de fruits pour une rente désignée dans ledit acte d'arrentement passé devant Me Gaspard Hupais notaire royal de ce lieu, que lesdits Meollon et Gondon y participent pour moitié et que ledit Agnel y participe pour l'autre moitié, ont omparu lesdits Meollon et Gondon, lesquels ont sous-arrenté pour ledit temps audit Agnel, présent, savoir les lieux de Cabrières-d'Aigues et La Motte-d'Aigues ainsi que les droits de tasque sur tous les grains, légumes, raisins, chenevés, olives, amandes, noix, droits de corrades, droits de lods et trézain,

de fournage qui sont pris de coutume par le seigneur, sauf le droit de fisc, amendes, confiscations et herbages et pâtures qui resteront aux mains des fermiers et « sans déroger audit Agnel la faculté de fere foller les bledz et droictz d'herbaiges » suivant acte chez ledit Me Hupais, et ce pour 3 ans à partir du 1^{er} janvier 1607. Le prix de la rente est de 200 charges de blé annone, 110 charges de conségal, 15 charges d'orge et 15 grosses charges d'avoine mesure courante par années, la première paie aura lieu au 15 août prochain et ainsi de suite pour les deux paies suivantes.

Lesdits Meolhon et Gondon devront prendre aux autres sous-fermiers 200 charges de blé annone, 110 charges de conségal, 15 charges d'orge et 15 grosses charges d'avoine, et ce « en recompance et satisfaction du pris du soubz arrantement dudit Agnel » et devront en faire la perception durant le mois de septembre de chaque année et ce qu'il restera dudit arrentement sera partagé selon leur part.

Les parties ont fait le partage des dettes qu'ils possèdent pour les semences qu'ils ont fourni aux particuliers de Cabrières-d'Aigues, La Motte-d'Aigues, Saint-Martin-de-la-Brasque et Peypin-d'Aigues pour les deux années passées qui se montent à : pour Saint-Martin-de-la-Brasque et Peypin-d'Aigues 598 livres 6 sols 9 deniers qui passe dans la part desdits Meolhon et Gondon ; pour Cabrières-d'Aigues et La Motte-d'Aigues 549 livres 14 sols 3 deniers, part qui passe audit Agnel. Comme la part desdits Meolhon et Gondon est supérieure de 48 livres 12 sols 6 deniers, dont la moitié correspondant à la part dudit Agnel est de 24 livres 6 sols 3 deniers, lesdits Meolhon et Gondon lui cèdent ladite somme à prendre de Noël Meynier de Peypin-d'Aigues sur plus d'argent qu'il leur doit. Les parties ont établi un rôle des dettes qu'ils possèdent auquel partage des dettes ne sont pas comprises celles dues par Me Louis Ricard, Benoît Roland et Pierre Roman qui restent possédées en commun par les trois fermiers. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison du sieur baron des Arcs en présence de Louis Jourdan et Vincent May de ce lieu. [Signé : Meolhon, P Agnel, J Gondon, V May, L Jourdan]

Obligation pour Jean Allemand contre Pierre Roman de Cabrières-d'Aigues – f°470

Le 19/09/1606 a comparu Pierre Roman de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jean Allemand, hôte de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 21 livres pour le prix d'une ânesse poil blanc, reçue ce jour d'où quittance, qu'il promet de payer au 15 août. Furent présents Jean Jourdan et Jean Marc, ménagers de Cabrières-d'Aigues, lesquels se sont portés pleige. Il hypothèque l'ânesse au profit des pleiges. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Claude Gavaudan praticien et de Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues. [Signé : Gavaudan, Morel]

Le 04/09/1608 acte barré à la demande et présence dudit Allemand qui confesse avoir été payé par ledit Roman, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Sandin Verd et Bertrand Coussin.

Compte portant quittance pour François Velixandre de La Tour-d'Aigues contre Louis Archimbaud son neveu – f°471

Le 19/09/1606 ont comparu Louis Archimbaud domicilié à Marseille (13), comme mari de demoiselle Catherine Caze de ladite ville, et François Velixandre marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont fait ce jour leur compte-final pour la somme de 900 livres que ledit Velixandre a reçu de la dot de ladite demoiselle Caze dont ils se sont chargés, suivant acte chez ce notaire le 06/09/1604, et depuis ledit Velixandre a administré et négocié sur ladite somme. Ledit Archimbaud comme usufruitier de ladite somme a reçu les fruits de celle-ci et en fait quittance audit Velixandre. Ce dernier garde la somme en capital appartenant à ladite Caze, toujours au profit de celle-ci. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Gavaudan et Me Pierre Mairetet de ce lieu. [Signé : Loys Archimbaud, Gavaudan, Mairetet]

En marge : le 19/11/1609 acte barré suivant un acte reçu chez ce notaire ledit jour

Obligation pour Jean Orcière contre Pierre Estalliat – f°472

Le 20/09/1606 a comparu Pierre Estalliat de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jean Orcière ménager de Cabrières-d'Aigues (84), présent, la somme de 11 livres 16 sols en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Balthazar Billard et Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : L Jourdan, Billard]

Quittance pour Pierre Estalliat contre Jean Orcière – f°473

Le 20/09/1606 a comparu Jean Orcière ménager de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé avoir reçu de Pierre Estalliat, de Peypin-d'Aigues (84), présent la somme de 11 livres 16 sols que ledit Orcière avait fait arrêter audit Estalliat pour dette due audit Orcière par feu Jean Mallan suivant sentence contre les hoirs de ce dernier par autorité des officiers de La Motte-d'Aigues (84) du 13/01/1606, de laquelle somme ledit Estalliat, Jean, Jeanne et Isabeau Estalliat, frères et sœurs, doivent à l'héritage dudit feu Mallan suivant le legs qui leur a été fait par Marguerite Mallen en son dernier testament reçu chez Me Morelly notaire de Cabrières-d'Aigues sur la somme de 15 livres dudit legs qu'ils doivent donner aux hoirs dudit feu Mallan suivant ledit testament. D'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Balthazar Billard de ce lieu. [Signé : Billard, L Jourdan]

Achat pour Jean Orcière contre Michel Bret – f°475

Le 20/09/1606 a comparu Michel Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a vendu à Jean Orcière, ménager de Cabrières-d'Aigues (84), présent, une terre qu'il possède à La Motte-d'Aigues (84), quartier de Belle Estoile d'une demie saumée de terre au dextre confrontant terre dudit Orcière et chemin allant au bois. La vente est faite pour le prix de 12 livres, somme reçue d'où quittance. Acte fait et publié à Cabrières-d'Aigues, dans la maison de Pierre Reymond en présence de Jean Gassin habitant de La Tour-d'Aigues et Barthélémy Jourdan de La Motte-d'Aigues. [Signé : J Garcin]

Prorogation pour Jean Orcière contre Michel Bret – f°476

Le 20/09/1606 ont comparu Jean Orcière, ménager de Cabrières-d'Aigues (84) et Michel Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont fait leur compte-final ensemble pour deux actes d'obligation reçus par Me Alexandre Ollivier notaire d'Ansouis (84) le 23/10/1603 et chez Me Raymond Ollivier notaire de Pertuis (84) le 25/04/1603, par lesquels ledit Bret se trouve débiteur envers ledit Orcière de 52 écus faisant 156 livres. Ledit Orcière proroge audit Bret le paiement jusqu'au 15 août prochain. Acte fait et publié à Cabrières-d'Aigues, dans la maison de Pierre Reymond en présence de Jean Gassin habitant de La Tour-d'Aigues et Barthélémy Jourdan de La Motte-d'Aigues. [Signé : J Garcin]

Quittance pour Antoine Richier contre Me Joseph Emin – f°477

Le 21/09/1606 a comparu Me Joseph Emin adjudicateur de la taille de 12 écus par livre de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de demoiselle Diane de Bompar, veuve de feu le sieur conseiller Guiran, d'Aix-en-Provence (13), absente, la somme de 238 florins 6 sols pour la cotte de la taille qu'elle doit ainsi que les hoirs dudit Guiran à la communauté, pour cette année, ainsi que 8 sols pour les dépens de la gagerie faite. La somme a été reçue d'Antoine Richier, séquestre député de la rente due à ladite demoiselle par Mathieu et Jean Rochel, frères, provenant de la vente de 8 charges de conségal et 6 charges de blé annone vendues par ladite demoiselle à Paul Agnel et autres à Pertuis, le blé à raison de 20 florins la charge et le conségal à 16 florins la charge, soit pour les grains 49 écus 36 sols et ainsi il y a 1 écu 46 sols de surplus dont il faut enlever 24 sols payés par ledit Richier « pour le port dudit blé annone en la ville de Pertuis » et reste donc 1 écu 22 sols que ledit Richier a encore entre ses mains. D'où quittance envers ladite demoiselle, les hoirs dudit Guiran et ledit Richier séquestre. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Pourret et Gaspard Viguiet. [Signe : Emin]

Obligation pour Jean Gaudemar contre François Solliers – f°479

Le 21/09/1606 a comparu François Solliers, travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Gaudemar, marchand de Manosque (04), absent, la somme de 22 livres et demi pour l'achat d'une ânesse poil noir avec son bât, reçue d'où quittance, qu'il promet de payer au 15 août, avec hypothèque de l'ânesse. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de César Buis [signe Bres] et Jean Boyer du lieu de Caseneuve (84). [Signé : Sesar Bres, Jehan Bouyer]

Le 15/09/1608 acte barré à la demande de Balthazar Billard procureur général dudit Gaudemar, confessé avoir été payé par ledit Solliers, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Louis Jourdan et Claude Darbon. [Signé : Billard]

Obligation pour Me Pons May contre Philippe Arnoux et Ambroise Abelli – f°480

Le 21/09/1606 ont comparu Philippe Arnoux et Ambroise Habelli de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Me Pons May chirurgien de ce lieu, présent, une charge de conségal mesure courante, en prêt amiable, pour ensemençer au quartier du Revest et de Rourabeau, le tout reçue d'où quittance, qu'ils promettent de rendre aux fêtes de mai. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Gavaudan et Jacques Monier. [Signé : P May, J Monier]

Le 16/08/1607 acte barré en présence dudit May qui confesse avoir été payé par lesdits Arnoux et Habelli, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Laurent Solliers. [Signé : P May]

Obligation pour Paul Agnel et ses compagnons contre Jacques Montanart d'Aix-en-Provence – f°481

Le 22/09/1606 a comparu Jacques Montanart travailleur d'Aix-en-Provence (13), lequel a confessé devoir à Jean Meolhon écuyer d'Aix-en-Provence, Paul Agnel et Jacques Gondon, fermiers des droits seigneuriaux de La Tour-d'Aigues, lesdits Agnel et Gondon présents, la somme de 90 livres pour l'achat d'une mule poil noir avec une charrette garnie de son « tombareau et tout attirail », le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de payer, 30 livres à la Toussaint et le reste à la Sainte-Magdeleine avec hypothèque de la mule et de la charrette. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Henry Martin de ce lieu, et Claude Martin d'Aix-en-Provence. [Signé : J Gondon, P Agnel, L Jourdan]

Obligation pour Me Balthazar Gueidan notaire contre Henry Darbon – f°482

Le 22/09/1606 a comparu Henry Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Balthazar Gueidan notaire de ce lieu, présent, la quantité de quatre charges de blé annone et une charge de conségal, mesure courante, en prêt amiable pour ensemençer aux présentes semences en ses terres, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de sa récolte. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Lyon Roux de ce lieu. [Signé : H Darbon, Gueidan, L Jourdan]

Le 15/09/1607 acte barré à la demande et présence dudit Me Gueidan qui confesse avoir été payé par ledit Darbon, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, en présence d'Elzias Vian. [Signé : Gueidan]

Quittance de compensation avec cession pour Jean Bues contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°483

Le 22/09/1606 a comparu Me Vincent May consul et exacteur des « exhiguatz » de la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Jean Bues de ce lieu, présent, payant de son propre pour François Cassan dudit lieu, la somme de 8 livres 3 sols 9 deniers que ledit Cassan doit à la communauté par sentence rendue par Me Thomas Estienne commissaire député à la révision des comptes de la communauté du 20/11/1603 d'une part, et 5 sols de dépens, soit au

total 9 livres 7 sols 9 deniers, ledit May remettant tout droit d'actions audit Bues envers ledit Cassan et le met en son lieu et place pour le recouvrement de la somme et l'exploit de gagerie. Sur la somme, ledit May a renoncé à 3 livres qu'il compense audit Bues car cette somme lui était due par la communauté suivant un autre procès-verbal dudit commissaire du 03/09/1602, d'une part et 3 livres 8 sols pour la rente d'une chambre louée par les précédents consuls à Barthélémy Eyriès « l'ayant housté de l'espital » [hôpital ?] et le reste a été reçu en espèces. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Henry Darbon et Jean Thorame de ce lieu. [Signé : H Darbon, V May]

Obligation pour Catherine Ginies contre Philippe et Elzias Silvestre – f°484

Le 22/09/1606 ont comparu Elzias et Philippe Silvestre, oncle et neveu, ménagers de Peypin-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Catherine Ginies veuve de Jean Meyran de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absente, Me Louis Jourdan son neveu, présent, la quantité de cinq charges de conségal, mesure courante, le tout reçu d'où quittance, qu'ils promettent de rendre aux fêtes de mai. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Pierre Bertrand et Gaspard Viguier. [Signé : Elzias Silvestre, L Jourdan, P Bertrand]

A l'instant, ledit Philippe Silvestre déclare avoir reçu trois charges et demi de conségal et le reste a été reçu par ledit Elzias Silvestre.

Obligation pour Georges Vian contre Guillaume Mallet – f°485

Le 23/09/1606 a comparu Guillaume Mallet de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Georges Vian écuyer habitant Pertuis (84), absent, cinq panaulx de conségal en prêt amiable, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu, en présence de Me Claude Gavaudan et Louis Jourdan. [Signé : Gavaudan]

Le 02/08/1614 acte barré à la demande dudit Vian qui confessé avoir été payé par ledit Mallet, d'où quittance. [Signé : Viany]

Quittance pour Me Elzias Philip contre les fermiers – f°486

Le 23/09/1606 a comparu Me Louis Jourdan procureur des fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, suivant procuration reçue chez ce notaire cette année, lequel a confessé avoir reçu de Me Elzias Philip fontainier de ce lieu, présent, 2 livres 11 sols et demi pour un droit de lods sur une collocation faite sur une instance de maison d'Elzias Farlan le 28/02/1606, avec grâce du surplus, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de François Pazier et Etienne Gouirand. [Signé : L Jourdan]

Quittance pour la communauté et Barthélémy Icard contre Jacques Monier – f°486

Le 23/09/1606 a comparu Jacques Monier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de la communauté de ce lieu et des mains et propre argent de Barthélémy Icard, trésorier associé avec Me Joseph Emin, présent, la somme de 36 livres due audit Monier suivant l'état du trésorier, somme reçue tant en 19 livres 16 sols cédées à [sur ?] Me Pascal Sicard et le reste en compensation de ses tailles, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu en présence de Me Claude Gavaudan et de Gaspard Viguier. [Signé : B Icard, J Monier, Gavaudan]

Quittance pour Joseph Emin contre Jacques Brulle – f°487

Le 23/09/1606 a comparu Jacques Brulle, maître sellier de Pertuis (84), lequel a confessé avoir reçu de Joseph Emin, bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 37 livres 2 sols qu'il devait payer pour le capitaine Jean Darbon de ce lieu, sur une plus grande somme suivant acte d'achat reçu chez ce notaire le 14/09/1606. D'où quittance et ledit Brullet met ledit Emin à sa place pour une somme plus grande que ledit Darbon lui doit suivant acte reçu chez Me Jean Gilly notaire de Pertuis dont mention est faite dans l'acte d'achat ci-dessus. Fait et publié en ce lieu, dans

l'auditoire du greffe, en présence de Jaume Pardigon et François Pazier, de ce lieu. [Signé : Emin, Brulle, F Pazier]

Quittance pour demoiselle Anne Sauvecane contre le capitaine Bernard Roy – f°488

Le 25/09/1606 a comparu le capitaine Bernard Roy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de demoiselle Anne Sauvecane, de ce lieu, absente, et des mains d'Antoine Ange son fils, présent, la somme de 49 livres 10 sols que ladite Sauvecane devait payer pour Jean Pourchier suivant acte reçu chez ce notaire le 22/08/1605, somme reçue en compensation de 4 charges de blé annone « sur le tant moingz des cosses qu'il doibt audit Ange exacteurs » d'où quittance réciproque. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean de La Salle clerc en l'église de ce lieu et François Pourchier, de ce lieu. [Signé : Ange, B Roy]

Mègerie de semences pour Jean Reynaud contre Pierre Roland – f°489

Le 25/09/1606 ont comparu Jean Reynaud et Pierre Roland de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont fait négoce ensemble comme suit, savoir que ledit Roland devra semer aux présentes semences, en mègerie, dans les terres qu'il tient à rente de Joseph Emin et François Pazier, en ce lieu au Plan du Revest, et de Me Pascal Sicard à Hourgouze, pour la quantité de quatre charges six panaulx, moitié blé moitié conségal, et deux petites charges d'avoine. Ces grains ont été fournis par ledit Reynaud, d'où quittance. Ledit Roland devra payer les rentes seul ; ledit Reynaud ne paiera que 16 sols par saumée de semence, moitié au sarclage, moitié à la moisson. Puis les grains nets se partageront à parts égales. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Bouchet et Antoine Icard de ce lieu.

Quittance pour Barthélémy Icard contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°491

Le 25/09/1606 ont comparu Jacques Gueidan et Vincent May, deux des consuls modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé avoir reçu de Barthélémy Icard, trésorier associé avec Me Joseph Emin, présent, la somme de 321 livres 4 sols pour reste de la part et moitié le concernant de la somme de 2100 livres qu'il était chargé de payer pour ladite communauté aux hoirs du feu sieur avocat de Beccariis, suivant son état, et « depuis icelle partie disvertir par delliberation du conseil d'illec » et ladite somme a été expédiée par ledit Icard à Michel Solliers marchand d'Ansois (84) créancier de la communauté, en présence des consuls, sans avoir retiré de quittance. Les consuls font quittance audit Icard. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Gavaudan et Jean Thorame de ce lieu. [Signé : B Icard, Jaques Gaydan, V May]

Obligation pour François Velixandre contre noble Jean Louis Roy – f°492

Le 25/09/1606 a comparu noble Jean Louis Roy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Velixandre, absent, la quantité de quatre charges de blé annone et quatre charges de conségal, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Morisan de Peypin-d'Aigues (84) et Gaspard Viguiier de La Bastide-des-Jourdans (84). [Signé : JL Roy]

Le 26/08/1607 acte barré à la demande dudit Velixandre qui confessé avoir été par ledit Roy, absent, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Me Jean Dupuy d'Aix-en-Provence (13) et Jaume Monier. [Signé : Dupuy]

Obligation pour François Velixandre contre Me François Pazier – f°493

Le 26/09/1606 a comparu Me François Pazier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Velixandre de ce lieu, la quantité de 3 charges et demie de conségal mesure courant en prêt amiable, bien reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochain,

hypothéquant sa récolte en ce lieu. Fait et publié en ce lieu en présence de Me Claude Gavaudan et de Guillaume Murel. [Signé : Gavaudan, F Pazier]

Le 13/01/1610 acte barré par ledit créancier qui fait quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Jean Louis Le Long et Jean Daumas, de ce lieu. [Signé : Jehan Louis Le Long, F Pazier]

Obligation pour Pons May maître chirurgien de La Tour-d'Aigues contre Blaise et Jehanon Durand frères en principaux et Toussaint Chateminois en pleige – f°494

Le 27/09/1606 ont comparu Blaise et Jehanon Durand, frères, ménagers habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Pons May maître chirurgien de ce lieu, présent, la quantité de quatre saumées de conségal et une saumée d'avoine, mesure courante, le tout reçu ce jour pour ensemercer les terres de la métairie qu'ils tiennent en arrentement de Toussaint Chateminois de ce lieu d'où quittance, et qu'ils promettent de rendre aux fêtes de mai prochaines avec hypothèque de la récolte pendant cette année dans la bastide. Fut présent ledit Toussaint Chateminois de ce lieu qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Gavaudan de ce lieu et Gaspard Viguier de La Bastide-des-Jourdans (84). [Signé : P May, Gavaudan]

Le 03/09/1607 acte barré à la demande dudit May qui confesse avoir été payé par lesdits Durand, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence d'Antoine Garcin et Jean Bues de ce lieu. [Signé : P May]

Obligation pour Jean Gaudemar contre Etienne Gouirand de La Motte-d'Aigues – f°496

Le 27/09/1606 a comparu Etienne Gouirand ménager de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jean Gaudemar marchand de Manosque (04), absent, Balthazar Billard son procureur présent, la quantité de cinq charges de blé annone, deux charges de conségal, une grosse charge d'avoine et cinq panaulx de mescle, mesure courante, en prêt amiable, pour semer lors de ces semences, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaines avec hypothèque de ses récoltes à La Motte-d'Aigues ainsi que sa part et moitié de deux vaches qu'il a, l'une poil blanc et l'autre poil rouge. Acte fait et publié à La Motte-d'Aigues, dans la maison de Guillaume Nicolas, en présence d'Antoine Estienne et Jean Louis Long de La Tour-d'Aigues. [Signé : Jehan Louis Le Long]

Accord avec quittance pour Honoré Baille contre Claude Roche – f°497

Le 28/09/1606 étant d'Honoré Audibert, couturier du lieu d'Istres (13) a arrenté à Honoré Baille de ce lieu de La Tour-d'Aigues, une vigne à Piollier suivant acte reçu chez ce notaire, pour le prix de 12 florins, laquelle vigne Claude Roche de Pertuis (84), en qualité de mari d'Huguette Gilly a acquise dudit Audibert suivant acte reçu chez Me Cella notaire d'Istres le 26/09/1606, et que ledit Roche a présenté une requête aux officiers de ce lieu pour avoir la perception des fruits de ladite vigne et de deux émines de terres limitrophes ; ledit Baille a aussi fait une requête pour avoir la même jouissance. Ont comparu lesdits Roche et Baille, lesquels se sont accordés ainsi, à savoir que pour éviter les dépens, ils se partageront à parts égales les fruits de ladite vigne et que ledit Baille ne paiera que la moitié des 12 florins, à savoir donc 6 florins ; ledit Roche devra payer et rembourser audit Baille la taille qu'il a payé à Barthélémy Icard suivant quittance et en feront compensation avec lesdits 6 florins pour le surplus. Ledit Roche devra rembourser le tout dans les 30 jours. Concernant le coin de terre, qui est en garache, ledit Baille en jouira l'année à venir en payant audit Roche à la récolte prochaine un panau de conségal. Moyennant ceci, ledit Roche décharge ledit Baille de l'acte d'arrentement de ses propriétés et renonce à toute poursuite. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Jean Thorame tisserand et Me Pons May chirurgien. [Signé : P May]

Reconnaissance de dot pour Honorade Mille contre Me Antoine Astoin et Thomas Serre – f°499

Le 29/09/1606 a comparu Thomas Serre maître tailleur du lieu de Jouques (13), lequel a confessé avoir reçu de Me Antoine Astoin tailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 36 livres qu'il devait audit Serre suivant acte d'accord reçu chez Me Jean Sauvecane, père du notaire, le 22/03/1605, somme reçue en plusieurs fois des droits et dot de Honorade Mille, sa femme, absente, d'où quittance. Ledit Astoin a reconnu la somme dotale et lui hypothèque cette somme sur une maison que ledit Astoin a en ce lieu quartier des Théolèdes confrontant maison de Claude Ferrier, maison de feu Honoré Sicard, le barry et la rue publique, sur laquelle maison ledit Serre « avoit droit et cause comme est porté par ledit acte d'accord ». Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe en présence d'Henry Darbon et Jean Thorame, de ce lieu. [Signé : Serre, Darbon]

Procuracion pour François Pau de Saint-Paul-les-Durance – f°500

Le 29/09/1606 a comparu François Pau, berger natif de Saint-Paul-lès-Durance (13), domicilié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé pour procureur Eyriès Massot travailleur du lieu de Corbières (04), son neveu, présent, pour aller à Barrême (04) et à Saint-Lions (04) pour vendre les biens et propriétés qu'il a auxdits lieux et notamment un pré dit de La Foire, à Barrême, confrontant pré de Jaume Rey, lesquelles propriétés il a comme fils et héritier des feus Pierre Paul et Françoise Peiret. Le procureur pourra aussi recouvrer tout ce qui est dû audit Pau, notamment « tous les fruitz desdites propriétés depuis la detemption et occupation d'icelles, compensations prealablement faite des tailhes durant ledit temps, reduction d'icelles du temps du desboursement », poursuivre en justice ceux qui ne veulent pas payer, passer des accords, etc. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Louis Jourdan et d'Antoine Vassal cordonnier de ce lieu. [Signé : Anthoine Vassal, L Jourdan]

Promesse pour Sauvaire Moret contre Jean Richard – f°502

Le 30/09/1606 a comparu Jean Richard ménager de Peypin-d'Aigues (84), lequel a déclaré à Sauvaire Mouret dudit lieu, présent, qu'il se départ de la gagerie d'une ânesse qu'il avait faite prendre avec son poulain et a déchargé Jean Roman, séquestre, sans préjudice de la poursuite de ses exactions sur le reste pris en gagerie. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Etienne Roux de La Motte-d'Aigues (84) et Gaspard Viguier de La Bastide-des-Jourdans (84). [Signé : J Richard, Viguier]

Accord et département pour Barthélémy Goirand contre Jean Goirand – f°503

Le 30/09/1606 étant donné que Barthélémy et Jean Gouirand, frères, du lieu de La Motte-d'Aigues (84), ont un cazal au dit lieu qui était à feu messire Bertrand, prêtre, confrontant maison de Catherine Lertier et maison sive cour de Jean Rouet, étant toujours en indivis et n'ayant, ledit Jean Gouirand pas les moyens de faire « rabilher » sa part du cazal, a requis son frère de prendre sa part et de le décharger des cens envers le seigneur de ce lieu, ce que ledit Barthélémy a accordé. A donc comparu ledit Jean Gouirand, lequel a cédé audit Barthélémy, présent, sa part et moitié dudit cazal moyennant ce, ledit Barthélémy devra payer les cens et services sur cette moitié du cazal. Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Viguier de La Bastide-des-Jourdans (84) et Pierre Gouirand de La Motte-d'Aigues. [Signé : Jean Goiran, B Goirand]

Cession pour Grégoire Andrieu contre Isnard son père – f°505

Le 30/09/1606 étant donné qu'Isnard Andrieu travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, a, en août 1606, sous-arrenté à Grégoire Andrieu son fils tout le bien qu'il tient à ferme de Jean Silvy pour cette année seulement, à la charge que ledit Grégoire devra payer la rente d'une année suivant acte reçu chez Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu. Depuis, ledit Grégoire a fait les factures de la vendange jusqu'à la remise du vin dans la cuve dudit arrentement et à présent, ledit Isnard a requis à son fils de lui remettre l'arrentement en lui payant ses « impenses » [dépenses ?] ce qui a été

accordé. A donc comparu ledit Grégoire qui a remis et rétrocedé audit Isnard son père, ledit arrentement suivant les mêmes conditions, et, pour « les impances » faites par ledit fils, ce dernier confesse avoir reçu de son père 6 livres 12 sols d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Honoré Ginies et Paulet Cassan travailleur habitant de ce lieu. [Signé : Honnort Ginies]

Obligation pour Me Pons May chirurgien contre Guillaume et Charles Germain – f°506

Le 02/10/1606 ont comparu Guillaume et Charles Germain, frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Me Pons May chirurgien de ce lieu, présent, la quantité d'une charge et demi de conségal et d'une demie charge de blé annone, mesure courante, en prêt amiable, qu'ils promettent de rendre aux fêtes de mai prochaines. Ledit May a consenti à ce que l'acte d'obligation faite en sa faveur pour une plus grande quantité devant Me Gueidan soit barré. Acte fait et publié en ce lieu en présence de Me Louis Jourdan et Ange Ange de ce lieu ; [Signé : Ange, L Jourdan]

A l'instant, ledit Guillaume a déclaré que ledit Charles « ne luy fait que prester le nom » et promet de le relever de la dette.

Le 27/02/1608 acte barré, ledit May confessant avoir reçu de Charles Germain pleige dudit Guillaume ce qu'ils lui doivent, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Jacques Gondon et Louis Archimbaud. [Signé : P May]

Accord pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Jean Pourchier – f°507

Le 02/10/1606 ont comparu Jacques Gueidan et Vincent May, consuls de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont arrenté à Jean Pourchier de ce lieu, présent, l'aglandage et herbage du Grand Deffendz et Royère des Aires en ce lieu à partir de ce jour jusqu'à Notre-Dame de février prochain pour le prix de 14 écus 12 sols à 3 livres pièce, arrentement obtenu à l'encan public hier. Ledit Jean Pourchier sera tenu de payer sur cette somme due à Antoine Pourchier « hoste de logis Saint Jacques » de ce lieu la somme de 15 livres que la communauté lui doit pour « allimans par lui fornis aux musiciens et prebtres des lieux circonvoisins que vindrent en ce lieu durant deux jours et demy a la feste de la Saint Christophe derniere ». Le reste, ledit Jean Pourchier devra le payer aux consuls à la Saint-André prochaine. Fait et publié en ce lieu, en présence de Gaspard Viguiier et Barthélémy Volonne, de ce lieu. [Signé : V May, Jaques Gaydan]

Le 22/12/1606 acte barré à la demande et présence de Jacques Gueidan et Vincent May consuls, confessant avoir été payé par ledit Pourchier, absent, de ladite somme de 14 écus 12 sols, savoir 5 écus payés à Antoine Pourchier, 4 écus 12 sols à François Pourchier par quittance chez ce notaire en cette année, et les 5 écus restants payés audit Gueidan, ce dernier a payé 2 écus 20 sols à Vinaier sergent royal de Cucuron (84) pour décharger les consuls du séquestre du sieur de Cucuron, deux sézains à Me Pons May, 36 sols à Jean Gueidan pour prix de Cabrières, 22 sols pour la fabrication des habits de Jean François Gabriel. D'où quittance pour ledit Pourchier. Fait en ce lieu en présence de Michel Rodde et Jean Daumas. [Signé : Jaques Gaydan, V May]

Obligation pour Antoine Jurami marchand contre Jean Darbon – f°508

Le 02/10/1606 a comparu Jean Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, tant en son nom qu'en celui de Me Claude Darbon son fils, procureur au siège d'Aix-en-Provence, qui devra ratifier cet acte dans un mois, lequel a confessé devoir à Antoine Juramy marchand de Pertuis (84), présent, la somme de 225 livres pour l'achat de 83 bêtes à laine y compris 5 chèvres que ledit Darbon a reçues ce jour d'où quittance, et qu'il promet de payer en trois paies égales de 75 livres chacune, la première le 15 août puis à même date les deux années suivantes. Ils devront payer audit Juramy pour ces délais une rente annuelle au denier seize. Ledit Darbon hypothèque le bétail et son croît. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Joseph Emin bourgeois et Jean Sicard marchand, de ce lieu. [Signé : Darbon, Juramy, Jehan Sicard, Emin]

Le 10/03/1607 a comparu Me Claude Darbon, lequel a approuvé l'acte et l'a ratifié. Fait en ce lieu. [Signé : Darbon]

Le 10/08/1609, ledit Juramy a confessé avoir reçu dudit Me Claude Darbon, présent, 156 livres en déduction de la somme tant en argent qu'en bétail, mis en mègerie par ledit Darbon à Honoré Gaultier et ses frères, ledit Honoré présent et consentant. Fait en ce lieu en présence de Guillaume Garnaud et Jeannon Durand. [Signé : Juramy, Darbon, Garnaud]

Quittance pour Paul Agnel contre Jean et Antoine Garcin – f°510

Le 02/10/1606 a comparu Jean Garcin tant pour lui que pour Antoine, son frère, marchand habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Paul Agnel marchand de ce lieu, la somme de 300 livres sur 900 livres que ledit Agnel leur doit par acte d'accord reçu chez ce notaire, y comprenant cette somme de 300 livres, 125 livres que ledit Agnel a payé pour lesdits Garcin à François Dumas bourgeois d'Aix-en-Provence (13) pour la pension d'une année de 1500 livres que lesdits Garcin lui doivent, d'où quittance. Ledit Garcin, audit nom, a prorogé audit Agnel les 600 livres restantes jusqu'à la Saint-Michel, ayant reçu les intérêts d'une année. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Canard et Gaspard Viguier dudit lieu. [Signé : P Agnel, J Garcin]

Quittance de lods pour Jean et Antoine Garcin frères contre les fermiers seigneuriaux – f°511

Le 02/10/1606 ont comparu Jean Meolhon écuyer d'Aix-en-Provence (13), Paul Agnel et Jacques Gondon, fermiers des droits seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé avoir reçu de Jean et Antoine Garcin, frères, marchands habitant en ce lieu, ledit Jean présent, savoir lesdits Meolhon et Gondon 60 livres, 30 livres chacun, pour leur part d'un droit de lods et trézain d'une métairie et propriété acquise par lesdits Garcin de Jacques Cezan d'Aix-en-Provence par acte reçu chez ce notaire cette année, d'où quittance avec grâce du surplus. Pour l'autre moitié qui revient audit Paul Agnel, il en a fait don auxdits Garcin, ses neveux, gratuitement et leur fait quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Gaspard Viguier. [Signé : Meoilhon, P Agnel, J Gondon, J Garcin, L Jourdan]

Obligation pour Catherine Ginies contre Jean Richard et Pierre Polluot – f°512

Le 02/10/1606 ont comparu Pierre Poluot et Jean Richard, ménagers de Peypin-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Catherine Ginies veuve, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absente, Me Louis Jourdan son neveu, présent, deux charges de conségal mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu des mains dudit Jourdan d'où quittance, qu'ils promettent de rendre aux fêtes de mai prochaines. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Sicard marchand et Gaspard Viguier. [Signé : J Richard, Pieron Poliot, Jehan Sicard]

Le 22/09/1607 acte barré en présence dudit Louis Jourdan, procureur et neveu de ladite Catherine Ginies, lequel a confessé avoir été payé par ledit Richard et ledit Poluot, des deux charges de conségal, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, en présence de Pierre Bret et François Pourchier. [Signé : L Jourdan]

Obligation pour Jean Gaudemar contre Barthélémy Jourdan – f°514

Le 03/10/1606 a comparu Barthélémy Jourdan de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Jean Gaudemar, marchand de Manosque (04), absent, Balthazar Billard son procureur présent, la quantité de six charges de blé annone et quatre charges de conségal, mesure courante, pour ensemercer aux prochaines semences tant à Saint-Martin-de-la-Brasque qu'à La Motte-d'Aigues (84), le tout reçu d'où quittance, et qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaines. Il hypothèque ses récoltes ainsi qu'un poulain poil rapt. Fait et publié en ce lieu, chez Françoise Barthélémy en présence de Vincent May et Nicolas Olivier de ce lieu. [Signé : V May, N Olivier]

Obligation pour François Velixandre contre Toussaint Sauvecane et ses frères – f°515

Le 03/10/1606 ont comparu Toussaint, Joseph et Louis Sauvecane, frères de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à François Velixandre, marchand de ce lieu, présent, la quantité de huit charges de conségal, sept charges de blé annone et une charge d'avoine grande mesure, le tout reçu pour ensemercer pour les présentes semences leurs terres tant au quartier de Vaumalle, de La Chivarie qu'autres lieux, qu'il promettent de rendre aux fêtes de mai prochaine avec hypothèque de leur récolte. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Michel Rodde, de ce lieu. [Signé : T Sauvecane, J Sauvecane, L Jourdan]

Le 21/09/1607 ledit Velixandre a confessé avoir été payé desdits grains dus par lesdits Sauvecane sauf pour 7 écus 12 sols qu'il reste, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Michel Rodde et Louis Archimbaud. [Signé : L Jourdan]

Le 01/03/1611 acte barré à la demande dudit Velixandre qui a fait quittance auxdits Sauvecane.

Compromis passé entre Pierre Roman, Catherine Roman et Barthélémy Roman de Cabrières-d'Aigues, contre, David Roux tant en son nom que comme père de Jeanne Roux – f°516

Le 03/10/1606 étant donné qu'un procès a été intenté devant les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, entre Me François Magnan baile du lieu de Cabrières-d'Aigues (84) comme mari de Catherine Roman, Pierre Roman et Barthélémy Roman, tous dudit Cabrières-d'Aigues, cousins germains de feu François Roman dit Montet, demandeurs en requête, pour la succession et héritage de ce dernier décédé sans enfants et ab intestat ; savoir la moitié pour Pierre Roman et la moitié pour Catherine et Barthélémy Roman. Le procès a lieu contre David Roux, ménager dudit Cabrières-d'Aigues, comme mari et héritier testamentaire de feu Jeanne Jourdan veuve dudit François Roman « et pousseur de l'héritage d'icellui par le moyen de ladite feu Jordanne pour y avoir esté colloqué pour son doct, augmand et autres droictz » sans qu'il y ait eu pour l'instant de jugement dans ce procès. Les parties ont décidé de liquider l'affaire par un arbitrage pour éviter les frais d'un procès.

Ont comparu lesdits Me François Magnan en ladite qualité, ledit Pierre Roman, Jean et David Marcou enfants de ladite Barthélémy Roman, et ledit David Roux en ladite qualité, lesquels font appel à l'arbitrage de Louis Roux, Jacques Baridon fils de Fassy et Jean Jourdan fils de feu Guillaume, ménagers de Cabrières-d'Aigues ; les parties donneront leurs papiers dans trois jours et les arbitres feront leur rapport dans quinze jours. Les parties devront respecter l'arbitrage sous peine de 100 livres d'amende, moitié aux autres parties et moitié au procureur juridictionnel. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Honoré Thurin et Me Claude Gavaudan de ce lieu. [Signé : Gavaudan, H Turin]

Obligation pour Me Pons May contre Pierre Bret – f°518

Le 03/10/1606 a comparu Pierre Bret fils de feu François, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Me Pons May chirurgien de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la quantité de deux charges de conségal, mesure courante, en prêt amiable, reçues d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaines. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Honoré Thurin de ce lieu. [Signé : P May, L Jourdan, H Turin]

Le 27/03/1607 ledit May a déclaré n'avoir donné audit Bret qu'une charge et demi de conségal. [Signé : P May]

Le 03/10/1609 acte barré en présence dudit May qui confessé avoir été payé par ledit Bret, d'où quittance. [Signé : P May]

Reconnaissance de dot pour Anne Gentille contre Roman Lourd – f°519

Le 03/10/1606 a comparu Roman Lourd de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel en qualité de mari d'Anne Gentille, a confessé avoir reçu de Catherine Besson sa belle-mère, absente, la somme de 30 livres en déduction de la dot assignée à ladite Anne sa femme en leur contrat de mariage reçu chez

Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu le 28/10/1605, d'où quittance et reconnaissance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Honoré Thurin et Me Pascal Sicard, de ce lieu. [Signé : Sicard, Turin]

Division et partage pour Philippe et Guilhen Gouirand de Peypin-d'Aigues – f°520

Le 05/10/1606 Philippe et Guilhen Gouirand, frères, du lieu de Peypin-d'Aigues (84) enfants et héritiers chacun par moitié de feu Marguerite Chivalier ont, depuis la mort de leur mère, vécu ensemble jusqu'à ces derniers jours où ils ont requis Me Jacques Silvestre baile et Claude Mouret, dudit lieu, de faire deux parts égales de tout l'héritage de leur mère. Ont donc comparu les deux frères Gouirand, Guilhen le frère le plus jeune a obtenu la première part.

Cette première part consiste en la moitié d'un pré quartier des Harmitanes d'une émine et demie à prendre de long en long du côté du fossé dudit quartier du levant confrontant l'autre moitié et terre et vigne dudit Me Jacques Silvestre ; une terre audit quartier et au-dessus de la métairie desdits frères d'une émine et demie de long en long confrontant le bois du Lebron et du couchant l'autre part ; une terre plantée d'amandiers d'environ 2 émines à prendre du côté du couchant confrontant le fossé venant du bois et l'autre part ; la moitié d'un chenevier au quartier de Tarrasson d'une demie éminade à prendre du côté du levant confrontant le fossé du moulin, l'autre part et chenevier de Marie Camissot ; la moitié d'une terre audit quartier des Armittans de 2 éminades et demi à prendre du côté du midi confrontant pré et terre de Jacques Silvestre et l'autre part ; une terre au Clot d'Armant d'une émine à prendre du côté de la « myenuict » confrontant le bois du seigneur, verger de feu Antoine Ollivier et l'autre part ; un petit jardin audit quartier des Harmittans d'une cosse confrontant jardin dudit Jacques Silvestre, bâtiment et passage de celui-ci ; une terre au quartier de La Peguière de 3 émines à prendre du côté du couchant confrontant le bois, terre dudit Jacques Silvestre et l'autre part ; une petite crotte assise audit quartier confrontant bâtiment dudit Silvestre, crotte de l'autre part du côté du levant ; et finalement deux étables et fenières audit quartier bâties de terre la moitié convertie, confrontant terres desdits frères, étable au milieu qui fait partie de la seconde part, terre à côté de Philippe Mouret.

La seconde part, obtenue par Philippe Gouirand contient l'autre moitié dudit pré des Harmittans d'environ une émine et demie confrontant l'autre part, pré dudit Jacques Silvestre ; l'autre moitié d'une terre audit quartier d'une émine et demie confrontant terre dudit Jacques Silvestre, le fossé et l'autre part ; la moitié d'une autre terre plantée d'amandiers d'environ 2 émines confrontant l'autre part, terre dudit Jacques Silvestre et le fossé devant du bois ; la moitié d'un chenevier au quartier de Tarralhon d'une demie émine confrontant du levant l'autre part, chenevier de Philippe Mouret et le fossé des Hermittans ; l'autre moitié d'une terre audit quartier des Hermittans de 2 émines et demie confrontant du côté du midi l'autre part, pré dudit Jacques Silvestre et le bois de Lebrun [ou Lebron] ; l'autre moitié d'une terre au quartier des Harmans d'une émine confrontant du côté de « lamyé nuict » l'autre part, verge de feu Antoine Ollivier et terre de la communauté ; un petit jardin audit quartier des Hermittans d'une cosse confrontant jardins à deux côtés dudit Jacques Silvestre, le relarguier du bâtiment desdits Gouirands ; une terre de 3 émines au quartier de La Peguière confrontant l'autre part, terre dudit Jacques Silvestre et le fossé venant du bois, laquelle part de terre est du côté du midi ; une crotte audit quartier des Harmittans confrontant l'autre crotte de la première part, crotte dudit Silvestre ; une étable et fenière audit quartier bâtie de terre confrontant à chaque bout étable de la première part, terres alentour de Philippe Mouret ; et finalement un petit coin de terre d'environ 6 cosses audit quartier confrontant terre dudit Guillaume Gouirand, draie entre eux, le bois de Lebron.

Ce partage engage les deux frères à tout passage et issues entre leurs parts sans difficulté de l'autre. Il y a un bœuf et une vache en comme, lequel bétail sera partagé entre eux après les semences à parts égales. Ledit Philippe Gouirand obtient un pourceau à charge de payer audit Guilhen dans 15 jours 4 livres et demi. Ils se sont déjà partagés les meubles, d'où quittance réciproque. Pour les propriétés qu'ils tiennent ensemble à rente, ils se partageront les bénéfices à parts égales. Fait et publié audit lieu de Peypin-d'Aigues, dans la maison de Daniel Furet en présence de celui-ci, de

Louis Jourdan de La Tour-d'Aigues et d'Antoine Rambert dudit Peypin-d'Aigues. [Signé : Anthoine Rambert, L Jourdan]

Obligation pour Jean Gaudemar contre Michel Beymond – f°524

Le 05/10/1606 a comparu Michel Beymond de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jean Gaudemar, marchand de Manosque (04), absent, Balthazar Billard présent, ayant charge dudit Gaudemar [il est son procureur], la quantité de douze charges de blé annone et quatre charges de conségal, mesure courante, en prêt amiable, pour ensemençer à ces semences les terres qu'il tient à La Motte-d'Aigues et en ce lieu de La Tour-d'Aigues, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaines avec hypothèque de ses récoltes. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Michel Barthélémy et Henry Darbon de ce lieu. [Signé : Barthelemy, Billard]

Obligation pour François Velixandre contre Pierre Gaillard – f°526

Le 05/10/1606 a comparu Pierre Gaillard, ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Velixandre, marchand de ce lieu, présent, la quantité de 8 charges de blé annone et 4 charges de conségal, mesure courante, en prêt amiable, pour ensemençer ses terres, le tout reçu d'où quittance, et de les rendre aux fêtes de mai prochaines. Il hypothèque ses récoltes. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Pons May chirurgien et Me Louis Jourdan, de ce lieu. [Signé : P May, L Jourdan]

Le 07/08/1607 ledit Velixandre a confessé avoir reçu de Catherine Roman veuve dudit Gaillard, présente, les grains, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Pierre Vian et Jean Rey.

Obligation pour Me Pons May contre François Turrier – f°527

Le 05/10/1606 a comparu François Turrier, travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pons May chirurgien de ce lieu présent, une charge et demi de conségal, mesure courante, en prêt amiable, pour ensemençer une terre quartier de Raphineau confrontant vigne de François Lantelme, terre de Barthélémy Voulonne, reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaines avec hypothèque de sa récolte. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Archimbaud et Gaspard Viguier. [Signé : Viguier, P May]

Le 16/08/1607 acte barré en présence dudit May qui confesse avoir été payé par ledit Turrier, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Laurent Solliers. [Signé : P May]

Obligation pour Me Pons May contre Henry Darbon – f°528

Le 05/10/1606 a comparu Henry Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pons May chirurgien de ce lieu, présent, une charge et demi de conségal et une charge de blé annone, mesure courante, en prêt amiable, pour ensemençer une terre qu'il tient en sous-arrentement dudit May quartier de Piedbernard confrontant vigne de Jean Darbon, les grains ont été reçus d'où quittance, et il promet de les rendre aux fêtes de mai prochaines avec hypothèque de sa récolte. Fait et publié en ce lieu, en présence de Gaspard Viguier et Melchion Valette. [Signé : P May, H Darbon]

Le 13/10/1607 acte barré en présence dudit May lequel a confessé avoir été payé par ledit Darbon, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Jacques Ollivier et Jean Bret. [Signé : P May]

Obligation pour François Velixandre contre Me Claude Darbon – f°529

Le 06/10/1606 a comparu Me Claude Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Velixandre marchand de ce lieu, deux saumées quatre panaulx de conségal, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre au 1^{er} mai. Acte fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Melchion Roux de ce lieu et Gaspard Viguier de La Bastide-des-Jourdans (84). [Signé : Darbon, Viguier]

Le 22/12/1608 acte barré à la demande et présence dudit Velixandre qui fait quittance audit Me Darbon. Fait en ce lieu, en présence de Jacques Nicolas et Jérôme Ricard. [Signé : Darbon, J Nicollas]

Procuration pour Me Claude Darbon procureur au siège d'Aix-en-Provence – f°530

Le 07/10/1606 a comparu Me Claude Darbon procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), lequel a constitué pour procureur Jean Darbon bourgeois, son père, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, pour emprunter les sommes qu'il avisera jusqu'à 40 charges de grain tant blé annone que conségal, qu'avoine et orge pour les semer cette année dans les terres et guéret de l'affar de terre que ledit Me Darbon possède en la métairie dudit Jean son père en ce lieu quartier de Piedbernard, ayant environ 60 charges de guéret, laquelle métairie ledit Me Darbon tient à rente de son dit père. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Viguier de La Bastide-des-Jourdans (84) et Me Pascal Sicard de ce lieu. [Signé : Darbon, Sicard, Viguier]

Apprentissage pour Jean Sicard contre Me Claude Darbon procureur au siège d'Aix-en-Provence – f°532

Le 07/10/1606 a comparu Barthélemie François veuve du capitaine Claude Sicard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle en tant que mère et administratrice de la personne et des biens de Jean Sicard son fils, l'a mis en apprentissage avec Me Claude Darbon procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), présent, pour une durée de 2 ans à partir de la Saint-Michel dernière se finissant au même jour. Ledit Me Darbon devra enseigner audit Jean « l'estat d'escripture et praticque » durant ledit temps sans l'employer à d'autres usages, l'entretenir comme catholique, le nourrir à l'égal de sa famille et en échange, ladite François paiera audit Me Darbon la somme de 55 écus à livres pièce, la moitié au premier jour du carême prochain et l'autre au même jour un an après. Si ledit Jean Sicard se trouve malade pendant cet apprentissage et se retire à la maison de ladite mère, il devra à la fin du terme de l'apprentissage « servir sondit mestre et recompancer tel temps qu'il aura demeuré absent ». Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Viguier de La Bastide-des-Jourdans (84) et François Panet de ce lieu. [Signé : Darbon, Viguier]

Le 22/09/1608, acte passé, les parties se trouvant quittes de tout le contenu de l'acte. Acte fait et publié en ce lieu en présence de Claude Jourdan et Simeon Verd. [Signé : Darbon, Sicard]

Obligation pour François Velixandre contre demoiselle Anne Sauvecane – f°533

Le 07/10/1606 a comparu demoiselle Anne Sauvecane, femme du capitaine Claude Ange, de ce lieu, laquelle a confessé devoir à François Velixandre marchand de ce lieu, absent, deux charges de blé annone mesure courante, en prêt amiable, reçues d'où quittance, qu'elle promet de rendre aux fêtes de mai prochaine. Acte fait et publié en ce lieu en présence de Gaspard Viguier et Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Anne de Sauvecane]

Le 21/08 [1607] acte barré à la demande dudit Velixandre qui a confessé avoir été payé par ladite Sauvecane, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Me Jean Dupuy d'Aix-en-Provence (13) et Barthélémy Icard. [Signé : Dupuy]

Achat de terre pour Catherine Jourdan femme d'Antoine Silve contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°534

Le 09/10/1606 ont comparu Jacques Gueidan et Vincent May, deux des consuls modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, suivant le pouvoir qui leur a été donné par délibération du conseil de la communauté de ce lieu en janvier, lesquels audit nom ont vendu à Catherine Jourdan, femme d'Antoine Silve, charpentier de ce lieu, ladite Jourdan absente, son mari présent pour elle, une terre d'une saumée au dextre que la communauté a acquise par collocation de Françoise Fabre du lieu de Rians (83) en ce lieu quartier de Cailloux confrontant terre de Jean Bouchet acquise de la communauté, pré restant à ladite Fabre et draie dudit quartier. La vente est faite pour le prix de 46

livres 15 sols, somme reçue par les consuls à l'instant dudit Silve payant des droits de sa femme reçus lors de leur contrat de mariage, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Estienne et Salomon Jourdan de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, V May]

Rémission pour Etienne et Jean Darbon contre Mathieu et François Turrier – f°536

Le 09/10/1606 étant donné qu'Etienne et Jean Darbon, frères de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ont arrenté à Mathieu et François Turrier, frères de ce lieu, une terre à Saint-Christophe de quatre saumées et demi pour deux prises de fruit, en ayant fait une, ils ont dit à présent n'avoir pas les moyens de cultiver ladite terre de même qu'une vigne, ils ont requis lesdits Darbon de reprendre leur bien en leur payant les dommages et intérêts.

Ont comparu lesdits Turrier lesquels ont remis auxdits Darbon, présents, ladite terre et vigne moyennant six petites émines de conségal et une coupe de vin pour les dommages et intérêts, le tout reçu d'où quittance et décharge de l'arrentement sans toutefois comprendre la rente passée de la terre et vigne dont ils feront les comptes dans huit jours. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de François Velixandre et Pierre Thome de ce lieu.

Obligation pour Paul Agnel contre Antoine Limaye – f°537

Le 09/10/1606 a comparu Antoine Limaye de Cucuron (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier des droits seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la quantité de deux saumées et demi de blé annone, mesure courante, pour ensemercer aux prochaines semences les terres qu'il a à Cabrières-d'Aigues (84), le tout reçu d'où quittance, et qu'il promet de rendre aux fêtes de mai avec hypothèque de sa récolte. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Balthazar Billard et Mathieu Nel de ce lieu. [Signé : P Agnel, Billard]

Le 22/10/1607 acte barré en présence dudit Angel qui a confessé avoir été payé par ledit Limaye d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Jacques Gondon et Me Claude Gavaudan. [Signé : P Agnel]

Achat pour Me Jean Menard contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°539

Le 09/10/1606 ont comparu Jacques Gueidan et Vincent May, deux des consuls modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels selon le pouvoir qui leur a été donné par délibération du conseil de ce lieu en janvier, ont vendu en ladite qualité à Jean Menard, maître menuisier de ce lieu, présent, une carterade de vigne que la communauté a acquise par collocation de Jacques et Jean François Isnard, frères de ce lieu, en ce lieu quartier du Plan confrontant vigne de Jean Roux, terre d'Antoine Abel et vigne de l'acheteur. La vente est faite pour le prix de 44 livres 6 sols, sur laquelle somme les consuls ont compensé audit Menard 18 livres pour ses gages « de entretenir et gouverner l'orologe [horloge] dudit lieu et pour une année que finera au mois de mars prochain » et pour le reste, ledit Menard devra faire « ung gros banc de noyer pour l'usage des consuls a l'esglise d'illec, fassonné comme celluy des prieurs de la lumiere Corpus Domini et ce dans ung mois prochain » et outre ce « d'accommoder huict bancs de pin a ladite esglise » dans ledit temps. Au lieu des 18 livres compensées sur ses gages, ledit Menard a reçu des consuls un mandat avisant le trésorier pour l'acquitter à la place de ses tailles que ledit Menard devra payer aux fêtes de la Sainte-Marie-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pierre Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) et Brémond Chenard de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, Jehan Menard, V May, Chenar]

Le 26/11/1607 ont comparu Me Pascal Sicard et Louis Allard, deux des consuls modernes de ce lieu, lesquels ont confessé avoir compensé audit Menard, présent, la somme de 18 livres pour reste et entier paiement du prix de ladite vigne, savoir 6 livres en une quittance privée par les anciens consuls du 22/12/1606, et les 12 livres restantes en déduction de 18 pour les salaires accordés audit Menard pour le gouvernement de l'horloge et paie à échoir au Carême, d'où quittance réciproque. Fait et publié en ce lieu, en présence de Benoît Abel et Jean Ibert de ce lieu. [Signé : Jehan Menard, Sicard, L Alard]

Quittance et partage pour Jean et Guillaume Silvestre habitants de La Bastidonne – f°541

Le 09/10/1606, Jean et Guillaume Silvestre, frères, travailleurs du lieu de La Bastidonne (84), enfants de feu François natif du lieu de Peypin-d'Aigues (84) vivant à La Bastidonne, ont répudié l'héritage de leur père et, depuis, vivent en commun jusqu'à ce jour et souhaitent désormais vivre séparément. Pour éviter tout conflit, ils font un partage de leurs biens. Ont donc comparu les deux frères Silvestre lesquels ont partagé à parts égales le « peu de meubles et bestail qu'ils auroient ensemblement et chascun en a retiré leur part » d'où quittance réciproque.

Ledit Jean a obtenu une terre d'environ une éminade quartier Près de Ville confrontant aire de Georges Queyrel, chemin allant à Mirabeau, terre de Claude Ginies.

Ledit Guillaume a obtenu un petit jardin audit lieu quartier du Puits confrontant jardin de Lion Jausseran, jardin de Roman Queyrel, jardin de Claude Queyrel. La terre étant en guéret et valant 18 florins de plus que ledit jardin, ledit Jean devra payer cette somme à la Saint-Michel prochaine à son frère. Ledit Guillaume a compensé sur la somme 5 florins, il n'en reste donc plus que 13 à payer. Avec quittance de tout le passé. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Balthazar Billard et frère Jean des Gouttes dit de La Salle clerc en léglise de ce lieu. [Signé : de La Salle, Billard]

Quittance d'un lods pour Balthazar Ferrier contre les fermiers seigneuriaux – f°543

Le 09/10/1606 a comparu Me Louis Jourdan, procureur des fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, lequel a confessé avoir reçu de Balthazar Ferrier de ce lieu, présent, la somme de 4 livres, grâce faite du surplus, pour un droit de lods et trézain d'une terre acquise de François Pazier par acte reçu chez ce notaire 11/08/1606, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Viguier et Jaume Monier de ce lieu. [Signé : L Jourdan]

Obligation avec compte pour Balthazar Billard contre Jean Louis Billard son frère – f°544

Le 09/10/1606 a comparu Jean Louis Billard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Balthazar Billard cordonnier de ce lieu, son frère, présent, la somme de 18 livres pour prêt amiable, somme employée à « l'achept d'habis, chausemant en plusieurs et diverses fois et argent forni a son besoing » suivant leur compte, somme qu'il promet de payer à son frère dans un an à partir de ce jour. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Michel Barthélémy et Gaspard Viguier. [Signé : Billard, Barthelemy]

Accord avec reconnaissance pour Isabeau et Jeanne Mallet, sœurs, contre Antoine Mallet – f°545

Le 09/10/1606 étant donné qu'un procès est en cours devant monsieur le lieutenant général aux submissions du siège d'Aix-en-Provence (13) entre Jean et Jacques Gublier, frères, marchands de l'Isle (84) en qualité de mari d'Isabeau et Jeanne Mallet, sœurs, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, pour le paiement pour ladite Isabeau de 18 livres pour reste à payer de ses droits suivant acte d'accord reçu chez Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu, et pour ladite Jeanne de 30 écus soit 90 livres suivant autre acte d'accord reçu chez Me Georges Bernard notaire de ce lieu ; face à Antoine Mallet de ce lieu de La Tour-d'Aigues, frères desdites Isabeau et Jeanne, s'opposant à cela, « pressupposant avoir cédé a ladite Isabeau ladite somme de dix huit livres sur les biens de Gabrielle Mallette femme de Barthezar Lantelme et pour le regard de ladite somme de nonante livres avoir tiré acte de prorogation de ladite Jehanne receu par mestre Chappuis notere de Pertuis le vingt quatriesme mars dernier portant qu'il ne pouvoit estre constraint scavoir pour la moitié a la Saint Michel dernier et l'autre moitié a la Saint Michel prochain tellement qu'il eseroit fere casse les susdites executoires aux despans et remboursement des droict de l'acte ». Ledit Jacques Gublier mari de ladite Jeanne Mallet a obtenu par lettres royaux de faire casser l'acte de prorogation. Les parties ont fait appel à des amis communs pour transiger comme suit. Ont comparu ledit Jean Gublier en tant

que mari de ladite Isabeau et comme procureur de ladite Jeanne suivant procuration chez Me Gabriel Flassany notaire de l'Isle du 25/07/1606 avec le consentement dudit Jacques Gublier, d'une part et ledit Antoine Mallet d'autre part, lesquels pour les 18 livres dues à ladite Isabeau, Antoine Mallet les a payées à l'instant en espèces d'où quittance. Ledit Jean Gublier a rétrocédé audit Mallet ladite somme sur ladite Gabrielle Mallet à recouvrer de celle-ci. Ledit Jean Gublier a reconnu cette somme. [note : Antoine Mallet avait cédé une somme à recouvrer de Gabrielle Mallet, il paie en espèces à son beau-frère Jean Gublier et récupère la cession sur Gabrielle].

Pour les 90 livres dues à Jeanne Mallet, ledit Antoine Mallet a payé à l'instant 30 livres en déduction du principal et 6 livres pour toutes les dépenses faites. Ces 36 livres, ledit Jean Gublier les a reçues tant au prix de deux charges de blé qu'en espèces d'où quittance et engagement à faire faire quittance audit Jacques Gublier et à sa femme et à faire reconnaître audit Jacques les 30 livres sur la dot de sa femme. Pour les 60 livres restantes, ledit Antoine Mallet promet de les payer à ladite Jeanne, sa sœur, à la Saint-Michel prochaine et ledit Jacques devra reconnaître la somme sur la dot. Ledit Gublier abandonne tout procès et s'engage pour son frère qui fera de même, et ledit Antoine Mallet renonce aussi à « certaine quittance a luy concédée par Jacques Grillhard en quallité de procureur desditz Gubliers pour raisons de la somme y designée et ledit Jehan Gublier de certaine rante de pred mentionnée ensemble pour la somme en tout de vingt quatre livres ». Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Gavaudan praticien et de Jean Louis Long cordonnier de ce lieu. [Signé : Anthoine Mallet, Gavaudan, Jehan Louis Le Long]

Département de mègerie entre Antoine Richier et Balthazar Lantelme – f°549

Le 10/10/1606 étant donné qu'Antoine Richier, ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, a baillé à mègerie à Balthazar Lantelme de ce lieu les propriétés décrites dans l'acte de mègerie reçu par Me Jean Gilly notaire de Pertuis (84) pour deux ans et deux prises de fruits, ayant ledit Lantelme joui un an seulement du tout et ayant fait les guérés pour ensemercer pour les semences présentes, attendu la petite récolte qui a été faite en ces quartiers, ledit Lantelme n'a pas les moyens de semer et a requis ledit Richier de reprendre son bien, ce qui lui a été accordé.

Ont comparu lesdits Richier et Lantelme qui se sont accordés comme suit, ledit Lantelme a remis tout le bien, y compris les guérés y étant, et deux saumées de guérés d'une terre dotale qu'il a quartier de Rourabeau en deux endroits en paiement et récompenses de tout ce que ledit Lantelme peut devoir audit Richier tant par actes d'obligation reçus chez ledit Me Jean Gilly, chez Me Georges Bernard ou chez ce notaire. Ledit Richier consent à barrer ces actes ; ledit Richier confesse avoir reçu dudit Lantelme tout le bétail de ladite mègerie araire avec les « garniments » [selles, bâts, mors, etc] de ladite mègerie et fait quittance. Ledit Richier promet d'expédier pour la rente des terres sept petites émines de blé du blé qui sera cueilli et ce pour le 15 août. Ledit Lantelme confesse devoir encore audit Richier, pour argent prêté ces jours passés verbalement, la somme de 12 livres qu'il promet de rendre au 15 août. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Gaspard Viguier. [Signé : L Jourdan, G Viguier]

Achat pour Marie Chenard femme de Salomon Jourdan contre noble Jean Meollon, Paul Agnel et Jacques Gondon – f°552

Le 10/10/1606 ont comparu noble Jean Meollon écuyer d'Aix-en-Provence (13), Paul Agnel et Jacques Gondon bourgeois, tous trois fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont vendu à Marie Chenard femme de Salomon Lombard, de ce lieu, ladite Chenard absente, son mari présent pour elle, une terre que les vendeurs ont acquise en colloquation de Catherine Panisset pour un droit de lodz en date du 02/10/1606 en ce lieu quartier du Plan, d'une saumée une émine huit cosses au dextre confrontant terre de Jean Estienne, vigne de Me Pons May et le chemin public. La vente est faite pour le prix de 39 livres 11 sols en paiement duquel ledit Jourdan a cédé semblable somme de 39 livres 11 sols à recouvrer d'Honoré Ginies de ce lieu, débiteur envers ladite Chenard comme cessionnaire de Brémond Chenard son frère dans son

contrat de mariage avec ledit Jourdan reçu chez Me Hupais notaire le 28/09/1603 sur une somme plus importante, que ledit Ginies s'était obligé envers ledit Bremond comme fils et hoir de feu Pierre suivant obligation reçue chez Me Jean Gilly notaire de Pertuis (84). D'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Pons May et François Pazier de ce lieu. [Signé : Meoilhon, Agnel, J Gondon, P May]

Il y a acte de rachat du 07/06/1607

Obligation pour François Velixandre contre Louis et Salomon Jourdan et Claude leur père – f°554

Le 10/10/1606 ont comparu Claude, Louis et Salomon Jourdan, père et fils de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à François Velixandre, marchand de ce lieu, présent, 4 charges de blé annone mesure courante en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'ils promettent de rendre aux fêtes de mai prochaines. Ils hypothèquent leurs récoltes. Fait et publié, en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Gavaudan et Me Pons May, de ce lieu. [Signé : Glaude Jourdan, L Jourdan, P May, Gavaudan]

Le 25/09/1606 [sic, 1607 sûrement] acte barré à la demande dudit Velixandre confessé avoir été payé desdits Jourdan, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Laurent Vian et Honoré Daumas. [Signé : Vian]

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Bertrand – f°555

Le 11/10/1606 a comparu Pierre Bertrand de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel marchand et fermier seigneurial de La Tour-d'Aigues, absent, une charge et demi de blé annone et cinq panaulx d'avoine, en prêt amiable, pour ensemençer ses terres, le tout reçu, et promet de rendre les grains aux fêtes de mai prochaine avec hypothèque de la récolte. Acte fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez Pierre Reymond, en présence de Jean Jourdan, Mathieu Durand et Guillaume Morel dudit lieu. [Signé : M Durand]

Le 24/10/1607 acte barré en présence de Jean Garcin procureur dudit Paul Agnel confessant avoir été payé par ledit Bertrand, d'où quittance. Fait audit lieu [Cabrières-d'Aigues ?] en présence de Louis Jourdan et François Magnan. [Signé : J Garcin]

Obligation pour Paul Agnel contre Daniel Ripert – f°556

Le 11/10/1606 a comparu Daniel Ripert de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, absent, une charge et demi de conségal et une charge de blé annone, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai avec hypothèque de sa récolte. Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, en présence de Jean Orcel et Mathieu Durand de ce lieu. [Signé : J Orcel]

Le 13/11/1608 acte barré ledit Agnel confessant avoir été payé par ledit Ripert, d'où quittance. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon et Jean Honoré Constans. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Marcou – f°557

Le 11/10/1606 a comparu Jean Marcou de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, absent, deux charges de blé annone et deux charges et demi de conségal, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaines avec hypothèque de sa récolte. Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, en présence de Jean Orcel et Mathieu Durand de ce lieu. [Signé : J Orcel]

Le 24/10/1607 acte barré en présence de Jean Garcin procureur dudit Agnel qui a confessé avoir été payé par ledit Marcou, d'où quittance. Fait et publié au lieu que dessus en présence de Louis Jourdan et Jean Orcière. [Signé : J Garcin]

Obligation pour Paul Agnel contre Jeanne Bonnardel – f°558

Le 11/10/1606 a comparu Jeanne Bonnardel, veuve, de Cabrières-d'Aigues (84), laquelle a confessé devoir à Paul Agnel, marchand, absent, cinq panaulx de blé en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'elle promet de rendre aux fêtes de mai prochaines avec hypothèque de sa récolte. Fait et publié à Cabrières-d'Aigues en présence de Jacques Baridon et de François Magnan dudit lieu. [Signé : Jaques Baridon]

Obligation pour Paul Agnel contre David Marcou – f°558

Le 11/10/1606 a comparu David Marcou de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, marchand, absent, une charge et demi de blé annone et une charge et demi de conségal, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, pour ensemençer ses terres présentement, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de sa récolte. Fait et publié à Cabrières-d'Aigues en présence de Jacques Baridon et de François Magnan dudit lieu. [Signé : Jaques Baridon]

Le 28/09/1608 acte barré en présence dudit Agnel qui fait quittance audit Marcou. Fait et publié audit lieu en présence de Pierre Bret et Jean Roux. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Pascal – f°559

Le 11/10/1606 a comparu Jean Pascal de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier dudit lieu, absent, quatre charges de blé annone, deux charges deux panaulx de conségal et cinq panaulx d'épeautre, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaines avec hypothèque de sa récolte. Acte fait et publié à Cabrières-d'Aigues, en présence de Me Claude Darbon et Pierre Reymond. [Signé : Darbon]

Le 17/03/1608 acte barré en présence dudit Agnel qui confesse avoir été payé par ledit Pascal, d'où quittance. Acte fait et publié au lieu que dessus [Cabrières ? mais les témoins viennent de La Tour-d'Aigues] en présence d'Honoré Thurin et Sandin Vert. [Signé : P Agnel]

Achat pour Pierre Fabry contre l'héritage de Daniel Anthoard – f°560

Le 11/10/1606 a comparu Jacques Baridon tuteur des hoirs de Daniel Anthoard du lieu de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a vendu à Pierre Fabry, tisserand dudit lieu, présent, un coin de vigne que les hoirs possèdent audit lieu quartier de Saint-Laurent, de 345 souches au dextre confrontant vigne d'Antoinette Anthoard, vigne de Marie Bertrand, vigne dudit Fabry et vigne de Jean Bret. La vente est faite pour le prix de 9 livres, somme reçue à l'instant, pour nourrir et alimenter Marie Anthoard « jeusne filhe de l'age d'environ deux ans estant fort indispozée et ce suivant l'ordonnance du sieur baile dudit lieu ce mesme jour » d'où quittance. Acte fait et publié à Cabrières-d'Aigues, dans la maison de Pierre Reymond en présence de Me Claude Darbon et de Me Claude Gavaudan de La Tour-d'Aigues. [Signé : Gavaudan, Darbon, Jaquet Baridon]

Cession pour Daniel Furet contre Barthélémy Gouirand – f°561

Le 11/10/1606 a comparu Barthélémy Gouirand de La Motte-d'Aigues (84), lequel a cédé à Daniel Furet ménager de Peypin-d'Aigues (84), présent, la somme de 31 livres 2 sols pour sa part des 27 livres 15 sols d'un jugement du 14/08/1604 et 3 livres 7 sols pour les intérêts au denier seize jusqu'à ce jour, à prendre et recouvrer des hoirs de David Rey de Peypin-d'Aigues ses débiteurs. Laquelle cession a été faite en paiement de 26 livres 17 sols que ledit Gouirand doit audit Furet tant en principal que dépens et intérêt en qualité de cessionnaire de Jean Cavallier de Lourmarin (84), créancier dudit Gouirand suivant les actes reçus chez Me Monnestier et Berard notaires de Lourmarin les 10/01/1605 et 13/03/1606, et les 4 livres 5 sols restantes, ledit Furet promet de les payer audit Gouirand dans cinq mois. D'où quittance réciproque. Fait et publié à La Motte-d'Aigues, dans la maison de Guillaume Nicolas, en présence de Me Claude Darbon et Louis Jourdan de La Tour-d'Aigues. [Signé : D Furet, B Gouirand, Darbon]

Obligation pour Jean Gaudemar contre Antoine Auman – f°563

Le 11/10/1606 a comparu Antoine Auman baile de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jean Gaudemar marchand de Manosque (04), absent, Balthazar Billard son procureur présent, une charge et demi de conségal, une charge et demi de blé annone et cinq panaulx d'avoine, en prêt amiable, le tout reçu pour ensemençer aux présentes semences ses terres audit lieu, et il promet de rendre les grains aux fêtes de mai avec hypothèque de ses récoltes. Fait et publié à La Motte-d'Aigues, en présence de Me Claude Gavaudan et d'Etienne Roux. [Signé : Gavaudan]

Obligation pour Jean Gaudemar contre Suzanne Pellegrin – f°564

Le 11/10/1606 a comparu Suzanne Pellegrin laquelle a confessé devoir à Jean Gaudemar, absent, six panaulx de blé annone et deux panaulx de conségal, qu'elle promet de rendre aux fêtes de mai prochaines avec hypothèque de sa récolte. Fait et publié à La Motte-d'Aigues, en présence de Me Claude Gavaudan et d'Etienne Roux. [Signé : Gavaudan]

Obligation pour François Velixandre contre François Moret – f°565

Le 12/10/1606 a comparu François Mouret de Peypin-d'Aigues (84), tant pour lui que pour Joseph son fils qui devra ratifier cet acte dans 8 jours, lequel a confessé devoir à François Velixandre marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la quantité de deux charges de blé annone et deux charges de conségal, mesure courante, pour ensemençer aux présentes semences les terres « qu'il tient de nous » [du notaire] à Rourabeau, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaines avec hypothèque de sa récolte. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Vincent May et Gaspard Viguier. [Signé : V May]

Le 20/10/1606, ledit Joseph Mouret a ratifié l'acte. Fait et publié en ce lieu en présence de Michel Rodde et Gaspard Viguier. [Signé : M Rodde]

Le 10/09/1606 [sic] acte barré en présence dudit Velixandre qui confesse avoir été payé par ledit Mouret d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Mathieu Nel et Me Claude Gavaudan. [Signé : Gavaudan]

Obligation pour noble Jean Meollon, Paul Agnel et Jacques Gondon contre Jean Marcou – f°566

Le 12/10/1606 a comparu Jean Marcou de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à noble Jean Meollon, Paul Agnel et Jacques Gondon, fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, présents, la somme de 27 livres pour l'achat d'une ânesse poil blanc avec son bât et cordage, reçue ce jour d'où quittance, qu'il promet de payer au 15 août avec hypothèque de ladite ânesse. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Gaspard Viguier. [Signé : Meoilhon, J Gondon]

Compte-final pour Paul Agnel contre Marquet Grange – f°567

Le 13/10/1606 ont comparu Paul Agnel fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues et Marquet Grange de Cabrières-d'Aigues (84), lesquels ont fait leur compte-final de tout le passé jusqu'à ce jour et ainsi ledit Grange reste débiteur envers ledit Agnel de cinq panaulx de blé annone, qu'il promet de payer aux fêtes de mai prochaines. Ledit Agnel consent en échange à barrer un acte reçu chez Me Hupais en 1604, avec toutefois hypothèque dudit Grange pour ses récoltes. Fait et publié en ce lieu, en présence de Me Jean Pescadory de Lauris (84) et Pierre Maireret de ce lieu. [Signé : Pescadory, P Agnel]

Le 28/09/1608 acte barré, ledit Agnel confessant avoir été payé par ledit Grange, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Jean Jourdan et Jean Orcel. [Signé : P Agnel]

Achat de vin pour Nicolas Olivier contre Honoré Ginies – f°568

Le 13/10/1606 a comparu Honoré Ginies de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Nicolas Olivier de ce lieu, présent, la quantité de 34 coupes et demie de vin que ledit Olivier a entreposé dans un tonneau dudit Ginies dans la cave de sa maison pour le prix de 20 sols 6 deniers la coupes,

prix reçu par ledit Ginies d'où quittance. Fait et publié en ce lieu « en présence que dessus » [les signatures ne correspondent aux témoins du précédent acte]. [Signé : Honorat Ginies, N Olivier]

Arrentement pour Me Martin Bandolli contre Thomas Auroux – f°568

Le 13/10/1606 a comparu Me Martin Bandolli sergent royal de Forcalquier (04), lequel a arrenté à Thomas Auroux habitant du lieu de Vitrolles-en-Luberon (84), présent, une terre « sur ville » audit Vitrolles-en-Luberon de huit panaulx ensemencés confrontant vigne de François Marcou ; une terre de quatre panaulx ensemencés « dessoubz ville » confrontant terre des hoirs de Raymond Arnaud ; une terre « dessoubz ville » de dix panaulx de semences confrontant pré de Louis Arnoux ; une terre « dessoubz ville » confrontant chemin allant à Pertuis, terre de Gauchier Meilleuret ; une terre au Bois de Launière [incertain] longue de six panaulx de semences confrontant terre de Bastien Ricard, terre gaste. Le tout pour un an et une prise de fruits à partir de ces semences, pour une rente de deux saumées huit panaulx de blé annone et six panaulx d'avoine, mesure courante, payable à la Sainte-Marie-Magdeleine prochaine. Ledit Me Bandolli se réserve les olives pendantes ainsi que celles qui le seront l'année prochaine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de frère Jean Desgouttes clerc en l'église et Melchion Valette cordonnier de ce lieu. [Signé : de la Salle, Bandolli]

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Roman – f°570

Le 13/10/1606 a comparu Pierre Roman baile de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Paul Agne l'un des fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, la quantité de cinq charges de conségal et une charge de blé annone, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu pour ensemercer aux prochaines semences à La Motte-d'Aigues (84) d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaines avec hypothèque de sa récolte. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de frère Jean des Gouttes dit de La Salle clerc en l'église de ce lieu et Antoine Vassal cordonnier de ce lieu. [Signé : de la Salle, Anthoine Vassal]

Obligation pour Me Pons May contre Nicolas et Pierre Barthélémy – f°570

Le 14/10/1606 ont comparu Nicolas et Pierre Barthélémy, père et fils de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Me Pons May chirurgien de ce lieu, absent, une charge de conségal mesure courante en prêt amiable, reçue d'où quittance, qu'ils promettent de rendre aux fêtes de mai prochaines avec hypothèque de leur récolte. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Georges Thurin de ce lieu et Jean Cublier de l'Isle (84). [Signé : G Thurin]
Le 19/10/1607 acte barré en présence dudit May qui a confessé avoir été payé par lesdits Barthélémy d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Louis Jourdan et Rollet Mille. [Signé : P May]

Obligation pour Me Pons May contre Jean Louis Roy – f°571

Le 14/10/1606 a comparu noble Jean Louis Roy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pons May chirurgien de ce lieu présent, quatre charges de conségal et deux charges de blé annone, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu pour ensemercer aux présentes semences d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaines. Acte fait et publié en ce lieu, en présence de Louis Jourdan et Melchion Valette de ce lieu. [Signé : JL Roy, L Jourdan]
Le 02/10/1607 acte barré en présence dudit May qui a confessé avoir été payé par ledit Roy, absent, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Balthazar Billard et Jean Reynaud. [Signé : P May]

Reconnaissance de dot pour Benoît Macary et Gabrielle sa sœur contre Esprit Rougier – f°572

Le 14/10/1606 a comparu Esprit Rougier, époux de Gabrielle Macari, absente, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Benoît Macari du lieu de Peyrolles (13) son beau-frère, présent, la somme de 15 livres pour reste et entier paiement de 30 livres qu'il avait donné à sa sœur en son contrat de mariage avec ledit Rougier reçu chez Me Jean Sauvecane le 22/08/1604, d'où quittance et reconnaissance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan de ce lieu et Mathieu Rambaud de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : L Jourdan]

Compromis entre Jean Richard et Sauvaire Moret – f°573

Le 16/10/1606 étant donné qu'un procès a été intenté devant les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée entre Jean Richard ménager de Peypin-d'Aigues (84) comme cousin et héritier testamentaire avec bénéfice d'inventaire de feu Pierre Richard de ce lieu, demandeur en déséparation des propriétés désignées dans le procès avec restitution des fruits, suite [le contexte n'est pas clair] à une collocation faite par Sauvaire Mouret dudit lieu en qualité de mari de Marguerite Panin, d'une part ; et ledit Mouret défendeur en ladite qualité de mari de ladite Panin pour la succession du bien de trois enfants de ladite Panin, frères dudit feu Pierre Richard, et suite à l'autorisation de la donation verbale faite par feu Louis Richard frère dudit Pierre avant son décès. Ont comparu Jean Richard et Sauvaire Mouret, audit nom, lesquels ont fait appel à l'arbitrage de Me Jean Guillaume Sauvecane et Me Claude Gavaudan, de ce lieu, qui prendront une décision finale ; les parties remettront les papiers dans huit jours et les arbitres prononceront leur sentence dans les quinze jours suivants. Les parties devront la respecter sous peine de 100 livres d'amende, moitié au procureur juridictionnel, moitié à l'autre partie. Si les arbitres ne sont pas d'accord, ils pourront choisir une tierce personne. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Nicolas Olivier et Pierre Thome, de ce lieu. [Signé : J Richard, N Olivier, Pierre Thome]

Obligation pour Nicolas Olivier contre Pierre Thomé – f°575

Le 16/10/1606 a comparu Pierre Thomé de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Nicolas Olivier de ce lieu, présent, la somme de 30 livres pour l'achat de foin. Il promet de payer 6 livres dans les 15 jours puis 12 livres à Noël et le reste à Pâques. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Noël Rougier et Joseph Just de Marseille (13). [Signé : Pierre Thome, N Olivier]

Quittance pour Jean Richard contre Me Pons May – f°576

Le 16/10/1606 a comparu Me Pons May chirurgien de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Jean Richard, de Peypin-d'Aigues (84), présent, une charge de conségal qu'il lui devait par acte reçu chez Me Bernard notaire, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, en présence de Pascal Estienne et Joseph Constans. [Signé : P May, Pascal Estienne]

Obligation pour Paul Agnel contre Noël Rougier – f°577

Le 16/10/1606 a comparu Noël Rougier ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, marchand de ce lieu, présent, la quantité de 3 charges de blé annone, 6 charges de conségal mesure courante, une charge d'orge et une grosse charge d'avoine, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, afin d'ensemencer ses terres cette année et il promet de rendre les grains aux fêtes de mai prochaines. Il hypothèque ses semences et 4 bêtes bovines deux mâles et deux femelles. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Honoré Ginies. [Signé : L Jourdan, Honnort Ginies]

Le 27/08/1607, ledit Agnel confessé avoir reçu les grains dudit Rougier d'où quittance ; Fait en ce lieu. [Signé : P Agnel]

Compte-final pour Antoine Ange et Me Jean Ange, frères – f°578

Le 16/10/1606 a comparu Me Antoine et Jean Ange, frères de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont fait leur compte-final pour toutes leurs affaires jusqu'à ce jour tant pour l'administration des fruits dudit Antoine Ange, que l'arrentement de la métairie qu'Antoine et Laurent Villamus tiennent d'eux, que ce qui a eu lieu avant, ainsi que pour l'exaction des cosses de cette année et du septain à La Bastidonne (84). D'après leur compte ledit Jean doit à Antoine, son frère, la somme de 118 livres 15 sols ainsi que treize charges huit panaulx de blé annone. Ledit Jean promet de payer le tout au 15 août. Ledit Antoine devra payer les cosses et septain aux fermiers cette années pour l'acte d'arrentement desdits Villamus qui avait été reçu par Me Jean Sauvecane le 31/11/1605 que ledit Jean Antoine ratifie ainsi que l'acte de vente des mules fait à Philippe Estienne. Ce compte n'inclut pas les grains que lesdits Ange doivent fournir auxdits Villamus cette année suivant leur acte d'arrentement et chacun devra en fournir la moitié et si ledit Antoine fait l'avance, ledit Jean devra le rembourser. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Melchion Valette cordonnier de ce lieu. [Signé : Ange, Ange, L Jourdan]

Quittance pour Me Antoine et Jean Ange, frères contre demoiselle Anne Sauvecane – f°580

Le 16/10/1606 a comparu demoiselle Anne Sauvecane de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé avoir reçu d'Antoine et Jean Ange, ses enfants, présents, deux charges de blé annone qu'ils doivent lui payer annuellement suivant acte par Me Jean Sauvecane le 14/09/1605, paie échue à la récolte dernière, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Melchion Valette cordonnier de ce lieu. [Signé : Anne de Sauvecane, L Jourdan]

Quittance pour Honoré Carriollis sieur de La Bastide-des-Jourdans contre Paul Agnel – f°580

Le 16/10/1606 a comparu Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues lequel comme cessionnaire de Jean Dorgon marchand de Manosque (04) suivant acte reçu par Me Hupais notaire de ce lieu le 08/04/1603, a confessé avoir reçu d'Honoré Carriollis sieur de La Bastide-des-Jourdans, absent, la somme de 279 livres 18 sols en déduction d'une plus grande somme que ledit sieur a été condamné à payer audit Dorgon par arrêt de la cour de parlement de ce pays du 03/03/1603. Somme reçue en plusieurs fois, tant en grains qu'en argent d'où quittance ainsi que des dépens faits contre ledit sieur en vertu de l'arrêt. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Antoine Ange, de ce lieu. [Signé : L Jourdan, P Agnel, Ange]

Quittance pour Jacques Silvestre contre Alayette Bernard – f°582

Le 17/10/1606 a comparu Alayette Bernard femme d'Antoine Criquet, laquelle a confessé avoir reçu de Me Jacques Silvestre baile de Peypin-d'Aigues (84), présent, la somme de 10 livres pour la pension de la somme de 40 écus de principal, paie échue à la Saint-Michel dernière suivant acte reçu par Me Rochel, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Vincon Michellan de La Motte-d'Aigues (84) et Me Jean Merindol d'Aix-en-Provence (13). [Signé : Merindol, Vincon Michellan]

Achat pour Roman Lourd contre Antoine André écuyer d'Aix-en-Provence – f°582

Le 17/10/1606 a comparu Me Jean Ange de ce lieu de La Tour-d'Aigues, au nom d'Antoine André, écuyer d'Aix-en-Provence (13), qui devra ratifier l'acte dans 15 jours, a vendu à Roman Lourd de ce lieu, présent, une vigne et terre limitrophes, que ledit André possède en ce lieu quartier de Puilibous, la vigne d'une carterade 400 souches et la terre de six émines au dextre, confrontant vigne de Honorade Mallet et les deux chemins. La vente est faite pour le prix de 72 livres que ledit Lourd promet de payer en quatre paies égales de 18 livres, la première au 15 août et ainsi de suite d'an en an. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Gavaudan de ce lieu et Jean Richard de Peypin-d'Aigues. [Signé : Ange, J Richard, Gavaudan]

En marge : Il y a quittance de lods le 19/04/1608

Il y a quittance de l'entier paiement chez ce notaire le 04/01/1611

Quittance pour Phelip Fournier contre Louis Garcin – f°585

Le 18/10/1606 a comparu Louis Garcin travailleur habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Phelipe Fournier, veuve, de ce lieu, présente, cinq panaulx six cosses de conségal pour la rente d'une terre qu'elle tient en arrentement dudit Garcin suivant acte passé par Melchionne Sicard veuve de ce lieu, devant Me Chapuis notaire de Pertuis (84), pour la paie de la récolte dernière. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Gavaudan et de Gaspard Viguier clerc habitant de ce lieu. [Signé : Gavaudan, Viguier]

Obligation pour Me Balthazar Gueidan notaire royal de La Tour-d'Aigues contre Jean Richard de Peypin-d'Aigues – f°585

Le 18/10/1606 a comparu Jean Richard ménager de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Me Balthazar Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une charge de blé annone et une charge de conségal, mesure courante, le tout reçu ce jour d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaines avec hypothèque de sa récolte. Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison du notaire, en présence de Me Claude Gavaudan et de Gaspard Viguier clerc de La Bastide-des-Jourdans (84). [Signé : J Richard, Gavaudan, Gueidan, Viguier]

Obligation pour Paul Agnel contre David Mure – f°586

Le 19/10/1606 a comparu David Mure travailleur résidant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu, présent, une charge de blé annone et une charge de conségal, mesure courante, en prêt amiable pour ensemençer aux présents semences ses terres quartier de Restantier, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaines avec hypothèque de sa récolte. Fait et publié en ce lieu en présence de Joseph Emin bourgeois de ce lieu et Jean Nicolas de Pertuis (84). [Signé : P Agnel, Emin]

Le 03/11/1608 acte barré en présence dudit Agnel qui a confessé avoir été payé par ledit Mure, présent, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Louis Jourdan et Toussaint Chateminois, de ce lieu. [Signé : P Agnel, L Jourdan]

Obligation pour Paul Agnel contre Jaumet Barthélémy – f°587

Le 19/10/1606 a comparu Jaumet Barthélémy habitant de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la quantité de trois charges de blé annone et trois charges de conségal, mesure courante, en prêt amiable pour ensemençer aux présentes semences à La Motte-d'Aigues (84), le tout reçu d'où quittance, et qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaines avec hypothèque de sa récolte. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Antoine Estienne. [Signé : L Jourdan, P Agnel]

Obligation pour Me Pons May contre Laurent Vian – f°587

Le 19/10/1606 a comparu Laurent Vian fils de feu Jacques, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pons May chirurgien de ce lieu, présent, la quantité de deux charges de blé annone et deux charges de conségal, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu pour ensemençer aux présentes semences dans ses terres d'où quittance, et qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaines avec hypothèque de sa récolte. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Antoine Estienne. [Signé : P May, L Vian]

Le 03/10/1611 a comparu ledit May qui fait quittance audit Vian pour avoir été payé. [Signé : P May]

Quittance pour Antoine Berard contre les fermiers seigneuriaux – f°588

Le 19/10/1606 a comparu Me Louis Jourdan procureur des fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'Antoine Berard de ce lieu, présent, la somme de 5 livres 15 sols pour les deux tiers d'un lods et trézain de pièces qu'il est chargé de payer pour Alayette Lachatte sa belle-mère suivant acte reçu chez ce notaire le 09/02/1606, grâce faite du surplus, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de frère Jean des Gouttes dit La Salle clerc en l'église de ce lieu et Gaspard Viguiier. [Signé : L Jourdan, de la Salle]

Quittance et reconnaissance de dot pour les hoirs de feu Guillaume Jourdan et Marie Jourdan contre Daniel Magnan – f°589

Le 19/10/1606 a comparu Daniel Magnan ménager du lieu de Cabrières-d'Aigues (84), lequel comme mari de Marie Jourdan, a confessé avoir reçu de Jean, Pierre et Daniel Jourdan, frères, ménagers dudit Cabrières-d'Aigues, enfants et hoirs de feu Guillaume Jourdan et de Françoise Royere vivants dudit lieu, ledit Jean présent, la somme de 99 livres 18 sols pour reste et entier paiement de tous les droits de légitime, fruits et suppléments adjugés à ladite Marie par un rapport fait par Louis Roux et Jacques Baridon dudit Cabrières-d'Aigues le 15/03/1606 reçu chez ce notaire. Ledit Magnan a bien reçu la somme et en fait quittance et reconnaissance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Gavaudan praticien de ce lieu et de Joseph Emin de ce lieu. [Signé : Gavaudan, Emin]

Achat pour Nicolas Chauvet habitant de La Bastidonne contre Hugues Queyrel – f°590

Le 19/10/1606 a comparu Hugues Queyrel laboureur de La Bastidonne (84), lequel a vendu à Nicolas Chauvet travailleur habitant dudit lieu, présent, deux hommes de vigne mesure de ce lieu de La Tour-d'Aigues, sur une plus grande quantité que ledit Queyrel possède à La Tour-d'Aigues quartier de La Garrigue, à prendre de long en long du côté de la vigne de Jacques Queyrel, confrontant chemin public venant en ce lieu, vigne au-dessous d'Antoine Queyrel, vigne restante dudit vendeur. La vente est faite pour le prix de 27 livres que ledit vendeur a reçu avant cet acte tant en grains qu'en espèces, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Joseph Emin bourgeois et Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : L Jourdan, Emin]

Le 02/11/1606 Paul Agnel et Jacques Gondon, deux des fermiers seigneuriaux, ont confessé avoir reçu dudit acheteur trois livres pour le lods et trézain de ladite acquisition, d'où quittance. [Signé : P Agnel, J Gondon]

Obligation pour François Velixandre contre Jean Archimbaud – f°592

Le 19/10/1606 a comparu Jean Archimbaud tailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Velixandre marchand de ce lieu, présent, une charge de blé annone mesure courante, en prêt amiable, pour ensemercer aux présentes semences dans sa terre au Plan, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaine avec hypothèque de sa récolte. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Joseph Emin bourgeois et Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : L Jourdan]

Le 21/09/1607 acte barré en présence dudit Velixandre qui confesse avoir été payé par ledit Archimbaud, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Louis Jourdan et Me Claude Darbon. [Signé : L Jourdan]

Obligation pour François Velixandre contre Michel et Jean Felissian – f°593

Le 20/10/1606 ont comparu Michel et Jean Felissian, frères de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à François Velixandre, marchand de ce lieu, présent, la quantité de 2 charges de blé annone et 13 livres et demie en espèces pour l'achat d'une ânesse poil blanchard, reçue d'où quittance, qu'ils promettent de payer aux fêtes de mai prochaines en hypothéquant ladite ânesse. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Nicolas Olivier. [Signé : N Olivier, L Jourdan]

Le 24/09/1608, ledit Velixandre fait quittance auxdits Falician pour avoir été payé. D'où acte fait en ce lieu de La Tour-d'Aigues en présence de Bertrand Coussin et Jean [Sicard ?]. [Signé : Coussin]

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Gaillard – f°594

Le 20/10/1606 a comparu Pierre Gaillard ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu, présent, la quantité de 7 charges de blé annone mesure courante en prêt amiable pour les semer cette année dans ses terres, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaines avec hypothèque de la récolte. Fait et publié en ce lieu en présence d'Henry Darbon et Antoine Mallet de ce lieu. [Signé : Anthoine Mallet, P Agnel]

Le 28/07/1607 acte barré à la demande et présence dudit Agnel qui confesse avoir été payé par Catherine Roman veuve dudit Gaillard pour le blé, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Louis Allard et Antoine Mallet. [Signé : P Agnel]

Quittance pour Thomas Veau de Montjustin (04) contre Me Claude Darbon procureur au siège d'Aix-en-Provence – f°595

Le 21/10/1606 a comparu demoiselle Lucrèce Martin femme de Me Claude Darbon procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), laquelle a confessé avoir reçu de Thomas Veau du lieu de Montjustin (04), présent, la quantité de 3 charges de conségal sur une plus grande quantité que ledit Veau doit pour rente échue à la récolte dernière suivant acte d'arrentement reçu par Me Angles notaire d'Aix-en-Provence. D'où quittance de ces trois charges de conségal et aussi de deux sacs pleins de noix. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Pascal Sicard et Vincent May, de ce lieu. [Signé : Sicard, V May]

Obligation pour Paul Agnel contre Barthélémy Goirand et Michel Beymond son pleige – f°596

Le 21/10/1606 a comparu Barthélémy Gouirand de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, la quantité de quatre charges de blé annone, trois charges de conségal, une charge d'orge et une grosse charge d'avoine, mesure courante, en prêt amiable, pour ensemençer aux présentes semences ses terre à La Motte-d'Aigues, grains reçus d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaines. Fut présent Michel Beymond de La Motte-d'Aigues, lequel s'est porté pleige. Ledit Gouirand hypothèque sa récolte. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Michel Rodde et Guillaume Morel. [Signé : B Goirand, M Rodde, Morel]

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Armant – f°597

Le 21/10/1606 a comparu Jean Armant de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une charge de blé annone mesure courante, pour ensemençer ses terres à La Motte-d'Aigues (84), grains reçus d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaines avec hypothèque de sa récolte. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Gaspard Viguier et Louis Pourchier de ce lieu. [Signé : P Agnel, G Viguier]

Le 22/10/1607 acte barré en présence dudit Agnel qui confesse avoir été payé par ledit Armant, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Vincent May et Claude Honorat. [Signé : P Agnel]

Quittance pour Elzias Vian contre Antoine Martini – f°598

Le 21/10/1606 a comparu Antoine Martini de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'Elzias Vian de ce lieu, absent, 12 livres que ledit Vian lui devait par acte chez Me Bernard notaire de ce lieu en mars 1606, d'où quittance. Il décharge Me Denis Brun, séquestre, de la gagerie prise audit Vian. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pierre Mairtet et François Darbon de ce lieu. [Signé : A Martini, Mairtet]

Obligation pour Jacques Monier contre Isnard Brun – f°598

Le 23/10/1606 a comparu Isnard Brun ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jacques Monier, de ce lieu, présent, 2 charges de conségal mesure courante en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaines. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe en présence de Louis Jourdan et Marquet Martin, de ce lieu. [Signé : J Monier, L Jourdan]

Le 12/01/1608, acte barré à la demande dudit Monier bien payé par ledit Brun, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de François B... et Jean Pardigon. [Signé : J Monier]

Obligation pour Jacques Monier contre Claude Bouzon – f°599

Le 23/10/1606 a comparu Claude Bouzon fils de Claude, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jacques Monier de ce lieu, présent, deux charges de conségal, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu tout quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaines. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe en présence de Louis Jourdan et Marquet Martin, de ce lieu. [Signé : J Monier, L Jourdan]

Le 03/11/1607 acte barré en présence dudit Monier qui a confessé avoir été payé par ledit Bouzon d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, en présence de Jean Bouchet et Guillaume Morel. [Signé : J Monier]

Obligation pour Paul Agnel contre Hugues Pellat et François Anthoard – f°600

Le 23/10/1606 ont comparu Hugues Pellat et François Anthoard, du lieu de Cabrières-d'Aigues (84) habitant à Cucuron (84), lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, présent, la quantité de deux charges de blé annone, mesure courante, pour ensemençer aux présentes semences à Cabrières-d'Aigues, qu'ils promettent de rendre aux fêtes de mai prochaines avec hypothèque de leur récolte. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues en présence de Louis Jourdan et Toussaint Meit de ce lieu. [Signé : P Agnel, L Jourdan]

Le 04/09/1609 acte barré en présence dudit Agnel qui fait quittance aux débiteurs et confesse avoir reçu 12 sols dudit Pelalt pour la part dudit Anthoard. [Signé : P Agnel]

Procuration pour demoiselle Anne Sauvecane – f°601

Le 23/10/1606 a comparu demoiselle Anne Sauvecane de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a nommé pour procureur Me Antoine Ange, son fils, présent, pour emprunter jusqu'à trois charges de conségal mesure courante. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Viguiier de La Bastide-des-Jourdans (84) et Marquet Martin de ce lieu. [Signé : Anne de Sauvecane]

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Esteve – f°602

Le 23/10/1606 a comparu Jean Esteve maçon de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, l'un des fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, douze panaulx de blé annone et cinq panaulx d'avoine, en prêt, pour ensemençer aux présentes semences ses terres à La Motte-d'Aigues (84), le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaines avec hypothèque de sa récolte. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence du capitaine René Dorgon dudit lieu et frère Jean des Gouttes dit de La Salle cleric en l'église de ce lieu. [Signé : de la Salle, René Dorgon]

Le 13/10/1607 acte barré, ledit Agnel confessant avoir été payé dudit Esteve d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de François Solliers. [Signé : P Agnel]

Quittance pour Barthélémy Icard contre Paul Agnel – f°603

Le 23/10/1606 a comparu Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Barthélémy Icard, trésorier moderne de ce lieu, présent, la somme de 150 livres, que ledit Icard est chargé de lui payer suivant son état dressé par les consuls cette année, somme reçue en compensation de semblable somme pour la taille que ledit Agnel doit à raison de 12 écus par livre suivant l'imposition de cette année, d'où quittance réciproque. Ceci sans préjudice audit Icard du procès en cours avec la communauté de ce lieu. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Viguier et Jean Fourneiron de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : B Iccard, P Agnel]

Obligation pour Paul Agnel contre Brunet Roux – f°604

Le 24/10/1606 a comparu Brunet Roux de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, une charge de blé annone et une demie charge de conségal pour ensemercer aux présentes semences à Cabrières-d'Aigues, le tout reçu d'où quittance, et qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaines. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Gaspard Viguier et Georges Meysonnier de ce lieu. [Signé : G Viguier]

Le 24/10/1607 acte barré en présence de Jean Gaudemar [sic, il s'agit de Jean Garcin], procureur dudit Agnel, qui confesse avoir été payé par ledit Roux, d'où quittance. Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, dans la maison de Pierre Reynaud en présence de Louis Jourdan et François Magnan. [Signé : J Garcin, L Jourdan]

Arrentement pour Elzias Silvestre contre Jean Garcin – f°605

Le 24/10/1606 a comparu Elzias Silvestre du lieu de Peypin-d'Aigues (84), lequel comme mari de Barthélemie Chanssaure, a arrenté audit nom à Jean Gassin [Garcin] travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une maison en ce lieu avec une tine, quatre bouttes de châtaignier dans la cave, ainsi que trois carterades de vigne à PUILIBOUX et au Plan, ainsi que deux cheneviers sous les Aires de ce lieu et au Collombier. Le tout pour cinq ans et cinq prises de fruits à partir de la Saint-Michel dernière et se finissant au même jour pour une rente annuelle de 27 livres à payer en deux paies, l'une à Pâques et l'autre au 15 août à partir du 15 août prochain. Il sera tenu d'habiter dans la maison à la Saint-Michel prochaine et de loger le vin des vignes dans la tine et les bouttes. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Georges Thurin de ce lieu et Antoine Rambert de Peypin-d'Aigues. [Signé : G Thurin, Elzias Silvestre, Anthoine Rambert]

Le 15/05/1612 acte barré en présence des parties qui se font quittance réciproque. Fait et publié en ce lieu en présence de Pascal Sicard et Jean Rey de ce lieu. [Signé : Sicard]

Obligation pour Paul Agnel contre Guillen Nalin – f°607

Le 24/10/1606 a comparu Guillen Nalin du lieu de Vitrolles-en-Luberon (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, deux charges de blé annone mesure courante, en prêt amiable pour ensemercer aux présentes semences aux terres qu'il tient audit Vitrolles-en-Luberon, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaines. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Pons May et de Gaspard Viguier. [Signé : P Agnel, P May]

Arrentement pour Catherine Darbon contre Pierre Mairtet – f°607

Le 24/10/1606 a comparu Catherine Darbon femme de Joseph Danjou de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a arrenté à Pierre Mairtet de ce lieu, présent, deux charges au Moulin Vieux en deux endroits confrontant terres de Me Gaspard Hupais notaire, et de pour cette année seulement contre une rente de 15 panaulx de blé touzelle à payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, en présence de Me Claude Gavaudan et de Pierre Bret. [Signé : Mairtet, Gavaudan]

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Forneiron – f°608

Le 24/10/1606 a comparu Jean Forneiron de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, deux charges de conségal, une charge de blé annone et deux panaulx d'avoine mesure courante, en prêt amiable, pour ensemençer aux présentes semences au terroir de Cabrières-d'Aigues, grains reçus d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai avec hypothèque de sa récolte. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Gueidan et Gaspard Viguiier. [Signé : P Agnel, J Gaydan]

Le 26/08/1607 acte barré en présence dudit Agnel qui confesse avoir été payé par ledit Forneiron d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Jean Brigas et Jean François Bouzon. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Me Pons May contre Brancais Vian – f°609

Le 24/10/1606 a comparu Brancais Vian de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pons May chirurgien de ce lieu, présent, une charge de conségal mesure courante, en ensemençer aux présentes semences en des terres qu'il tient à rente de Toussaint Sicard, grain reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaines avec hypothèque de sa récolte. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Antoine Garcin. [Signé : P May, L Jourdan]

Le 17/08/1607 acte barré à la demande et présence dudit May qui confessé avoir été payé par ledit Vian d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Melchion Valette et Jean Sauvan. [Signé : P May]

Quittance pour Barthélémy Icard contre Me Pons May – f°610

Le 25/10/1606 a comparu Me Pons May chirurgien de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Barthélémy Icard l'un des trésoriers modernes de ce lieu, présent, la somme de 30 livres que la communauté lui doit et qui a été compensée audit May sur ce qu'il doit de la taille. D'où quittance réciproque. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Viguiier et Joseph Constans. [Signé : P May, B Icard, J Constans]

Mègerie avec obligation pour Pierre Mairtet contre François Solliers – f°611

Le 25/10/1606 a comparu Pierre Mairtet de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à François Solliers, de ce lieu, présent, deux truies poil blanc âgées d'environ, l'une d'un an et l'autre de quatre ans, deux pourceaux très jeunes, et ce pour trois ans à partir de ce jour. Pour chaque portée ledit Mairtet devra fournir audit Solliers douze cosses d'orge ou avoine pour nourrir le croît. Si le bétail doit aller à l'aglandage [la glandée] chacun paiera la moitié. Si un animal est ôté du troupeau, il se partagera à parts égales, ledit Solliers faisant les parts et ledit Mairtet choisissant la sienne. Les pertes seront subies à parts égales. A la fin de la mègerie tout se partagera à parts égales. Ledit Solliers confesse devoir audit Mairtet une demie charge de mescle reçue pour ensemençer présentement une terre qu'il a quartier du Collombier, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Viguiier et Jaume Monier de ce lieu. [Signé : Mairtet, G Viguiier]

Le 05/10/1607 acte barré, les parties contentes s'entrequittent bien que la mègerie ne soit pas arrivée à son terme. Fait et publié en ce lieu en présence de Michel Thurin et Sandin Vert de ce lieu. [Signé : Mairtet, Thuriny]

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Rouet en principal et Pierre Felissian en pleige – f°613

Le 26/10/1606 a comparu Jean Rouet Le Vieulx du lieu de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, l'un des fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, quatre charges de blé annone et une demie charge de conségal, mesure courante, pour ensemençer aux présentes semencers dans les terres qu'il a à La Motte-d'Aigues, grains reçus d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai. Fut présent Pierre Felissian fils de feu Jaume de La Motte-

d'Aigues, qui s'est porté pleige. Ledit Rouet hypothèque aussi sa récolte ainsi que deux ânes poil blanc et poil noir avec leurs bâts. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de frère Jean des Gouttes de La Salle clerc en l'église de ce lieu et Gaspard Viguier. [Signé : de la Salle]

Le 15/09/1607 ledit Agnel a confessé avoir reçu des hoirs de feu Jean Rouet les grains dudit acte, reçus par Esprit Cheilan son exacteur l'été dernier d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence d'Henry Darbon et Guillaume Morel. [Signé : P Agnel]

Compte-final pour Paul Agnel contre Jean Rouet – f°614

Le 26/10/1606 ont comparu Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues et Jean Rouet laboureur du lieu de La Motte-d'Aigues, lesquels ont fait leur compte-final pour la somme de 13 écus que ledit Rouet doit audit Agnel suivant acte reçu par Me Hupais notaire de ce lieu le 11/11/1594 ainsi que pour des semences fournies par ledit Agnel ces dernières années avec déduction des paiements faits. Ledit Rouet reste débiteur envers ledit Agnel de la somme de 27 écus 41 sols, les écus à trois livres pièces. Ledit Rouet promet de payer dans quinze jours. Ce compte-final n'inclut pas l'acte d'obligation des grains reçu ce jour chez ce notaire. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de frère Jean des Gouttes de La salle clerc en l'église de ce lieu et Martin Thorame cardeur à laine de ce lieu. [Signé : P Agnel, de la Salle]

Cession pour Pierre Felissian fils de feu Jaume contre Paul Agnel – f°615

Le 26/10/1606 a comparu Paul Agnel l'un des fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a cédé à Pierre Felissian fils de feu Jaume du lieu de La Motte-d'Aigues (84), présent, la somme de 27 écus et 41 sols, les écus à trois livres pièce, à prendre de Jean Rouet de La Motte-d'Aigues débiteur dudit Agnel suivant acte de compte-final reçu chez ce notaire ce jour. Ladite cession a été faite contre semblable somme de 27 écus 41 sols que ledit Felissian promet de payer audit Agnel par paies annuelles de 7 écus sauf la dernière qui sera de 6 écus 41 sols, dont la première paie aura lieu au 15 août. Si ledit Felissian se fait colloquer pour ladite somme sur les biens dudit Rouet après le premier janvier prochain, ledit Agnel ne prendra pas le droit de lods et trézain de ladite collocation. Chaque année ledit Felissian devra payer des intérêts au denier vingt. Ledit Rouet a été informé de la cession et l'a acceptée. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Darbon et frère Jean des Gouttes de La Salle clerc en l'église de ce lieu. [Signé : P Agnel, Darbon, de la Salle]

Le 01/02/1623 il y a quittance générale reçue chez ce notaire

Prorogation pour Dominique Delaup et Anna Barrabel contre Me Claude Gavaudan – f°617

Le 26/10/1606 ont comparu Me Claude Gavaudan d'une part, et Anne Barrabel femme de Dominique Delamp de ce lieu de La Tour-d'Aigues de l'autre, ladite Barrabel tant pour elle que son mari, lesquels ont fait leur compte-final ensemble concernant les 21 écus que ledit Me Gavaudan a payé à Jacques Perben de ce lieu comme pleige judiciaire dudit Delamp et par lequel paiement ladite Barrabel s'est trouvée débitrice envers ledit Gavaudan de la somme de 17 écus à trois livres pièces incluant les intérêts et dépens. Elle promet de payer par paies annuelles de 4 écus sauf la dernière qui sera de 5 écus, dont la première paie aura lieu à la Saint-Michel prochaine. Durant ce temps, elle devra payer des intérêts au denier seize chaque année audit terme sur ce qu'il restera à payer du capital. En échange ledit Gavaudan décharge Jaumet Germain, séquestre de la gagerie prise audit Delamp. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Guillaume Morel et Gaspard Viguier. [Signé : Gavaudan, Viguier]

Achat de guérés pour François Velixandre contre Michel Long – f°618

Le 27/10/1606 a comparu Michel Long de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à François Velixandre de ce lieu, présent, sa part et moitié des guérés qu'il a avec François Pazier en ce lieu quartier du Plan, ladite moitié étant d'environ deux saumées, et ce pour le prix de 22 livres et demi,

somme reçue d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Nicolas Olivier de ce lieu. [Signé : L Jourdan, N Olivier]

Quittance et reconnaissance de dot pour Laurent Solliers et Marie Chenard contre Salomon Jourdan – f°619

Le 27/10/1606 a comparu Salomon Jourdan époux de Marie Chenard, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel en tant qu'époux a confessé avoir reçu de Laurent Solliers, présent, la somme de 12 livres et ce pour reste du tiers du paiement de la somme de 30 livres que ledit Solliers doit à feu Françoise Barthélémy mère de ladite Chenard suivant acte reçu par Me Hupais notaire en ce lieu, d'où quittance et reconnaissance. Il reconnaît la dot en engageant dessus une carterade de vigne quartier du Plan confrontant vigne de Jean Daumas et de Claude Jourdan. Fut présent Louis Jourdan frère dudit Salomon, lequel a consenti à la réception de la somme de 12 livres malgré son acte « d'immission » lequel ils ont déclaré « de nul effaict ». Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Michel Rodde et Nicolas Olivier, de ce lieu. [Signé : L Jourdan, M Rodde, N Olivier]

Obligation pour François Velixandre contre le capitaine Ferdinand Bon – f°621

Le 27/10/1606 a comparu le capitaine Ferdinand Bon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me François Velixandre de ce lieu, présent, la quantité de cinq charges de blé annone, deux charges de conségal, six panaulx de touzelle, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaines. Acte fait et publié en ce lieu, en présence de Michel Rodde et Jean Blanchard de ce lieu. [Signé : Bon, M Rodde]

Le 16/08/1608 acte barré en présence dudit Velixandre qui confesse avoir été payé par ledit Bon d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Henry Meyran et Esprit Pourret.

Obligation pour François Velixandre contre Jean Darbon – f°621

Le 28/10/1606 ont comparu François et Jean Darbon, frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à François Velixandre marchand de ce lieu, présent, une charge de blé annone mesure courante, en prêt amiable, grain reçu d'où quittance, qu'ils promettent de rendre aux fêtes de mai prochaines. Fait et publié en ce lieu en présence de Louis Ange et Gaspard Viguiet. [Signé : Viguiet, Ange]

Obligation pour Me Claude Gavaudan contre Me Honoré Ginies – f°622

Le 28/10/1606 a comparu Me Honoré Ginies de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Claude Gavaudan, praticien de ce lieu, présent, la quantité de deux charges de conségal, mesure courante, en prêt amiable, reçues d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaines. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Michel Rodde et Jean Louis Roy de ce lieu. [Signé : Honnort Ginies, Gavaudan, M Rodde, JL Roy]

Mariage entre Jean Louis Le Long et Jeanne Mellian – f°623

Le 29/10/1606 contrat de mariage entre Jean Louis Le Long de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils de Pierre et de feu Anne Bourcet vivants de ce lieu, et Jeanne Mellian veuve de Claude Chaup « vivant escollier » natif du lieu de « Navache en Daulphiné », fille des feus Pierre et Delphine Roux vivants de ce lieu. L'époux est assisté de son père, l'épouse est assistée de Nicolas Roux son oncle. L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits. Il sera fait à l'épouse une robe et un aubergeon d'estannet de la couleur choisie par l'épouse pour le jour du mariage ; et comme l'épouse a déjà une chaîne avec ses attaches et clavier d'argent estimée à 24 livres, ledit époux fait reconnaissance de la moitié de sa valeur soit 12 livres ; les vêtements et bijoux nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 100 livres ; d'elle à lui 50 livres. Le père de l'époux donne à son fils la part qui lui reviendra sur ses biens « suivant le nombre des enfantz que ledit mestre Pierre Le Long aura au temps de son deces et trespas, deduction et

detraction préalablement faite des droictz de legitime des filhes qu'icelluy Pierre aura audit temps de sondit deces et ce par donation pure simple et irrevocable ». Il sera déduit des biens et héritage dudit père la somme de 60 livres par enfant pour qu'ils apprennent un métier ou art et le reste de son héritage sera partagé à parts égales entre ses enfants mâles. L'époux et son père seront tenus de nourrir Jean Chaup fils dudit feu Claude et de l'épouse jusqu'à l'âge de 15 ans à l'égal des leurs en prenant les rentes et revenus dudit Jean Chaup pendant ce temps. L'époux et son père demeureront ensemble et en cas de séparation, ledit Jean Louis sera seul à devoir entretenir l'enfant. L'époux devra faire apprendre à l'enfant son métier de cordonnier « ou autre hart » jusqu'à une valeur de 60 livres « sauf audit Jehan Louis se recouvrer ladite somme sur le bien et heritaige dudit Jehan Champs apres qu'il aura aprins ledit mestier ». Si le père de l'époux et l'époux se séparent, le père se séparera des biens de feu Anne Bourcet sa femme du premier lit et mère de l'époux et remettre l'ensemble à leur fils Jean Louis pour qu'il en devienne l'unique propriétaire, le père de l'époux se réservant l'usage d'une thine de chêne qui est dans la cave dudit Jean Louis pour les raisins et deux tonneaux tant que ledit Pierre Le Long vivra ; le père devra aussi donner au fils 4 linceuls, 2 toiles, 2 serviettes, 2 plats et 2 assiettes d'étain. Acte fait et publié en ce lieu, dans la maison de Barthélémy Icard de ce lieu, en présence de Barthélémy Billard cordonnier et Toussaint Meit, de ce lieu. [Signé : Pierre Le Long, Jehan Louis Le Long, Billard, Thoussan Meyt]

Obligation pour Pierre Mairetet contre Bastien Trouchaut – f°628

Le 30/10/1606 a comparu Bastien Trouchaut de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Pierre Mairetet de ce lieu, présent, deux charges de conségal et une charge de mescle, en prêt amiable, pour ensemercer dans les terres qu'il tient à Cailloux et Pospeire, grains reçus d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaines avec hypothèque des semés. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Joseph Constans et Gaspard Viguier. [Signé : Mairetet, J Constans]

Le 26/11/1607 acte barré en présence dudit Mairetet qui confesse avoir été payé par ledit Trouchaut d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Claude Jourdan et Sandin Vert. [Signé : Mairetet]

Quittance pour Antoine Richier contre Toussaint Sauvecane – f°628

Le 30/10/1606 a comparu Toussaint Sauvecane tant pour lui que pour ses frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu « entierement » d'Antoine Richier de ce lieu, présent, tous les fruits pris audit Sauvecane suite à la requête des trésoriers de ce lieu l'an passé et séquestrés entre les mains dudit Richier. Ledit Richier en a expédié une partie aux trésoriers, avec quittance de Barthélémy Icard l'un des trésoriers, et le reste audit Toussaint. Ledit Sauvecane fait quittance audit Richier et ledit Richier fait quittance audit Sauvecane pour les frais et vacations de ce séquestre. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Antoine Mallet et Gaspard Viguier. [Signé : T Sauvecane, Anthoine Mallet]

Procuracion pour Jacques Monier de La Tour-d'Aigues – f°629

Le 31/10/1606 a comparu Jacques Monier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé pour procureur Me Chabout procureur au parlement du Dauphiné à Grenoble (38) « et tous les autres », absents, pour se présenter devant la cour et chambre de l'édit comme défendeur contre Laurent, Jean et Philippe Gaudemar, marchands de Manosque (04), anciens fermiers seigneuriaux de ce lieu, faisant appel de la sentence donnée par le lieutenant général en la sénéchaussée d'Aix-en-Provence (13) entre demoiselle Diane de Bompar veuve de sieur André Guiran conseiller du roi en sa cour des comptes de ce pays pour la déséparation de propriétés contre ledit Monier tenancier et lesdits Gaudemar. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Joseph Emin bourgeois et Gaspard Viguier de ce lieu. [Signé : J Monier, Emin, G Viguier]

Arrentement pour Barthélémy Eyries contre Nicolas Berard – f°631

Le 31/10/1606 a comparu Barthélémy Eyriès de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé à ferme à Nicolas Berard habitant de ce lieu, présent, une vigne qu'il possède quartier de Raphineau de cinq hommes confrontant vigne de Claude Roman, pour quatre ans et quatre prises de fruits à partir de ce jour et pour une rente annuelle de trois livres payable chaque année à la Saint-André à partir de la Saint-André prochaine en un an, et ledit Berard devra payer chaque année la taille. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de messire Jean des Gouttes dit de La Salle cleric en l'église de ce lieu et Mathieu Olivier. [Signé : de la Salle, Eyrieys]

Confession et obligation pour Me Balthazar Gueidan notaire contre Roman Guion – f°632

Le 02/11/1606 a comparu Roman Guion laboureur de ce lieu de La Tour-d'Aigues lequel a confessé devoir à Me Balthazar Gueidan notaire de ce lieu, présent, la quantité de deux charges et demi de blé annone, deux charges et demi de conségal, une saumée trois panaulx d'orge et quatre livres en argent, le tout reçu ces jours passés pour son entretien et celui de sa famille, d'où quittance, et qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaines. De même ledit Guion confesse avoir reçu dudit Gueidan la quantité de trois charges et demi de conségal, quatorze charges de blé annone, quatre charges d'avoine grosse mesures, le tout semer aux présentes semences dans les terres de la métairie dotale dudit Gueidan à Rians (83) suivant acte de mègerie passé entre eux en 1605. Ledit Guion hypothèque sa part et moitié des grains en mègerie. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Salomon Jourdan et Mathieu Nel de ce lieu. [Signé : Gueidan]

Quittance pour Barthélemie François contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°633

Le 02/11/1606 ont comparu Jacques Gueidan et Vincent May deux des consuls modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé avoir reçu de Barthélemie François veuve du capitaine Claude Sicard de ce lieu, présente, la somme de 69 livres 16 sols 6 deniers sur 108 livres 4 sols 6 deniers qu'elle doit à la communauté suivant acte reçu chez ce notaire le 21/12/1605. La somme a été reçue en compensation de ce que la communauté lui doit, soit 39 livres que la communauté doit à Jean Sicard son fils suivant le procès-verbal fait par Me Thomas Estienne commissaire député à la révision des comptes du 13/04/1602, 6 livres 10 sols suivant un certificat fait par les consuls le 26/01/1605, 4 livres 14 sols et demi suivant une parcelle taxée par les auditeurs ordinaires le 25/01/1606, 6 livres payées au notaire pour des collocations que ce dernier a faites pour ladite communauté contre les débiteurs et encore 13 livres 12 sols pour les dépenses faites en son logis tant par Michel Sollier d'Ansouis créancier de la communauté, Filholi sergent royal que par les estimateurs modernes de ce lieu lorsqu'ils ont dû faire l'estimation des pâturages et de l'aglandage du bois de ce lieu à hauteur, la dépense des estimateurs, de 3 livres 12 sols. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Paul Agnel marchand et Brémond Chenard de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, V May, P Agnel]

Obligation pour Paul Agnel contre Magdeleine Ripert – f°635

Le 02/11/1606 a comparu Magdeleine Ripert de Cabrières-d'Aigues (84), laquelle a confessé devoir à Paul Agnel, l'un des fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, une charge de blé annone, en prêt amiable, pour ensemençer aux présentes semences à Cabrières-d'Aigues, le tout reçu d'où quittance, qu'elle promet de rendre aux fêtes de mai prochaine avec hypothèque des semés. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Brémond Chenard et Joseph Constans de ce lieu. [Signé : J Constans, Chenar]

Obligation pour François Velixandre contre Henry Meyran – f°636

Le 03/11/1606 a comparu Henry Meyran de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Velixandre, marchand de ce lieu, présent, deux charges de conségal et une grosse charge d'avoine, mesure courante, en prêt amiable, pour ensemençer présentement ses terres, grains reçus d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaine avec hypothèque de ses semés.

Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Vincent May et Gaspard Viguier.
[Signé : V May]

Le 10/09/1607 acte barré en présence dudit Velixandre qui confesse avoir été payé par ledit Meyran d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Me Claude Gavaudan et Mathieu Nel. [Signé : Gavaudan]

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Armant et Daniel Jauvent – f°637

Le 03/11/1606 ont comparu Jean Armant et Daniel Jauvent de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel l'un des fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, ledit Armant une charge et demi de blé annone, une charge et demi de conségal et dix panaulx d'avoine et ledit Jauvent trois charges de blé annone, deux charges de conségal et cinq panaulx d'avoine, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, pour ensemençer aux présentes semences à La Motte-d'Aigues et Cabrières-d'Aigues (84). Ils promettent de rendre les grains aux fêtes de mai prochaines avec hypothèque de leurs semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Nicolas Olivier et Gaspard Viguier.
[Signé : P Agnel, N Olivier]

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Rouet et Pierre Crous – f°638

Le 03/11/1606 ont comparu Jean Rouet fils de Jean « le fils » et Pierre Crous de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel, l'un des fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, ledit Rouet une charge et demi de blé annone et ledit Crous trois charges et demi de blé annone, mesure courante, le tout reçu pour ensemençer à La Motte-d'Aigues, avec promesse de rendre les grains aux fêtes de mai prochaines et avec hypothèque de leurs semés. Acte fait et publié en ce lieu, en présence de Gaspard Viguier et Michel Beymond de La Motte-d'Aigues.
[Signé : P Agnel]

Le 24/10/1607 acte barré en présence dudit Agnel qui confesse avoir été payé desdits Rouet et Crous d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Louis Jourdan et Guillaume Morel. [Signé : P Agnel]

Achat pour Hugues Combe contre Jeanne Mallet – f°639

Le 06/11/1606 a comparu Jacques Gublier marchand de l'Isle (84), lequel comma mari de Jeanne Mallet de ce lieu de La Tour-d'Aigues, a vendu à Hugues Combe ménager de La Bastidonne (84), présent, les propriétés suivantes : une terre à La Bastidonne quartier de La Font d'une saumée six émines confrontant terre de Roman Queyrel, terre de Honorade Mallet, le chemin de La Font et verger de Claude Queyrel ; et une terre audit lieu quartier de Gallance d'environ une saumée de terre au dextre confrontant chemin à deux côtés dudit quartier et terre de Honoré Mallet. La vente est faite pour le prix de 61 livres et demi que ledit Combe gardera tant qu'il voudra en payant annuellement au vendeur une pension de trois livres à chaque Saint-Michel à partir de la prochaine. Cet acte devra être approuvé par ladite Jeanne Mallet dans les trois mois. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Joseph Constans de ce lieu et Georges Royere de Beaumont-de-Pertuis (84). [Signé : Georgi Roiere, J Constans]
En marge : il y a quittance du lods le 20/10/1607

Quittance pour Antoine Icard et Antoine Volaire contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°642

Le 06/11/1606 ont comparu Jacques Gueidan et Vincent May, deux des consuls de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé avoir reçu d'Antoine Icard et Antoine Volaire, de ce lieu présents, 24 livres sur le prix d'une terre acquise par ledit Icard de la communauté par acte reçu chez ce notaire cette année et paie due à la Toussaint prochaine, somme reçue par ledit May desdits Icard et Volaire associés audit achat et somme employée, 12 livres pour le paiement de messire Jean Brocard prêtre de ce lieu suivant la convention passée avec lui, d'où quittance. Fait et publié

en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Viguiier de La Bastide-des-Jourdans (84) et Jacques Monier de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, V May]

Association pour Antoine Volaire et Antoine Icard – f°643

Le 06/11/1606 étant donné qu'Antoine Icard travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues a acquis de la communauté de ce lieu une terre de cinq saumées deux émines qui était à feu le sieur conseiller Guiran pour le prix de 90 livres dont les consuls ont reçu ce jour 24 livres des mains dudit Icard et d'Antoine Voulaire son beau-fils, chacun par moitié suivant quittance chez ce notaire, le reste étant payable en deux paies suivant l'acte d'acquisition reçue chez ce notaire cette année. Pour cela a comparu ledit Icard qui s'est associé audit Volaire pour la moitié de ladite terre, ledit Volaire présent, et promettant de payer la moitié du prix restant dudit achat. Ils se partageront la terre quand bon leur semblera. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Viguiier de La Bastide-des-Jourdans (84) et Pierre Constans de ce lieu. [Signé : G Viguiier, P Constans]

Quittance pour Jacques Nicolas contre Louis Jourdan – f°644

Le 06/11/1606 a comparu Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Jacques Nicolas, de Peypin-d'Aigues (84), présent, la somme de 6 livres 12 sols sur le prix d'une charge de conségal que Georges Roux de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), débiteur dudit Jourdan doit à ce dernier suivant acte reçu chez ce notaire et dont ledit Nicolas est le séquestre député, et débiteur envers ledit Roux suivant cédulle privée. D'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Honoré Constans de ce lieu et Pascal Olivier d'Ansouis (84). [Signé : L Jourdan, J Nicolas, Pascal Olivier]

Obligation pour Louis Jourdan contre Jacques Nicolas – f°645

Le 06/11/1606 a comparu Jacques Nicolas de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Me Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 8 livres en prêt amiable, somme reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre à la Sainte-Marie-Magdeleine. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Honoré Constans de ce lieu et Pascal Olivier d'Ansouis (84). [Signé : J Nicolas, Pascal Olivier]

Achat pour Jacques Gueidan contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°646

Le 07/11/1606 ont comparu Vincent May et Antoine Vassal, deux des consuls modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels suivant leur dite fonction, ont vendu à Jacques Gueidan de ce lieu, présent, une aire que la communauté de ce lieu a acquise par collocation de demoiselle François Fabre du lieu de Rians (83) le 27/06/1606 aux Aires de ce lieu, de deux émines deux cosses au dextre confrontant aire de Balthazar Lantelme, aire de La Clastre avec terre. La vente a été faite pour le prix de 18 livres que ledit Gueidan devra payer à la communauté dans un an à partir de ce jour. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Michel Rodde et Gaspard Viguiier. [Signé : V May, Anthoine Vassal, Jaques Gaydan, G Viguiier]

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Bret – f°648

Le 08/11/1606 a comparu Pierre Bret de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel fermier seigneurial de La Tour-d'Aigues et sa vallée, absent, quatre saumées quatre panaux et demi de blé annone, deux saumées quatre panaulx trois sinadiers de conségal, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, le tout semé aux semences dernières à Cabrières-d'Aigues d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai avec hypothèque de ses semés. Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, dans la maison de Pierre Reymond en présence de Louis Jourdan et Pascal Destienne. [Signé : L Jourdan]

Le 28/09/1608 acte barré en présence dudit Agnel qui fait quittance audit Bret. Fait en ce lieu [à La Tour-d'Aigues] en présence de Jean Orcel et Jean Marcou. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Paul Agnel contre François Bret – f°649

Le 08/11/1606 a comparu François Bret de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel fermier seigneurial dudit lieu, absent, la quantité de cinq charges de blé annone, deux charges conségal et quatre panaulx d'épeautre, en prêt amiable, pour ensemercer aux présentes semences audit lieu d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaines avec hypothèque de ses semés. Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, dans la maison de Pierre Reymond en présence de Louis Jourdan et Pascal Destienne. [Signé : L Jourdan]

Le 08/10/1608 acte barré en présence dudit Agnel qui confesse avoir été payé par ledit Bret, d'où quittance. Fait au lieu que dessus [La Tour-d'Aigues, probablement] en présence de Jean Pierre Coussin et Antoine Limaye. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Paul Agnel contre Jacques Tallon – f°650

Le 08/11/1606 a comparu Jacques Tallon de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, deux saumées de conségal et cinq panaulx d'épeautre, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaines avec hypothèque de ses semés. Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, dans la maison de Pierre Reymond en présence de Louis Jourdan et Pascal Destienne. [Signé : L Jourdan]

Le 29/09/1607 acte barré en présence dudit Agnel qui confesse avoir été payé par ledit Tallon d'où quittance. Fait et publié au lieu ci-dessus [La Tour-d'Aigues probablement] en présence de Jean Brigas et Honoré Roux. [Signé : P Agnel J Brigas]

Obligation pour Paul Agnel contre Michel Panin – f°650

Le 08/11/1606 a comparu Michel Panin de Cabrières-d'Aigues (84) lequel a confessé devoir à Paul Agnel, marchand de La Tour-d'Aigues, absent, deux charges et demi de blé annone et une charge et demi de conségal, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaines avec hypothèque de ses semés. Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, dans la maison de Pierre Reymond en présence de Louis Jourdan et Pascal Destienne. [Signé : L Jourdan]

Accord avec transaction pour Pierre Roman, Catherine et Barthélemie Roman contre David Roux de Cabrières-d'Aigues – f°651

Le 08/11/1606 qu'il soit notoire qu'un procès a été intenté par devant les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues entre Pierre Roman fils de feu Bernard de Cabrières-d'Aigues, Catherine Roman femme de François Magnan, et Barthélemie Roman veuve d'Antoine Marcou de Cabrières-d'Aigues, tous hoirs de feu François Roman dit Moutet vivant de Cabrières-d'Aigues, ledit Pierre Roman héritier pour la moitié et lesdites Catherine et Barthélemie Roman héritières pour l'autre moitié avec bénéfice d'inventaire dudit feu François ; contre David Roux ménager de Cabrières-d'Aigues héritier testamentaire de feu Jeanne Jourdan sa femme et veuve dudit feu François Roman. Ce dernier demande à être maintenu dans les biens dudit feu François pour y avoir été colloqué sur la dot et augment par autorité du lieutenant général aux submissions d'Aix-en-Provence (13). Les héritiers présupposent que ladite Jeanne Jourdan a perçu « quelques grains, bestail dudit feu François Roman au temps de son deces et d'iceulx n'en avoir fait aulcung compte et par ainsy prethandoient fere casser ladite collocation ».

Ont comparu lesdits Pierre Roman, Catherine Roman autorisée par son mari, Jean et David Marcou frères et fils de ladite Barthélemie qui devra ratifier l'acte, d'une part et ledit David Roux d'autre, lesquels pour couper court au procès ont trouvé l'accord suivant. Les parties ont partagé également l'héritage de ladite feu Jeanne Jourdan que possède actuellement ledit David Roux. Ce dernier quitte la moitié desdits biens auxdits Roman, à savoir : la moitié d'une terre quartier de La Sarrière des Mouttes à prendre du côté du midi de long en long d'environ 2 éminades confrontant terre de Daniel Anthoart, le chemin, terre de Pierre Raymond et terre restante audit David Roux ; une autre moitié d'une terre audit quartier de la contenante d'une émine et demie à prendre du côté de la

minuit de long en long confrontant terre de Catherine Bret, terre d'Antoinette Royere et des hoirs de feu Me Jean Monestier ; une terre audit quartier d'une émine trois cosses confrontant terre dudit François Magnan, chemin au midi, terre de ladite Barthélemie Roman et terre des hoirs de Daniel Anthoard ; un jardin de deux cosses au quartier dit Des Mouttets confrontant la rue publique, jardin des hoirs de Bernard Pascal, le chemin au-dessous et le jardin dudit Pierre Roman ; la moitié d'un verger au quartier de Laburlière Vielhe à prendre du côté de la minuit de long en long, de 8 cosses, confrontant le chemin de La Burlière, autre draie, terre dudit Pierre Roman et terre de David Roux ainsi que l'autre part du verger restant audit Roux ; finalement la moitié d'une maison à Cabrières-d'Aigues quartier des Mouttets à prendre du côté de la minuit de long en long confrontant maison et côté de Catherine Roman, le chemin au-dessous et l'autre moitié restante audit Roux. Lesdits Roman devront payer le quart de la toiture de ladite maison audit Roux dans les quinze jours. D'où quittance entre les parties. Fait et publié à Cabrières-d'Aigues dans la maison de Pierre Reymond en présence du capitaine Jean Antoine Plunier de Saint-Martin-de-Castillon (84) et Louis Jourdan de La Tour-d'Aigues. [Signé : Plunier, L Jourdan]

Division et partage pour Pierre Roman, Catherine et Barthélemie Roman de Cabrières-d'Aigues – f°656

Le 08/11/1606 ont comparu Pierre Roman héritier avec bénéfice d'inventaire de feu François Roman de Cabrières-d'Aigues pour moitié, et Barthélemie et Catherine Roman sœurs, ladite Catherine femme de François Magnan et ladite Barthélemie veuve d'Antoine Marcou, dudit lieu, héritières chacune pour un quart dudit feu François Roman, ladite Catherine autorisée par son mère, ladite Barthélemie représentée par Jean et David Marcou frères, enfants de ladite Barthélemie, tous ont déclaré avoir partagé ce jour suite à l'accord reçu chez ce notaire l'héritage de feu François Roman dit Mouttet dudit lieu.

La part de Pierre Roman consiste en : la moitié d'une maison audit lieu quartier des Mouttets à prendre du côté de la minuit confrontant l'autre part de David Roux, la rue, le chemin public et le cazal de Catherine Roman ; la moitié d'un verger de 8 cosses quartier des Mouttets confrontant le chemin, verger dudit David Roux, le chemin, verger dudit Pierre Roman ; et finalement un coin de jardin de 2 cosses au dit quartier confrontant la rue et chemin à deux parts, jardin dudit Pierre Roman, jardin de Barthélemie Roman.

Ladite Barthélemie a obtenu la moitié d'une terre au quartier de la Serrière d'une émine et demie à prendre du côté du midi de long en long confrontant terre dudit David Roux, terre des hoirs de Catherine Bret et terre d'Antoinette Royere ; une autre terre audit quartier d'une éminade et demie environ confrontant terre de Pierre Reymond, terre ci-dessous de ladite Catherine Roman, terre de Daniel Anthoard, terre dudit David Roux et le chemin public.

Ladite Catherine obtient comme part : une terre audit quartier d'une émine trois pognadiers confrontant terre dudit François Magnan, le chemin, terre de Barthélemie Roman ci-dessus et terre des hoirs de Daniel Anthoard ; un coin de terre audit quartier d'environ une éminade confrontant terre ci-dessus de ladite Barthélemie, à prendre du côté du levant, terre des hoirs dudit Daniel Anthoard, terre dudit David Roux et terre des hoirs de Léonard Pascal. Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, dans la maison de Pierre Reymond, en présence du capitaine Jean Antoine Plunier de Saint-Martin-de-Castillon (84) et Louis Jourdan de La Tour-d'Aigues. [Signé : Plunier, L Jourdan]

Obligation pour Me Pons May contre Jean Martin fils de Pierre – f°658

Le 09/11/1606 a comparu Jean Martin fils de Pierre ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pons May chirurgien de ce lieu, présent, une grosse charge d'avoine en prêt amiable, reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaines. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, [témoins non cités].

Le 06/11/1610 acte barré en présence dudit May qui confesse avoir été payé par ledit Martin d'où quittance. [Signé : P May]

Obligation pour Georges Gueidan contre Honorade Cottolende de Jouques – f°659

Le 09/11/1606 a comparu Honorade Cottolende veuve de Gauchier Laugier, du lieu de Jouques (13), laquelle a confessé devoir à Georges Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, Jacques Gueidan son père présent, la somme de 66 livres pour l'achat d'une jument poil noir avec sa selle et sa bride, reçue d'où quittance, qu'elle promet de payer au 15 août avec hypothèque de la jument. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Vincent May et Michel Rodde de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, M Rodde, V May]

Cession pour Jean Blanchard contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°660

Le 09/11/1606 ont comparu Jacques Gueidan et Vincent May, deux des consuls modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels suivant le pouvoir donné par la communauté, pour payer 18 livres 1 sol que la communauté doit à Jean Blanchard maçon de ce lieu pour reste de 39 livres que la communauté a cédé à Jacques Olivier à prendre sur le bien de feu Isnard Richier par acte reçu chez ce notaire le 22/09/1605 et depuis rétrocédée par ledit Olivier audit Blanchard suivant acte reçu par Me Hupais notaire de ce lieu le 27/02/1606 « et ne s'est treuvé de biens dudit feu Richier a suffizan[ce] pour le paiement de ladite some » de 18 livres 1 sol, les consuls ont cédé audit Blanchard, présent, à prendre sur les hoirs de feu Louis [pas de nom indiqué] débiteur de la communauté pour reste et entier paiement de la somme contenue dans l'exhigat de la communauté en date du 22/11/1603. D'où quittance dudit Blanchard. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Antoine Mallet et Nicolas Olivier de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, V May, Anthoine Mallet]

Procuracion pour Pierre Thome – f°661

Le 09/11/1606 a comparu Pierre Thome habitant du lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé pour procureur Antoine Garcin de ce lieu, présent, pour recouvrer de Pierre Bret fils de feu Jaumet, du lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) la somme de 22 livres 1 sol 6 deniers pour reste d'une plus grande somme qu'il lui doit suivant acte de compte-final reçu chez ce notaire cette année. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Louis Jourdan et Michel Rodde de ce lieu. [Signé : A Garcin, Pierre Thome, L Jourdan]

Quittance pour Claudette Ferrier femme de Pierre Vian contre les rentiers seigneuriaux – f°662

Le 10/11/1606 a comparu Louis Jourdan comme procureur des fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues suivant procuracion chez ce notaire cette année, lequel audit nom a confessé avoir reçu de Claudette Ferrier femme de Pierre Vian, de ce lieu, présente, la somme de 13 livres 16 sols pour deux droits de lods et trézain d'une vigne et crotte acquises par ladite Ferrier de Jean et Honoré Roux de ce lieu par actes d'insolutondation reçus chez ce notaire le 01/06/1605 et 11/12/1605, et cette somme représente les deux tiers desdits lods, grâce faite du surplus, payé avec l'argent dudit Vian, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Darbon et Me Pons May de ce lieu. [Signé : L Jourdan, Darbon, P May]

Achat de vin pour Me Nicolas Olivier contre Jean Honoré Constans – f°663

Le 11/11/1606 a comparu Jean Honoré Constans de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Nicolas Olivier de ce lieu, présent, 35 coupes de vin, 30 coupes se trouvant dans un tonneau dans la cave de Me Gaspard Hupais notaire et 5 coupes dans un tonneau de Jean Brun, et ce pour le prix de 20 sols la coupe, somme reçue d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Toussaint Chateminois et Antoine Arnoulx. [Signé : JH Constans, N Olivier]

Obligation pour noble Jean Dourgon sieur de Puimichel contre Claude Borret en principal et Paul Agnel en pleige – f°664

Le 11/11/1606 a comparu Claude Borret boucher de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à noble Jean Dorgon sieur de Puimichel, présent, la somme de 504 livres pour l'achat de quatre trentaines de moutons, reçus d'où quittance, dont ledit Dorgon a déjà reçu 204 livres à l'instant des mains et du propre argent de Paul Agnel, bourgeois de ce lieu, présent, payant pour ledit Borret, d'où quittance, et les 300 livres restantes, ledit Borret promet de les payer fin janvier. Fut présent ledit Paul Agnel qui s'est porté pleige. Ledit Borret promet de rembourser ledit Agnel pour les 204 livres et ce, dans quinze jours, avec hypothèque de tout le bétail. Acte fait et publié en ce lieu, chez ledit Agnel, en présence de Michel Beymond et Jean Jourdan de La Motte-d'Aigues (84). [Signé : J Dourgon, P Agnel]

Le 20/02/1607 acte barré en présence dudit sieur Dourgon qui confesse avoir été payé par ledit Agnel d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Guillaume Morel et Bertrand Jourdan. [Signé : P Agnel, J Dourgon]

Achat pour Jean Blanchard contre Antoine Ange – f°665

Le 11/11/1606 a comparu Antoine Ange de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Jean Blanchard de ce lieu, présent, deux coins de terres en ce lieu quartier de La Garrigue, l'un de cinq émines confrontant terre de Hugonne Barthélémié, de Louis Roux et le chemin du Real ; et l'autre d'une demie charge confrontant terre de Jean Roux, ledit chemin du Real et vigne de Jean Allemand. La vente est faite au prix de 15 livres, à précompter sur le prix d'une crotte que ledit Blanchard promet de faire audit Ange d'ici le mois de juillet prochain à la métairie dudit Ange quartier de Restantier, et faisant ladite crosse, ledit Ange devra payer la moitié du prix de la crotte ou autre bâtiment et sur le reste seront déduites les 15 livres. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Pons May et Toussaint Chateminois de ce lieu. [Signé : Ange, P May]

Le 06/05/1609 ledit Ange confesse avoir été payé par ledit feu Blanchard pour les 15 livres moyennant le travail qu'il avait fait à la métairie d'où quittance ainsi que quittance envers Marie Richier sa veuve et tutrice de leurs enfants. Fait et publié en ce lieu en présence de Pierre Jourdan de ce lieu. [Signé : Ange]

Obligation pour Me Pons May contre Isnard Brun – f°667

Le 13/11/1606 a comparu Isnard Brun ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pons May chirurgien de ce lieu, présent, la quantité de deux charges de conségal et une grosse charge d'avoine mesure courante en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, et il promet de les rendre aux fêtes de mai prochaines. Ledit May a consenti au barrement de l'acte d'obligation fait chez Me Bernard de 3 charges de conségal et une charge de blé annone en 1605 avec quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Vincent May et Gaspard Viguier. [Signé : P May, G Viguier]

Le 16/09/1609, acte barré avec quittance. [Signé : P May]

Arrentement pour Jean Verne contre Pierre Jourdan – f°668

Le 13/11/1606 a comparu Jean Verne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a arrenté à Pierre Jourdan de ce lieu, présent, un jardin qu'il a quartier de Cailloux d'environ quatre éminades de chenevier, confrontant chenevier dotal de Pierre Mairtet et chenevier de Marie Roux, et ce pour quatre ans et quatre prises de fruits à partir de ce jour pour une rente annuelle de 6 livres payable à chaque Saint-Michel à partir de la prochaine. Ledit Verne se réserve chaque année les fruits d'un prunier de son choix, à choisir quand ce sera la saison. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Grillard et Gaspard Viguier. [Signé : Jehan Verne, J Grilhard]

Le 15/11/1608 acte barré en présence de Pons Verne fils et hoir dudit Jean et dudit Jourdan, bien que le terme ne soit pas atteint, avec quittance mutuelle. Fait et publié en ce lieu en présence de Jacques Perben et Pierre Bret.

Quittance pour Magdeleine Bouchard contre Raymond Cezan – f°669

Le 13/11/1606 a comparu Raymond Cezan maître tailleur de Perutis (84), lequel a confessé avoir reçu de Magdeleine Bouchard veuve d'Antoine Roux de La Motte-d'Aigues (84), présente, la somme de 6 livres en déduction de 12 pour l'achat d'un tonneau qu'il lui a vendu ce jour étant dans la cave de la maison dudit feu Antoine Roux, d'où quittance. Pour les 6 livres restantes, ladite Bouchard promet de les payer d'ici Noël. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Grillard et Gaspard Viguiet. [Signé : J Grillard]

Le 25/07/1608 ledit Cezan a confessé avoir été payé par ladite Bouchard d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Jean Roux et François Velixandre.

Sous-arrentement pour Paul Agnel contre Michel Beymond – f°670

Le 13/11/1606 a comparu Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a sous-arrenté à Michel Beymond ménager de La Motte-d'Aigues (84), présent, quatre saumées de terre que ledit Agnel tient à rente du sieur de Lurs audit lieu, se réservant le jas pour l'usage de son bétail, et ce pour quatre années et trois prises de fruits à partir de la Toussaint passée en un an pour le prix et rente annuel de 30 livres payant à la Sainte-Marie-Magdeleine à partir de la prochaine « d'autant que ledit Beymond avoit guereché lesdites terres ». Il devra laisser la dernière année le tiers des terres vides ainsi que la même quantité de fumier qui est à présent audit jas. Le fumier qui y est actuellement appartiendra audit Beymond pour l'employer sur ces terres. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jacques Gondon et Gaspard Viguiet. [Signé : P Agnel, J Gondon]

Obligation pour Paul Agnel contre Michel Beymond – f°672

Le 13/11/1606 a comparu Michel Beymond de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, deux charges de blé annone en prêt amiable, le tout reçu pour ensemercer à La Motte-d'Aigues, et qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaine avec hypothèque de ses semés. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jacques Gondon et Gaspard Viguiet. [Signé : P Agnel, J Gondon]

Le 15/12/1607 acte barré à la demande dudit Agnel, présent, qui confesse avoir été payé par Pierre Beymond tuteur des hoirs dudit feu Michel, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Claude Honorat et Georges Thurin. [Signé : P Agnel]

Quittance pour Me Martin Bandolli contre André Manuel – f°673

Le 14/11/1606 a comparu Antoine Garcin, procureur d'André Manuel marchand de Pertuis (84), fondé de procuration suivant acte reçu par Me Jean Gilly notaire dudit Pertuis le 02/11/1606, lequel a confessé avoir reçu de Me Martin Bandolli, sergent royal de Forcalquier (04), présent, 3 livres 6 sols comme séquestre de Jean Ricard de Vitrolles-en-Luberon (84) débiteur dudit Manuel sur une plus grande somme que ledit Ricard lui doit suivant obligation, argent séquestré entre les mains dudit Bandolli le 09/11/1606, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, en présence de Toussaint Meit et Gaspard Viguiet. [Signé : Garcin]

Achat de faculté pour Jean Richard contre Pierre Perin – f°673

Le 14/11/1606 a comparu Pierre Perin de Peypin-d'Aigues (84), lequel a vendu à Jean Richard dudit lieu, présent, la faculté que ledit Perin a dans deux coins de terre, l'un à Saint-Giraud et l'autre à Font Jallouze, confrontant terre de Jacques Gras et le cimetière pour le premier, et pour l'autre confrontant le fossé des Armittans, terre dudit Richard et terre de Jean Morisan. Dans ces terres, ledit Perin a des oliviers et la faculté d'y en avoir, qu'il vend pour 36 sols, somme reçue d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Jean Piscator notaire de Lauris (84) et Bremond Chenard de ce lieu. [Signé : J Richard, J Pescadori]

Obligation pour Paul Agnel contre Antoine Arnoux – f°674

Le 14/11/1606 a comparu Antoine Arnoux de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une charge de blé annone et une demie charge de conségal ainsi que dix panaulx d'avoine, en prêt amiable, le tout reçu pour ensemençer aux présentes semences au terroir de La Motte-d'Aigues d'où quittance, et qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaines avec hypothèque de ses semés. Fait et publié en ce lieu en présence de Brémond Chenard et Jaume Villamus. [Signé : P Agnel, Chenar]

Prorogation et compte-final pour Paul Agnel contre Georges Royere de Beaumont-de-Pertuis – f°675

Le 15/11/1606 étant donné qu'un procès fut intenté devant le lieutenant général aux soumissions d'Aix-en-Provence (13) entre Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues demandeur pour la somme contenue dans l'acte d'obligation reçu par Me Carle notaire de Beaumont-de-Pertuis (84) contre Marguerite Carles veuve dudit lieu de Beaumont-de-Pertuis défendeur. Ledit Agnel ayant fait saisir deux bimats [jeunes chèvres] et Gaspard Aubert, fils de ladite Carle a formé opposition dessus et, par sentence dudit lieutenant le bétail a été rendu audit Aubert suivant la caution qu'il a donné devant les officiers dudit Beaumont-de-Pertuis grâce à Georges Royere qui s'est porté pleige judiciaire. Les débiteurs et le pleige ont été condamnés à ladite somme en principal, intérêts et dépens. Ont comparu lesdits Agnel et Royere, lesquels ont liquidé à l'amiable tout ce qui est dû pour la somme de 81 livres en plus des 24 livres du prix de 16 coupes de vin que ledit Agnel a fait prendre et vendre audit Royere à l'encan public. Ledit Royere promet de payer ces 81 livres audit Agnel, à savoir 60 livres le mois prochain et le reste au mois d'août « avec accord entre lesdites parties que le sequestre ja fait demeurera en estat, lequel Roiere sera tenu comme promet donner notice du presant accord audit sequestre et empeicher qu'icelluy sequestre ne se presanta personnellement et rellever ledit Agnel envers icelluy ». Ledit Agnel fait toute cession d'actions. Ledit Royere hypothèque deux bœufs l'un poil bouchard l'autre poil blanc, âgés d'environ six ans, qu'il avait achetés à Me Antoine Giraud de Manosque (04). Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Pierre Vian de ce lieu. [Signé : P Agnel, Georgi Roiere, L Jourdan]

Le 14/03/1607 Paul Agnel, marchand domicilié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, a confessé avoir reçu dudit Georges Royere, présent, la somme de 60 livres sur les 81 livres, paie échue au 15/12/1606, ainsi que 6 livres pour les dépens, le tout payé audit Agnel au prix de deux bœufs poil rouge et poil bouchard, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Gaspard Viguiet et Me Joseph Boyer notaire de Beaumont-de-Pertuis. [Signé : Georgi Roiere, P Agnel, Boyer]

Le 17/08/1610 acte barré suivant un acte reçu chez ce notaire.

Quittance pour la communauté de Cabrières-d'Aigues contre Pierre Vian mari de Claudette Ferrier – f°677

Le 15/11/1606 a comparu Pierre Vian époux de Claudette Ferrier, fille et héritière pour moitié de feu Marcelin Ferrier du lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé que la communauté du lieu de Cabrières-d'Aigues (84), présent Jean Roux consul moderne dudit lieu, a payé la part et moitié de la somme de 40 écus, soit 20 écus, que ladite communauté devait audit feu Ferrier suivant acte reçu par Me Georges Bernard notaire le 25/10/1590. Ils ont payé ladite Ferrier ou ses tuteurs pour sa part suivant procès-verbal fait par Me Falconis commissaire député à la réduction des comptes dudit lieu en date du 24/11/1599. Ledit Vian confesse néanmoins avoir reçu dudit consul à l'instant la somme de 6 livres pour la modification de l'arrêt de la cour « pour raison de la moitié et part des interests concernant a ladite Claudette d'autant qu'elle estoit pupille lhors de la reception des interests de sa part », d'où quittance. Acte fait et publié à Cabrières-d'Aigues, dans la maison de Pierre Reymond, en présence de Pierre Reymond et de Louis Jourdan. [Signé : L Jourdan, M Durand]

Compromis entre Jean Thorame et Guillaume Jaume – f°679

Le 15/11/1606 étant donné qu'un procès a été intenté devant les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues entre Guillaume Jaume de La Bastidonne (84) demandeur pour être déchargé de la métairie qu'il tient à rente de Jean Thorame de La Tour-d'Aigues suivant acte reçu par Me Jean Gilly notaire de Pertuis (84) et de lui payer les dommages et intérêts désignés au rapport d'estimation, et ledit Thorame défendeur. Ont comparu lesdits Jaume et Thorame, lesquels pour couper court au procès ont compromis avec l'arbitrage de Vincent Monard ménager de Pertuis et Charles Girard ménager de La Tour-d'Aigues à qui ils ont donné tout pouvoir d'arbitrage qui prendront leur décision dans cinq jours. Les parties devront accepter leur arbitrage sous peine de 30 livres d'amende, moitié au procureur juridictionnel, moitié à l'autre partie. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de frère Jean des Gouttes de La Salle clerc en l'église de ce lieu et Gaspard Viguier. [Signé : de la Salle]

Obligation pour Michel Derians bourgeois d'Aix-en-Provence contre Salomon Jourdan et Isnard Molinet – f°680

Le 16/11/1606 ont comparu Salomon Jourdan et Isnard Molinet de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Michel Derians bourgeois d'Aix-en-Provence (13), présent, la somme de 18 livres pour l'achat de 12 brebis, reçues d'où quittance, et de les payer au jour du carême. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Nicolas Olivier et de Gaspard Viguier. [Signé : N Olivier, M de Rians]

Le 10/05/1606 [?] acte barré suivant quittance chez Me Angles notaire d'Aix-en-Provence en date du 20 avril dernier, acte retiré par ledit Molinet.

Obligation pour François Velixandre contre le capitaine Bernard Roy – f°681

Le 16/11/1606 a comparu le capitaine Bernard Roy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Velixandre de ce lieu, présent, cinq charges de blé annone et quatre charges de conségal afin d'ensemencer lors des précédentes semences dans ses terres, d'où quittance, et qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaines hypothéquant ses récoltes. Acte fait et publié en ce lieu, dans la maison dudit Roy en présence de Michel Rodde et Jean Pourchier. [Signé : M Rodde, B Roy]

Le 18/01/1610 quittance dudit Velixandre et acte barré. Fait en ce lieu en présence de Charles Jourdan et Guillaume Morel. [Signé : Charles Jourdan]

Achat pour Pasquette Aubion femme de Honoré Baille contre Bremond Chenard – f°682

Le 17/11/1606 a comparu Brémond Chenard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Pasquette Aubion femme d'Honoré Baille dudit lieu, absente, son mari présent, une vigne que ledit Chenard possède en ce lieu quartier de Bon Ruby sive au Safranier, d'une carterade et 200 souches, confrontant vigne de Jean Roux fils de feu Antoine, vigne de Grégoire Richaud, vigne de Jean Silve et le chemin public. La vente est faite pour le prix de 51 livres, en paiement duquel ledit Baille a cédé, audit nom, semblable somme à prendre sur une plus grande somme qu'Antoine et Joseph Aubion, frères, et frères et de ladite « Anthorone » [sic, Pasquette] qu'ils lui doivent suivant son contrat de mariage avec ledit Baille reçu par Me Hupais en 1605, paie à échoir au 15 août prochain. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Darbon et Nicolas Olivier de ce lieu. [Signé : Chenar, Darbon, N Olivier]

Note en marge : il y a quittance de lods en 1607

Achat pour Claude Fournier contre Jacques Isnard – f°684

Le 18/11/1606 a comparu Jacques Isnard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Claude Fournier de ce lieu, présent, une chambre que ledit Isnard a en ce lieu quartier des Théolèdes confrontant maison acquise par ledit Fournier de Françoise Isnard à côté, et derrière la rue, instance

au-dessous de Marie Etienne femme d'Antoine Pourchier, du côté par derrière cazal restant audit vendeur. La vente est faite pour le prix de 33 livres que ledit Fournier devra payer, moitié au 15 août et moitié au même jour un an après. Il sera permis audit Isnard de bâtir en haut de la muraille maîtresse « d'entre luy et la chambre cy dessus vandue et sans que ledit Fornier puisse lever et construire icelle chambre plus hault que ledit Isnard et en cas qu'icelluy Isnard construoie ledit bastiment sera permis en cas audit Fornier lever de son cousté ladite chambre a l'egal de celle dudit Isnard sans paier aulcung ca.. ». Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Vincent May et Gaspard Viguier de ce lieu. [Signé : V May]

Note en marge : Il y a quittance du lods le 11/12/1607

Ratification pour Barthélémie François veuve contre Bremond Chenard – f°687

Le 18/11/1606 a comparu Brémond Chenard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a approuvé, confirmé et homologué à Barthélémie François, veuve du capitaine Claude Sicard de ce lieu, présente, la collocation faite par ladite François sur une vigne dudit Chenard en ce lieu quartier du Plan, de quatre hommes confrontant vigne de Guillaume Bœuf, vigne de Me Jean Sauvecane greffier, vigne de Jaumet Gouirand. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Joseph Constans de ce lieu. [Signé : Chenard, L Jourdan, Constans]

Quittance de compensation pour François Lantelme contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°688

Le 18/11/1606 ont comparu Jacques Gueidan et Vincent May consuls de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé avoir reçu de François Lantelme de ce lieu, absent, frère Jean Antoine Lantelme prêtre sacristain en l'église de ce lieu, son frère, présent, la somme de 115 livres 6 sols et demie qu'il devait à la communauté suivant acte reçu chez Me Jean Sauvecane père du notaire, le 30/12/1594, somme reçue en « certificat d'arrêt de compte fait audit messire Lantelme par les auditeurs modernes d'illec de semblable somme en datte du quinziesme du presant, retirée et rayée par iceulx consulz » et remis dans le coffre de la maison commune, d'où quittance réciproque. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Gaspard Viguier. [Signé : Jaques Gaydan, J Lantelme, L Jourdan, V May]

Quittance portant cession pour Me Pierre Bertrand contre François Velixandre – f°689

Le 18/11/1606 a comparu François Velixandre de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Me Pierre Bertrand de ce lieu, présent, la somme de 12 livres que ledit Me Bertrand et Jean Rey de La Bastidonne (84) lui doivent suivant acte reçu chez ce notaire le 05/07/1606, déclarant néanmoins, ledit Velixandre, qu'il avait donné entièrement lesdites 12 livres audit Rey et que c'est ledit Me Bertrand, de son propre argent, qui les lui a remboursées lui cédant tout droit d'actions. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Sicard et Louis Saulse. [Signé : P Bertrandi, Jehan Sicard]

Sentence arbitrale pour Guillaume Jaume contre Jean Thorame – f°690

Le 21/11/1606 ont fait rapport Vincent Monnard et Charles Girard, ménagers de Pertuis (84), arbitres « et amiables compositeurs » députés par Guillaume Jaume de La Bastidonne (84) et Jean Thorame de La Tour-d'Aigues par acte devant ce notaire le 15/11/1606 donnant pouvoir aux arbitres de liquider les dommages et intérêts prétendus par ledit Jaume pour la métairie qu'il tient à rente dudit Thorame. Après avoir écouté les parties et avoir visité la métairie quartier du Real, ils ont trouvé que « l'estable et feniere est inhabitable » et se sont accordés pour dire que ledit Thorame devra « fere accomoder ledit estable et feniere habitable a fin que ledit Jaume puisse louer son bestail comme estoit au paradvant ce qu'il fera entre icy et les festes de Noel prochaines » et s'il ne le fait pas ledit Jaume pourra quitter l'arrentement sans qu'on puisse lui demander des dommages et intérêts. La rente de cette année devra être payée. Fut présent ledit Thorame et Jacques Jaume

fils dudit Guillaume, lesquels ont acquiescé à cette sentence. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Gaspard Viguiet. [Signé : L Jourdan, G Viguiet]

Obligation pour Georges Vian contre le capitaine Bernard Roy – f°691

Le 21/11/1606 a comparu le capitaine Bernard Roy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Georges Vian bourgeois de ce lieu, présent, la quantité de 4 charges de blé annone mesure courante et 45 livres pour prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaines avec hypothèque de ses récoltes. Acte fait et publié en ce lieu, dans la maison dudit Roy en présence de Gaspard Viguiet et Brémond Chenard. [Signé : B Roy, Viguiet]

Obligation pour Louis Jourdan contre Bremond Chenard – f°692

Le 21/11/1606 a comparu Brémond Chenard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Louis et Salomon Jourdan, frères, de ce lieu, ledit Louis présent, la somme de 16 livres 4 sols pour tout compte-final entre eux fait pour le bien que lesdits Jourdan tenaient à rente dudit Chenard pour les avances qui ont été faites et les dommages et intérêts pour la non-jouissance des pièces de l'arrentement. Ledit Chenard promet de payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jacques Gueidan et Gaspard Viguiet. [Signé : Chenard, L Jourdan]

Achat pour Isnard et Pierre Brun contre Toussaint Sauvecane et ses frères de La Tour-d'Aigues – f°693 [vacat]

Le 20/11/1606 [un acte précédent est daté du 21...] a comparu Toussaint Sauvecane, tant pour lui que pour ses frères de ce lieu de La Tour-d'Aigues qui devront ratifier l'acte dans 15 jours, a vendu à Isnard et Pierre Brun, frères de ce lieu, ledit Isnard présent, deux saumées de terre au dextre en ce lieu quartier du Revest sur plus grande terre à prendre « du cousté » confrontant terres desdits Brun, chemin allant à Grambois, terre des hoirs de feu Elzias Vollaire et terre de Balthazar Ferrier. La vente est faite pour le prix de 60 livres que lesdits Brun devront payer pour ledit Sauvecane à la communauté de ce lieu sur une plus grande somme que lesdits Sauvecane doivent et ce, dans les 15 jours, les vendeurs se réservant la rente de la terre pour la prochaine récolte. [acte inachevé, « vacat »]

Quittance pour Me Pons May contre Me Elzias Olivier – f°695

Le 21/11/1606 a comparu Me Elzias Olivier chirurgien de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Me Pons May chirurgien de ce lieu, présent, la somme de 15 livres pour la pension de la présente année de la somme principale de 300 livres qu'il lui doit suivant acte reçu chez ce notaire, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu. [Signé : Olivier]

Obligation pour Me Balthazar Gueidan contre Jean Roman fils de François – f°696

Le 21/11/1606 a comparu Jean Roman fils de François de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Balthazar Gueidan notaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une charge de blé annone et deux charges et demi de conségal, en prêt amiable, reçues d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaines avec hypothèque de ses semés au terroir dudit Saint-Martin-de-la-Brasque. Fait et publié en ce lieu en présence de Michel Rodde et Gaspard Viguiet. [Signé : J Roman, M Rodde]

Quittance pour Guillaume Jaume contre Jean Thorame – f°697

Le 22/11/1606 a comparu Jean Thorame maître tisseur à toiles de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Guilhen Jaune de La Bastidonne (84) la quantité de sept charges moitié blé moitié conségal pour rente de la métairie que ledit Jaune tient dudit Thorame, paie échue à la récolte dernière suivant acte chez Me Jean Gilly notaire de Pertuis (84) du 17/01/1604, grains expédiés tant à Barthélémy Icard, Antoine Ange qu'à Me Pierre Bertrand créanciers dudit Thorame,

d'où quittance. Egalement quittance de huit panaulx d'avoine pour les deux premières paies dudit arrentement d'où quittance. Les parties renoncent au procès pendant devant le lieutenant général aux soumissions suite à la réclamation dudit Thorame contre ledit Jaune. Ledit Jaune quitte ledit Thorame de l'instance formée devant la cour des comptes pour faire dire à qui il doit expédier ladite rente. Pour ses dépenses, ledit Thorame confesse devoir audit Jaune 4 livres 8 sols pour le paiement de laquelle somme ledit Jaune se paiera sur la paie à venir de ladite rente au prix du blé au 15 août. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Brun et Balthazar Billard. [Signé : Brun, Billard]

Quittance pour Jaume Long contre Toussaint Chateminois – f°698

Le 22/11/1606 a comparu Toussaint Chateminois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Jaume Long de ce lieu, absent, la somme de 9 livres et demi pour une amende et dépens que ledit Long a été condamné à lui payer par sentence au vu des pièces du 10/11/1606, « des mains de la feme dudit Long » d'où quittance et décharge envers Henry Meyran séquestre député à la gagerie prise audit Long. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Balthazar Billard et Christophe Escoffier de ce lieu. [Signé : Billard]

Promesse pour Antoine Laurens contre Jean Estienne – f°699

Le 22/11/1606 étant donné que Georges Royère, de Beaumont-de-Pertuis (84) par voie de clame a fait gager Laurent Plantard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, pris toutes les olives pendantes en un verger au Deveucet ainsi qu'une tine et un tonneau qui sont dans la cave dudit Plantard et a fait députer séquestre Antoine Laurens boulanger de ce lieu suivant les exploits du 14/11/1606. Pour cela Jean Estienne beau-père dudit Plantard a comparu, lequel a déclaré audit Laurens présent qu'il a en son pouvoir ladite gagerie et promet de la rendre quand on le lui demandera et en relever ledit Laurens envers ledit Royère. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Michel Rodde et Jean Canard de ce lieu. [Signé : M Rodde]

Obligation pour Paul Agnel et consorts contre Jean François Bouzon – f°700

Le 23/11/1606 a comparu Jean François Bouzon ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel « et ses compagnons fermiers seigneuriaux » de ce lieu de La Tour-d'Aigues [Jean Meolhon et Jacques Gondon], ledit Agnel présent, la somme de 33 livres pour l'achat d'une ânesse avec son poulain poil gris, reçu avec son bât, d'où quittance, qu'il promet de payer, savoir 18 livres au 15 août et le reste à la Toussaint. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Viguiet et Me Vincent May. [Signé : P Agnel, G Viguiet]

Confession pour Antoine Ange contre Antoine et Laurent Villamus – f°701

Le 23/11/1606 ont comparu Antoine et Laurent Villamus, frères, ménagers habitants de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé avoir reçu d'Antoine Ange dudit lieu, présent, la quantité de dix charges de blé annone et six charges de conségal, que ledit Ange et Jean Ange son frère, devaient leur prêter pour ensemercer dans l'affar de la métairie que lesdits Villamus tiennent à ferme d'eux suivant acte reçu par Me Jean Sauvecane notaire le 30/11/1605, les grains ont été reçus du propre dudit Antoine Ange, d'où quittance. Lesdits Villamus promettent de les rendre au terme prévu dans leur arrentement. De plus, lesdits Villamus déclare avoir reçu en décembre dernier dudit Antoine Ange les quatre charges de conségal, une charge d'avoine et une charge d'orge ainsi que dix coupes de vin « metadier » suivant l'acte d'arrentement. Ledit Ange a reçu depuis les quatre charges de conségal et une demie charge d'orge d'où quittance, et pour la charge d'avoine et la demie charge d'orge restantes, lesdits Villamus promettent de les rendre audit Antoine Ange à la Sainte-Magdeleine. Lesdits Villamus reconnaissent avoir reçu desdits frères Ange tout le bétail et pâtures mentionnés audit acte, promettant de payer aux termes prévus. Lesdits Villamus ont aussi reçu « douze cledes de prin bonnes, ensamble deux reilhes, deux frechies, deux barbones pesantz trente sept livres et demye et le garnement desdites deux haraires » qu'ils promettent de rendre au

terme prévu. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Gaspard Viguier. [Signé : Ange, L Jourdan]

Achat pour Jacques Monier contre André Plantard – f°703

Le 23/11/1606 a comparu André Plantard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Jacques Monier de ce lieu, présent, une aire en ce lieu de quatre cosses au dextre confrontant aire de Raymond Plantard, aire de Jehannon Durand, aire de Marquet Martin et la terre des Cloistres. La vente est faite pour le prix de quatre livres et demi, somme reçue d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Roux de Cabrières-d'Aigues (84) et Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : J Monier, André Plantard, L Jourdan]

Mègerie pour Me Pascal Sicard contre le capitaine Bernard Roy – f°704

Le 23/11/1606 ont comparu Me Pascal Sicard et le capitaine Bernard Roy, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont fait mègerie ensemble, ledit Sicard devant fournir tout le blé, le conségal et l'avoine que ledit Roy fera semer pour ces semences dans trois terres qu'il possède dans sa métairie au quartier de Font Bonne et autre « a present guarachées » l'une à Piedbernard sous le verger dudit capitaine Roy, une autre tout près limitrophe de la terre des hoirs de feu Me Pascal Olivier et l'autre à Saint-Martin-de-la-Brasque (84) confrontant terre de Jean Louis Roy, et encore en deux cantons près de la Rouière confrontant Jean Louis Roy. Ledit capitaine Roy paiera toutes les factures sauf 16 sols par saumée à payer par ledit Sicard qui paiera moitié au sarclage moitié à la moisson. Les pailles appartiendront audit Roy. Et après déduction des frais et taxes, ils partageront à parts égales. Fait et publié en ce lieu, chez ledit Roy, en présence de Claude Pourpe et Gaspard Viguier. [Signé : Sicard, B Roy]

Quittance pour François Darbon contre Laurent Gaudemar et autres – f°708

Le 23/11/1606 a comparu Laurent Gaudemar marchand de Manosque (04), tant pour lui que pour Jean et Philippe Gaudemar, lequel a confessé avoir reçu de François Darbon fils d'Etienne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 28 livres et demi au prix de deux vaches poil rouge, reçues d'où quittance, et ce sur le tant moins du prix des grains qu'il leur doit suivant acte reçu chez ce notaire le 18/09/1604, savoir 5 livres 3 sols pour les dépens de la clame exécutoire et dépens desdites vaches durant huit jours au logis de Jacques Blanc hôte, et 22 livres 17 sols au prix pour une charge huit panaulx de conségal suivant la valeur de l'année dernière et suivant les rapports de Pertuis (84). En ce qui concerne la charge de blé annone et 12 panaulx de conségal qu'il reste dudit acte d'obligation, ledit Gaudemar a prorogé le paiement audit Darbon jusqu'à Pâques. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Gavaudan et Louis Jourdan. [Signé : Gaudemar, Gavaudan]

Mègerie pour Pierre Bret contre Jean Bret – f°709

Le 25/11/1606 a comparu Pierre Bret de Peypin-d'Aigues (84), lequel a baillé en mègerie à Jean Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présent, une truie poil « blanc calhette » âgé d'environ un an et demi avec deux petits pourceaux « tetains » [qui têtent] femelles, reçus, et ce pour trois ans. Ledit Jean Bret devra entretenir le bétail et son croît et ledit Pierre Bret, pour chaque portée, devra expédier une petite émine de seigle ou d'orge. Le bétail âgé de deux ans sera ôté du troupeau et partagé également entre les parties. Si le bétail doit aller à l'aglandage, chacun participera par moitié aux dépenses. Si du bétail meurt, ils se partageront la chaire mais ledit Pierre Bret devra être averti immédiatement et qu'on lui apporte les enseignes. A la fin du bail, tout se partagera à moitié, partage fait par Jean Bret, choix par Pierre. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de messire Laurent Vian prêtre et Jean Richard de Peypin-d'Aigues. [Signé : J Richard, L Viany]

Achat pour Toussaint Sauvecane et ses frères contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°711

Le 28/11/1606 ont comparu Jacques Gueidan, Vincent May et Antoine Vassal, consuls modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels au nom de la communauté, ont vendu à Toussaint, Joseph, Louis et François Sauvecane, frères de ce lieu, lesdits Toussaint, Louis et François présents, ledit Joseph absent qui devra ratifier cet acte dans quinze jours, les pièces et propriétés suivantes en ce lieu : un petit bâtiment quartier de La Théolière avec son affar de terre, vignes, prés, jardins, iscles, le tout limitrophe, la vigne de 5 hommes 41 souches, le pré d'un soucheirade quatre émines une cosses, les deux jardins de quatre émines trois cosses et la terre de deux saumées huit cosses, confrontant le chemin public, terre des hoirs de feu le capitaine Claude Sicard, pré de Vincent May, pré de Jean Pourret ; un pré, terre et vigne audit quartier, le pré, terre et isle d'une saumée cinq émines une cosse, la vigne de deux carterades 228 souches, confrontant terre des hoirs de feu le sieur conseiller Guiran, pré de François Charpin, le chemin et la rivière ; une terre audit quartier qui était à Philippe Richard, de huit saumées confrontant terre de Brancais David, chemin de La Théolière, terre de Vincent May, pré de François Charpin ; et finalement un pré de deux soucheirades quatre émines six cosses quartier du Collombier confrontant le fossé de Hourgouze, le chemin public, terre de François Solliers, la draie allant à La Font de Saulse. Ces propriétés ont été acquises par collocation de Jean Sauvecane père desdits acheteurs ce mois-ci. La vente est faite pour le prix de 1500 livres, soit 500 écus à 60 sols pièce, comprenant la somme de 101 écus 4 sols pour reste de plus de somme que ledit Jean Sauvecane, outre ladite collocation, doit à la communauté par sentence rendue par Me Thomas Estienne commissaire député à la révision des comptes de ce lieu du 21/11/1603. Les acheteurs promettent de payer les 500 écus par paies annuelles de 90 livres chacune à partir de Noël prochain en un an et ainsi de suite. Ils hypothèquent lesdites propriétés. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Philippe Silvestre de Peypin-d'Aigues (84) et Jaumet Barthélémy de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : Jaques Gaydan, Anthoine Vassal, V May, T Sauvecane]

Achat pour Me Vincent May contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°715

Le 28/11/1606 ont comparu Jacques Gueidan et Antoine Vassal, consuls de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont vendu à Vincent May de ce lieu, une partie de crotte que ladite communauté a acquise par collocation d'Anne Vian « de marrot d'aguilhes » en ce lieu quartier de Lamourier de la contenance d'une canne six pans de longueur et deux cannes et demie de largeur confrontant cave du capitaine Ferdinand Bon acquise de la communauté, cave de Pierre Sauvan et cave de Laurent Vian fils de Jacques. La vente est faite pour le prix de 30 livres que ledit May devra payer à Noël en un an. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Georges Meissonier, de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, Anthoine Vassal, V May, L Jourdan]

Achat pour Jacques Gueidan contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°717

Le 28/11/1606 ont comparu Me Vincent May et Antoine Vassal, consuls modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels en ladite qualité ont vendu à Jacques Gueidan marchand de ce lieu, présent, une terre que la communauté a acquise par collocation de Jean Sauvecane fils de feu François, en ce lieu, quartier de Rourabeau, d'une saumée trois émines onze cosses au dextre, confrontant terre de Jaumet Germain, terre de Jean Allemand, terre d'Antoine Ange et le chemin. La vente a été faite pour le prix de 75 livres payable en trois paies égales, la première à Noël prochain en un an et le reste d'an en an à la même date. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Georges Meyssonier de ce lieu. [Signé : Anthoine Vassal, V May, Jaques Gaydan, L Jourdan]

Testament pour Catherine Estienne femme de Laurent Plantard – f°720

Le 29/11/1606 testament de Catherine Estienne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fille de Jean Estienne et de Lucrèce Archimbaud, de ce lieu, femme de Laurent Plantard de ce lieu. Elle souhaite être inhumée dans la tombe de ses prédécesseurs et que son corps soit accompagné de la croix et des prêtres de ce lieu et que ses funérailles soit faites à la discrétion et volonté de ses père et mère. Elle lègue à Laurent Plantard son mari la somme de 25 écus à 3 livres pièces qu'elle avait déjà donnés en augment lors de leur contrat de mariage reçu par Me Jean Sauvecane.

Elle nomme pour héritière universelle sa fille Françoise Plantard, qu'elle a eu dudit Laurent, et si elle meurt en bas âge, elle lui substitue Jean Estienne et Lucrèce Archimbaud, ses parents ou à défaut le plus proche de son sang. Elle nomme pour gadiateur Me François Velixandre son oncle. Fait et publié en ce lieu, dans la maison d'habitation dudit Jean Estienne en présence de Me Pierre Bertrand, Antoine Martini, Guillaume Andrieu, Valentin Clement, Me Claude Gavaudan, Antoine Garcin, tous de ce lieu, et Gaspard Viguiier de La Bastide-des-Jourdans (84). [Signé : P Bertrand, Gavaudan, A Martini, A Garcin]

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Me Jean Amoureux – f°723

Le 30/11/1606 a comparu Me Jean Amoureux de la ville d'Aix-en-Provence (13), lequel suivant la charge qu'il dit avoir de monsieur le conseiller Flotte et l'exhigat à lui expédié du 09/11/1606, a confessé avoir reçu de la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présents Jacques Gueidan et Vincent May deux des consuls modernes, la somme de 19 livres 10 sols des mains et propres argent de Barthélémy Icard trésorier moderne, pour les épices de l'arrêt obtenu par la communauté contre Jean Darbon de ce lieu en date du 29/04/1606, d'où quittance, ainsi que de la somme de 7 livres pour les dépens et voyage dudit Amoureux avec un sergent royal. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean ... [surchargé] et Gaspard Viguiier. [Signé : Amoureux, Jaques Gaydan, V May, B Iccard]

Quittance pour Antoine Fabry contre Jeannon Verne – f°724

Le 30/11/1606 a comparu Jean Verne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'Antoine Fabry de La Bastidonne (84), présent, la quantité de trois charges moitié blé moitié conségal, pour rente des biens que ledit Fabry tient à ferme dudit Verne suivant acte reçu chez ce notaire, ainsi que les amandes et noix désignées dans ledit acte, paie échue à la récolte dernière, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de François Chabert et Etienne Ferrat. [Signé : Jehan Verne, Francois Chabert]

Mègerie pour Me Georges Bernard notaire contre Magdeleine Cortin et Jean Pierre Ferrat – f°725

Le 30/11/1606 a comparu Me Georges Bernard notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à Magdeleine Courtin femme de Pierre Ferrat, Jean et Pierre Ferrat ses enfants émancipés de leur père ; ladite Courtin et ledit Jean présents, acceptant au nom dudit Pierre [fils] qui devra ratifier l'acte dans 8 jours, une bastide, affar et tenement de terre, pré et vigne limitrophes ne comprenant pas le chenevier que ledit Me Bernard se réserve, le tout en ce lieu quartier du Real confrontant bastide, terres, pré et jardin de ladite Courtin, terres de Joseph Just, des hoirs de Pierre et Hugues Bernard, des Pardigon de Mirabeau (84). La mègerie durera 5 ans et 4 prises de fruits à partir de la Toussaint dernière et se finissant au même jour.

Chaque partie devra fournir la moitié des grains et la récolte se partagera en parts égales. Les parties devront fournir tout le bétail nécessaire pour labourer ; ledit bétail sera estimé par deux amis communs pour que les parts soient égales, le bétail sera nourri et entretenu aux frais des mégiers puis se partagera à parts égales ainsi que le croît des vaches s'il y en a. En cas de perte de bétail, les frais seront partagés sauf si les mégiers sont responsables. Le bétail ne pourra travailler que sur les terres de la mègerie et les terres de ladite Courtin. Ladite Courtin et ses enfants devront loger dans la bastide et la maintenir en l'état, faire consommer les pâtures et employer le fumier ainsi : une année dans les biens de ladite Courtin, l'autre dans ceux dudit Bernard. Les mégiers feront les

factures [les paiements] à leurs dépens ; ledit Bernard n'aura à fournir que 14 sols par saumée payable en partie au sarclage, en partie à la moisson. Ledit Bernard engagera un homme, si bon lui semble, à l'aire et à la semence pour servir de garde et travailler, payé par lui, nourri par les mégers. De même lors de la récolte des amandes, noix et autres fruits, qui se partageront aussi à parts égales. Les deux dernières années, les mégers laisseront les pailles dans la fenièrre de la bastide et, la dernière année, laisseront un tiers des terres vide. Ils ne pourront pas couper de bois sauf « les souches oursines et piboulles qu'ilz pourront tondre par tiers comme est de coutume ». Les mégers devront planter chaque année une douzaine d'arbres fruitiers et deux douzaines de « plabons et saulzes ou piboulles » aux endroits qui seront indiqués par ledit Bernard. Les mégers devront nourrir six chapons que ledit Bernard leur baillera s'il le souhaite ainsi que douze gélines qu'il pourra retirer à la fin de la mègerie ; les mégers devront lui fournir 200 œufs par quart, chaque année ; les mégers ont bien reçu les gélines. Lesdits mégers rendront les meubles et outils dans le même état, avec inventaire. En cas de différend entre les parties, ils feront appel à deux amis communs pour l'arbitrage. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de Michel et Jean Archimbaud maîtres tailleurs d'habits de ce lieu. [Signé : Bernard, M Rodde]

Achat pour Isnard Queyrel contre Hugues Queyrel – f°729

Le 30/11/1606 a comparu Hugues Queyrel de La Bastidonne (84), lequel a vendu à Isnard Queyrel, son frère, dudit lieu, présent, une saumée deux émines dix cosses de terre au dextre en ce lieu de La Tour-d'Aigues quartier de Bédarrides confrontant terre d'Antoine Queyrel, le chemin allant à Mirabeau, terre de la sacristie, chemin au milieu. La vente a été faite pour le prix de 18 livres que le vendeur a reçu au prix de sept brebis, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Brémond Chenard et Gaspard Viguier. [Signé : G Viguier, Chenar]

Achat pour Claude Ferrier contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°730

Le 01/12/1606 ont comparu Jacques Gueidan et Vincent May, consuls modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels suivant cette qualité ont vendu à Claude Ferrier de ce lieu, présent, les pièces suivantes : une terre acquise par la communauté par collocation de Jean Sauvecane fils de François en ce lieu quartier du Revest de douze émines sept cosses de terre au dextre confrontant terre dudit Gueidan, terre de François Roman, terre des hoirs de François Roman et le chemin public ; et six émines de terre au dextre que la communauté a acquise aussi par collocation de Hugues Lantelme quartier du Revest confrontant terre de Pascal Lantelme, terre de Françoise Fabre, la draye. La vente est faite pour le prix de 48 livres que ledit Ferrier devra payer, savoir audit Vincent May 9 livres dans un mois pour payer les vacations des estimateurs faites pour la communauté, et les 39 livres restantes en deux paies égales, l'une à la Saint-Michel et l'autre à la même date l'année suivante. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Viguier et Grégoire Richaud de ce lieu. [Signé : Claude Ferrier, Jaques Gaydan, V May]

Le 20/01/1607 ledit Vincent May a confessé avoir reçu précédemment dudit Ferrier les 9 livres d'où quittance. [Signé : V May]

Il y a quittance de l'entier paiement chez ce notaire.

Achat pour Grégoire Richaud contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°733

Le 01/12/1606 ont comparu Jacques Gueidan et Vincent May, consuls modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels en ladite qualité ont vendu à Grégoire Richaud, de ce lieu, présent, quatre émines de terre quartier de Pospeire, acquise par la communauté des hoirs de François Pourret confrontant terre de Clastre, terre des hoirs des horis de feu de Chambres, terre restante audit feu Pourret. La vente est faite pour le prix de 6 livres à payer, moitié à Noël et moitié au 15 août. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Michel Rodde et Claude Ferrier. [Signé : Jaques Gaydan, V May, Claude Ferrier, M Rodde]

Achat pour Claude Bouzon fils contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°734

Le 01/12/1606 ont comparu Jacques Gueidan et Vincent May, deux des consuls modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels en ladite qualité ont vendu à Claude Bouzon fils émancipé d'autre Claude, de ce lieu, présent, un pré que la communauté a acquis par collocation de Grégoire Pazier en ce lieu quartier de Cailloux d'une demie soucheirade confrontant pré d'Antoine Vassal, pré de Me Pascal Sicard, vigne de Georges Reynaud, pré du notaire acquis de Brémond Chenard. La vente a été faite pour le prix de 78 livres que ledit Bouzon promet de payer en trois paies égales, la première à la Saint-Michel et les autres à la même date les deux années suivantes. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Michel Rodde et Gaspard Viguiet, de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, V May, M Rodde]

Le 22/02/1607 a été passé acte en faveur de Henry Meyran portant « rella... » [relation ?] dudit acte d'achat, chez ce notaire

Quittance pour Jean Pourchier contre Antoine Pourchier – f°737

Le 01/12/1606 a comparu Antoine Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Jean Pourchier, présent, 15 livres que ledit Jean devait lui payer pour la communauté de ce lieu suivant acte d'arrentement chez ce notaire cette année d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Michel Rodde et Vincent May, de ce lieu. [Signé : M Rodde, V May]

Obligation pour Me Pascal Sicard contre Antoine Laurens – f°738

Le 02/12/1606 a comparu Antoine Laurens boulanger habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pascal Sicard, de ce lieu présent, la somme de 174 livres 8 sols pour l'achat de 109 coupes de vin que ledit Sicard a vendu et qui sont dans trois tonneaux qui se trouvent dans sa cave. Il promet de payer d'ici le 1^{er} juin et pourra laisser ledit vin dans lesdits tonneaux jusqu'à la Saint-Michel. Si la quantité de vin dans les tonneaux est inférieure à ce qui est dit dans cet acte, ledit Sicard devra réduire le prix au prorata et s'il y en a davantage, ledit Laurens devra payer le surplus. Si le vin se dégrade d'ici le premier juin, ledit Sicard en sera responsable. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pierre Mairtet et Jean Allemand de ce lieu. [Signé : Sicard, Mairtet]

Le 23/11/1607 acte barré du consentement dudit Pascal Sicard qui a confessé avoir été payé par ledit Laurens d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Gavaudan et Louis Jourdan. [Signé : Sicard, L Jourdan]

Obligation pour Me Pascal Sicard et Antoine Ange contre le capitaine Jean Darbon – f°739

Le 04/12/1606 a comparu le capitaine Jean Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pascal Sicard et Antoine Ange, de ce lieu, présents, la somme de 34 livres 7 sols 6 deniers pour le reste des tailles que ledit Darbon leur doit en tant qu'anciens trésoriers de l'année 1601, qu'il promet de payer au 1^{er} août à chacun par moitié. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Viguiet et Joseph Constans. [Signé : Darbon, G Viguiet]

Donation avec insolutondation pour Magdeleine Pellegrin femme de Jean Rouet contre ledit Rouet – f°740

Le 04/12/1606 suivant le contrat de mariage passé entre Jean Rouet et Magdeleine Pellegrin de La Motte-d'Aigues (84), reçu chez Me Charles Augier notaire de Cabrières-d'Aigues (84), ledit Rouet a reçu de sa dite femme certains meubles et ustensiles de maison et il a donné en augment de dot à sa femme 30 livres et quelques jours après ledit Rouet a reçu 15 panaulx de blé annone recueillis dans les terres de ladite Pellegrin sans en avoir fait de reconnaissance. Dans leur contrat de mariage, il a donné les fruits et usufruits d'une vigne au terroir de La Motte-d'Aigues, quartier de La Genestière, de 3 hommes confrontant vigne de feu Martin Pallan, vigne de feu Me Pascal Olivier

et vigne d'Anne Brunet, ainsi que les fruits d'un pré d'une éminade quartier de La Rougrière confrontant pré de Jean Goirand, pré de Vinson Motton et pré de feu Guillermin Pellegrin ; ainsi que les fruits d'une maison et pasquier au-devant, à La Motte-d'Aigues, confrontant maison de Jean Auphant, de Pierre Bounardel, le chemin, pasquier des hoirs de feu Elzias Motton et dudit Auphant ; ainsi que les fruits d'un canton de pasquier quartier de Curnier d'une éminade confrontant pasquier de Jean Bouchard de Cabrières-d'Aigues de deux côtés et le chemin public. Tout ceci pour que l'épouse en jouisse sa vie durant avant de revenir dans l'héritage dudit Rouet. Considérant « les bons et agreables services » qu'il reçoit de sa femme, voulant la « gratifier de son travail et secours que continuellement luy fait » et pour l'assurer du prix des meubles et 15 panaulx de blé, appréciés le tout à 50 livres, et les 30 livres d'augment, soit 80 livres, il a comparu afin de payer cette somme et pour cela il cède à sa femme, présente, un jardin d'une demie éminade à La Motte-d'Aigues confrontant jardin de Claude Moulhe, jardin de Guillaume et Louis Nicolas et le chemin à deux côtés ; ainsi qu'une terre quartier de Mirail de 2 saumées au dextre confrontant terre de Pierre Fellissian, de Daniel Panin et des hoirs d'Antoine Pellegrin ; ainsi qu'une terre quartier de Cantebonne d'une demie saumée au dextre confrontant terre de Jean Orcière, de Lucrèce Audibert et la draie du quartier. Ces propriétés ont été estimées à 50 livres et pour les 30 livres restantes, il a cédé 2 ânes poil l'un noir et l'autre bouchard avec leur bât et cordage âgés d'environ 9 ans pour l'un et 5 ans pour l'autre, ainsi qu'une mastre avec son « couvresel », un lit de bois blanc garni d'une paille, linceuls et couvertures et une houle de fer d'environ 15 écuelles. Et, comme il disait, pour les bons services, il lègue le fonds desdites propriétés ci-dessus par donation pure et irrévocable. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Pons May chirurgien, Michel Rodde, Antoine Garcin, Barthélémy Icard tous de ce lieu et Gaspard Viguier de La Bastide-des-Jourdans (84). [Signé : B Iccard, Jan Roet, P May, M Rodde, A Garcin]

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre le capitaine Ferdinand Bon – f°745

Le 05/12/1606 a comparu le capitaine Ferdinand Bon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel tant pour lui que pour Me Jean Barnier notaire royal de Mane (04), qui devra ratifier l'acte dans un mois, a confessé avoir reçu de la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent Barthélémy Icard trésorier, la somme de 192 livres sur une plus grande somme que ladite communauté lui doit, somme reçue en compensation de semblable somme qui représente la taille dudit Bon pour cette année à raison de 12 écus par livre, d'où quittance réciproque. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de frère Jean de Gouttes dit de La Salle cleric en l'église de ce lieu et Gaspard Viguier de La Bastide-des-Jourdans (84). [Signé : Bon, B Iccard, de La Salle]

Arrentement pour Me Vincent May contre Pierre Silve et Louis Garcin – f°746

Le 07/12/1606 a comparu Me Vincent May de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a arrenté à ferme à Pierre Silve et Louis Garcin beaux-frères de ce lieu, présents, une métairie avec son affar de terre et trois séteirés de pré avec un jardin, en ce lieu quartier des Selletes avec deux carterades de vigne, l'une au Pré Neuf confrontant vigne dotale de Pierre Mairetet et de Pierre Le Long et l'autre à Cailloux confrontant vigne de Louis Pourchier. Ceci pour 5 ans et 4 récoltes pour une rente annuelle de 11 charges moitié blé moitié conségal mesure courante dont la première paie aura lieu à la Sainte-Marie-Magdeleine prochaine en un an et ainsi de suite à la même date. L'un des fermiers devra habiter la métairie avec sa famille et son bétail, y faire toutes les pâtures et faire porter le fumier. Ledit May devra loger le raisin et vin dans sa tine et ses tonneaux sans frais supplémentaires et sera tenu de prêter une charge de blé et une charge de conségal aux premières semences pour la première année qu'il récupèrera à la première paie. Les fermiers devront laisser la dernière année le tiers des terres en jachère. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Canard et Gaspard Viguier. [Signé : V May, G Viguier]

Le 24/08/1611 acte barré avec quittance réciproque. Fait en ce lieu en présence de Jean Louis Le long et Melchion Valette. [Signé : V May, Jehan Louis Lelong]

Cession pour demoiselle Diane de Bompar contre les hoirs de feu Elzias Franc – f°748

Le 09/12/1606 a comparu Barthélémy Berard tuteur des hoirs de feu Elzias Franc de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a cédé à demoiselle Diane de Bompar veuve de feu sieur le conseiller Guiran, d'Aix-en-Provence (13), présente, la somme de 42 livres 6 sols pour le prix de trois charges de blé annone que lesdits hoirs ont été condamnés à payer à ladite demoiselle par sentence d'autorisation de rapport fait par les auditeurs ordinaires de ce lieu du 13/09/1606, ledit blé revenant à 23 florins et demi la charge suivant le rapport des marchands de Pertuis (84) du 1^{er} décembre. La somme est à recouvrer sur la communauté de ce lieu sur une plus grande somme qu'elle doit suivant acte reçu par Me Jean Sauvecane en 1604. D'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Gavaudan et Gaspard Viguiet. [Signé : Diane de Bompar, Gavaudan]

Quittance pour Philippe Silvestre contre Jean Mallan – f°749

Le 09/12/1606 a comparu Jean Mallan en qualité de consul de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé avoir reçu de Philippe Silvestre de Peypin-d'Aigues (84), présent, la quantité de huit charges de conségal et deux charges et demi de blé annone, grains qui avaient été pris en gagerie à Toussaint Sauvecane et ses frères et séquestrés entre les mains dudit Silvestre leur fermier d'une métairie qu'ils ont audit Saint-Martin-de-la-Brasque. Ledit Mallan a reçu dudit Silvestre, savoir une demie charge de blé aux fêtes de Pâques passées et le reste au 10/09/1606, le tout en paiement et déduction de deux paies que lesdits Sauvecane doivent à ladite communauté suivant l'acte de transaction reçu par Me Bernard notaire, paies échues depuis la Magdeleine dernière ainsi que pour les tailles courantes de cette année suivant les rapports des marchands de Pertuis (84) faits le jour de la réception des grains. Il fait décharge audit Silvestre du séquestre. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Balthazar Billard et Jean Rouet « le fils » de La Motte-d'Aigues (84). [Signé : Billard]

Arrentement pour Joseph Constans contre Jean Honoré Constans son frère – f°751

Le 11/12/1606 a comparu Joseph Constans de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a arrenté à Jean Honoré Constans, son frère, présent, une vigne et fermier qu'il a en ce lieu confrontant vigne de Me Georges Bernard, de la contenant de trois carterades pour quatre ans et quatre prises de fruit contre une rente annuelle de 12 livres 12 sols payables en deux paies égales, l'une à la Saint-Michel prochaine et l'autre au Noël suivant. L'arrentement inclut un tonneau que ledit Joseph a dans la cave d'André Constans. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Vincent May et Gaspard Viguiet. [Signé : J Constans, JH Constans, V May]

Achat pour le capitaine Jean Darbon contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°753

Le 11/12/1606 ont comparu Jacques Gueidan et Vincent May deux des consuls de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont vendu au capitaine Jean Darbon de ce lieu, présent, quatre instances de maison avec un ciel ouvert en ce lieu quartier de Lamourier, acquises en colocation de Marguerite Laidet et Paul Danjou son mari, confrontant maison restante auxdits mariés, maison de Jean Laugier, de Jean Volaire, le four seigneurial et la rue du four et maison à côté dudit acheteur. Cette vente est faite pour le prix de 240 livres que ledit Darbon devra payer par paies annuelles de 40 livres, la première à la Toussaint et chaque année à la même date. Les consuls cèdent aussi toute plus-value sur le bien, quelle qu'elle soit. Les consuls se réservent la rente du tiers desdites instances depuis la Saint-Michel passée pour assurance à la communauté du paiement avec hypothèque de cette instance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Constans et messire Laurent Vian prêtre de ce lieu. [Signé : Darbon, Jaques Gaydan, Vian, V May, Constans]

Quittance avec prorogation pour Guillaume Girard contre Jacques Nicolas – f°755

Le 11/12/1606 ont comparu Philippe Girard cordonnier de Pertuis (84) au nom de Guillaume Girard son père, et Jacques Nicolas de Peypin-d'Aigues (84), lesquels ont arrêté leurs comptes pour la somme de 78 livres que ledit Nicolas doit audit Girard suivant acte d'accord reçu par Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues du 27/04/1605, dont fut déduite la somme de 15 livres 18 sols pour le prix de six émines de terres suivant ledit acte que ledit Girard devait défalquer, restant encore à payer audit Girard la somme de 66 livres pour tout dépens, dommages et intérêts. Ledit Girard a prorogé audit Nicolas le paiement jusqu'au 15 août. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Viguiet et Jean Canard de ce lieu. [Signé : J Nicollas, G Viguiet]

Quittance et reconnaissance de dot pour Claude Genies et Jeanne sa fille contre Pierre Barthélémy – f°758

Le 11/12/1606 a comparu Pierre Barthélémy fils de Nicolas, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel en tant que mari de Jeanne Genies, a confessé avoir reçu de Claude Genies dudit lieu, son beau-père, absent, François son fils présent, la somme de 24 livres 12 sols sur la dot constituée à ladite Jeanne par son père lors de son contrat de mariage reçu par Me Jean Sauvecane père de ce notaire, le 22/02/1604, d'où quittance et reconnaissance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Joseph Constans et Gaspard Viguiet. [Signé : G Viguiet, Constans]

Procuracion pour demoiselle Isabeau de Perier femme du capitaine Bernard Roy – f°758

Le 14/12/1606 a comparu demoiselle Isabeau de Perier sœur et héritière avec bénéfice d'inventaire de feu Raymond Perier bourgeois de la ville de Moustiers (04), femme du capitaine Bernard Roy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle, assistée par son mari, a constitué pour procureur Me Jean Brun sergent royal de ce lieu, absent, pour aller recouvrer de la communauté de Callas (83) et en particulier la somme de 55 écus 18 sols à trois livres pièce que la communauté doit audit feu Raymond Perier suivant acte d'obligation reçu par feu Me Antoine Carbonel notaire de Moustiers le 08/04/1580 avec les arrérages d'intérêts. Fait et publié en ce lieu, chez le capitaine Roy, en présence de Gaspard Viguiet de La Bastide-des-Jourdans (84) et Pierre Vian, de ce lieu. [Signé : B Roy, Viguiet]

Achat pour Hugues Combe contre Douceline Combe et Toussaint Meit – f°760

Le 14/12/1606 ont comparu Douceline Combe veuve de Jacques Meit vivant habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ainsi que Toussaint Meit son fils, lesquels ont vendu à Hugues Combe de La Bastidonne (84), présent, une terre qu'ils possèdent à La Bastidonne quartier dit Dernier Casteau, d'environ neuf émines de terre au dextre confrontant terre de l'acheteur, terre de Baptiste Gilles, terre de Françoise Bounaud et le chemin venant à La Tour-d'Aigues. La vente est faite pour le prix de 33 livres que ledit Combe paiera pour moitié à Pâques et pour moitié au 15 août. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Vincent May cordonnier, Pierre Vian et Michel Rodde de ce lieu. [Signé : Thoussan Met, Pierre Vian]

Le 06/08/1607 ladite Douceline Combe a confessé avoir reçu dudit Combe les 33 livres dudit acte, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Balthazar Billard et Claude Roman de ce lieu. [Signé : Billard]

En marge : il y a quittance de lods le 20/10/1607

Achat de vigne pour Pierre Vian contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°762

Le 14/12/1606 ont comparu Jacques Gueidan et Vincent May, deux des consuls de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels en ladite qualité ont vendu à Pierre Vian fils de feu Louis, de ce lieu présent, une vigne disruptive que la communauté a acquise par collocation de Claude Martin de ce lieu, quartier du Plan, de trois hommes et soixante souches confrontant vigne de Brémond Chenard, de Jean Silve, terre de la sacristie. La vente est faite pour le prix de 18 livres dont ledit Vian a payé aux estimateurs pour la facture de la collocation 2 livres 14 sols, et pour les 15 livres 8 sols restantes,

ledit Vian promet de les payer en deux paies égales, la première au 15 août et l'autre à la même date l'année suivante. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Antoine Ange de ce lieu et Gaspard Viguier de La Bastide-des-Jourdans (84). [Signé : Jaques Gaydan, V May, Pierre Vian, Ange]

Le 24/08/1609 Laurent Vian, consul a reçu dudit Pierre Vian 7 livres 14 sols pour l'entier paiement dudit achat, d'où quittance ; Fait en ce lieu en présence de François Brun et Ambroise Habelly de ce lieu. [Signé : L Vian]

Obligation pour Firmin Berard contre Jean Blanchard – f°765

Le 14/12/1606 a comparu Jean Blanchard maçon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Firmin Berard de ce lieu, présent, la somme de 8 livres 8 sols pour l'achat d'une ânesse poil noir, reçue d'où quittance, qu'il promet de payer à la Saint-Michel avec hypothèque de l'ânesse. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pierre Vian et Gaspard Viguier. [Signé : Piere Vian, G Viguier]

Le 14/01/1615 Raymond Berard frère dudit feu Firmin suivant l'ordonnance du baile du 10 janvier, moyennant 11 florins reçus à l'instant d'Antoine Laurens créancier tant en principal qu'intérêts, et 7 florins reçus précédemment, a fait quittance. Fait en présence de Jean Roux et Valentin Clemens.

Quittance pour Antoine Reynaud contre Isnard Daumas – f°765

Le 14/12/1606 a comparu Isnard Daumas travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'Antoine Reynaud de ce lieu, présent, la somme de 6 livres en déduction d'une plus grande somme que ledit Reynaud doit aux hoirs de feu Jacques Ferland de ce lieu, pour rente suivant acte reçu chez ce notaire et « arrestée » audit Reynaud en vertu « de lettres de clame sur ce levés », d'où quittance pour cette somme en déduction de la plus grande suivant acte reçu par Me Bernard notaire de ce lieu le 15/01/1603. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Honoré Thurin et Pierre Vian de ce lieu. [Signé : H Turin, Piere Vian]

Cession pour Jacques Motte contre Honoré Thurin – f°766

Le 14/12/1606 a comparu Honoré Thurin de ce lieu de la Tour-d'Aigues, lequel pour s'acquitter de la somme de 61 livres et demi qu'il doit à Jacques Motte maître menuisier de Pertuis (84), présent, tant pour 43 livres et demi suivant sentence du lieutenant de juge de ce lieu du 2 décembre qu'il a été condamné à payer que de 18 livres reçues par ledit Thurin dudit Motte pour prêt amiable ces jours passés, a cédé audit Motte semblable somme de 61 livres et demi à prendre de Me Georges Bernard notaire de ce lieu sur une plus grande somme que ce dernier lui doit suivant sentence rendue par le lieutenant général aux soumissions d'Aix-en-Provence (13) du 12/12/1606. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Vincent May et Jean François Bouzon de ce lieu. [Signé : H Turin, V May]

Achat pour Me François Lantelme contre Barthélémy Icard – f°768

Le 16/12/1606 a comparu Barthélémy Icard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à François Lantelme, ménager de ce lieu, présent, une saumée de terre que ledit Icard a acquise par collocation de Marguerite Malet de ce lieu le 31/08/1605, en ce lieu quartier de La Rastidoire confrontant terre d'Antoine Mallet, chemin allant à La Billadoire, terre restante à ladite Mallet et terre des hoirs de Jean Meiran. La vente est faite pour le prix de 30 livres, somme reçue par ledit Icard d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe en présence de Gaspard Viguier de La Bastide-des-Jourdans (84) et Jean Meynier de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : B Icard, G Viguier]

Cession pour François Lantelme contre Barthélémy Icard – f°769

Le 16/12/1606 a comparu Barthélémy Icard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a cédé à François Lantelme, ménager de ce lieu, présent, la somme de 36 livres 18 sols à recouvrer de

Marguerite Mallet veuve, de ce lieu, pour reste de tailles tant de l'année passée que présente qu'elle lui doit et pour laquelle ledit Icard a fait un procès litéatoire jusqu'à « immision de possession » [prendre possession de fruits/terres] par autorité de la cour des comptes sur une terre en ce lieu quartier de la Rastidoire confrontant terre acquise par ledit Icard de ladite Mallet l'année dernière, laquelle a été vendue audit Lantelme par acte reçu chez ce notaire ce jour, le chemin allant à La Billadoire et terre des hoirs de Jean Meiran, mettant à sa place ledit Lantelme pour faire la collocation sur ladite terre ou partie de celle-ci pour ladite somme de 36 livres 18 sols. Cette cession est faite pour semblable somme de 36 livres 18 sols que ledit Icard confesse avoir reçu dudit Lantelme, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe en présence de Gaspard Viguiier de La Bastide-des-Jourdans (84) et du capitaine Jean Darbon, de ce lieu. [Signé : B Iccard, Darbon, G Viguiier]

Achat d'une terre pour Jaume Roman contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°771

Le 16/12/1606 ont comparu Jacques Gueidan et Vincent May, deux des consuls modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels en ladite qualité en vendu à Jaume Roman de ce lieu, présent, trois saumées cinq émines de terre que la communauté a acquise par collocation de l'héritage de feu François Meyran en ce lieu quartier du Revest, confrontant terre de feu Marie May, terre d'Antoine Ange, terre dotalle dudit Gueidan et le rif. La vente a été faite pour le prix de 72 livres dont ledit Roman en a payé pour le procès litéatoire et collocation 5 livres 18 sols tant aux estimateurs qu'au greffe et pour le reste, soit 66 livres 2 sols, il promet de les payer à la communauté par paies annuelles de 16 livres 6 deniers à partir du 15 août et à la même date les années suivantes. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Viguiier et de Nicolas Olivier de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, V May, G Viguiier, JH Constans]

Le 30/10/1610 a comparu Me Claude Darbon consul moderne de ce lieu, lequel a confessé avoir reçu de Jaume Roman, présent, la somme de 18 livres pour reste et entier paiement du prix de ladite terre, fait quittance du surplus, ledit Roman a payé à Me Jean Ange 12 livres avec quittance reçue chez ce notaire en 1608, 7 florins 9 sols à Antoine Martini par mandat, 9 livres 8 sols à Me Jean Guillaume Sauvecane ancien consul, 4 livres 10 sols à Barthélémy Icard ancien trésorier dont quittance du 28/08/1608, 18 livres audit Me Darbon pour le voyage de Grenoble (38) suivant quittance du 03/09/1609. D'où quittance générale. Fait et publié en ce lieu en présence de Laurent Vian prêtre et Jean Daumas. [Signé : Darbon, Vian]

Quittance pour Pierre Barthélémy contre Bremond Chenar – f°774

Le 22/12/1606 a comparu Brémond Chenard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Pierre Barthélémy, de ce lieu, présent, la somme de 48 livres que ce dernier lui devait suivant acte de rétention reçu par Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu, incluant une quittance faite à Guillaume Germain. D'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Thomas Filhat et François Blanc dit Besson de ce lieu. [Signé : Chenar, Fillat]

Obligation pour Jean Jourdan contre Guillaume Morel – f°774

Le 22/12/1606 a comparu Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jean Jourdan fils de feu Guilhen, ménager dudit Cabrières-d'Aigues, absent, une charge de blé annone en prêt amiable, reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaines avec hypothèque d'un verger et semés quartier des Grés ainsi que la rente de ... qu'André Eyriès [incertain] lui doit. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, en présence de Nicolas Olivier et Gaspard Viguiier. [Signé : Morel, N Olivier]

Le 26/01/1611 ledit Jourdan confesse avoir été payé par ledit Morel d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Me Jean Candolle et Me Joseph Emin. [Signé : Emin, Thuringy]

Achat de cazal pour Jean Silvestre contre Me Pons Verne – f°775

Le 22/12/1606 a comparu Me Pons Verne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Jean Silvestre travailleur habitant La Bastidonne (84), présent, un cazal à La Bastidonne à Dernier Casteau confrontant étable sive cazal de feu Guillaume Destanille, la rue du Four, le Casteau et son relarguier. La vente est faite pour le prix de 15 livres dont ledit Verne a reçu à l'instant 12 livres. Les 3 livres restantes seront à payer à la Saint-Michel. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jacques Gueidan et Me Pierre Bertrand de ce lieu. [Signé : P Verne, Jaques Gaydan, P Bertrand]

Le 01/01/1607 Jacques Gondon, l'un des fermiers seigneuriaux a reçu dudit Silvestre 32 sols pour le droit de lods d'où quittance. [Signé : J Gondon]

Le 01/10/1607 ledit Verne a été payé des 3 livres restantes avec acte de ratification [pourquoi ?] de celui-ci fait par Jean Verne.

Achat pour Jean Daumas contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°777

Le 22/12/1606 ont comparu Jacques Gueidan et Vincent May, deux des consuls modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels en ladite qualité ont vendu à Jean Daumas de ce lieu, présent, une vigne disruptive que la communauté a acquise par collocation des hoirs d'Esprit Meyran en ce lieu quartier de Bon Ruby, de trois hommes et demi, confrontant vigne dudit acheteur de deux côtés et vigne de Jean Estienne. La vente est faite pour le prix de 15 livres, sur laquelle ledit Daumas a payé 3 livres pour les dépenses du procès litéatoire et collocation. Il promet de payer les 12 livres restantes en deux paies égales de 6 livres chacune, la première à la Saint-Michel prochaine et l'autre à la même date l'année suivante. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Pierre Bertrand et Antoine Pourchier de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, V May, P Bertrand]

Le 25/01/1608 ledit Daumas a payé à Guillaume Andrieu garde du terroir de ce lieu 6 livres par mandat des consuls.

Quittance pour Georges Royere contre Jean et Antoine Gassin – f°779

Le 22/12/1606 ont comparu Jean et Antoine Gassin [Garcin] frères, marchands habitants de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels comme cessionnaires de Christophe Cezan d'Aix-en-Provence (13) suivant acte chez Me Reynaudy notaire d'Aix-en-Provence du 09/05/1606, ont confessé avoir reçu de Georges Royere ménager de Beaumont-de-Pertuis (84), présent, la somme de 19 livres concernant cette cession, et ont aussi confessé avoir reçu dudit Royere 21 livres pour les dépenses faites après ladite cession, d'où quittance et décharge de Me Joseph Boyer notaire de Beaumont-de-Pertuis, séquestre député à la gagerie prise audit Royere récupérée par ce dernier. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Viguier et Laurent Plantard. [Signé : J Garcin, A Garcin]

Cession pour Me Jean Ange contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°780

Le 28/12/1606 ont comparu Jacques Gueidan et Vincent May, consuls modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels pour payer 45 livres que la communauté doit à Me Jean Ange pour reste de la somme de 90 livres qui lui a été promise par le conseil de la communauté pour « la sollicitation des procès d'icelle communauté et pour la presante année » ont cédé audit Me Ange, absent, semblable somme de 45 livres à prendre d'Antoine Icard et Jaume Roman de ce lieu, débiteurs de la communauté, à savoir ledit Icard pour 33 livres pour la paie qu'il doit au 15 août prochain suivant acte reçu chez ce notaire le 14/09/1606 et 12 livres que ledit Roman doit sur plus de somme à la communauté par acte reçu chez ce notaire le 16/12/1606. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pierre Mairetet et Michel Rodde, de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, Mairetet]

Quittance de prix-fait pour Me Elzias Philip contre Vincent Blanc maçon – f°782

Le 28/12/1606 a comparu Vincent Blanc maçon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Me Elzias Philip fontainier de ce lieu, présent, la somme de 18 livres 6 sols pour le

prix-fait de 104 canes de petits conduits, bâtis et construits par ledit Blanc dans une terre « adjoncquier » acquise de l'héritage de feu Me Jean de Saint-Martin quartier de Raphineau pour la vidange des eaux et pour convertir cette terre en jardin ou autre usage que ledit Philip voudra, sans y comprendre la facture desdites fosses et fournitures des attraites que ledit Philip a fait et a fourni de son propre. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Gavaudan et Sauvaire Daumas de ce lieu. [Signé : Gavaudan]

Cession pour Me Elzias Philip et reconnaissance pour Diane Vial contre Laurent Matheau et Diane Vial mariés – f°783

Le 28/12/1606 a comparu Me Elzias Philip fontainier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel doit 18 livres à Diane Vial fille de feu Marguerite Saron de ce lieu, femme de Laurent Matheau de ce lieu de Peyrolles (13), présents, et pour le remboursement de la somme il cède auxdits mariés 18 livres à prendre de Sauvaire Daumas de ce lieu sur une plus grande somme que ledit Daumas doit, tant pour 8 livres 5 sols d'intérêts sur 66 livres en principal du prix de propriétés acquises pour deux années échues suivant acte reçu par Me Hupais notaire de ce lieu, et 9 livres 15 sols restantes à prendre de la somme principale ci-dessus. Fut présent ledit Daumas, qui a accepté la cession dont il paiera la somme dans les 15 jours. Ledit Laurent Matheau promet d'en faire reconnaissance pour la dot de sa femme et il hypothèque pour cela une maison qu'il a à Peyrolles confrontant maison de Guillen Perdigon, de Laurent Plaisant et la rue. D'où quittance des mariés envers ledit Philip. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Reboul tailleur et Honoré Chansaud, de ce lieu. [Signé : Gaspard Reboul]

Il y a quittance de 18 livres le 15/01/1607 reçu chez ce notaire

Mègerie pour Honorade Mallet contre Honoré Bressier – f°785

Le 28/12/1606 a comparu Honorade Mallet femme de Jacques Grillard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a baillé en mègerie à Honoré Bressier de ce lieu, présent, une vigne quartier de Cailloux d'une carterade, confrontant vigne de François Gabriel ; une autre vigne à Saint-Christophe de sept hommes confrontant vigne d'Elzias Philip ; une autre vigne quartier du Plan de six hommes confrontant vigne de Claude Ferrier ; et finalement une vigne à Pospeyre de sept hommes confrontant vigne d'Antoine Berard. Le tout pour quatre ans et quatre prises de fruits à partir de ce jour. Les sarments se partageront par moitié et chacun sera chargé de faire charrier sa part. Ladite Mallet devra fournir tous les ans une cuve et des tonneaux pour loger les raisins et le vin sans que ledit Bressier ait à rien payer. Puis ils se partagera le vin et trempe à « ray de thine ». Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Darbon et Honoré Chansaud de ce lieu. [Signé : Darbon]

Echange passé entre Me Elzias Philip et Jean Brigas – f°787

Le 28/12/1606 ont comparu Me Elzias Philip fontainier et Jean Brigas, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont fait l'échange suivant : ledit Philip baille un pré qu'il a quartier de Cailloux d'environ une demie sétérée avec la moitié d'un bâtiment commun et indivis avec Jean Chaine, confrontant pré dudit Brigas, pré et bâtiment dudit Chaine, chenevier de Georges Constans et la draie ; ledit Brigas baille une vigne quartier de La Garrigue de deux carterades confrontant vigne de Jean Blanchard, vigne de François Pazier de deux côté et vigne de Claude Mirabeau. Les parties ont estimées les terres à 75 livres chacune et chacun paiera la moitié du droit de lods. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Louis Jourdan et de Grégoire Richaud de ce lieu. [Signé : Brigas, L Jourdan]

Rétention de pré pour Magdeleine Pourret contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°789

Le 28/12/1606 étant donné que la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues a acquis par collocation de l'héritage de feu Hugues Lantelme de ce lieu deux émines de pré quartier du Revest

confrontant terre de Jean Jouvent, terre de Jacques Gueidan et terre par-dessus dudit Lantelme, la collocation datant du 20/06/1606 sur laquelle Magdeleine Pourret veuve dudit Lantelme a formé une opposition, présupposant que ledit pré lui appartient pour sa dot et son augment, y ayant été colloquée auparavant. Ont donc comparu Jacques Gueidan et Vincent May, deux des consuls modernes de ce lieu, selon ladite qualité, et Grégoire Richaud au nom de ladite Pourret, lesquels se sont accordés comme suit : ledit Richaud promet de payer, audit nom, la somme de 24 livres, 12 livres au 15 août et 12 livres à la même date l'année d'après. En échange les consuls ont abandonné la collocation et ont laissé la terre à ladite Pourret. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pierre Mairetet et Brancais Vian de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, V May, Mairetet]

Il y a quittance de 18 livres payées par François Roux pour ladite Pourret chez ce notaire le 02/01/1607

Achat pour Catherine Darbon femme de Poncet Sarnet contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°791

Le 28/12/1606 ont comparu Jacques Gueidan et Vincent May, deux des consuls modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels en ladite qualité ont vendu à Catherine Darbon femme de Poncet Sarnet, travailleur habitant de ce lieu, lui présent, une vigne d'environ deux carterades quartier du Plan acquise par collocation de Jean Antoine Escoffier confrontant terres du prieuré de ce lieu, terre dudit Escoffier et terre du sieur contrôleur Vian. La vente est faite pour le prix de 84 livres sur laquelle somme ledit Poncet audit nom a cédé aux consuls la somme de 21 livres à prendre sur noble Jean Meolhon écuyer d'Aix-en-Provence (13) qu'il a donné à ladite Darbon dans son contrat de mariage reçu chez ce notaire. Pour les 63 livres restantes, il promet en son propre de les payer à la communauté en trois paies égales, la première à la Saint-Michel puis à la même date les années suivantes. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pierre Mairetet et Michel Rodde de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, V May, M Rodde, Mairetet]

Le 24/12/1611 ladite Darbon a payé à la communauté la somme de 63 livres ainsi : à Me Pascal Sicard consul de l'année 1607 21 livres suivant quittance du 10/12/1607 ; 18 livres 13 sols à Jean Garcin trésorier par deux quittances du 28/01/1608 et 16/04/1611 ; à Me Pons May 9 livres 4 sols par quittance du 17/01/1610 ; 15 livres aux prieurs du Corpus Domini suivant le mandat et quittance du 24/09/1611 et 04/10/1611. Elle a surpayé la communauté de 28 sols dont elle a reçu un certificat pour obtenir le remboursement.

Achat pour Pierre Jourdan contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°794

Le 30/12/1606 ont comparu Jacques Gueidan et Vincent May, deux des consuls modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels en ladite qualité ont vendu à Pierre Jourdan fils de feu Jean, de ce lieu, présent, un coin de vigne d'un homme 350 souches acquis par collocation des hoirs de Jean Pourret fils de François, quartier de Pospeyre, confrontant terre de François Sarrazin, vigne de Jean Pourret et terre de Jean Bues ; ainsi qu'une saumée de terre sur une plus grande audit quartier, mesure du dextre, acquise dudit feu Pourret confrontant terre d'Isnard Daumas, terre de Grégoire Richaud, terre dudit Sarrazin et le chemin public. La vente est faite pour le prix de 21 livres dont ledit Jourdan a payé aux estimateurs modernes pour la facture de ladite collocation 30 sols. Pour les 19 livres et demi restantes, il promet de les payer en deux paies égales, la première à la Saint-Michel et l'autre à la même date l'année d'après. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Benoît Abel et François Roux de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, V May]

Il y a quittance chez ce notaire le 15/10/1607

Le 31/10/1608 il y a quittance de l'entier paiement chez ce notaire

En marge : Le 13/10/1614 il y a rapport [d'amélioration ?] reçu chez ce notaire

Achat pour Isnard Daumas contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°796

Le 30/12/1606 ont comparu Jacques Gueidan et Vincent May, deux des consuls modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels en ladite qualité ont vendu à Isnard Daumas de ce lieu, présent, une saumée de terre sur une plus grande, acquise par la communauté par collocation des hoirs de Jean Pourret de feu François, quartier de Pospeyre confrontant terre de Pierre Jourdan acquise dudit débiteur, terre du prieuré, terre restante et le chemin. La vente a été faite pour le prix de 12 livres dont ledit Daumas a payé aux estimateurs 30 sols pour ladite collocation. Pour les 10 livres et demi restantes, il promet de les payer en deux paies égales, la première à la Saint-Michel prochaine et l'autre à la même date l'année suivante. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Grégoire Richaud et Benoît Abel de ce lieu. [Signé : V May, Jaques Gaydan]

Il y a quittance de la première paie chez ce notaire le 15/10/1607

Le 04/12/1608 a comparu Jean Garcin trésorier de la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a reçu dudit Daumas, présent, 5 livres 2 sols pour l'entier paiement y compris 3 livres reçues d'un certificat d'Antoine Criquet cédé audit Daumas, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Philippe Silvestre et Vincent May. [Signé : J Garcin]

Cession pour François Roux contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°798

Le 30/12/1606 ont comparu Jacques Gueidan et Vincent May, consuls modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels en ladite qualité ont cédé à François Roux de ce lieu, présent, la somme de 180 livres à prendre sur les biens et droits de Guillaume Jacquesme de Pertuis (84) débiteur de ladite communauté suivant acte reçu chez Me Hupais notaire de ce lieu. La cession est faite pour semblable somme de 180 livres sur laquelle ledit Roux comme cessionnaire de Baqui Sourd de Pertuis a payé 90 livres en compensation de ladite somme de 180 livres suivant acte de cession reçu chez Me Chappuis notaire de Pertuis le 17/10/1606, d'où quittance réciproque. Pour les 90 livres restantes, ledit Roux promet de les payer à la communauté en trois paies égales de 30 livres, la première à la Saint-Michel et les autres au même jour les années suivantes. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Michel Rodde et Pierre Jourdan de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, V May, M Rodde]

[fin du registre]